LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: Chutes de neige locales. Venteux. Maximum moins 10 Celsius. Aperçu pour samedi: beau et froid.

20 CENTS

Vol. LXVII - No 77 | Montréal, vendredi 4 avril 1975 | Office férial

Tout le Québec au ralenti

L'hiver déclenche une attaque d'arrière-garde

L'inévitable tempête des corneilles a frappé hier tout le sud-est canadien, après avoir couvert Chicago de 14 pouces de neige et fait une trentaine de morts, paralysé Toronto où on signale cinq victimes, puis Ottawa et Montréal, pour se disperser aujourd'hui dans le Bas-Saint-Laurent, accompagnée de bourrasques atteignant parfois 50 milles à l'heure.

Elle avait pris naissance mercredi dans les replis montagneux du Colorado pour se diriger en droite ligne vers le sud-est canadien, affectant toutes les régions méridionales de l'Ontario et du Québec.

A Montréal, les premières chutes ont commencé à l'aube pour provoquer des embouteillages monstres et d'incalculables accrochages à l'heure de pointe. Sept pouces de neige étaient tombés vers midi et hier soir encore la précipitation n'avait pas cessé. On prévoyait douze pouces au lever du jour.

Tous les vols en partance ou à destination de Montréal furent annulés hier, tandis que le transport en surface était rendu extrêmement risqué sur une chaussée glissante.

Même si la neige devait cesser cette nuit, la police recommande aux banlieusards surtout de ne pas utiliser leur voiture, car on prévoit aujourd'hui du vent, de la poudrerie et peut-être aussi du verglas.

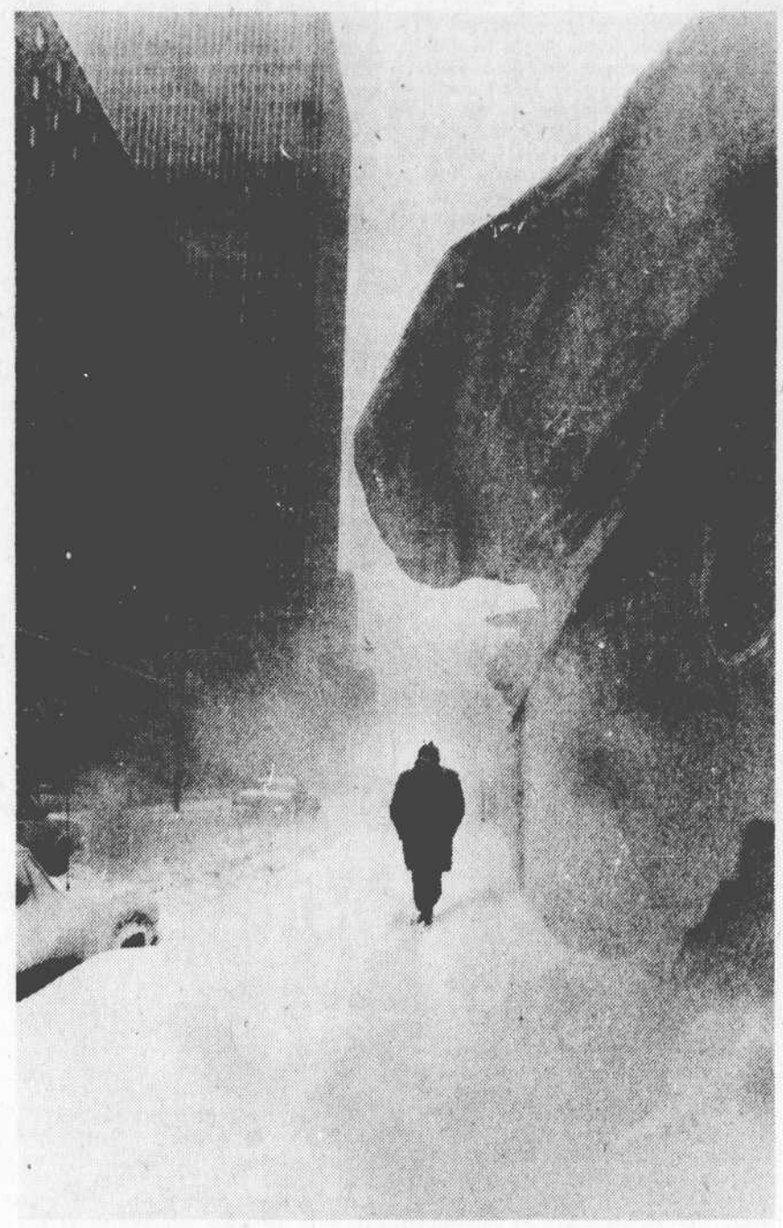
Les épandeuses à abrasifs n'ont été d'aucune utilité dans les rues de Montréal vu l'épaisseur de la neige. Dès les premières heures, hier, la Voirie dut rappeler son personnel surnuméraire mis à pied il y a moins de deux semaines. Mais plusieurs entreprises d'équipement de louage n'avaient plus de roulant disponible, et l'on craint que la situation engendrée par la tempête du printemps se maintiendra toute la fin de semaine.

Hier soir, les grandes artères régionales étaient encore praticables, encore que très dangereuses. Les autobus ont marqué des retards considérables. En Ontario comme au Québec, des milliers d'employés ont été renvoyés avant l'heure de fermeture des bureaux. Plusieurs écoles seront fermées aujourd'hui. Hier soir, plusieurs rencontres sportives furent annulées.

A Dollard-des-Ormeaux, dans la banlieue de Montréal, les 70 cols-bleus ont profité de l'intercession météorologique dans leur litige syndical pour se réunir en journée d'étude.

A Québec, la plupart des écoles et l'université Laval elle-même ont fermé à midi. Les transports en commun furent suspendus dans certains quartiers. La compagnie Voyageur annulait tous ses départs à l'exception de la liaison sur Chicoutimi.

A Belleville, Ontario, on a aperçu sur une branche un merle complètement désemparé.



Phnom Penh propose la trêve

La panique gagne Saïgon

(D'après AP, AFP et Reuter) — Alors que le président cambodgien par intérim, le général Saukham Khoy, proposait un cessez-le-feu à "l'autre côté", les forces khmères rouges ont poursuivi hier leur progression sur tous les fronts autour de Phnom Penh. Elles ont avancé au nord de Pochentong et se trouveraient à cinq kilomètres de l'aérodrome et au nord-ouest de la capitale à huit kilomètres du centre.

Pendant ce temps au Sud-Vietnam, des signes de panique sont apparus à Saigon, alors que l'activité militaire était relativement réduite, les forces communistes paraissant "digérer" leurs gains territoriaux de ces derniers jours. Cependant quelque 50,000 soldats communistes sont signalés massés entre 60 et 80 km au nord-est et nord-ouest de la capitale sud-vietnamienne. Le chef-lieu de district Chon Tanh, à 70 km au nord de Saigon a été occupé par les forces vietcong après des semaines de sièges.

Sur le plan politique, l'isolement croissant du président Thieu n'a apparemment pas entamé l'obstination de ce dernier à rester au pouvoir. Pourtant, l'archevêque de Saigon, Mgr Paul Nguyen Nan Binh, a demandé hier publiquement au président Thieu lui-même catholique de quitter le pouvoir. Dans un communiqué, le prélat a lancé un appel pour un "changement de leadership national" et invité le chef de l'Etat à "répondre aux aspirations du peuple".

Dans la soirée, plusieurs milliers de catholiques se sont rassemblés dans sept paroisses de la banlieue de la capitale pour demander "la démission immédiate du président Thieu et de son groupe". Les manifestants ont lu le communiqué de Mgr Nguyen Van Binh.

L'appel de l'archevêque intervient au moment où des rumeurs persistantes font état de pressions croisantes exercées sur le chef de l'Etat, afin qu'il cède la place à une nouvelle équipe d'hommes politiques et de militaires.

On apprend en outre que le président Thieu a rencontré pour la troisième fois le général Frederick C. Weyand, chef d'état-major de l'armée américaine. Ce dernier, qui est arrivé samedi, partira aujourd'hui pour Washington, après avoir donné une conférence de presse.

D'autre part, le gouvernement révolutionnaire provisoire du Vietnam du Sud a demandé hier une aide d'urgence au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour faire face à la situation tragique de deux millions d'enfants dans

Voir page 6: Phnom Penh

Gerald Ford met l'accent sur l'aide humanitaire

SAN DIEGO, Californie (par Reuter et AFP) — Se disant "frustré", le président Gerald Ford a déclaré qu'il n'avait pas le pouvoir de faire intervenir militairement les Etats-Unis au Vietnam pour empêcher la débâcle des troupes de Saïgon.

Tendu et grave, le chef de l'exécutif américain a déclaré qu'à défaut il avait ordonné des mesures d'urgence pour aider les réfugiés fuyant l'avance communiste. Un maximum d'entre eux seront évacués par des navires de guerre et des avions de transport géants américains, a-t-il dit.

Il a indiqué qu'il avait débloqué deux millions de dollars d'un fonds spécial d'aide à l'étranger pour transporter dès que possible 2,000 orphelins de guerre vers les Etats-Unis. "Nous en appelons au Nord-Vietnam pour qu'il permette le mouvement des réfugiés vers les régions de leur choix", a ajouté le président Ford.

Rompant un silence de huit jours, le président Gerald Ford a en fait essayé, au cours de la conférence de presse télévisée consacrée presque uniquement aux événements d'Indochine, de calmer les esprits. Mais son optimisme de consigne ne semble pas avoir convaincu son auditoire. Pour M. Ford, il y a encore une chance pour que le Sud-Vietnam et le président Thieu résistent à la pression communiste. Selon lui, les responsables de l'"immense tragédie humaine" qui se déroule au Vietnam sont les Nord-Vietnamiens qui n'ont pas cessé de violer les accords de Paris et, à un degré moindre, le Congrès des Etats-Unis qui, depuis un an, refuse de voter les crédits militaires destinés à remplacer le matériel sud-vietnamien devenu hors d'usage. M. Ford continuera de demander les crédits militaires supplémentaires.

L'Amérique est animée "du désir et de la volonté de défendre la liberté", a affirmé le président. Se déclarant à plusieurs reprises "optimiste" malgré la "grande tragédie humaine" qui se déroule actuellement, M. Ford a dit que, pour le moment, il "ne s'attend pas à la chute du Sud-Vietnam".

"Le peuple sud-vietnamien reste, je crois, encore animé de volonté, il veut une sorte de gouvernement différent de ce qui existe au Nord-Vietnam", a assuré M. Ford.

"Je continue de penser qu'il reste possible de sauver la situation au Sud-Vietnam" et de donner à ses habitants les moyens de combattre pour leur "liberté", a-t-il ajouté.

Interrogé sur l'utilité que pourrait avoir l'écartement de M. Nguyen Van Thieu pour soulager le sort des réfugiés, M. Ford a répondu qu'il ne lui appartient pas "de dire à un chef d'Etat élu par le peuple d'abandonner ses fonctions". "Je ne pense pas que la situation des réfugiés serait différente avec un président ou un autre", a ajouté le chef de l'exécutif qui a nié que le départ de M. Thieu "aurait un effet significatif sur notre effort humanitaire".

Voir page 6: Gerald Ford



Les évêques lancent un cri d'alarme: la famille est menacée d'éclatement

par François Barbeau

La famille n'est plus considérée, comme autrefois, cellule de base de la société, mais elle n'en demeure pas moins d'une importance fondamentale, importance que soulignent les évêques du Québec dans un manifeste sur la famille qu'ils ont rendu public hier et dans lequel ils préconisent des mesures à prendre pour assurer la survie de la famille et lui assurer une vie réelle, à la hauteur de son rôle irremplaçable.

L'épiscopat du Québec ne peut que constater l'éclatement des valeurs sur lesquelles reposaient hier la force et la stabilité de la famille. Les chiffres sont là pour le prouver: le nombre des divorces augmente plus rapidement au Québec que dans les autres provinces, tandis que le nombre des naissances diminue ici plus vite qu'ailleurs, le nombre des avortements ne cesse de croître, les unions libres et les mariages à l'essai se sont multipliés.

Il y a évidemment perte du sens des valeurs, constatent les évêques du Québec, mais là n'est pas la seule explication. Il faut tenir aussi compte du fait que les "individus cèdent à la tentation du confort matériel à tout prix, sous le poids de la pression énorme qu'exerce sur eux une publicité omniprésente et aussi mensongère qu'agressive dont le seul but est d'accroître le volume de la consommation et qui n'hésite pas à faire appel aux instincts les plus profonds de l'homme dans le but de leur faire croire que leur réussite personnelle et leur bonheur ultime dépendent de la possession de tel ou tel objet matériel."

De plus, l'organisation sociale et politique est défavorable à la famille. Le manque de revenus des familles est une des causes de la dénatalité, tandis que l'une des raisons invoquées dans des demandes d'avortement est le manque de logis convenables.

Les tensions engendrées par le monde du travail ont une profonde influence sur la qualité de la vie familiale; la hausse du coût de la vie crée inévitablement des tensions qui n'améliorent pas le climat familial; la situation scolaire pénible des enfants contribue au désarroi des parents, qui sont en plus défavorisés par le système fiscal en tant que membres d'une unité familiale, qui peuvent difficilement se payer des loisirs et des vacances en famille.

Pourtant, et malgré tout, la famille tient des rôles vitaux dans plusieurs domaines: éducation, éveil des enfants à la vie sociale. "Vivre la paternité et la maternité constitue une des expériences humaines primordiales", écrivent les évêques.

Ayant affirmé l'importance et la nécessité de la famille comme milieu de vie, même si la situation de la famille est rendue difficile par de nombreux facteurs, d'ordre éthique et socio-politique, les évêques proposent d'urgence des mesures qui permettront la survie de la famille et lui assureront une vie réelle, à la hauteur de son rôle irremplaçable.

"L'action est à porter là où on a décelé les causes du malaise, c'est-à-dire à la fois au plan de la vie psychologique, morale et spirituelle de l'individu et au plan de l'organisation socio-politique de notre milieu."

La formation du sens moral, précisent les évêques du Québec dans leur lettre, ne dépend pas seulement des parents, mais aussi des éducateurs professionnels, à l'école et en dehors de l'école, partout. C'est ainsi que les média tombent dans cette catégorie d'éducateurs professionnels et font souhaiter aux évêques une plus large part de contrôle du gouvernement en vertu de ses pouvoirs de réglementation des mass média.

La logique d'une société de consommation ne doit pas commander l'ensemble de notre vie sociale, soulignent les évêques.

Au chapitre socio-politique, les évêques voient l'intervention de divers paliers du

Voir page 6: La famille

■Le débat sur l'école publique et l'école privée, les inquiétudes quant à l'enseignement du français: deux thèmes majeurs du supplément d'éducation du DEVOIR, qui paraitra samedi.

sommaire

■L'UdM pourra-t-elle s'affranchir du huis clos ? — page 2
■Une poursuite de $400,000 contre l'hôpital Notre-Dame — page 2
■Québec fait l'inventaire des églises de Montréal
■Le directeur général de la CCR plaide n'avoir rien négligé — page 3
■A chacun ses héros: un éditorial de Claude Ryan
■Un Américain triste: un commentaire de Georges Vigny
■Loge-peuple n'est qu'une étape: un commentaire de J.-C. Leclerc — page 4
■Les "Indiens" de Sibérie pris dans le tourbillon du développement — page 10
■Le marché du siècle au YF-16 ? — page 11

Louez automobile ou camion ou vous l'achèteriez en toute confiance

Livraison immédiate
Pontiac Buick GMC

Location Goyette Inc.
866-4454

TINO ROSSINI
CONRAD GOYETTE

Notre vente annuelle, terminée samedi dernier, a connu un succès fou.
BRAVO ET MERCI !

REVENEZ, pour bouquiner EN LIBERTÉ !
En semaine: jusqu'à 5h.30
Jeudi soir: jusqu'à 9h.
et samedi: jusqu'à 5h.

Dussault
La grande librairie
du 8955, Saint-Laurent

L'UdM pourra-t-elle s'affranchir du huis clos ?

par Michel Roy

Nul n'ose se faire le défenseur du huis clos à l'Université de Montréal, ni les administrateurs, ni les professeurs, ni les étudiants, ni les journalistes qui sont appelés à rendre compte de la vie et des politiques universitaires. Tous au contraire le condamnent, du moins en principe, et déplorent, à des degrés divers, les multiples conséquences de cette vieille pratique dont la récente désignation du nouveau recteur devait illustrer les aspects les plus fâcheux. Mais il y a si longtemps que prévaut le régime du secret (sensiblement assoupli ces dernières années, il est vrai) que les divers milieux de la communauté universitaire, autant les professeurs que les étudiants et les journalistes, en sont devenus, parfois sans le savoir, les principaux complices.

"Huis clos et information", tel était le thème général du colloque auquel le Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal (en voie d'accréditation) avait convoqué mercredi soir la communauté universitaire et la presse dans un amphithéâtre des sciences sociales afin d'engager le débat avec six personnalités: Mlle Lise Bissonnette, journaliste chargée des questions d'éducation au DEVOIR; Laurent Laplante, rédacteur en chef adjoint au "Jour"; Louis Martin, rédacteur en chef du magazine Maclean; Guy Rocher, professeur au département de sociologie et récemment candidat au poste de recteur; Henri Favres, doyen de la Faculté des études supérieures; et Michel Brûlé, professeur au département de sociologie, animateur.

Une certaine publicité, à l'intérieur de l'institution et dans la presse, avait précédé cette rencontre qui, par l'actualité du sujet débattu, intéresse des centaines de personnes: en tout, 75 personnes s'y sont présentées.

De toutes les interventions, il ressort que le huis clos ne saurait se perpétuer encore longtemps à l'Université de Montréal malgré la passivité et les anciennes habitudes qui contribuent à l'entretenir: liberté de l'information et démocratie sont évidemment incompatibles avec la politique du secret. Les administrateurs semblent s'en rendre compte et, dans la mesure où le doyen Favres parlait en leur nom bien qu'il n'ait pas reçu mandat pour le faire, tout indique que les choses vont bientôt changer dans et au dehors de la maison. En tout cas, le Syndicat des professeurs compte bien proposer prochainement "d'importantes modifications". On voudrait, en premier lieu, que soit aboli le huis clos qui entoure les délibérations du Conseil universitaire, puis des divers conseils de départements et de facultés, et de la Commission des études, sauf dans les cas où s'impose la discrétion pour protéger des dossiers académiques et les réputations d'individus.

Trois interventions ont particulièrement retenu l'attention: celle du doyen Favres, celle du professeur Rocher et celle de Mlle Bissonnette.

Soucieux de "défendre cette institution fondée sur la liberté de parole", M. Favres estime que le huis clos n'est "pas mauvais" lorsque la décision prise est celle que l'on attendait ou que l'on espérait. Dans ce cas, dit-il, on peut croire que l'information était suffisante. Au contraire, si le résultat escompté n'est pas atteint, le huis clos soulève la question de la qualité et de la quantité de l'information. D'un côté, le huis clos total et absolu n'engendre aucune information, de sorte que la question de la quantité et de la qualité ne se pose même pas. D'autre part, si l'information est totalement disponible, seule se pose la question de la qualité de l'information qui sera bonne ou mauvaise selon le bon vouloir et l'expérience des informants et des informés.

Mais, en quelques années, l'Université est passée d'une institution de taille modeste (6,000 étudiants) à une institution de grande taille (plus de 20,000 étudiants). Mais l'Université n'a pas su réagir à cette croissance et aux problèmes que suscite sa taille nouvelle, d'autant moins que sa tradition était et reste encore celle du huis clos.

Le doyen Favres est d'avis que "l'huis est maintenant entre-ouvert" puisque plusieurs des réunions regroupent un nombre considérables de personnes et que le huis clos n'est que théorique. Il est en tout cas partisan du régime des réunions publiques, à quelques réserves près (protection des réputations, etc.). Le Conseil universitaire et la Commission des études pourraient donc siéger en public, comme l'assemblée universitaire le fait déjà.

Mais au mouvement vertical de l'information, traditionnellement lent, encombrant et centralisateur, M. Favres croit nécessaire d'ajouter le mouvement horizontal grâce auquel sera mieux diffusée l'information. Toutefois, il paraît s'étonner que l'on attache tant d'importance à la difficulté de s'informer. "Il devrait être facile de s'informer à l'Université: nous enseignons précisément aux étudiants à s'informer; il faut que les gens apprennent à s'informer."

Pour M. Guy Rocher, la problématique est beaucoup plus simple: le huis clos ne doit être qu'une exception et, sur ce point, il partage l'opinion doyen Favre. Mais, hélas, le huis clos ne sert en général qu'à protéger les administrateurs. C'est une pratique qui existe depuis si longtemps à l'Université "qu'on ne s'en départira pas facilement". Et ce n'est pas seulement une affaire de taille; la taille est seulement venue grossir le problème. "Même les étudiants sont corrompus par le milieu puisque plusieurs assemblées d'étudiants se tiennent à huis clos."

M. Rocher énumère ensuite les conséquences qu'entraîne le huis clos: 1) c'est d'abord "l'atomisation des décisions", c'est-à-dire le phénomène par lequel celles-ci sont transmises personnellement aux intéressés, ce qui exclut "une prise de conscience collective de l'information"; il en résulte, comme deuxième conséquence, "la passivité collective qui sert de base au huis clos et qu'amplifie le huis clos". La troisième conséquence, le professeur Rocher la voit dans le développement "d'une nouvelle agressivité qui résulte du huis clos" et qui s'exprime sous forme de rumeurs qui prolifèrent dans la communauté universitaire. Quatrième conséquence: le "mépris qui se développe chez les administrateurs à l'endroit des administrés, mépris larvé des administrateurs qui règnent sur l'ignorance et la passivité des administrés". Cinquième conséquence: une "certaine arrogance se développe chez les administrateurs car ils n'ont pas à se préoccuper du feed-back". Ainsi, dit-il, nous avons ignoré le Conseil universitaire, ne sachant même pas comment et de qui il était composé. "Ils nous ont ignorés à leur tour". Sixième conséquence: tout cela entraîne une "certaine colère chez les administrés, colère encore sourde" mais qui se manifeste à l'assemblée universitaire, qui s'exprime par la syndicalisation des professeurs, qui se traduit aussi par des mouvements de contestation parmi les étudiants, colère enfin qui n'est pas étrangère au colloque de mercredi soir.

"Si cette colère peut se manifester avec insistance, une reprise en main du climat universitaire est possible; certaines instances de prises de décision accepteront de siéger publiquement; les procès-verbaux des réunions de l'assemblée universitaire circuleront davantage. C'est un strict minimum que le Syndicat des professeurs, avec l'appui des étudiants, devrait réclamer."

M. Rocher pense en outre qu'il faut repenser le Bureau de l'information de l'Université qui relève actuellement du secrétaire général "et qui se censure lui-même de peur d'être censuré". Ce Bureau devrait plutôt relever d'un comité spécial de l'Assemblée universitaire qui représente l'Université mieux que le secrétaire général. "Nous serions de la sorte plus rassurés quant à l'absence de censure ou d'auto-censure, car le service de l'information constitue un lieu essentiel de la liberté à l'Université, tout autant que la salle de cours."

Enfin, M. Rocher recommande que les professeurs qui siègent au Conseil universitaire soient appelés à rendre compte de leurs mandats.

Mlle Bissonnette, qui fréquente tous les milieux d'éducation depuis un an en qualité de journaliste et qui les connaissait déjà lorsqu'elle travaillait à l'UQAM, se dit convaincue que le huis clos est pire dans le monde de l'éducation qu'ailleurs. Elle condamne la politique du secret "qui n'a d'autre justification que celle de protéger les individus contre des atteintes à leur vie personnelle." Elle reconnaît toutefois que les journalistes sont largement complices dans la mesure où, parvenant à le percer assez souvent, ils se félicitent de publier des informations théoriquement interdites au public. Mais, à long terme, l'effet du huis clos sur l'information est double: la presse perd de vue l'essentiel au profit de l'accessoire quand un journaliste arrache au huis clos une information secondaire à laquelle l'inédit confère une importance démesurée; d'autre part, l'absence d'information sur des sujets d'intérêt public est parfois totale. Enfin, au-delà du huis clos, l'information qui parvient au journaliste sous forme de rapports ou de documents n'est valable que si celui-ci s'emploie laborieusement à la décoder.

Mlle Bissonnette, instruite par l'expérience du métier, fait part à l'assemblée de son échelle d'information. Celle-ci est relativement accessible dans les commissions scolaires et au ministère de l'Education malgré d'évidentes difficultés que le journaliste parvient néanmoins à surmonter; elle est déjà plus difficile d'accès dans les syndicats d'enseignants qui, comptant sur la sympathie idéologique des journalistes, seront toujours satisfaits pour autant que l'informateur diffuse abondamment ce que le Syndicat croit utile de publier. Mais, dès lors que le journaliste s'avise de publier des nouvelles qui gênent ou mécontentent le Syndicat ou la Centrale, celui-ci sera bientôt rangé dans le camp des "ennemis de la gauche".

Enfin, dernier barreau de l'échelle, l'Université "est le sommet de la non-information" comme en témoigne, selon elle, la parcimonie des nouvelles touchant la communauté universitaire au cours de 1974. En conclusion, elle exprime le voeu que "la participation de l'université au milieu", fréquemment évoquée dans le passé, devienne une réalité; que les universités cessent de se comporter comme des entreprises privées, et que renaisse sur le campus de l'U. de M. un "véritable Quartier latin", journal conçu et fait par des étudiants qui pourraient s'y exprimer librement.

Prêt de $300,000 de la Caisse de dépôts à CTVO

HULL (CP) — La Caisse de dépôts et de placements du Québec a accordé un prêt à long terme de $300,000 à CTVO, la station coopérative de télévision de l'Outaouais, afin de soulager les problèmes financiers à long terme que rencontre cette station, la première au Canada à avoir adopté la formule coopérative.

Les détails de l'entente survenue entre CTVO et la Caisse de dépôts n'ont pas été dévoilés, mais l'une des conditions posées par la Caisse de dépôts serait que CTVO recueille de son côté $180,000 de ses 10,000 actionnaires ou de nouveaux membres à solliciter.

Ces derniers mois, la situation financière de CTVO était devenue fort difficile, mais, avec le prêt consenti par la Caisse de dépôts, il semble bien qu'un nouvel essor sera enregistré d'ici la fin de cette année.

Anesthésie et plomberie

Une poursuite de $400,000 contre l'hôpital Notre-Dame

par Clément Trudel

Suzanne Turcotte, qui n'avait que 16 ans, est morte l'an dernier à l'hôpital Notre-Dame d'avoir inhalé du protoxyde d'azote, toxique, au lieu de l'oxygène qu'on lui destinait.

Son mari, William, fort du verdict du coroner touchant deux décès dans la même chambre de réanimation à la maternité de Notre-Dame, vient d'intenter une poursuite de $400,000 contre l'hôpital, contre un anesthésiste de l'hôpital, Yvon Rondeau, et contre un technicien, Clovis Caissy.

Ce jeune couple de Sudbury — où une erreur dans la tuyauterie, à l'hôpital local, a provoqué une enquête sur 23 décès "accidentels" — était venu à Montréal où Mme Turcotte accoucha de Suzanne, qui aura bientôt un an.

La maman ne devait pas se réveiller et, sur le moment, on avait cru à des complications pulmonaires dues à un choc anesthésique. Ce n'est qu'après un deuxième décès, semblable à celui de Mme Turcotte, que l'hôpital fit vérifier les conduits d'oxygène pour s'apercevoir qu'il y avait eu erreur dans le gaz destiné aux patientes qui venaient d'accoucher sous anesthésie.

En anglais, protoxyde d'azote se dit "nitrous oxyd".

Pour William Turcote, l'hôpital a agi de façon imprudente en confiant des réparations à un ouvrier qui ne savait même pas distinguer les signes chimiques identifiant les gaz véhiculés dans tel tuyau d'amenée.

Le verdict du coroner avait contré le diagnostic établi par le service de pathologie de l'hôpital Notre-Dame dans le cas de Mme Turcotte. Ce verdict fonde en somme les revendications du veuf Turcotte. La chambre d'accouchement no 3 avait été par accident, pour la future maman, une chambre à gaz.

Des dommages réclamés, $187,000 représentent les sommes que, selon l'espérance de vie de Suzanne Turcotte, 60 années de labeurs auraient permis à la jeune mariée d'apporter au foyer, à raison de $60 par semaine.

Pour frais de gardienne ou de tuteur pour la bambine jusqu'au jour de ses 16 ans, plus de $100,000 sont réclamés. Le solde des dommages consisterait en perte de jouissance de la vie, perte de la compagnie de l'épouse, etc.

L'examen du rapport Gans sera soumis à l'Ordre des ingénieurs

La divulgation d'un rapport interne sur la façon dont les contrats d'ingénierie seraient accordés par le gouvernement du Québec a fait l'objet de trois résoltions, hier après-midi, à la réunion du conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs.

Signalons qu'un deuxième comité, déjà constitué pour examiner le rapport de l'ingénieur Nathan Gans, dans lequel on affirme que l'octroi des contrats est soumis aux règles du patronage, rendra compte de ses observations à l'occasion d'une réunion de l'Ordre, à Val-David, les 25, 26 et 27 avril. On croit comprendre que le conseil d'administration se prononcera alors officiellement sur le document, dont la fuite avait fait beaucoup de bruit il y a quelques semaines.

Cependant, l'Ordre se défend de divulguer en son nom le rapport controversé, dont le contenu sera également étudié par des conseillers juridiques. "Nous avons adopté une attitude légaliste, sur ce point, nous confiait hier le directeur général de l'Ordre, M. Jacques Soucy, car même si le document ne nomme personne, il n'est pas interdit de penser que le rendre public pourrait entraîner des conséquences fâcheuses. Nous agirons donc suivant les avis de nos conseillers."

— capsules —

● Marc Véronneau a droit de réclamer de l'Hydro-Québec $6,300 en compensation de dommage subis lorsqu'un fil anormalement bas toucha la chaine d'un camion servant au transport du bois. Ainsi en ont décidé les juges Rinfret et Bélanger, de la Cour d'appel (le juge Lajoie, lui, aurait rejeté l'appel, maintenu le jugement de la Cour supérieure estimant que l'appelant était l'artisan de son propre malheur). L'accident est survenu en juin 1968 sur la ferme Maclure, à Stanstead. Véronneau passait sous un fil de l'Hydro-Québec avec son patron Madore pour la troisième fois depuis qu'il avait noté ce fil et ces poteaux brisés — le fil se trouvait en fait 7.5 pieds en-dessous des normes. Véronneau n'a pas commis de faute, selon le jugement majoritaire et puisque la loi des accidents du travail ne lui permet pas de poursuivre son employeur et qu'il ne recevra que $11,700 de la CAT, la différence est récupérable de l'Hydro, qui aurait été en faute pour ne pas avoir réparé cette ligne défectueuse. Au procès, il avait été admis que Véronneau avait subi des dommages de $18,000 à cause de cet accident.

● Pour possession de 165 grammes de cannabis, W. Wolkow avait été condamné à une amende de $1,000 (délai de six mois pour payer) ou, à défaut, à six mois de prison. La Cour d'appel fait droit en partie à l'appel de Wolkow, puisque le juge de première instance devait imposer, selon l'art 4.2 de la Loi des stupéfiants, une amende et une peine d'emprisonnement. La sentence imposée étant illégale, suivant la Cour d'appel, Wolkow aura à payer une sentence de $300 d'amende et devra passer quinze jours en prison (peine à purger au cours des fins de semaine).

● Un courtier en immeuble a droit à sa commission même lorsque l'accord définitif est survenu après la révocation du mandat, alors même que la vente a été complétée par le vendeur. Pierre Dréau, de Longueuil, devra donc payer $3,600 aux Immeubles Guémard Inc. à cause d'un mandat (non écrit) intervenu en janvier 1971 pour la vente d'une résidence. Le juge Paul M. Gervais, de la Cour supérieure, rappelle dans son jugement que Dréau, n'ayant jamais signé de document avec Guémard pour la vente de sa maison, n'en avait pas moins accepté les affiches "à vendre" des Immeubles Guémard Inc. Par la suite, Dréau substitua à ces affiches de Guémard ses propres affiches mais puisqu'il avait eu recours à un courtier et que ce courtier s'était donné la peine de lui trouver des acheteurs éventuels, Dréau devra payer la commission. Les propriétaires actuels de l'ancienne maison de Dréau disent ne pas avoir visité la maison Dréau en compagnie d'un agent de Guémard. Pour le juge Gervais, il s'agit d'un oubli et Dréau n'en est pas moins tenu de rémunérer son courtier.

Permis du CRTC

OTTAWA (PC) — Le CRTC a annoncé, hier, qu'il avait approuvé la requête déposés par la Régie des communications éducatives de l'Ontario pour diffuser des émissions télévisées dans la région de Sudbury, à partir de ses studios de Toronto.

En émettant ce permis, valide jusqu'au 31 mars 1977, le CRTC a dit avoir tenu compte du fait que le candidat avait formulé l'intention d'augmenter le budget et les heures d'émissions consacrés à sa programmation de langue française.

La cause d'Obront pourra procéder

Le juge Ruston B. Lamb, de la Cour supérieure, a rejeté hier la requête en évocation de l'avocat de William Obront contre la Cour des Sessions et de la Paix et contre le juge Alexandre Mierzwinski.

La cause de Obront pourra en conséquence être entendue aujourd'hui, au sujet des quatre années d'imposition (1969-70-72-73) où Obront n'aurait pas produit de rapport d'impôt.

On accuse mon client (Obront) de se soustraire à la "signification", dit Me Bolduc, qui, dans sa requête, alléguait que le juge avait pris une décision (5 février) "en l'absence totale de preuve". Il n'en est rien et l'on aurait dû signifier les procédures non par huissier mais par courrier recommandé.

Au nom du procureur général et du sous-ministre du revenu du Québec, Me D. Doran se dit prêt à interroger un témoin sur la "preuve" présentée devant le juge Mierzwinski. Le juge Lamb n'insiste pas, il a fondé sa décision d'hier sur une décision rendue le 7 octobre par la Cour d'appel du Québec dans la cause Léonard contre le Collège des Médecins. Il rejette la suggestion de Me Bolduc de surseoir à la prise de décision "pour permettre de produire des notes" au tribunal.

Me Bolduc n'a pas accepté l'offre du juge d'ajourner à l'après-midi pour fins de consultation, notamment, des causes Léonard et Chèvrefils. Mon devoir est de me prononcer aujourd'hui sur la requête et les principes énoncés dans la cause Léonard m'apparaissent clairs.

Me Bolduc, par son insistance, a laissé planer la possibilité de porter la décision du juge Lamb en appel: le délai demande... vous permettrait de rendre une décision "inattaquable", dit le procureur qui reproche au tribunal de lui opposer de façon impromptue une jurisprudence qu'il n'a pas le temps de consulter à tête reposée.

Jouant de l'hyperbole, Me Bolduc fait même allusion à un régime "fasciste" où des décisions prises en l'absence totale de preuve, devant des tribunaux inférieurs, étaient entérinées par une Cour supérieure.

Le juge Lamb ne se laisse pas ébranler par cet argument. "Votre requête me paraît mal fondée; je la rejette avec dépens".

Mis à part les détails touchant des articles de loi, on se rappelle que Obront est accusé d'avoir ignoré une mise en demeure du ministère québécois du revenu, quant à la production de déclarations d'impôt pour les quatre années précitées. Avant que le juge Mierzwinski n'autorise une "signification spéciale" par huissier à la maison de Hampstead, la poste recommandée avait été utilisée par le ministère, sans succès apparent. C'est une bonne qui reçut le document du huissier la dernière fois, Obront n'étant pas à son domicile.

L'accusé ne subit aucun préjudice du rejet de la requête, selon Me Doran.

L'audition et la discussion autour de la requête furent entrecoupées de lectures attentives du juge Lamb auquel parvenaient des décisions ayant trait à des cas où l'on voulait casser des décisions de tribunaux inférieurs lorsque ces décisions avaient été rendues en l'absence de preuve ou lorsque ces tribunaux avaient pu outrepasser leur juridiction.

Le juge Lamb ne croit pas devoir intervenir dans ce dossier dont est saisi le juge Mierzwinski. Seule une inscription en appel de cette décision Lamb pourrait faire remettre à plus tard la cause d'Obront devant les Sessions de la Paix, cause dont l'audition est prévue aujourd'hui.

Maintien d'une sentence contre un Haïtien qui est jugé "assez mature"

L'an dernier, un Haïtien était trouvé coupable de s'être servi d'un faux certificat de l'Institut classique de Port-au-Prince. Peine imposée en juin 74: deux mois de prison.

Vous vous en tirez à bon compte, disent les juges de la Cour d'appel à cet appelant, R. Belance.

Arrivé en août 1972 au Canada, cet Haïtien avait fait une demande de résidence permanente au Canada et "dans le but d'obtenir une réponse favorable", a utilisé ce certificat stipulant qu'il avait fréquenté l'Institut classique de Port-au-Prince durant les années académiques 1962-1967. Il n'en était rien et le certificat contrefait aurait été acquis au vil prix de $20.

L'article du Code pénal: 326 (1), en vertu duquel R.B. fut condamné, prévoit une peine maximum de quatorze ans. L'appelant, à 30 ans, "est assez mature" pour se rendre compte de la portée de ses actes, écrit le juge Rinfret avant de rejeter l'appel. La sentence imposée il y a un an n'apparaît pas exagérée au tribunal, qui n'intervient pas dans le premier jugement.

— affaires sociales —

Livres pour semi-voyants

Une bibliothèque d'un genre nouveau vient de naître, grâce aux subventions du programme Initiatives locales. Il s'agit d'une bibliothèque de 500 livres imprimés en gros caractères à l'intention des personnes dont l'acuité visuelle est diminuée à cause de l'âge, de la maladie ou d'un accident.

Cette bibliothèque est située à 6503, rue Drolet; elle est ouverte du lundi au vendredi, de 9h30 à midi et de 13h à 17h. On y trouve des romans, des biographies, des ouvrages de science-fiction, de philosophie, biologie, romans-policiers, etc. Pour obtenir plus de renseignements, téléphoner à 270-1128.

Contre la pollution

En cette période de l'année où vous vous préparez à déménager, ne jetez pas vos débris de verre et vos vieux journaux. Quelqu'un passera chez vous les ramasser et vous contribuerez ainsi à la lutte anti-pollution. Il suffit de téléphoner au projet PIL de Maisonneuve-Rosemont: tél. 254-9955 ou encore à celui du comté de Papineau: 277-3127.

on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CANADA

LIVRE VERT SUR L'IMMIGRATION

Un Comité mixte spécial a été établi pour examiner le Livre vert sur la politique de l'immigration.

Ce Comité procède actuellement à l'examen du Livre vert et aimerait recevoir les mémoires des individus et organismes intéressés.

Les personnes qui désirent faire parvenir un mémoire sont priées de faire part de leur intention aux greffiers du Comité avant le vendredi 18 avril 1975. Les mémoires devront être soumis avant le vendredi 16 mai 1975.

Toute la correspondance portant sur cette question doit être adressée à:

Les co-greffiers
Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration
Boîte postale 728
Edifices du Parlement
Ottawa, Canada
K1A 0A7
(613) 996-2005

Québec fait l'inventaire des églises de Montréal

Le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, a annoncé hier la mise sur pied d'un programme d'inventaire complet des églises de l'île de Montréal.

En accord avec l'archevêché de Montréal, ce programme couvre 280 paroisses et sera exécuté, en collaboration avec le Musée du Québec, sous la direction générale du patrimoine du MAC.

L'inventaire systématique des églises de l'île de Montréal vise à recueillir sur fiches et sur photographies l'architecture, le mobilier, les sculptures, les pièces d'orfèvrerie, etc. de tous ces immeubles historiques.

Le projet, amorcé l'automne dernier, sera terminé dans un an environ. Un programme similaire a déjà été complété dans le diocèse de Saint-Hyacinthe.

Par ailleurs, une entente a été conclue entre Québec et Ottawa en vertu de laquelle des bandes magnétiques, des documents et des études portant sur l'architecture québécoise traditionnelle et préparés par le gouvernement fédéral seront livrés au MAC, permettant ainsi au gouvernement du Québec de réaliser des économies substantielles.

Ces études fédérales ont porté sur environ 40% des bâtiments québécois traditionnels.

Le directeur général de la CCR plaide n'avoir rien négligé

par Gilles Provost

Le directeur général et vice-président de la Canadian Copper Refiners, M. Larry Johnston, a déclaré hier au coroner Me Richard Shadley, qu'il a pris suffisamment au sérieux les premières nouvelles d'empoisonnement par l'arsine (dès le mois de mai 1974), pour prendre lui-même l'affaire en main et pour ordonner qu'on fasse des analyses dans toute l'usine.

Le jour même, en apprenant que les premiers employés intoxiqués effectuaient un travail qui les amenait un peu partout dans l'usine, M. Johnston a malheureusement présumé que l'arsine responsable de leur intoxication ne pouvait agir fortement en une seule journée et il en a conclu qu'ils avaient absorbé ce produit dangereux pendant plusieurs jours.

C'est pourquoi, selon ses dires, il n'a pas cru important de découvrir l'endroit où ils travaillaient lorsqu'ils ont ressenti les premiers symptômes. (L'enquête a montré jusqu'à maintenant que si on avait fait cette vérification, on aurait découvert rapidement la cause de l'empoisonnement et qu'on aurait pu éviter le double empoisonnement mortel du 3 janvier 1975.)

M. Johnston a admis toutefois qu'il n'a rien fait pour se renseigner sur les dangers réels de l'arsine (un poison extrêmement violent), qu'il n'a pas consulté les médecins traitants et qu'il n'a pas jugé bon d'interroger les ouvriers impliqués eux-mêmes.

En 1973, M. Johnston avait déjà reçu des rapports selon lesquels les installations de purification de la compagnie émettaient des taux d'arsine supérieurs aux normes mais il dit n'avoir pas fait le lien entre ces rapports et le premier empoisonnement. Il n'a jamais discuté avec l'auteur de ce rapport qui, lui, avait fait des recherches sur les dangers de l'arsine.

M. Johnston a aussi déclaré hier qu'il n'a pas jugé bon d'informer directement le responsable de la sécurité des employés parce que ce dernier n'avait aucune compétence particulière pour enquêter sur un problème d'arsine. (C'est ce responsable qui aurait pu avertir le syndicat de l'accident.) M. Johnston dit aussi qu'il n'était pas certain, à l'époque, que ces ouvriers avaient été empoisonnés à leur travail."

Le directeur général a declaré qu'il avait ordonné qu'on prenne des tests à proximité de tous les 30 bassins de libération, les seules autres installations qui pouvaient, à la rigueur, produire de l'arsine et qui étaient réparties partout dans la bâtisse. (Il s'est orienté dans cette voie parce qu'il croyait que l'arsine était répandue dans toute l'usine et que les employés l'avaient absorbée progressivement).

Selon cette logique, M. Johnston dit avoir craint que les autres ouvriers aient aussi été empoisonnés par l'arsine.

Cependant, il n'a fait aucune enquête pour vérifier si ses craintes étaient fondées et il n'a fait subir aucun examen médical à son personnel dont la santé était peut-être menacée.

Pour sa part, le président de la Canadian Copper Refiner, M. John Schloen, a poursuivi son témoignage hier en se déclarant incapable de répondre à un grand nombre de questions.

Ainsi, M. Schloen s'est dit incapable d'expliquer pourquoi ni le médecin de la compagnie, ni le responsable de la production, ni le responsable des premiers soins, ni le responsable de la sécurité, ni les ouvriers concernés n'ont été avertis du danger quand la compagnie a constaté qu'il régnait une situation anormale dans une partie de l'usine.

Pourtant, a-t-il dit, il est absolument faux de parler d'une politique du secret vis-à-vis des employés. "Nous accordons une importance extrême à tout dire à tous les intéressés", a-t-il dit.

M. Schloen n'a pu expliquer pourquoi on n'a donné aucune directive au personnel intéressé pour qu'on porte une attention particulière aux symptômes d'empoisonnement par l'arsine qui pourraient se présenter.

M. Schloen n'a pu davantage se souvenir pourquoi on n'a pas donné suite à une suggestion du responsable de l'implantation des nouveaux procédés qui recommandait qu'on fasse subir des examens aux employés en péril. Le même témoin a aussi dit à un autre moment que personne ne lui avait fait cette suggestion.

Le président de la Canadian Copper Refiners a aussi expliqué que son rôle consistait simplement à suivre les grandes politiques fixées par la Noranda Mines qui contrôle la CCR et à mettre en place le personnel nécessaire pour que ces politiques et objectifs puissent être respectés. En somme, a-t-il dit, les politiques dépendaient de Noranda Mines et la direction de l'usine au jour le jour dépendait du vice-président, M. Johnston.

Les fabricants d'autos garderaient secrets des programmes avantageux pour les consommateurs

OTTAWA (d'après CP) — Selon l'Association pour la protection des automobilistes (APA), des milliers de propriétaires de voitures paient pour des réparations mécaniques dues à des défauts de construction, même si les grands fabricants d'automobiles ont établi secrètement des programmes par lesquels ils défraient une partie de ces coûts par l'intermédiaire de leurs concessionnaires.

Il s'agit dans tous les cas de réparations effectuées au-delà de la période normale de garantie (12 mois ou 12,000 milles).

L'APA accuse les grands fabricants, tels Toyota, General Motors et Ford, d'avoir établi de tels programmes, avantageux pour le consommateur, sans les rendre publics. En conséquence, l'organisme presse les autorités gouvernementales d'obliger ces fabricants à rendre publics tous les détails de ces programmes spéciaux, afin que les consommateurs, au-delà de la période de garantie, ne soient plus obligés de payer les frais de réparations dues à des défauts mécaniques, quand ces mêmes fabricants ont déjà mis en place des programmes pour défrayer eux-mêmes une bonne partie de ces frais.

Le Tabac Imperial à la hausse

La société Imperial Tobacco a annoncé hier à Montréal, une hausse des prix de ses cigarettes et de son tabac pour le 14 avril prochain. Les consommateurs paieront dès lors trente cents de plus pour le carton de 200 cigarettes.

Les débardeurs prévoient que la grève sera longue

Aucun progrès ni aucun développement majeur n'ont été enregistrés hier dans le conflit qui paralyse les ports des Montréal, Trois-Rivières et Québec.

Toutefois, le secrétaire-trésorier de l'Union internationale des débardeurs, M. Fernand Boudreault, a déclaré que, si les employeurs demeurent sur leurs positions actuelles, la grève sera longue. "J'engage fortement les employeurs à poser un geste, a-t-il; sans quoi les ports du Saint-Laurent demeureront paralysés indéfiniment". M. Boudreault a aussi déclaré qu'aucune assemblée générale des débardeurs n'est prévue pour le moment.

On sait que le médiateur nommé par le gouvernement fédéral dans ce conflit, M. Charles Poirier, a suspendu mercredi cette médiation en affirmant qu'aucune des deux parties ne voulait faire la moindre concession.

Par ailleurs, les débardeurs en grève ont communiqué hier avec l'Union des producteurs agricoles pour l'assurer que l'approvisionnement en grains de provende est actuellement possible au port de Montréal, puisqu'aucune mesure n'a été prise pour empêcher les meuniers et la Coopérative agricole de s'approvisionner en grains. Les débardeurs se sont dits solidaires des éleveurs et des agriculteurs québécois. "Il n'est pas dans notre intention de faire subir des pertes aux éleveurs et aux agriculteurs", déclare un communiqué des débardeurs, diffusé hier.

Entre-temps, tous les navires qui faisaient route vers les ports du Saint-Laurent sont dirigés vers ceux des Maritimes, tandis que d'autres sont partis hier de Montréal pour se diriger vers Halifax afin d'y décharger leur cargaison.

Enfin, à Ottawa, le ministre du Travail, M. John Munro a annoncé que le juge Peter Donald Seaton, de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, a été nommé arbitre dans le conflit qui oppose les 4,000 débardeurs de la côte ouest aux armateurs. On sait que la grève des débardeurs de la côte ouest a été brisée par une loi spéciale, adoptée par le Parlement le 24 mars dernier.

M. Munro a déclaré qu'il espérait voir l'arbitre résoudre le conflit d'ici 60 jours au maximum. Il a ajouté qu'il n'était pas question, cependant, que le gouvernement intervienne en ce moment dans le conflit des ports du Saint-Laurent par le moyen d'une autre loi spéciale. "Une intervention du Parlement, à ce moment-ci, a-t-il précisé, ne serait bénéfique à personne".

aujourd'hui

La Corporation des conseillers en relations industrielles tient une journée d'étude à l'hôtel Sheraton Mont-Royal, à Montréal, sur le thème: les cadres politiques de rémunération et nouvelles tendances en matière de recours.

●

Un colloque sur la criminologie ayant pour thème "réconciliation pour une liberté" a lieu au pénitencier de Cowansville: 16ème gala du Publicité-Club de Montréal, à l'Hôtel Bonaventure.

●

Conférence sur les problèmes contemporains du langage au niveau du Canada, au campus Loyola de l'université Concordia, 7141, rue Sherbrooke ouest, aujourd'hui et demain.

●

Colloque des étudiants de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, à la Faculté d'aménagement, 5620, rue Darlington, local 169.

●

Rencontre annuelle de l'Association des anciens élèves du pensionnat du Sacré-Coeur, au 3635, rue Atwater.

●

Cliniques de sang de la Croix-Rouge: Banque de Montréal, 129, rue Saint-Jacques ouest, Hall Hochelaga au 14ème étage, de 9h30 à 16h30; Salle des manoeuvres de l'Armée, Longue-Pointe, 6560, rue Hochelaga, de 11h30 à 14h30.

●

Congrès de l'Association des enseignants de langues vivantes, aujourd'hui et demain, au 3495, rue Peel, troisième étage.

●

A 12h30, à la salle 2-D du pavillon de Koninck de l'Université Laval, M. Robert Lemieux, l'avocat-pompiste de Sept-Iles, donne une conférence sur "Le rôle de l'avocat dans la société moderne et plus particulièrement au Québec."

●

A 14h, "conférence surprise" de la Société des Ecrivains, au Cercle universitaire de Québec.

●

A 20h, concert du Centenaire, à Outremont, salle Claude-Champagne.

●

A 20h, "Opération Ressources" du PQ au club de golf de Lachute; invité: M. Marcel Léger, député de Lafontaine.

Un Molotov fait trois blessés à Chibougamau

Trois personnes ont été blessées par l'explosion d'un mystérieux cocktail Molotov, hier matin, sur la route qui conduit à la mine Patino, à Chibougamau, où la grève sévit depuis le 18 novembre.

Deux grévistes et la femme de l'un d'eux, mère de cinq enfants, ont été traités à l'hôpital pour brûlures, et la police a ouvert une enquête sur l'incident, d'autant plus troublant, dans l'esprit des mineurs, que les grévistes ont fait l'objet d'éloges de la part du maire et des agents de police pour avoir mené jusqu'à maintenant une "lutte pacifique et sereine".

Fait à noter, malgré ce climat, les propriétaires de la mine ont retenu les service d'une agence de sécurité, connue sous le nom de Garda, la même, disent les métallos, qui fut engagée durant le violent conflit de la United Aircraft, à Longueuil.

Les métallos affirment que ces gardes n'ont cessé d'intimider les grévistes par toutes sortes de moyens depuis le début du conflit. Ils s'interrogent donc sur la présence sur les lieux d'une grève tranquille d'une bande d'hommes dont ils soupçonnent qu'on a retenu leurs services dans le seul but de provoquer des incidents violents.

Les mineus de la Patino disent réclamer essentiellement les mêmes conditions de travail et de salaires accordés par voie de simple négociation à leurs camarades de la mine Noranda.

Nouveau sous-ministre associé de foi catholique à l'Éducation

Le ministre de l'Education a annoncé hier la nomination de M. André Rousseau au poste de sous-ministre associé de foi catholique au ministère de l'Education. M. Rousseau était, jusqu'à cette nomination, directeur général adjoint à la commission scolaire régionale de Chambly.

M. Rousseau a fait carrière dans l'enseignement depuis 1960. A la régionale de Chambly, il a été successivement directeur du cours préparatoire aux études supérieures, en 1966-67, et directeur de l'enseignement secondaire, de 1967 à 1971.

Le nouveau sous-ministre a été membre du conseil d'administration du Conseil québécois pour l'enfance exceptionnelle (CQEE) et président du comité de revision de la probation des maitres du ministère de l'Education.

Dénonciation du RCM

Un programme de restauration pour le propriétaire et la Ville

Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) dénonce le programme de restauration de logements annoncé la semaine dernière par le maire Jean Drapeau parce qu'il ne tient pas compte de l'aspect social du problème et se fera sur le dos des locataires.

Au cours d'une conférence de presse, le RCM a réitéré la proposition de former une commission municipale permanente sur le problème du logement, visant à l'élaboration d'un plan d'ensemble des politiques à court, moyen et long termes. Cette question fait déjà l'objet d'un avis de motion et sera débattue à une réunion ultérieure du conseil prévue vers le 20 avril.

Selon les explications fournies par le conseiller Jean Roy, du quartier Saint-Louis, le programme de rénovation annoncé s'adresse essentiellement aux propriétaires. Après avoir bénéficié des faveurs de la rénovation, ces propriétés verront leur évaluation augmentée, puis les taxes suivront. Les propriétaires n'auront alors d'autre choix que d'augmenter leurs loyers et ce sont les locataires qui paieront la note finale. Plus encore, les données fournies par le conseiller Roy établissent que seulement cinq ans de hausse d'évaluation suffiront à la Ville de Montréal pour récupérer sa part des sommes totales investies dans le programme de rénovation.

Il s'agit d'un programme conjoint des gouvernements fédéral, provincial et municipal et prévoyant l'octroi d'une subvention à la restauration de l'ordre de 50%. Le programme sera applicable dans les 35 zones défavorisées de la métropole où l'on compte environ 100,000 logements à restaurer. En moyenne, les subventions s'établiront à $6,000 par logement. Le fédéral y participera pour $1,500, le provincial pour $750 et le municipal pour une somme égale. Selon le maire Drapeau ce sera suffisant pour régler le problème du logement et faire disparaître tous les taudis des zones défavorisées.

Mais le RCM, dont le conseiller Jean Roy, pense tout autrement, alléguant que la seule véritable façon de régler le problème du logement à Montréal est de favoriser les propriétés collectives, pour donner au plus grand nombre de locataires accès à la propriété. Des expériences-pilotes tentées en Ontario, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan indiquent déjà des résultats au départ inespérés.

D'autres formules comportent, par exemple, l'octroi de subventions aux locataires. Ou encore la Ville se chargerait d'exproprier les vieux logements et de les louer comme elle le fait pour les HLM. Les locataires paieraient alors un loyer conforme au barème de la SHQ et qui ne dépasserait jamais 25 pour cent du revenu. De ces hypothèses de solutions et d'autres, le RCM souhaite en discuter dans le cadre d'une commission permanente municipale du logement.

Otages relâchés à l'UQTR

Les étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières ont libéré hier matin les deux otages, l'un patronal, l'autre syndical qu'ils séquestraient depuis la veille dans les bureaux de l'administration pour les forcer à accélérer le règlement de la grève des enseignants.

Les étudiants occupent l'édifice de l'administration depuis le début de la grève, lundi matin. Mercredi après-midi, ils avaient invité le président du syndicat, M. Pierre Senay, et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Pierre Decelles, à une séance d'information à la suite de laquelle ils les ont tout simplement, bien que poliment, empêchés de sortir.

MM. Senay et Decelles ont donc passé la nuit face à face, mais les négociations n'ont pas repris pour autant.

La partie syndicale a fait savoir hier qu'elle était toujours disposée à reprendre les discussions, dès que la direction de l'université voudra bien s'y prêter. Elle a invité le médiateur, M. Raymond Désilet, à demander aux vice-recteurs Pierre Decelles et André Brousseau d'assister aux séances de négociation à titre d'observateurs "pour accélérer les décisions du caucus patronal".

Mercredi après-midi, les étudiants ont convoqué la presse régionale sur les lieux de l'occupation pour qu'elle puisse constater qu'aucun vandalisme n'y avait été commis, contrairement à des rumeurs qui couraient à Trois-Rivières.

Les principaux points encore en litige entre les enseignants et l'université sont l'échelle salariale, la sécurité d'emploi, le perfectionnement et les modalités d'évaluation des professeurs.

COURS DE POTERIE

(Jour et Soir)

Initiation à la céramique

tournage - façonnage

Composition des glacures

Moulage et calibrage

Inscription immédiate..

Début des cours:
Semaine du 7 avril

Poterie Bonsecours Ltée,
433 rue Notre-Dame est,
Vieux-Montréal
844-6253 - 844-6165

Permis: culture personnelle
#749985

TROIS SEMAINES EN ISRAËL

Un départ : le 28 mai; retour le 18 juin

PRIX: $759.00

Comprenant :

— Excursions guidées en autobus à travers le pays (Sept jours);
— Cinq jours dans un kibboutz
— Quatre jours à Jérusalem;
— Quatre jours au bord de la Méditerranée;
— Pension partielle durant le séjour hors du kibboutz;
— Pension complète durant le séjour au kibboutz.

***Informations :* 934-0773**

Liqueurs, porcelaine et fantaisie

IMPORTÉS D'ITALIE: ISOLABELLA



933-G PRUNELLE
Gondole de Venise

933-F MANDARINETTO
Château Roméo et Juliette

933-H SAMBUCA NEGRA
Céramique Viking

Représenté au Québec par: Les Distilleries Melchers, Limitée

Vendus exclusivement à: LA MAISON DES VINS, 600 Avenue du Président Kennedy, Montréal

éditorial

À chacun ses héros

S'il faut en croire le professeur Gilbert Tarrab, de l'Ecole de Service social de l'université de Montréal, le Dr Henry Morgentaler, dont la peine de dix-huit mois de prison pour avortement illégal vient d'être confirmée par la Cour suprême du Canada, peut se consoler du sort qui lui échoit. Car, "décrié aujourd'hui par la Cour suprême, il figurera demain dans les livres d'histoire sociale sous la rubrique des novateurs, voire des héros, sans doute fatigués, mais héros quand même".

Il faudrait, pour être complet, reprendre toute l'argumentation du professeur Tarrab. Celui-ci affirme sans broncher que "nous avons au Canada une loi moyenâgeuse" en matière d'avortement. S'il daigne descendre de la montagne, il apprendra que cette loi remonte à six ans à peine, qu'elle fut adoptée à la suite d'une étude exhaustive qui ne négligea aucune source sérieuse et qu'elle fut saluée à l'époque comme un pas très important.

M. Tarrab laisse de même soupçonner qu'il y aurait quelque influence malfaisante de l'Eglise dans la résistance au changement qui se manifeste en matière de législation sur l'avortement. Cette influence est réelle: il n'y a pas lieu de le cacher. Mais quel mal y a-t-il à ce que l'Eglise, par la voix de ses chefs et de ses membres, veuille agir sur l'opinion et sur les lois? A moins que M. Tarrab ne veuille signaler que l'Eglise voudrait se livrer à des moyens occultes pour forcer la main du législateur, quel mal voit-il, du point de vue d'une démocratie libérale, à ce que l'Eglise veuille faire entendre sa voix dans un débat qui concerne au plus haut point la qualité de la vie?

On n'en finirait pas de relever, dans cet article dont le ton reste heureusement courtois et civilisé du début à la fin, les confusions qui obligeraient à dresser un épuisant "état de la question" avant de pouvoir engager un débat rigoureux. Mon but, aujourd'hui, est plus modeste. Je veux simplement établir, puisque que M. Tarrab, à l'exemple de beaucoup d'autres, n'hésite pas à faire du Dr Morgentaler un héros, les raisons qui m'invitent plutôt au scepticisme dans le cas du célèbre avorteur.

•

"L'histoire", écrit M. Tarrab, "regorge d'exemples de lois illégales (sic) sur le plan de la justice élémentaire des droits de l'homme. Notamment en matière d'avortement, comment faites-vous le partage entre les textes de loi, la morale religieuse et le gros bon sens primaire?"

Le partage, ma foi, n'est pas si compliqué. Chacun a sa morale personnelle, inspirée ou non par une religion: de cette morale, s'inspirent ses actes. Pour assurer le droit de chaque citoyen à la vie, à la sécurité et à la propriété de ses biens, le législateur définit de plus dans des lois un certain nombre de choses imposées ou interdites au nom du bien général. Qu'on accepte personnellement ces prescriptions ou non, peu importe: elles obligent, sous peine de sanctions plus ou moins graves. Quant au "gros bon sens primaire" dont parle M. Tarrab, on voit mal ce qu'il vient faire dans le débat: tout l'effort de la culture consiste à dépasser ce stade pour arriver à une vue éclairée des choses: à ce dernier niveau, la distinction élémentaire entre l'éthique de chaque personne et celle que l'Etat doit imposer à ses citoyens s'impose d'elle-même.

Au nom de la difficulté qu'il y aurait à distinguer entre "la loi, la morale religieuse et le gros bon sens primaire", M. Tarrab accepte, en somme, que chacun décide de se faire soi-même justice et introduise dans les faits des pratiques que le législateur n'a pas jugé devoir reconnaître dans les lois. Ce postulat est l'antithèse même de la démocratie. Nul mieux que le juge Hugessen, de la Cour supérieure, n'a résumé la première objection qui vient spontanément à l'esprit devant l'affirmation de M. Tarrab. Je le cite au texte: "... L'accusé dit qu'il ne respecte pas la loi actuelle. C'est certainement son droit, peut-être même son devoir, dans une société démocratique dont l'essence même consiste à permettre à chaque citoyen de s'exprimer et de lutter de toutes ses forces contre les lois qu'il considère mauvaises ou injustes. La loi n'exige pas nécessairement le respect; elle exige, par contre, l'obéissance. Mais c'est une chose d'affirmer qu'une loi est mauvaise et erronée et qu'il faudrait s'en débarrasser le plus vite possible; c'en est une tout autre de violer et de défier ouvertement cette loi et de mettre par là en péril toute la base sur laquelle notre société est fondée. La première voie est celle du démocrate; la seconde est celle de l'anarchiste".

•

On a tenté d'assimiler le cas du Dr Morgentaler à celui du Dr Bourne, ce médecin britannique qui fut acquitté en 1939 de l'accusation d'avoir pratiqué un avortement illégal sur la personne d'une jeune fille de quatorze ans qui avait été victime de viol. Or, c'est précisément une comparaison que n'ont pas intérêt à invoquer les défenseurs du Dr Morgentaler, car les différences entre les deux cas sont trop manifestes:

1) le Dr Bourne ne pratiqua qu'un seul avortement: il se défendit fermement d'avoir voulu orienter en quelque facon sa pratique dans cette voie qu'il avait dû emprunter dans des circonstances très graves et exceptionnelles. Le Dr Morgentaler, au contraire, avait porté la pratique de l'avortement à un niveau de perfectionnement presque industriel;

2) le Dr Bourne pratique tout à fait gratuitement, pour des motifs purement humanitaires, l'avortement pour lequel il fut accusé. Le soi-disant sacrifice du Dr Morgentaler était, au contraire, fort lucratif;

3) le Dr Bourne, note le juge Hugessen, ne fit rien "pour retarder ou paralyser les procédures instituées contre lui. Il fit au contraire tout en son pouvoir pour faciliter la marche expéditive de la justice". Mais il n'en fut pas ainsi du Dr Morgentaler. "Celui-ci", note le juge Hugessen, "dit qu'il cherche la justice. Mais il a choisi une curieuse manière de poursuivre son objectif. Les dossiers de cette Cour, de la Cour d'Appel et de la Cour suprême du Canada sont remplis depuis quatre ans de procédures prises par ou au nom de l'accusé dans le but de retarder ou d'empêcher l'instruction de son procès sous des accusations semblables à celle dont il a été trouvé coupable. L'accusé a abusé des brefs de prérogatives à un point tel que le soussigné, dans une affaire précédente, a décrit ses actions comme une tentative en vue de tourner en dérision l'administration de la justice".

•

Au dossier du Dr Morgentaler, on trouve enfin un bref récit qui fournit un éclairage inattendu sur l'esprit humanitaire qu'on a beaucoup célébré chez ce "martyre" d'une société "moyen-âgeuse". Ce récit émane d'un voisin de la clinique du Dr Morgentaler qui vint témoigner devant le juge Hugessen avant le prononcé de la sentence.

La fille du témoin avait éprouvé, un jour de mai 1973, un malaise aigu, causé par des crampes à l'estomac. Son père, disposant de peu de temps et ne connaissant pas de médecin dans le quartier où il est relativement nouveau, se souvient d'avoir vu une "Clinique médicale" à un coin de rue de l'endroit où il habite. Il décide de se présenter avec sa fille à la clinique qui est, sans qu'il l'ait su à l'avance, celle du Dr Morgentaler.

Après une période d'attente d'une heure et demie pendant laquelle le personnel de la clinique est calmement allé dîner au nez du père et de sa fille, ces derniers sont enfin introduits dans le bureau du médecin. Celui-ci, qui est le Dr Morgentaler, s'enquiert auprès du père du but de la visite. Le père explique du mieux qu'il peut le malaise dont souffre sa fille, voulant savoir "de quoi cela s'agissait". Mais voici ce qui se produit:

> "Alors on m'a dit brièvement que je n'étais pas au bon bureau, au bon endroit, que c'était des avortements que l'on faisait".

"Humilié et désemparé", suivant son propre témoignage, le père dut retourner "dans la rue" et chercher ailleurs un médecin qui consentirait à examiner sa fille. Les livres "d'histoire sociale" se pencheront aussi sur cet épisode de la carrière du Dr Morgentaler. Cela ne les empêchera pas de le considérer comme un "novateur" dont l'action n'aura certes pas été banale. S'ils sont autre chose que des idéologues patentés, les auteurs de ces livres refuseront cependant d'ériger en héros ce médecin dont les actes indiquent qu'il se faisait de la loi, de l'ordre social, voire de l'accueil à l'autre, une conception fort insolite.

Claude RYAN

"Sexe : nom masculin et féminin"

Une échelle oubliée

par ANNE-MARIE BÉGIN-BOCHUD

J'ai eu l'occasion de voir le 24 mars, à une émission spéciale de Télé 4, le fameux diaporama sur l'éducation sexuelle, intitulé "Sexe: nom masculin et féminin". Ce document étant actuellement fort controversé, je prends l'initiative de soumettre ces quelques réflexions à ceux qui veulent juger la chose avec un peu plus de largeur d'esprit et d'objectivité.

Il me faut souligner d'abord, sous forme de parenthèse, la désinvolture avec laquelle on a baillonné, à la toute dernière minute de l'émission, ceux qui "osaient" énoncer un point de vue différent de celui qui avait régné jusque là. Il est de la plus élémentaire décence, dans un débat public, d'accorder la parole équitablement à toutes les tendances qui veulent s'exprimer. Le téléspectateur avide d'une information équilibrée s'est donc vu frustré, hier soir, d'un de ses droits fondamentaux.

C'est en partie pour remédier à cette lacune que j'écris ces quelques lignes. Je regardais le diaporama avec mon mari et deux amis: nous avons tous été frappés par l'absence flagrante de la dimension de finalité dans les images et les propos qu'on nous présentait. Je m'explique: la sexualité **humaine** ne se suffit pas à elle-même, elle est portée par **l'amour**, elle est suscitée par l'amour, elle vise l'approfondissement de l'amour, approfondissement qui se signifie par un don de plus en plus total. La sexualité est donc un **moyen**, des plus privilégiés il est vrai, orienté vers la communication la plus féconde entre les époux, d'une part, et vers la transmission de la vie, d'autre part. Car un moyen est fait essentiellement pour être dépassé dans la fin ou le but poursuivis; il est toujours **relatif** à cette fin, et ne prend son sens que par elle. Ainsi, parler de sexualité humaine, c'est parler d'un comportement qui doit manifester autant que tous les autres comportements humains ce qui justement est propre a l'homme, ce qui l'élève au-dessus de tous les autres êtres naturels: sa capacité de saisir le sens ultime de sa condition et d'agir conformément à ce sens.

Or, le 23 mars, cette dimension du sens faisait justement défaut. Le diaporama demeure sans doute un bon document d'initiation à l'anatomie et à la physiologie de la sexualité: il va sans ambages à l'essentiel, dans un style clair et simple, dont nous ne discuterons pas pour le moment les pointes d'humour. Mais une fois complétée cette description de l'"infrastructure" de la sexualité humaine, on cherche en vain l'édifice qui doit pourtant s'élever sur ces fondations... L'amour n'est évoqué, au passage, que comme pure attirance physique, prélude de la relation sexuelle elle-même qui prend toute la place. Le diaporama se résume alors en une série de recettes données à toute vapeur, recettes anti-conceptionnelles bien sûr, techniques et modes d'emploi qui représentent la **contre-façon** éclatante de la finalité de l'amour authentique. En effet, la sexualité y est conçue selon un mode purement "économique": il s'agit de se réserver le maximum de plaisir ou d'avantages, avec le minimum le plus restreint possible d'efforts. On suggère donc la pilule comme seule methode vraiment facile et efficace, susceptible de fournir cette certitude absolue sans laquelle il y a toujours "une ombre au tableau"... Tout semble converger vers cette idée centrale, qui bien sûr n'est pas énoncée explicitement, mais qui sous-tend toute la "philosophie" du diaporama: l'enfant est un possible sous-produit encombrant de la relation sexuelle, sous-produit contre lequel il faut se prémunir à tout prix.

Les choses nous étant ainsi présentées, il me semble que le diaporama ne peut prétendre représenter un outil valable d'éducation sexuelle au secondaire. Il peut tout au plus permettre à l'étudiant de visualiser les notions qu'il a déjà acquises au cours de biologie humaine. Sur ce strict plan de **l'information**, on n'aurait que peu à redire. Mais justement, l'information devient dans notre société la panacée universelle: on la propose comme solution à tous les problèmes moraux, comme si, bien que nécessaire, elle était suffisante. Une fois l'information fournie, il reste à celui qui la reçoit la responsabilité **d'agir**, et les principes de l'action ne sont habituellement pas donnés automatiquement avec l'information brute. La responsabilité s'apprend, avec des efforts, mais à condition d'avoir en tête et surtout peut-être sous les yeux, en exemples, une **échelle de valeurs** à respecter. C'est seulement si la sexualité, dans sa valeur propre incontestable, est par ailleurs située dans l'échelle plus vaste de toutes les valeurs humaines qu'elle prend ce sens dont nous parlions plus haut.

Bref, à la déception éprouvée devant les piètres performances de nos éducateurs diplômés et patentés, je voudrais substituer l'espoir que l'on saura, dans les milieux concernés, éviter les dégâts si graves qu'engendrerait une telle mutilation de la réalité humaine.

■ **L'auteur de cette livre opinion est professeur de philosophie au Cegep de La Pocatière.**

lettres au DEVOIR

La recherche de la vérité ne doit jamais violer le droit

Me Jean Côté, secrétaire
Commission de réforme
du droit du Canada,
Ottawa.

Nous avons pris connaissance du rapport sur la preuve, préparé par la Commission de Réforme du Droit au Canada. Par la présente, nous vous communiquons notre opinion sur les recommandations qu'il contient.

Le conseil d'administration de l'OFAQ considère qu'une preuve illégalement obtenue doit toujours être irrecevable. Nous reprenons en ceci la recommandation de l'honorable Pierre E. Trudeau qui, en 1968, écrivait dans CHARTE CANADIENNE DES DROITS DE L'HOMME: "Les éléments de preuves obtenus par des moyens illegaux ne devraient pas être plus acceptables qu'une confession obtenue illégalement." (p. 27).

Les raisons qui motivent notre prise de position sont les suivantes:

1. La société, pas plus que l'individu, n'a le droit de se faire justice par des moyens illégaux.

L'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. Or, malgré ce droit fondamental, il n'est pas reconnu à l'individu de commettre un acte illégal pour jouir de sa vie ou de sa liberté (exemples: voler pour manger, s'évader de prison alors qu'il se sait innocent). Nous croyons que la société dans la recherche de la liberté qui est pour elle un droit et un devoir, ne doit pas non plus outrepasser les privilèges accordés à l'individu. Un acte illégal (exemple: voler pour obtenir une preuve) le demeure et ne peut être sanctionné à aucun moment. La recherche de la vérité peut et doit se faire par des moyens légaux. Elle ne doit jamais violer le droit qu'ont les personnes d'être protégées par la loi.

2. Toute personne est considérée innocente jusqu'à preuve du contraire.

Ce principe judiciaire est reconnu au Canada et il doit être respecté intégralement. Une justice qui ne respecte pas ses propres lois perd ses droits à la crédibilité. Et il nous semble que lorsque la justice obtient illégalement des preuves de culpabilité elle n'est plus à la recherche de la vérité mais, plutôt, à la recherche d'un coupable à tout prix. Cet état de choses est contradictoire avec le principe de l'innocence présumée des personnes.

3. Le respect de la vie privée

"Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes". (art. 12, Déclaration universelle des droits de l'homme).

Nous croyons qu'une preuve obtenue illégalement et jugée recevable va à l'encontre de ce principe que nous jugeons primordial. Il n'est pas suffisant, croyons-nous, de condamner de tels actes après s'en être servi contre les personnes. Il faut viser à éliminer tout intérêt à obtenir une preuve illégalement. Le meilleur moyen d'y arriver est de la rendre automatiquement irrecevable. C'est à ce prix seulement que le principe du respect de la vie privée pour tous pourra être appliqué dans notre société.

Nous espérons que vous saurez tenir compte de notre prise de position et vous prions d'agréer, monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

pour le Conseil d'Administration
des Organismes familiaux associés,
par Denise LAPORTE-DUBUC
secrétaire générale

Montréal, le 15 mars 1975.

Le 60 et le CLSC-Chaleurs

Après avoir regardé l'émission du 60 le 25 mars dernier, je crois qu'il s'impose de mettre au clair certaines choses qui ne l'ont pas été. Il n'est plus nouveau de le faire quand il s'agit de M. Claude Jean De Virieux, reporter de Radio-Canada pour le 60.

M. De Virieux parle du C.L.S.C. comme d'un Centre Local de soins (hic) Communautaires. Il s'agit d'un Centre de Services Communautaires. Ce n'est pas tout à fait semblable.

De plus, le titre de l'émission: "Le Chaleurs" porte à faux et voici pourquoi: Il ne s'agissait pas d'une émission sur le C.L.S.C. mais sur le problème du manque de médecins dans notre région.

Le 60 a été invité sous l'excellente initiative du comité d'action communautaire de Paspébiac, avec l'appui de la majorité des comites d'action communautaire du territoire C.L.S.C. — Chaleurs. Leur objectif était de sensibiliser toute la population sur le problème des soins médicaux et d'un manque de médecins dans notre région. (de St-Siméon à Por-Daniel). De même, on voulait dénoncer cette situation tout en incitant des médecins à venir s'y installer. Faut dire que l'émission dans sa présentation n'était pas des plus incitative. Malheureusement, M. De Virieux a omis de parler de l'autre partie de la population de notre territoire qui représente 8,000 personnes.

Il est vrai que le C.L.S.C. peut accueillir trois médecins et qu'il n'y en a pas encore. (cfr. M.A.S. — F.M.O.Q.). Par contre il ne faut par leurrer la population en lui laissant croire que le C.L.S.C. est un centre où il n'y aura que des médecins. D'ailleurs le directeur général, dans une interview avec le 60, avait bien souligné les services que donne le C.L.S.C., actuellement et les services qu'il donnera dans l'avenir. Le 60 a tout simplement biffé cette interview. Il ne faut pas charrier en disant "qu'il n'y a au C.L.S.C. que quelques animateurs et conseillers sociaux". Actuellement il n'y a pas encore de conseillers sociaux, M. De Virieux, mais il y a d'autres services. D'ailleurs c'est ce qui fait que le C.L.S.C. **n'est pas une clinique** mais un centre multidisciplinaire.

En un mot, une émission assez fade où on a pris des vessies pour des lanternes.

Jacques ARBOUR
Animateur communautaire.
Pasbébiac, le 31 mars 1975

Merci à M. Macdonald de ce précieux coup de pouce

Moi qui croyais le Canada un pays fort et la confédération une institution solide, j'ai eu la surprise de ma vie en apprenant la décision du ministre fédéral Donald Macdonald concernant l'octroi de publicité au journal LE JOUR. C'est bien en effet ce que signifient, à mon avis, l'opinion et l'action du ministre de l'énergie. Ou bien cette décision relève d'un esprit borné et stupide ou bien elle vient de la panique. Comment croire qu'en donnant au journal LE JOUR le même type de publicité qu'aux autres journaux, le Canada se met dans une position périlleuse? Parce que ce journal prône une idéologie politique contraire a celle du gouvernement fédéral, les citoyens CANADIENS qui y sont abonnés n'ont pas droit à l'information gouvernementale. Si on ajoute à cela que cette décision est celle d'un ministre d'un gouvernement "libéral", le tout est à mourir de rire.

D'ailleurs on m'a toujours dit qu'un chien qui aboie est un chien qui a peur. Si je me fie aux inquiétudes du minstre Ouellet et de ses confrères concernant l'avenir politique du Québec, je suis obligé de croire que l'idée de l'indépendance fait lentement mais sûrement son petit bonhomme de chemin. En plus de constituer une atteinte au droit à l'information, la décision Macdonald est un autre signe qui ne ment pas même si on peut l'évaluer comme une bourde politique. J'espère que les apôtres de la presse, y compris le directeur du Devoir, trouveront quelque chose à dire, même si ce n'est pas "leur" journal qui est en cause. Merci enfin à Macdonald pour cet autre coup de pouce en faveur de l'indépendance du Québec.

Gaétan CHAREST

Hauterive, le 30 mars 1975

bloc-notes

Un Américain triste

Le dernier acte est toujours triste. Et c'est bien au déroulement du dernier acte que l'on a maintenant conscience d'assister en ce qui regarde l'implication américaine dans la tragédie indochinoise. Plus particulièrement après la conférence de presse télévisée du président Ford, tenue hier à San Diego.

D'optimiste il n'y a que l'affirmation du président, que rien ne vient étayer. Ni les promesses ni la conviction toute gratuite que le Vietnam du Sud n'est pas "perdu". Perdu pour qui? Laissons la question en suspens.

Il y a lieu de reconnaître d'abord l'inutile courage du chef de la Maison-Blanche monté hier en première ligne, avec rien dans les mains et rien dans les poches, fonçant, selon le mot célèbre "sans casque protecteur" pour réaffirmer que l'Amérique reste attachée à la défense de la liberté dans le monde et que lui-même continuera de réclamer ses fameux 300 millions destinés au Vietnam.

Disons d'emblée que cette conférence de presse n'était probablement pas gratuite et, en dépit des apparences, le président Ford n'abordait pas prioritairement la question indochinoise même quand il répondait aux questions précises sur ce drame. L'élément clé de son intervention est la réaffirmation de la fidélité de Washington à ses engagements jusque et y compris en Indochine. En cours de route, les maladresses foisonnent, comme cette curieuse affirmation qu'il ne lui appartient pas de dire "à un chef d'État élu par le peuple d'abandonner ses fonctions"; comme si l'élection du président Nguyen Van Thieu en l'absence forcée de tout rival n'était pas déjà tout un programme; comme si l'existence ou l'absence d'un mandat populaire était le critère de l'interventionnisme tel que pratiqué au Chili ou en Grèce par exemple; comme si, inversement, on aurait pu demander à un chef d'État non élu d'abandonner ses fonctions, auquel cas lui-même, Gérald Ford, non-élu, se trouverait à illustrer le paradoxe du barbier qui ne rasait que les gens ne se rasant pas eux-mêmes.

Mais pourquoi s'acharner sur des détails secondaires? L'essentiel est dans l'image d'un président profondément atteint dans son amour-propre d'Américain et cherchant en dépit de tout à rassurer l'Américain d'abord et les alliés ensuite. Tout en reconnaissant que si Saigon avait été aidé à temps, que si les Etats-Unis avaient respecté leurs engagements solennels de renouveler régulièrement le matériel militaire des Sud-Vietnamiens, on n'en serait pas là, le chef de la Maison-Blanche s'abandonne au jugememement de l'histoire. Un moment d'émotion intense pour beaucoup d'Américains: le président aborde, en réponse à une question, le sacrifice de 55,000 Américains morts sans doute pour rien au Vietnam. Rappeler que cette guerre a fait des centaines de milliers d'autres victimes, des civils et des soldats convaincus de la justesse de leur cause, des centaines de milliers d'autres victimes innocentes prises entre deux feux, est sans doute inutile aujourd'hui. Mais il reste que sans attendre le retour de son chef d'état-major, le président Ford a déjà tiré la leçon du drame vietnamien et reconnu les maladresses de Saigon. Il y a même une dimension nouvelle qui apparaît dans ses réponses: celles d'une priorité accordée à la cause des réfugiés. La présence ou le départ de Nguyen Van Thieu ne changerait rien au sort des réfugiés, affirme le président Ford. Mais nier, comme il l'a fait, que ce départ aurait un "effet significatif" sur l'aide humanitaire américaine est injuste. C'est surtout refuser d'admettre que le Congrès se montrerait moins "pingre" — le mot est du chef de Pentagone — si l'aide américaine servait une autre cause que celle du maintien de Nguyen Van Thieu au pouvoir...

On soulignera utilement les réticences du président Ford à se déclarer publiquement d'accord avec la politique indochinoise de ses trois prédécesseurs, Kennedy, Johnson et Nixon. Des réticences que devrait pourtant effacer son attachement au bien-fondé de la théorie des dominos mais qu'explique peut-être la présence de M. Henry Kissinger dans l'actuelle administration. Ne pouvant, lui républicain, désavouer deux démocrates illustres à tel ou tel titre, ne pouvant non plus se réclamer de son prédécesseur immédiat sorti par la petite porte de la Maison-Blanche, ne pouvant encore moins répudier l'héritage de Richard Nixon dont l'essentiel est la présence même du secrétaire d'Etat, Gerald Ford s'est plutôt senti lié par une sorte de "solidarité de charge", quoi qu'il lui en coûte...

Au demeurant, à aucun moment le chef de la Maison-Blanche n'a cherché à mettre en cause tous ces brillants stratèges et experts qui ont été pris de court, au même titre que le général Thieu lui-même par la fulgurante offensive adverse. Restant dans le système, profondément convaincu du bien-fondé des valeurs qu'il est sensé véhiculer de par ses fonctions, Américain moyen s'adressant à un Américain moyen, il a probablement donné sa meilleure performance; il a, en cherchant vainement à le cacher, communiqué son désarroi. Ou mieux, il a montré qu'il était le reflet fidèle de l'Américain. Et c'est sans doute par son obstination à vouloir rester optimiste qu'il a non pas convaincu mais communiqué un peu de sa détresse à l'heure où finit un autre rêve américain. Car rien n'est plus triste qu'un optimiste triste.

Georges VIGNY

Loge-Peuple n'est qu'une étape

Il est aujourd'hui reconnu qu'une des méthodes les plus économiques et les moins socialement coûteuses de construire des maisons consiste à tirer partie du stock de logements déjà en place et desservis par les services publics et de les rénover. Quelques expériences ont déjà été tentées avec un succès inégal par la Ville de Montréal, par des groupes d'architectes et par des associations de citoyens. Certes, certains chiffres surprennent, certains déficits aussi, mais il faut bien les replacer dans le contexte: l'innovation coûte davantage à ses débuts, et c'est à long terme qu'elle va devenir rentable.

La SCHL finance dans cet esprit des projets-pilote à condition qu'ils soient susceptibles de connaître d'heureuses applications partout au Canada. Cette restriction est contestable car il n'est pas certain, loin de là, qu'une innovation excellente à Montréal puisse valoir pour Toronto, ou qu'un projet valable dans une zone rurale puisse être transplanté sans plus chez les Indiens ou les Esquimaux. Mais tous s'accorderont pour reconnaître que le secteur de la construction et surtout celui de la reconstruction ont connu des retards très sérieux au pays et qu'il faut d'urgence y investir, notamment pour "l'expertise".

Que Habitat 67 ait coûté trop cher à l'époque et qu'il faille le subventionner aujourd'hui ne porterait guère à scandale si cette aventure avait été la dernière et que la leçon avait été comprise une fois pour toutes à la Société centrale. Il est hélas permis d'en douter quand on voit la SCHL donner son appui à un projet comme celui des Terrasses Zarolega. Tout se passe trop encore comme si la SCHL n'avait de prudence et de réserve qu'à l'endroit des projets qui sont de nature à rejoindre "le vrai monde".

C'est dans ce contexte qu'il faut examiner l'avenir des maisons de Pointe-Saint-Charles remises en état par le projet Loge-Peuple. Il en a coûté plus cher que prévu pour rénover les immeubles acquis par cet organisme que finançait la SCHL. Ce coût ne sera pas une perte sèche si, de l'expérience de Loge-Peuple, d'utiles leçons sont tirées sur l'ampleur qu'il faut donner à de tels projets et sur les contrôles administratifs qu'il faut prévoir. A cet égard, le raisonnement suivant lequel les locataires de Loge-Peuple à Pointe-Saint-Charles ne doivent pas assumer les "frais de l'expérience" davantage que les actuels résidents de Habitat est sensé et équitable.

La SCHL hésite avant d'effacer une partie des coûts. Là ne devrait pas porter son hésitation. De toutes manières, que la facture soit émise par Loge-Peuple, par son créancier hypothécaire qu'est le SCHL ou par la coopérative que les locataires ont formée en vue d'acquérir les maisons, elle ne devrait pénaliser des gens que personne n'a comblés à ce jour ni en fait d'habitation ni autrement.

Une solution doit donc être trouvée. Si la SCHL ne veut pas effacer une partie de sa créance et que Loge-Peuple doive lui céder les immeubles, la SCHL sera mal placée pour évincer des familles qui n'ont pas les moyens de voir leur loyer doubler. Le plus simple est encore de refinancer une acquisition par les résidents actuels sous forme de coopérative ou autrement. Les logements sociaux administrés par la SCHL ou d'autres organismes publics entraînent trop de problèmes pour s'en tenir à cette seule voie, que ce soit à Pointe-Saint-Charles ou ailleurs.

Le plus grave problème auquel vont faire face à Montréal la SCHL et tous ceux qui veulent s'attaquer à la rénovation, c'est que dans l'état actuel des choses, où la majorité est formée de locataires qui n'ont aucun pouvoir ou presque sur leur environnement, les principaux intéressés sont laissés en dehors du coup. Si plus de logements étaient contrôlés par des propriétaires-résidents, par des locataires organisés en coopérative ou en copropriété, le délabrement n'atteindrait pas à un tel niveau, la rénovation s'appuierait sur un milieu social intéressé à la conservation de l'habitat, et l'on aurait plus d'assurance que les fonds investis dans ce secteur ne seront pas perdus dans quelques années faute de gestion responsable.

Il a fallu bien des échecs, des gaspillages, des drames sociaux pour qu'aux Etats-Unis et ensuite au Canada l'on stoppe la rénovation urbaine conçue et réalisée de la façon brutale, mécani-

Voir page 6: Bloc-Notes

Jean-Claude LECLERC

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $45 par année; six mois: $25; À l'étranger: $50 par année; six mois: $28; trois mois: $16. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Les prolongements de l'enquête Cliche

Les nombreux silences de Choquette dans l'affaire Joyal

■ A la suite d'une étude approfondie des témoignages déposés devant la Commission Cliche, le Parti québécois ne cesse depuis quelque temps de presser le gouvernement de fournir des explications plus complètes sur les circonstances qui ont entouré la nomination à un poste important en 1971, et le maintien en fonctions pendant près de quatre ans, d'un fonctionnaire, M. Paul Joyal, sur lequel la Sûreté du Québec, au su du ministre de la Justice, détenait des informations compromettantes. M. Choquette estime avoir fourni à la Commission Cliche tous les renseignements nécessaires. Tel n'est cependant pas l'avis de Me Jacques-Yvan Morin, qui revenait à la charge mardi avec la déclaration qui voici: Cette déclaration a été faite devant une assemblée du parti québécois tenue à Sainte-Foy.

par JACQUES-YVAN MORIN
chef de l'Opposition

Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a gravement manqué à son devoir dans l'affaire Joyal et il porte une large part de responsabilité à cet égard. La négligence grave dont il a fait preuve à trois reprises différentes laisse planer un doute sérieux sur sa compétence à exercer les fonctions de ministre de la Justice.

Admettons que, lorsqu'il fut informé de l'offre de pot-de-vin faite par M. Paul Joyal, en septembre 1970, il en ait informé le Premier ministre. C'était son devoir de le faire, et il prétend l'avoir fait, même si M. Bourassa ne s'en souvient pas.

Mais ce n'est pas seulement en septembre 1970 que M. Choquette a entendu parler de l'affaire Joyal. Au contraire, la Sûreté du Québec a continué à le tenir au courant de tous les développements de cette affaire, comme il l'a admis devant la Commission Cliche.

Ainsi, le 7 novembre 1970, donc après les événements d'octobre, la Sûreté intercepte une conversation téléphonique entre René Gagnon et Henri Dion. Dans cette conversation, René Gagnon fait état d'une promesse formelle de la part du ministre Cournoyer à l'effet que Paul Joyal serait nommé au cours du mois de décembre. Cette conversation est portée à la connaissance de M. Choquette. Que fait-il alors? S'empresse-t-il de communiquer avec le Premier ministre pour lui renouveler la mémoire et l'informer des nouveaux développements? Au cours des dernières semaines, M. Bourassa a plaidé les événements d'octobre 1970 pour expliquer son trou de mémoire: mais, justement, cette explication devient une condamnation du silence de M. Choquette, puisque celui-ci a négligé de communiquer à nouveau avec le Premier ministre lorsque, après la crise d'octobre, de nouveaux événements sont survenus dans cette affaire. Pourquoi le ministre de la Justice n'a-t-il pas renouvelé la mémoire du Premier ministre dès novembre 1970?

Mais la conversation téléphonique du 7 novembre 1970 n'est pas la seule, ni même la plus importante. Un mois plus tard, soit au début de décembre 1970, la Sûreté intercepte une autre conversation téléphonique, cette fois entre René Gagnon et le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer. Voici, textuellement, le texte de cette conversation:

"GAGNON: C'est pas une affaire bien compliquée, c'est concernant Paul Joyal, je me demandais si ça avait été passé.

"COURNOYER: Oui.

"GAGNON: Je sais que tu m'avait dit que tu l'avais signé.

"COURNOYER: Ah j'ai tout signé ça, la requête a été signée et puis, ça dû être passé.

"GAGNON: Bon. Okay alors...

"COURNOYER: Si c'est pas passé ça va passer au...

"GAGNON: Au prochain.

"COURNOYER: Au premier ministre là. J'ai parlé avec Paul Desrochers puis c'était correct, ça.

"GAGNON: Bon...

"COURNOYER: Alors, je l'ai nommé".

Cette conversation, où le ministre responsable de la nomination de M. Joyal, affirme lui-même qu'il a signé les formules de nomination après avoir eu, d'ailleurs, le feu vert de M. Paul Desrochers, le principal conseiller du Premier ministre, a été portée immédiatement à la connaissance du ministre de la Justice.

Que fait alors M. Choquette S'empresse-t-il de communiquer avec le Premier ministre pour l'avertir de l'imminence de la nomination et le mettre sur ses gardes' Se pose-t-il des questions sur le fait que ni M. Cournoyer ni M. Desroches ne semblent être au courant de l'offre de pot-de-vin faite par M. Joyal' Va-t-il aux renseignements' Non, il ne fait rien de tout cela. Il ne fait absolument rien pour arrêter la perpétration d'un acte criminel dont il a connaissance. Le moins qu'on puisse dire, c'eest qu'il s'est agi là d'une négligence grave que ne peut se permettre le détenteur d'un fonction aussi importante que celle de ministre de la Justice.

Ce n'est pas tout. A cause du silence du ministre de la Justice, M. Joyal finit par être nommé. Dans son témoignage devant la Commission Cliche, M. Choquette avoue qu'il était présent lors de la séance du Conseil des ministres qui a approuvé cette nomination, mais que celle-ci lui a échappée. On peut évidemment se demander si, puisqu'il était le seul à être informé de l'imminence de cette nomination et puisqu'il avait jugé bon de n'en informer personne d'autre, M. Choquette n'aurait pas dû exercer une vigilance tout à fait spéciale à l'égard des différentes nominations. N'était-il pas de son devoir d'exercer une surveillance toute spéciale pour que le Conseil des ministres ne soit pas mêlé à un acte criminel? Puisqu'il avait choisi de rester le seul dépositaire de cette information, n'avait-il pas le devoir strict de voir à ce que la bonne foi des autres membres du Conseil des ministres ne soit pas surprise? S'il ne l'a pas fait, ne porte-t-il pas une bien lourde responsabilité'

Dès qu'il apprend la nomination de M. Paul Joyal, l'inspecteur-chef Hervé Patenaude s'empresse d'en avertir le ministre de la Justice. Est-ce que M. Choquette agit de même auprès de M. Bourassa? Il paraît que non. M. Patenaude a jugé de son devoir d'avertir M. Choquette d'une nomination à laquelle le ministre lui-même avait participé, mais le ministre de la Justice ne croit pas opportun d'avertir M. Bourassa!

Est-il normal qu'après avoir informé le Premier ministre, trois mois auparavant, d'une offre de pot-de-vin, le ministre de la Justice, lorsqu'il constate que cette nomination a quand même été effectuée, ne communique pas à nouveau avec le Premier ministre, ne serait-ce que pour l'en informer? Est-il possible que M. Choquette ait pensé que M. Bourassa avait pu nommer M. Joyal en connaissance de cause et malgré l'avertissement qu'il lui avait donné? En effet, de deux choses l'une: ou bien M. Choquette a pensé que la Bourassa savait ce qu'il faisait. Dans ce dernier cas, cela expliquerait son silence mais en dirait long sur l'opinion que se fait M. Choquette de son chef..

La nomination étant faite, quelle attitude fallait-il maintenant prendre à l'égard de M. Joyal après le 3 janvier 1971. Faut-il rescinder la nomination? Faillait-il prendre des poursuites criminelles? La décision était importante puisqu'elle mettait en jeu la bonne foi de l'ensemble du Conseil des ministres qui avait fait la nomination. On aurait pu s'attendre, évidemment, à ce que le ministre de la Justice consulte le Premier ministre pour déterminer la meilleure marche à suivre. Mais il n'en a rien fait. Il décida, tout simplement, après avoir consulté l'inspecteur-chef Patenaude, de ne poser aucun geste de façon, dit-il, à ne pas nuire à l'Opération Végas II. Cela pourrait se justifier à l'égard de poursuites. Mais le ministre de la Justice tente-t-il de nous faire croire que le fait d'informer le Premier ministre eût nui à l'enquête? Comment faut-il interpréter ce défaut de consulter le Premier ministre? Est-ce un manque de confiance ou tout simplement de la négligence?

L'Opération Végas II se termine d'ailleurs peu de temps après, au cours de 1971, lorsque la mèche est éventée par une indiscrétion de M. Paul Desrochers et de M. Claude Desrosiers. Que fait alors le ministre de la Justice? Prend-il immédiatement des mesures pour obtenir le renvoi de M. Joyal et saisir les tribunaux de cette affaire? Pas du tout. Ce n'est que lorsque l'opinion aura été saisie de cette affaire par l'intermédiaire de la Commission Cliche qu'il se verra forcé d'intenter les poursuites judiciaires qui s'imposaient. Est-ce là la conduite normale d'un ministre de la Justice? Pour ma part, je ne puis le penser. Et tant qu'elle n'aura pas obtenue de M. Choquette des explications claires sur la façon dont il s'est acquitté de ses fonctions dans cette affaire, l'opinion publique continuera de s'interroger sur sa conduite.

A l'heure actuelle, le silence de M. Choquette est aussi inexplicable que le trou de mémoire du Premier ministre. Tant qu'une réponse satisfaisante n'aura pas été donnée aux nombreuses questions que l'on est en droit de se poser sur cette affaire, nous serons justifiés de refuser au gouvernement, et au ministre de la Justice en particulier, une confiance qu'il ne mérite pas.

La fin prochaine d'une garderie populaire

Un CSLC au bord de la désillusion

par MAURICE ROY

■ L'auteur de ce texte est directeur général du CLSC Hochelaga-Maisonneuve. La garderie populaire qui avait été mise sur pied par des parents du quartiers avec l'aide du CLSC devra bientôt fermer ses portes, à la suite de la mise en vigueur du plan Bacon. Cette perspective inspire à M. Roy des réflexions fort pessimistes sur l'avenir des CLSC eux-mêmes.

La fermeture probable et imminente de la garderie du Centre local de services communautaires Hochelaga-Maisonneuve constitue pour moi l'occasion de définir ma position devant l'évolution du ministère des Affaires sociales. Ce qui se passe présentement à la garderie risque d'être l'avant-première de ce qui se passera plus tard à d'autres niveaux.

La garderie du C.L.S.C. Hochelaga-Maisonneuve est vraiment le fruit de la mobilisation d'un certain nombre de femmes du quartier autour d'un projet commun. L'implantation du C.L.S.C. a de même été l'occasion d'une participation réelle d'un nombre important de citoyens et particulièrement des femmes.

A l'époque, en 1970, un des besoins le plus vivement ressentis était celui de la garderie. Les femmes ont alors répondu elles-mêmes à leur besoin en se donnant un service de gardiennage qui, en 1971, devenait un projet Initiatives locales. En novembre 1972, les parents, appuyés par le conseil d'administration du C.L.S.C., obtiennent du ministère des Affaires sociales les budgets permettant d'intégrer la garderie au C.L.S.C. à titre de programme complémentaire. En juin 1974, à l'occasion de la présentation de la nouvelle programmation du C.L.S.C., le ministère des Affaires sociales accepte de financer provisoirement (jusqu'au 31 mars 1975) la garderie du C.L.S.C. L'échéance approchant, les parents des enfants fréquentant la garderie ont décidé d'entreprendre une lutte pour conserver ce qu'ils avaient déjà et non pour obtenir quelque chose de nouveau.

A ce rappel chronologique des événements "administratifs", ajoutons le fait que l'histoire de la garderie n'est pas simple. En effet, tout comme les autres services du C.L.S.C., la garderie a été victime des crises et des déménagements qui ont fait que la clientèle a été irrégulière.

Le projet Bacon

Pour la garderie du C.L.S.C. Hochelaga-Maisonneuve, le projet Bacon est la négation d'un droit durement acquis par les mères du quartier. Personne ne contestera la nécessité d'une politique gouvernementale en matière de garderies. Il est toutefois curieux que le projet Bacon ait fait l'unanimité dans le milieu des garderies. A peu près tout le monde était contre. L'actualité donne de plus en plus raison aux détracteurs du projet puisque les garderies populaires ferment les unes après les autres et nous serions curieux de savoir le montant exact que le ministère a versé en subventions par rapport au montant prévu. Il semble que le projet Bacon soit sur le point d'atteindre un résultat autre que celui que visaient les planificateurs. Dans un milieu économiquement faible, le projet Bacon est une incitation a ne pas travailler. Les femmes hésitent à ajouter au revenu familial en travaillant à cause de ce qu'il en coûtera pour faire garder les enfants. Le projet Bacon dissoud bon nombre de femmes de se prendre en main et les oblige à demeurer au foyer. Alors qu'il prétendait apporter quelque chose de neuf, le projet Bacon risque de renforcer les modèles les plus traditionnels en enlevant aux mères des milieux économiquement faibles le goût de travailler et en acculant les garderies populaires à la faillite. Il est clair que les planificateurs se fourvoient quelque part. Cependant, il faut dire à leur décharge qu'ils ont dû solutionner un problème qui a été rendu aigü par le gouvernement fédéral via les projets Initiatives locales qui balançaient joyeusement un champ de juridiction provinciale.

La lutte que livrent les parents des enfants qui fréquentent la garderie est vraiment la lutte des citoyens. Les éducateurs à l'emploi du C.L.S.C. font très bien la distinction entre cette lutte et une éventuelle lutte syndicale qu'ils auront à livrer lors de l'annonce des mises à pied si l'attitude du ministère n'est pas modifiée. La participation de l'agent d'information, d'un organisateur communautaire et des éducateurs se situe vraiment au niveau de l'aide technique. A ma connaissance, et j'ai suivi de près l'évolution de ce dossier, il n'y a pas eu de charriage de la part des professionnels. Cette lutte est celle des citoyens auxquels des professionnels ont offert leurs services. Cette lutte est celle de citoyens qui veulent conserver ce qu'ils ont et qui ne savent que faire des incohérences involontaires d'un ministère peut-être trop gros et peut-être éloigné des populations.

Il y a quelque chose de déprimant dans cette lutte. Les parents, les éducateurs et le Conseil d'administration avaient cru en 1972 que la garderie était acquise. Il suffit d'un changement d'orientation de la part du ministère pour que tout soit remis en question et que toute la lutte soit à reprendre. Les gens du ministère font souvent part de leur impatience devant la lenteur que mettent les C.L.S.C. à se développer et à offrir des services. "Arrêtez de brasser, animer, jaser, etc. etc. et offrez des services." Nous avons le goût de rétorquer: "Arrêtez de changer d'idées et laissez-nous travailler."

Ainsi, lors d'une rencontre d'une trentaine de personnes oeuvrant dans les C.L.S.C. avec des fonctionnaires du ministère des Affaires sociales et des personnes-ressources, M. Claude Forget a mentionné l'existence d'un comité interministériel qui se penche sur le problème des garderies. Le dit comité devrait soumettre un rapport d'ici 18 mois. Il nous semble que les fonctionnaires qui s'occupent des garderies au ministère des Affaires sociales, et Mme Lise Bacon plus particulièrement, devraient faire preuve de souplesse d'ici la présentation de ce rapport et laisser les expériences se poursuivre. Il nous semble nécessaire et urgent que le ministère des Affaires sociales fasse montre d'un certain degré d'ouverture dans sa politique au sujet des garderies. Il nous apparaît catastrophique que le ministère s'enferre et nous enferre dans des normes qui satisferaient les planificateurs et les contrôleurs mais qui annihileraient toute volonté de changement. Il est pensable de reconnaître un droit acquis à ce niveau sans que cela remette totalement le ministère des Affaires sociales en question, comme il est possible de reconnaître des droits acquis dans une convention collective sans que cela empêche un établissement de fonctionner. Des parents luttent pour conserver ce qu'ils ont et ils ont raison.

De désillusion en désillusion

Lorsque Claude Castonguay tentait de vendre la réforme des affaires sociales incluant les C.L.S.C., il insistait sur l'aspect démocratique de la réforme et laissait entendre que les C.L.S.C. seraient comme les citoyens voudraient qu'ils soient. Aussi, tous les C.L.S.C. connus ont été implantés par des groupes de citoyens. Même si le C.L.S.C. Hochelaga-Maisonneuve n'a pas suivi le même cheminement, il a aussi été implanté par des citoyens qui y ont consacré des quantités d'énergie incroyables. Ces citoyens ont travaillé à définir une programmation qui réponde à leurs besoins et qui touche les causes profondes des maux physiques et sociaux, ils ont élaboré pour le personnel du C.L.S.C. des conditions de travail qui leur semblaient justes et ils ont tenté d'engager du personnel motivé qui avait le goût de travailler sur quelque chose de neuf. Il faut reconnaître qu'ils n'ont pas rencontré que des résistances au ministère. En effet, plusieurs fonctionnaires ont fait des pieds et des mains pour que le C.L.S.C. Hochelaga-Maisonneuve réussisse et plusieurs ont fait preuve de beaucoup de compréhension.

Il semble maintenant que le ministère des Affaires sociales ait décidé de prendre en main le développement des C.L.S.C. et qu'il faille se préparer à aller de désillusion en désillusion. L'orientation de l'organisation communautaire est sérieusement remise en question. On a refusé d'accroître le nombre d'usagers au Conseil d'administration mais on a ajouté un membre en la personne d'un médecin et on a reconnu au directeur général un droit de vote qui risque de le placer en conflit d'intérêts. On négocie une convention collective qui retire aux syndiqués des droits qui avaient été reconnus par les divers conseils d'administration. On planifie, on uniformise, on limite la participation parce qu'on n'en avait pas prévu les conséquences.

Les citoyens n'administrent pas toujours comme des M.B.A. ou des diplômés des H.E.C. ou de l'Ecole Nationale d'Administration Publique. Certes, ils font des erreurs. Mais il est loin d'être prouvé que les erreurs commises dans les C.L.S.C. soient plus graves et plus difficilement réparables que les erreurs commises dans d'autres établissements du ministère des Affaires sociales ou du ministère de l'éducation. Et pour parler le langage de l'entreprise privée, il n'est pas prouvé qu'il en coûte plus cher de lancer les C.L.S.C. et de les rendre efficaces que de lancer une nouvelle voiture américaine et de corriger ses défauts d'année en année.

La désillusion que nous vivons présentement provoque rapidement une démobilisation générale. Il devient de plus en plus difficile de collaborer avec les groupes populaires parce que les C.L.S.S. perdent leur crédibilité. Les citoyens sont de moins en moins intéressés à participer au conseil d'administration parce qu'ils ont de moins en moins de responsabilités. Le personnel devient moins motivé parce qu'il se sent devenir fonctionnaire dans le sens péjoratif du terme. Les directeur généraux sont de plus en plus déchirés entre leurs convictions sociales et l'orientation qu'entend donner le ministère des Affaires sociales aux C.L.S.C.

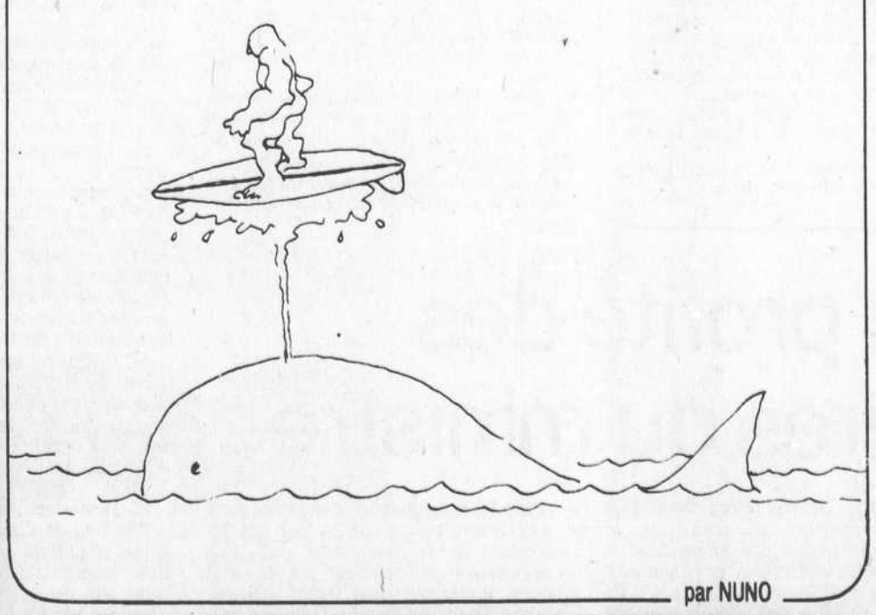
Ce texte peut sembler alarmiste. Il veut appeler à la lucidité ceux qui ont cru Claude Castonguay et Claude Forget quand ils ont dit que le C.L.S.C. était un effort de démocratisation et d'humanisation. Il veut faire un appel aux autorités du ministère des Affaires sociales pour qu'elles acceptent que tout ne soit pas pareil partout et pour qu'elles acceptent les conséquences de la participation des citoyens.

propos d'actualité

"Dans la fonction publique, au niveau fédéral, provincial et municipal, les Anglo-Québécois n'occupent qu'une fraction des postes auxquels ils auraient droit si ceux-ci étaient distribués proportionnellement à la population de chaque groupe linguistique. De plus, ceux qui y travaillent doivent utiliser, en général, la langue française. N'oublions pas qu'il y a un demi-siècle, la plupart des bureaux du gouvernement fédéral au Québec ainsi que plusieurs divisions du gouvernement québécois et de l'administration municipale à Montréal étaient unilingues anglais. Le même renversement de situation s'est produit chaque fois que l'Etat s'est substitué à l'entreprise privée dans les services publics. La langue qui domine aujourd'hui à la Commission métropolitaine de transport et à l'Hydro-Québec n'est plus celle des anciens administrateurs de la Montreal Tramways, de la Montreal Light, Heat and Power, de la Gatineau Power et de la Quebec Power. La création des communautés urbaines, l'intégration des systèmes scolaires protestants et catholiques sous l'autorité du ministère de l'Education, le rôle de celui-ci dans l'organisation de l'enseignement collégial et universitaire, l'intervention de l'Etat qui se reconnaît le droit de réglementer directement les diverses professions et les transformations qu'apporte dans la distribution des soins l'action immédiate du ministère des Affaires sociales placent de plus en plus la collectivité anglo-québécoise, ses représentants et ses institutions sous l'autorité de la majorité francophone."

Michel Brunet
Les minorités anglophones au Québec
L'action nationale, Février, 1975.

Il était une fois un homme



par NUNO

SETA VOYAGES
VOYAGES AVIONS NOLISÉS
Montréal-Paris
par AIR CANADA
et AIR FRANCE
BILLETS AVION
toutes destinations dans le monde entier
Tél.: 861-3906

Le Fadeau
CUISINE CLASSIQUE FRANÇAISE
423 St-Claude - Tél.: 878-3959 - Cave exceptionnelle

CHEZ bardet
TABLE D'HÔTE
MENU TYPE
Hors d'oeuvre
Potage du jour
Suprême de Chapon, Riz Créole $18.50
Saumon frais grillé, au Fenouil, Beurre d'échalottes $21.50
Le Steak à la Clermont, Pommes Parisienne $23.50
Les Desserts
Le café
Les vins
Saumur Blanc ou Champigny, ½ btle par personne.
Du lundi au samedi de 6:00 p.m. à la fermeture
591 E. HENRI-BOURASSA
FACE AU MÉTRO • 381-1777

Cours de fine cuisine
de spécialités
9 avril, jour/soir
Paupiette de sole Marguery
Canard à l'orange
Pommes de terre Marquise
Laitues braisées au jus
Parfait au moka
Renseignements
Réservations
843-6481
Institut Culinaire Henri Bernard
2015 de la Montagne, #610, Montréal
Permis d'enseignement de culture personnelle

LE DEVOIR
CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$45.00	$25.00
ÉTRANGER*:	$50.00	$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....
Adresse .....
.....

Les créditistes fédéraux reviennent "consulter leur base"

par Michel Guénard

OTTAWA — C'est demain à Thetford-Mines que les créditistes fédéraux tiendront le premier d'une série de sept congrès régionaux qui seront autant de coups de sonde auprès des militants. Chacun de ces mini-congrès réunira une cinquantaine de personnes et fera escale dans tous les bastions créditistes du Québec d'ici la mi-mai.

Profitant de l'intermède pascal qui a renvoyé chez elle la députation canadienne, le vice-président national du Parti du crédit social du Canada (il ne faut quand même pas confondre le grand frère fédéral avec les formations d'obédience provinciale), M. Pierre Dallaire, rencontrait la presse parlementaire pour expliquer que cette année "le crédit social consulte sa base."

Faisant sien le conseil du prophète, le Parti a décidé "d'aller aux membres par le biais de sept congrès régionaux qui éviteront autant de frais de séjour aux militants créditistes." Ces congrès éclairs d'une journée s'articuleront autour de deux thèmes: "Vous autres et le Parti; vous autres et la société."

"On ne veut exercer aucun semblant de dirigisme qui pourrait orienter ou biaiser les opinions et commentaires des délégués," de dire M. Dallaire, qui rappelle que le lien, toujours fragile, qui unit les dirigeants du Parti créditiste à sa base de travailleurs volontaires ne doit pas se résumer à une lettre mensuelle d'information générale ou à une rencontre "de cuisine" avec le député, mais aller plus loin afin d'impliquer davantage les militants au niveau politique.

Ce brassage d'idées passera bien sûr par le tamis de la plénière où les députés créditistes des régions d'accueil de ce congrès feront le point sur les préoccupations des membres et tenteront de dégager un consensus de la base. L'expérience des congrès antérieurs a montré que les militants mêlent souvent trois ordres de choses que cette fois on a bien pris la garde de différencier: les "cas particuliers" des commétants qui acheminent vers le député leur requête; les "cas plus généraux" qui concernent les politiques du Parti et qui aboutiront devant le Conseil national du parti qui doit se réunir en novembre prochain; finalement, l'exécutif du Parti sera saisi de toutes les récriminations de type administratif qui ont trait à la "machine créditiste", son fonctionnement et ses ratages.

Face à la victoire écrasante de M. Lougheed sur le Parti créditiste albertain, le directeur national du mouvement au niveau fédéral, M. Robert Klick, (il faut souligner le fait que la moyenne d'âge des trois membres du directorat national du Parti du crédit social affleure à peine trente ans) rappelle qu'en Alberta l'échiquier politique est extrêmement bipolarisé: "La défaite du Parti créditiste de M. Strom en 1971 a presque inversé la distribution des sièges entre les créditistes et les conservateurs. Cependant la dernière victoire électorale de M. Lougheed a réduit à sa plus simple expression (5 députés) l'opposition créditiste, à Edmonton.

A cause même du bi-partisme très ancré des législatures provinciales de l'Ouest canadien, M. Klick soutient qu'il serait tout à fait téméraire de croire que le "crédit social est mort dans l'Ouest". "La réalité politique, affirme-t-il, contredit une telle vision des choses puisque à la faveur d'un renversement de la conjoncture (des signes tangibles se font voir dans le cas du gouvernement néo-démocrate de M. Barrett en Colombie-Britannique) politique, le Crédit social devient "la seule monnaie de rechange pour l'électeur".

"D'ailleurs, avance-t-il encore, la dichotomie politique "gauche-droite" est si profonde dans les moeurs politiques canadiennes que le Parti libéral n'arrive pas à se créer une place au soleil dans les législatures provinciales à l'ouest de Toronto et que le parti néo-démocrate subit un sort identique dans l'Est du pays."

Si la stratégie des créditistes provinciaux est toute trouvée face à des troupes conservatrices qui débordent sur leur gauche les militants libéraux, il en va tout autrement du côté fédéral. Ici, le Parti créditiste se cherche une vocation dans la mosaïque politique canadienne et se meut à travers la contradiction propre aux formations politiques minoritaires: faire le jeu du Gouvernement ou se démarquer complètement des ministériels.

La tentation est grande, explique ce politicologue, qu'une formation politique minoritaire appuie un gouvernement dans l'espoir de se servir du pouvoir comme d'une locomotive pour faire "passer quelques mesures spectaculaires de son propre programme politique." Ce jeu de souque à la corde politique s'avère rentable au niveau de l'image nationale du parti, mais M. Klick avoue qu'il comporte un risque inhérent: "Les électeurs se fatiguent vite des élections en cascade et retournent immanquablement au bipartisme comme le NPD et le Crédit social en ont fait la douloureuse expérience."

Mais quelle vocation peut avoir ou se donner le Parti du crédit social du Canada? A cela, les dirigeants fédéraux de la permanence créditiste répondent que la série de mini-congrès du Québec "apportera de l'eau au moulin et devrait mieux asseoir tant l'organisation que l'idéologie du parti".

suites de la première page

GERALD FORD

Sur un ton défensif, et d'un air parfois embarrassé, M. Ford s'est dit d'accord avec la politique vietnamienne de ses prédécesseurs, MM. Kennedy, Johnson et Nixon. Ce qui s'est passé, a-t-il expliqué quand on lui a demandé de "tirer les leçons" du Vietnam, c'est que les Etats-Unis n'ont pas tenu leurs "engagements solennels".

Après avoir rappelé que le Congrès a réduit en 1974 et 1975 les crédits d'aide à Saïgon, M. Ford a soutenu qu'il ne voulait accuser personne, mais il a aussitôt ajouté que l' "histoire" et "le peuple américain" diront "qui est à blâmer".

Cinquante-cinq mille Américains sont-ils morts en vain au Vietnam? lui-a-t-on demandé. "Je ne le pense pas", a-t-il répliqué, se reprenant toutefois pour dire que ces "sacrifices tragiques n'auraient pas été vains" si l'Amérique avait respecté ses promesses. Alors, lui a-t-on dit, ils sont morts en vain? M. Ford a reconnu que cette question se pose maintenant sous un jour "très différent". Mais il est encore temps de redresser la situation, de mettre fin à cette "incroyable tragédie", a-t-il ajouté.

Répétant que les Etats-Unis, dans le cas du Vietnam "et dans d'autres cas", sont "des alliés sur qui on peut compter", le président a dit qu'il continue de croire dans une grande mesure à la "théorie des dominos", selon laquelle la chute d'alliés des Etats-Unis en Asie entraînerait celle d'autres gouvernements amis à travers le monde. "J'espère que cela ne va pas arriver", a-t-il souligné. Il a notamment rappelé sa fidélité à l'Europe de l'Ouest et s'est dit confiant que des pays comme la Thaïlande et les Philippines ne se sentiraient pas abandonnés.

S'entretenant en privé avec des directeurs de journaux avant sa conférence de presse, le président Ford a reproché au président sud-vietnamien Nguyen Van Thieu d'avoir ordonné un retrait mal préparé et inutile de ses troupes devant les forces communistes. "C'est un désastre de proportions incroyables", a-t-il dit, selon ses interlocuteurs.

Il devait plus tard exprimer sa consternation que le président Thieu ne l'ait pas informé à l'avance de l'ordre de retrait donné à ses troupes. Prié de dire pourquoi il n'avait pas été informé, M. Ford a répliqué avec vivacité que c'était au président Thieu de répondre à cette question.

Contrastant avec son attitude généralement détendue, le président Ford a offert hier aux journalistes le spectacle d'un homme préoccupé et tendu sous l'assaut des questions.

PHNOM PENH

les zones du Vietnam nouvellement passées sous le contrôle du GRP, a annoncé un porte-parole de l'UNICEF à Genève.

Les représentants du GRP ont expliqué à l'UNICEF que le Vietnam avait déjà eu assez de morts: il lui faut sauver les bébés pour sauver l'avenir, ont-ils déclaré. Le GRP a demandé en priorité un million de mètres de tissu pour vêtements d'enfants, des médicaments et des fortifiants.

Les représentants du GRP ont informé l'UNICEF que le nombre des personnes vivant dans les territoires sous le contrôle du GRP s'est accru de six millions, dont "un million de réfugiés du Sud". Sur le total de six millions, il y a deux millions d'enfants, dont un grand nombre souffre de malnutrition. Pour eux, le GRP a besoin d'antibiotiques, de vitamines et de nourriture pour bébés.

A Saïgon, des Américains affluent au consultat des Etats-Unis pour faire de leur compagne vietnamienne, avec laquelle ils vivent depuis plusieurs années, leur épouse légitime. Vietnamiens et étrangers se ruent dans les banques pour retirer leur argent, le bruit, vite démenti, ayant couru que les comptes allaient être bloqués. Le cours du dollars a monté en flèche, celui de l'or aussi. D'élégantes vietnamiennes se bousculent dans les bijouteries pour changer leurs piastres contre des objets en métal précieux. Le consulat australien a dû appeler la police pour disperser une foule qui tentait d'obtenir des visas d'immigration, le bruit encore un — ayant couru que l'Australie acceptait d'accueillir les Vietnamiens sans limitation d'entrée.

D'autres Vietnamiens se battaient pour demander des passeports, qu'ils n'obtiendront sans doute jamais.

Le gouverneur militaire de Saïgon a de son côté prévenu que les polices militaire et civile avaient reçu ordre d'abattre toute personne résistant à l'arrestation. Manifestations et rassemblements sont interdits, et toute personne trouvée en possession d'une arme sera immédiatement arrêtée.

Même les cyclo-pousse, qui par milliers sont d'habitude le moyen de transport le meilleur marché de Saïgon, ont été interdits. Les autorités veulent éviter que ces véhicules ne soient utilisés par des sympathisants communistes pour commettre des attentats à l'intérieur de la capitale.

Autour de Phnom Penh, les lignes de défense des troupes républicaines ont été de nouveau enfoncées à Kop Srov Tauch, position qui a été évacuée dans la matinée après de violents assauts des soldats communistes et sihanoukistes. L'état major a fait état de l'utilisation "par l'ennemi", de gaz toxiques.

Poursuivant leurs infiltrations au nord-ouest de la capitale, les Khmers rouges avancent d'autre part rapidement le long de "la digue nord" vers le quartier résidentiel de Tuol Kouk et se trouveraient, à seulement huit kilomètres de Phom Penh. Près de là, sur la route numéro cinq, coupée à dix kilomètres, qui menait à Battambang, de nombreux villageois et paysans fuyaient la zone des combats pour se réfugier plus au sud.

Un nouveau front inquiète depuis 24 heures les militaires: celui du sud. Pour la première fois depuis le début de l'offensive de la saison sèche, les Khmers rouges ont attaqué en force les troupes républicaines, afin de s'assurer le contrôle du village de Phum Roeussei-Srok.

Phum Roeussei-Srok est situé à cinq kilomètres au sud du faubourg industriel de Takmau (10 km au sud de Phnom Penh) qui serait alors à portée de l'artillerie des Khmers rouges.

Sur la rive est du Mékong, les troupes gouvernementales ont enregistré quelques succès en reprenant le village de Svay Chrum, abandonné par les parachutistes depuis deux jours. La position des défenseurs de cette rive, située face au palais royal de Phnom Penh n'en reste pas moins critique.

A Pochentong, toujours bombardé intensément à la roquette de 107 mm, le pont aérien américain qui ravitaille Phnom Penh en riz et l'armée républicaine en carburant et munitions a été suspendu pendant quelques heures pour des "raisons de sécurité".

Mercredi, un technicien américain travaillant pour le compte d'une compagnie aérienne intérieure khmère, a été grièvement blessé par des éclats de roquettes et deux bombardiers T-28 ont été hier détruits par l'artillerie lourde khmère rouge, ainsi qu'un avion-cargo des forces aériennes républicaines.

LA FAMILLE

gouvernement pour la mise sur pied d'une politique familiale globale. Mais les familles devront prendre en charge une bonne part de situations, dans l'ordre de la consommation, du logement, de l'école, de soins sociaux, de vacances et de loisirs. "Ce n'est d'ailleurs sans doute que sous l'action des familles regroupées que les divers gouvernements prendront les mesures qui s'imposent en faveur de la famille".

Les évêques souhaitent enfin l'élargissement des organismes familiaux déjà existants. "Il apparaît de plus en plus évident, écrivent-ils, que la promotion de la famille dépendra en grande partie de la militance des organismes familiaux et de leur intervention sur la scène publique et politique. Pour cela, il faut des ressources plus considérables, des équipements mieux adaptés, etc."

"Dans cette action, l'Eglise peut jouer un rôle important. Déjà, la présence de l'Eglise au niveau de certains services n'est pas négligeable: service de préparation au mariage, services d'orientation des foyers, services aux personnes séparées ou divorcées, regroupement de familles, pastorale familiale, etc. Beaucoup de diocèses ont mis sur pied des offices de la famille qui essaient de collaborer à une action concertée en faveur de la famille. Cette action de l'Eglise doit elle-même s'approfondir et s'élargir à la dimension de toutes les causes du malaise familial et se développer en collaboration avec les divers organismes et groupements qui travaillent dans le même domaine.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

que, inefficace que l'on sait. L'on a appris, depuis, qu'on ne rénove pas les villes et les quartiers contre leurs habitants. Il reste à découvrir que la conservation, la restauration urbaine ne pourront éviter pareille impasse économique et sociale que si ces changements et améliorations se font pour et par la population en cause.

Ce n'est pas le moindre paradoxe en ce pays que les gens qui ont bâti l'habitat rural, appris à en maîtriser tous les métiers, ne se sont transplantés dans les quartiers populaires et ouvriers des villes que pour assister impuissants à la détérioration à la fois de l'habitat urbain et des habitations elles-mêmes. Les ruraux étaient maîtres chez eux: ils ne le sont pas encore devenus en ville. Tout ce qui peut accroître à cet égard le contrôle des résidents sur leur milieu doit être encouragé. Manifestement, Loge-Peuple n'est qu'une étape.

4 avril

par la Presse Canadienne

Le Canada reconnaissait officiellement le gouvernement insurrectionnel du général Franco il y a 36 ans aujourd'hui — en 1939 — quelques jours après la fin de la Guerre civile d'Espagne. Elle avait duré deux ans et 254 jours. Le nombre des morts a été estimé à un million.

1790 — Le Congrès des Etats-Unis crée la Garde côtière.

1818 — Le drapeau étoilé devient l'emblème officiel des Etats-Unis.

1933 — Le dirigeable américain Akron s'écrase au large de la côte du New Jersey, durant un orage, causant la mort de 73 personnes. On compte seulement quatre survivants.

1945 — Les Russes entrent dans Vienne, durant la Seconde Grande Guerre.

1947 — Création de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

la météo

Les vents seront forts avec des rafales jusqu'à 45 milles à l'heure à certains endroits. Les températures iront en refroidissant avec le passage du système.

•

Régions de Chibougamau, de l'Abitibi, plutôt nuageux avec quelques chutes de neige locales venteux par moment. Maximum près de moins 10 celsius. Aperçu pour samedi beau et froid.

•

Régions des Laurentides, de Pontiac-Témiscamingue: plutôt nuageux avec quelques chutes de neige locales et venteux. La température demeurera près de moins 10. Aperçu pour samedi: beau froid et venteux par moment.

•

Régions de Montréal, de l'Outaouais, des Cantons de l'Est, de Québec/Trois-Rivières: Chutes de neige locales et venteux. La température demeurera près de moins 10. Aperçu pour samedi: beau froid et venteux.

•

Régions de la Haute-Mauricie, du lac St-Jean: neige et poudrerie diminuant graduellement. Accumulation totale de 4 à 6 pouces. Vents du nord-est de 20 à 30. La température demeurera près de moins 10.

•

Régions de la Gaspésie, de Rimouski: neige et poudrerie. La température sera à la baisse et atteindra moins 8 en fin de journée. Aperçu pour samedi: chutes de neige locales et venteux.

•

Régions de Sept-Iles, de Baie Comeau, ennuagement progressif suivi de neige et poudrerie. La température demeurera près de moins 8. Aperçu pour samedi: passages nuageux.

Les grands de la pègre: une liste de 355 noms

TORONTO (PC) — Selon le journal Globe and Mail, un officier de la Gendarmerie royale a déclaré que le crime organisé, d'une forme ou de l'autre, a atteint toutes les régions du Canada, et il a ajouté que la Gendarmerie a dressé une liste de 355 personnes qu'elle s'estime justifiée de considérer les principaux personnages du crime organisé.

Le journal cite le surintendant Jack Routledge, qui aurait déclaré qu'"il y a dans la société canadienne certains individus qui ont en fait des relations avec des criminels notoires. Au cours des deux ou trois dernières années, nous avons perfectionné un réseau de renseignements qui a permis la condamnation de 51 de ces 355 suspects". C'est ce qu'aurait dit le surintendant au cours de récentes remarques faites devant certains employés supérieurs du gouvernement fédéral.

Toujours d'après le Globe and Mail, le surintendant Thomas Flanagan, de la police d'Ottawa, a révélé qu'une organisation criminelle de Montréal avait tenté de s'infiltrer dans le jeu illégal à Ottawa, et a essayé d'obtenir des intérêts dans des établissements locaux d'amusement.

Il a ajouté que cette organisation fournissait des machines distributrices et des viandes et du fromage à des restaurants locaux.

Quelque 160 orphelins de guerre seraient accueillis au Québec

TORONTO (d'après CP) — Le gouvernement fédéral, les gouvernements d'Ontario et du Québec et plusieurs agences privées tentent de mettre sur pied le mécanisme d'évacuation et d'adoption de 500 orphelins de guerre du Sud-Vietnam.

C'est ce qui ressort d'une conférence de presse du ministre ontarien des services sociaux et communautaires, M. René Brunelle, qui a expliqué hier que son gouvernement collaborait avec Ottawa et des agences privées pour noliser un avion à bord duquel des orphelins de guerre pourraient être transportés de Saïgon au Canada.

A Ottawa, le ministre de l'Immigration, M. Robert Andras, annonçait qu'un fonctionnaire de son ministère se rendrait dans les plus brefs délais à Saïgon pour s'occuper des formalités. A Ottawa, le ministère sert de centre de coordination pour les demandes d'adoption formulées par des familles canadiennes. L'adoption est néanmoins de juridiction provinciale, et les personnes qui souhaiteraient adopter ainsi un jeune orphelin devront en faire la demande auprès des autorités provinciales.

M. Brunelle, lors de la conférence de presse d'hier, a parlé de 300 orphelins qui seraient accueillis en Ontario et laissé entendre que le Québec serait prêt à en accueillir 160 environ. Personne à Québec n'a pu confirmer ou démentir cette déclaration du ministre ontarien.

D'autres provinces seraient aussi prêtes à accueillir des orphelins vietnamiens. Il en coûterait $76,000 pour noliser un avion en direction du Vietnam pour ramener ces infortunés, et M. Brunelle est prêt à recommander à son gouvernement de défrayer la totalité de cette somme.

Un fonctionnaire du ministère ontarien des affaires communautaires et sociales a expliqué que dans le passé, il avait fallu jusqu'à un an pour finaliser des adoptions d'orphelins vietnamiens.

Plusieurs groupes d'orphelins sont déjà arrivés aux Etats-Unis et des mouvements ont été mis sur pied en Australie, en Allemagne occidentale et en Grande-Bretagne pour recevoir le plus grand nombre possible de ces orphelins.

Déjà 120 familles en Ontario ont fait connaître leur intention d'adopter un orphelin du Sud-Vietnam, a déclaré M. Brunelle, en ajoutant que les formalités pourraient être complétées en quelques semaines.

Au cours des deux dernières années, quelque 60 orphelins Vietnamiens ont été adoptés par des Canadiens, par le biais des cours familiales vietnamiennes. Les parents adoptifs ont dû dans chaque cas débourser $1,000 pour les frais d'adoption, $450 pour le transport vers le Canada et $300 de frais de cour. Les formalités d'adoption devant une cour canadienne coûtent $9.

La semaine de l'éducation: "loisirs et société québécoise"

La semaine de l'éducation, qui débute le 6 avril, est placée cette année sous le thème de "loisirs et société québécoise", et le président en est M. Paul Phaneuf, ministre responsable du Haut commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

M. Phaneuf a suggéré hier que se joignent à la réflexion du système scolaire les organismes ou institutions intéressés ou concernés par l'état des problèmes et le niveau de développement du loisir, dans le milieu québécois.

A la veille de la semaine de l'Education, M. Phaneuf s'est demandé si nous allions "bâtir une société de spectateurs ou une société agissante, c'est-à-dire une société où la majorité contribuera par ses actions à la production d'une société correspondant au système de valeurs des citoyens, et à leurs aspirations les plus légitimes."

L'ACALA à la défense de Morgentaler

L'Association canadienne pour l'abrogation de la loi sur l'avortement a vertement dénoncé le récent — et controversé — jugement de la Cour suprême dans la cause du Dr Morgentaler, emprisonné pour avortement illégal.

L'association s'en prend surtout au fait que la Cour suprême ait trouvé le Dr Morgentaler coupable malgré le verdict d'acquittement prononcé par un jury en première instance.

L'ACALA ajoute que le précédent établi par la Cour suprême dans l'affaire Morgentaler "a quelque chose de terrifiant, car le citoyen ordinaire n'est plus protégé par ses pairs, par ses semblables, contre l'arbitraire des institutions établies".

Enfin, l'ACALA se demande si l'Année internationale de la femme n'est pas qu'un mirage, puisque "l'incarcération du Dr Morgentaler est un non à l'exigence de la femme de décider librement du nombre de citoyens qu'elle se sent en mesure d'élever".

Desrosiers ne compte pas solliciter un autre mandat

Le notaire Claude Desrosiers a annoncé hier, cinq mois après avoir accédé à la présidence du Parti libéral du Québec, qu'il n'envisage pas de solliciter un deuxième mandat.

"Je ne croyais pas en novembre dernier, a-t-il déclaré à La Presse, que l'on ferait face à cette vague de critiques, d'insinuations et d'accusations".

Par le passé, a-t-il expliqué, les présidents du Parti, notamment Mme Lise Bacon et M. Pierre Lajoie, pouvaient consacrer presque tout leur temps à l'exercice de leur mandat.

"Les militants ont été gâtés. Moi, il faut que je vive. Je suis notaire de quartier et je n'ai personne à qui confier des dossiers. Présentement, je fais des nuits de travail".

Or, depuis son élection à la présidence du PLQ, il a dû investir dans sa tâche une somme insoupçonnée d'énergies et de temps, en raison des difficultés et des conflits qui ont éprouvé les Libéraux. D'autre part, il a préparé et mis en oeuvre un code d'éthique destiné aux cadres et aux militants du Parti.

M. Desrosiers constate en outre que le thème de "la famille" inscrit à l'ordre du jour des travaux des congrès régionaux ne fait pas fortune, les militants cherchant surtout à débattre des grandes questions d'actualité politique et des problèmes du Parti.

M. Desrosiers constate en outre que l "Au lieu de s'intéresser et de discuter de cet important défi (la famille au Québec), les militants veulent avoir des précisions sur de quelconques irrégularités. C'est pas vivable".

Mais il ne renonce pas encore à motiver les membres du Parti à l'égard du thème de la famille. "C'est un défi que je dois continuer à relever".

Le notaire Desrosiers avait proposé en accédant à la présidence un programme de réformes, soucieux avant tout de réintroduire dans le Parti la vigueur intellectuelle et l'esprit de recherche qui l'avaient caractérisé au début des années soixante lorsque M. Desrosiers siégeait lui-même à la Commission politique.

M. Desrosiers s'est dit convaincu que les difficultés qui assaillent son Parti sont passagères. De la presse, très critique envers les Libéraux depuis quelques mois, il déclare: "J'aime mieux une presse agressive qu'amorphe".

18,000 immigrants ont profité des pouvoirs discrétionnaires du ministre

OTTAWA (CP) — Près de 18,000 immigrants ont été accueillis au Canada l'année dernière grâce aux seuls pouvoirs discrétionnaires du ministre fédéral de l'Immigration.

Ces chiffres divulgués par la Gazette de Montréal ont suscité l'étonnement des membres du comité parlementaire de la main-d'oeuvre et de l'immigration, mais un porte-parole du ministre a déclaré hier que "17,443 personnes se sont vu accorder un permis ministériel spécial pour des raisons humanitaires, et cela, dit-il, est conforme à la règle".

Hormis ces considérations, les candidats se seraient vu refuser l'entrée au Canada. En exemple, le porte-parole a signalé que 85% des permis spéciaux accordés suivant une prérogative ministérielle autorisée par la loi sous l'empire de pouvoirs discrétionnaires, l'ont été à des parents ou dépendants d'immigrants déjà accueillis au Canada.

L'usage de ce pouvoir est conforme, dit-il, à une politique humanitaire pour faciliter la réunification des familles, en vigueur surtout depuis 1972, lorsque la loi sur l'immigration fut amendée pour interdire à un candidat de solliciter un visa d'immigrant s'il habitait déjà le Canada. L'année suivante, quelque 4,300 permis semblables furent accordés, et en outre quelque 20,000 immigrants qui se trouvaient dans une situation illégale obtinrent un visa d'immigrants reçus pour régulariser leur statut.

"La délivrance de permis ministériels à des fins humanitaires est de commune renommée," a-t-il rappelé.

L'Immigration délivre également des permis spéciaux aux réfugiés, ou encore à des personnes handicapés qui ne sont pas normalement éligibles sous l'empire de la loi actuelle. L'année dernière, durant les Fêtes, un permis spécial fut même accordé à un immigrant déjà déporté qui désirait rendre visite à sa femme, qui habite Vancouver.

John Dean, l'un des conspirateurs dans l'affaire Watergate, déjà condamné par une cour américaine et juridiquement reconnu comme un criminel, se vit accorder un permis spécial temporaire lorsqu'il fut invité à prononcer une allocution devant les étudiants de l'université Carleton.

L'affaire des 18,000 permis éclate quelques semaines après la publication d'un Livre Vert qui doit préparer la voie à d'importants amendements à la loi de l'immigration. Il n'est pas interdit de penser que toute la question des pouvoirs discrétionnaires, dont personne ne conteste l'utilité, soit remise en cause, du moins quant à la surveillance que devrait exercer le parlement sur le recours à ce privilège ministériel.

La règle veut que dans les trente jours qui suivent l'inauguration d'une session parlementaire, le ministre de l'immigration doit soumettre à la chambre la liste des immigrants qui ont obtenu cette faveur.

Mais les renseignements contenus dans ce document sont avares, si bien que les membres de la commission parlementaire chargée de l'examiner, ont été étonnés d'apprendre que 18,000 permis avaient été ainsi accordés, près de 10% du nombre des immigrants reçus après examen.

Un débat s'engagera sûrement sur cette question dans les jours qui suivront l'ouverture de la session, lundi, car il est de commune renommée que plusieurs membres de la commission ont eux-mêmes intercédé personnellement auprès du ministre pour obtenir un permis en faveur d'un immigrant apparenté à un électeur.

Le néo-démocrate Stanley Knowles, peut-être le plus respecté des parlementaires pour sa connaissance de la procédure et son sens de l'éthique parlementaire, s'interroge quant à lui sur la situation de conflit d'intérêts qui pourrait alors se manifester.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

PAQUIN Ludger. A St-Jovite, le 2 avril 1975 à l'âge de 75 ans, est décédé, Ludger Paquin, président de Ludger Paquin & Fils Inc. Epoux d'Anna-Marie Bédard, demeurant à St-Jovite. Il laisse outre son épouse, M. et Mme Roger Locas (Jeannine), M. et Mme Jean-Louis Paquin, M. Jacques Paquin, M. et Mme Pierre Paquin, ses petits-fils: Luc Paquin et Pierre Locas. Les funérailles auront lieu samedi le 5 avril. Le convoi funèbre partira du Salon Roland Van Chesteing, St-Jovite, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Jovite où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Mirabel: le compte à rebours



L'élément dominant de l'aéroport est la tour de contrôle laquelle, avec ses 215 pieds, assure une vue complète sur toute la région. La tour de contrôle de Mirabel est la plus haute au Canada et une des plus hautes au monde.

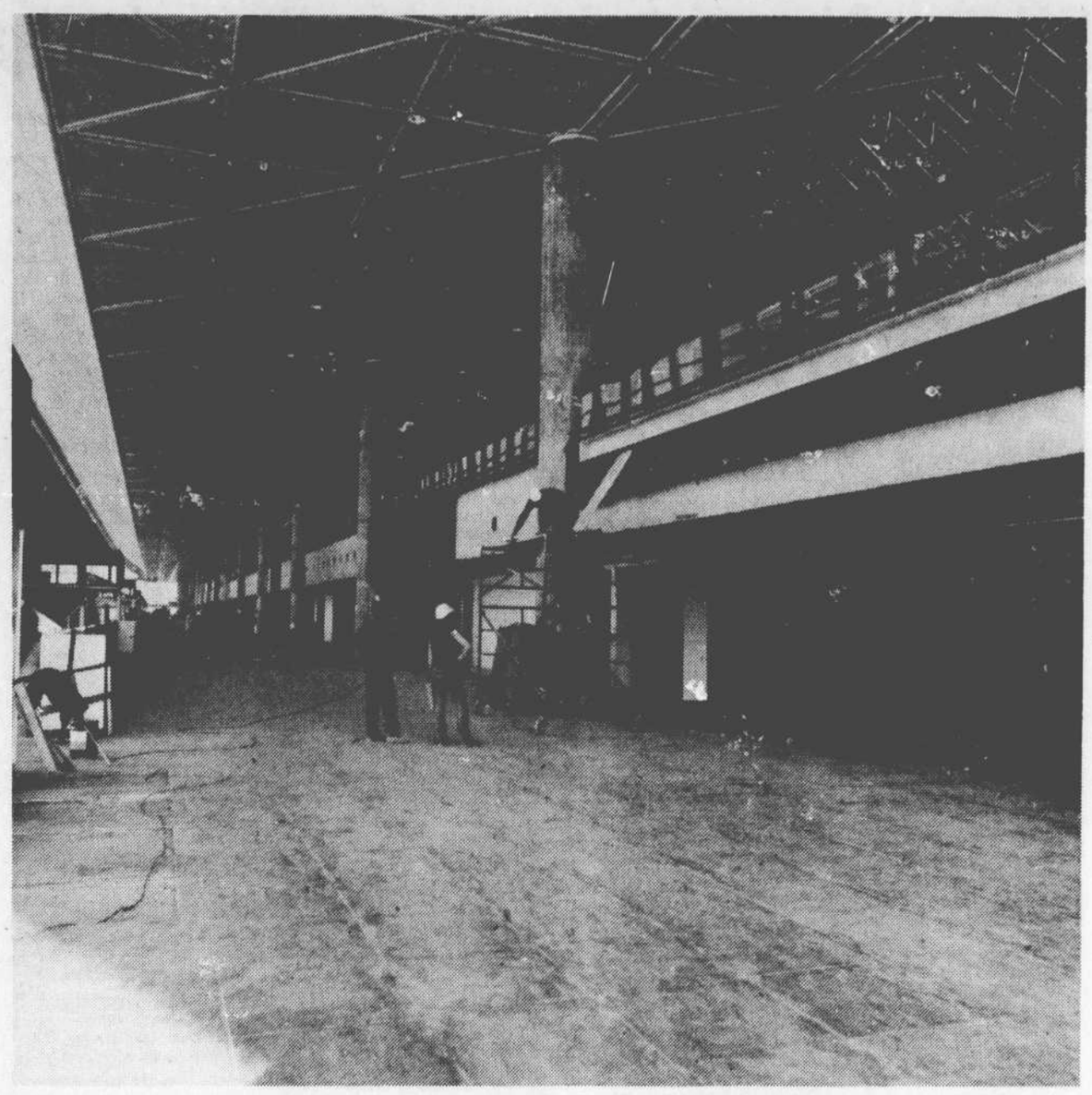
Au chantier du nouvel aéroport international de Montréal à Mirabel, le compte à rebours est déjà commencé... Grues, camions, bulldozers et une équipe de plus de 800 ouvriers s'y affairaient ces derniers jours...

A quelque six mois de l'ouverture officielle d'octobre, plus de 90% de tous les contrats de construction ont déjà été octroyés et Mirabel présente son aspect définitif.

L'automne dernier, les travaux ont été accélérés... et les résultats sont évidents. Pistes et voies de circulation sont complètement achevées, 80% de l'aire de stationnement des avions est pavée, les techniciens responsables de l'installation de l'équipement de radar et de télécommunication ont pris possession de la tour de contrôle, les travaux de finition intérieure à l'aérogare des passagers progressent tel que prévu, l'édifice de l'administration est presque complété, et la construction des gares de fret et des édifices réservés aux tierces parties avance rapidement.

Le retour du printemps marquera une recrudescence des activités: parachèvement du parc de stationnement automobiles, de l'aire de stationnement des avions, des divers accès routiers et voies de services, et de l'intersection de l'artère principale avec l'autoroute des Laurentides.

Quand le premier avion commercial atterrira à Mirabel, plus de 130 contracteurs, 50 firmes de consultants et 4,000 ouvriers auront participé à la construction de cet aéroport.



Une impression d'espace . . . A l'aérogare, la structure ouverte, les façades extérieures vitrées et le plafond haut laissent entrer la lumière et facilitent l'orientation. Vue en longueur de l'aérogare.

Toupin envisage un train de mesures pour le producteur de pommes de terre

par Pierre Bellemare

QUEBEC (PC) - Le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, envisage un train de mesures pour aider les milliers de producteurs de pommes de terre, dangereusement serrés dans un étau financier depuis la fin de 1974.

Les membres de la Fédération des producteurs de pommes de terre sont réunis avec les leaders de l'Union des producteurs agricoles à Lévis, en banlieue de Québec, pour chercher les solutions à leur problème et M. Toupin leur a suggéré ces quatre mesures:

— effectuer l'inventaire de la production,

— former un comité technique afin de s'entendre sur le coût de production des pommes de terre,

— étudier ensuite l'opportunité d'amener le gouvernement à contribuer financièrement pour rentabiliser la production,

— établir des mécanismes de mise en marché pour contrebalancer les effets du "dumping" des provinces de l'Est, soit le Nouveau-Brunswick et l'Ile-du-Prince-Edouard.

La situation actuelle est tragique pour plusieurs producteurs qui sont endettés au point où ils sont incapables financièrement d'ensemencer ce printemps, à moins de fournir des garanties fermes aux institutions prêteuses.

L'UPA, dont le président est M. Paul Couture, voudrait que cette catégorie de producteurs obtienne $5.70 les 100 livres, revendication que le ministre Toupin considère irréaliste.

Celui-ci est disposé à négocier avec eux, mais à partir de $3.41 les 100 livres, plus le revenu de l'agriculteur et le rendement sur le capital investi. C'est le mandat qui sera confié au comité technique, composé de hauts-fonctionnaires et de membres de l'UPA, lequel comité dispose de trois semaines pour s'acquitter de sa tâche.

En effet, l'heure n'est pas au tatillonage pour ces producteurs, qui doivent nécessairement se remettre à flot pour préparer la prochaine saison de récolte.

Les producteurs québécois fournissent environ quarante pour cent de la consommation dans le secteur de la pomme de terre, le reste importé de l'Est ou des Etats-Unis.

Cependant, on traverse une période de surproduction: les entrepôts sont remplis et le "dumping" de l'Est nuit considérablement aux producteurs québécois, qui exhortent le ministre Toupin à intervenir auprès d'Ottawa pour le faire cesser.

Mais ce "dumping", rétorque le ministre, est simplement l'oeuvre des producteurs de l'Est qui, isolément, dévient des organismes de mise en marché. Pourquoi? Parce que pour toucher le subside fédéral de $1.67 les 100 livres, il faut vendre sa production, à tout prix.

C'est la raison pour laquelle M. Toupin encourage fortement les producteurs québécois à se doter eux aussi d'un organisme de mise en marché-plan conjoint de façon à conclure des ententes éventuellement avec les autres provinces, comme c'est le cas notamment dans le poulet et les oeufs.

Quant aux consommateurs de pommes de terre, ils peuvent dormir tranquilles cette année, car aucune hausse de prix n'est présentement à prévoir, pour la simple raison qu'il y a surproduction.

Ils pourront difficilement éviter, par contre, une hausse indirecte, par le biais des impôts, puisque l'Etat sera appelé tôt ou tard à supporter financièrement les producteurs.

Le raisonnement est fort simple. Les producteurs recoivent automatiquement du fédéral $1.67 les 100 livres de pommes de terre vendues. Le prix de vente moyen s'établit à $1 les 100 livres.

De $2.67 les 100 livres, les producteurs veulent se rendre à $5.70 pour rentabiliser leur exploitation. Quelle que soit l'offre du ministère, qui est basée à $3.41 les 100 livres, il faudra une contribution financière de l'Etat pour remplir l'écart entre $2.67 et le véritable coût de production que fixera le comité technique, c'est-à-dire le prix que doit retirer le producteur pour continuer son exploitation.

Bellemare aussi veut regrouper l'opposition

QUEBEC (PC) — A l'exemple du député créditiste Fabien Roy, le chef de l'Union nationale, M. Maurice Bellemare, entend regrouper les forces de l'opposition au Québec.

Prenant la parole hier devant le club Rotary de Québec-est, M. Bellemare a confirmé qu'il avait eu des rencontres avec des représentants d'autres formations politiques à cette fin.

M. Bellemare a notamment rencontré des représentants du parti présidentiel, dirigé par l'ancien député de Richmond à l'Assemblée nationale, M. Yvon Brochu.

Il a de plus rencontré M. Armand Bois, ex-député de Saint-Sauveur, à son bureau du Parlement de Québec.

M. Bellemare a également tenu à remercier les militants créditistes, à la suite de leur appui lors de l'élection complémentaire dans le comté de Johnson, en août 1974. "Ils nous ont prouvé leur détermination à vouloir remporter le pouvoir avec nous" a-t-il dit.

Le député de Johnson a rendu un vibrant hommage au député créditiste de Beauce-sud, M. Fabien Roy.

"Les déclarations de M. Roy dénotent un sentiment de droiture et d'intérêt public bien compris, a dit M. Bellemare. Lorsque le sort des Québécois est en jeu, M. Roy sait mettre au-dessus de l'esprit partisan la seule notion qui doit exister, celle d'un véritable regroupement des forces vives de la nation".

Mardi, M. Roy avait indiqué son intention de travailler lui aussi à un "regroupement d'hommes politiques honnêtes, intègres et sérieux, afin d'effectuer pour le Québec un redressement qui s'impose".

D'autre part, M. Bellemare a soutenu qu'il était en train de s'entourer d'une équipe d'hommes valables.

Le 15 juin prochain, le chef de l'Union nationale a l'intention de dévoiler l'identité d'une quinzaine de personnalités qui l'appuiront dans la reconstruction du Parti.

Ces personnes deviendront éventuellement des candidats de l'Union nationale lors des prochaines élections générales du Québec.

Un prêt à CFVO

HULL (PC) - La station de télévision coopérative CFVO, de la région de Hull, a reçu un prêt à long terme de $300,000 de la Caisse de dépôt et placement du Québec, une société de la Couronne du gouvernement du Québec.

C'est ce qu'a annoncé hier à Hull, le directeur de la station, M. Gilles Poulin, qui a observé que ce prêt permettra à l'entreprise de prendre un nouveau départ.

Ottawa désigne un successeur à Laurent Picard: Albert Johnson

OTTAWA (PC) — Le sous-ministre du Bien-être social à Ottawa, M. Albert Johnson, succédera à M. Laurent Picard, à la présidence de Radio-Canada.

Le bureau du premier ministre Trudeau précisait hier que le haut fonctionnaire originaire de la Saskatchewan entrera en fonction le 1er juillet prochain.

Quant à M. Picard, un certain nombre de rumeurs veulent qu'il soit appelé à de nouvelles fonctions dans l'administration publique provinciale. Il a d'abord été publié que M. Picard serait nommé à la présidence de Marine Industrie, puis à la tête de Radio-Québec et enfin au poste de conseiller spécial du premier ministre, M. Robert Bourassa, en remplacement de M. Desrochers.

Pour sa part, M. Johnson assume déjà le poste de vice-président exécutif de la société Radio-Canada en attendant le départ de M. Picard.

Agé de 51 ans, il était secrétaire du Conseil du Trésor avant de devenir en février 1973, sous-ministre au ministere de la Santé nationale et du Bien-être. Il est entré au service de la fonction publique fédérale en 1964 à titre de sous-ministre adjoint des Finances où il est demeuré jusqu'en 1968. Durant cinq ans, il a agi comme conseiller économique du premier ministre en matière constitutionnelle.

Dans les milieux gouvernementaux, la nomination de M. Johnson est perçue comme l'assurance du prolongement des luttes que M. Picard a menées pour l'obtention des budgets plus considérables. Il n'a aucune expérience dans le secteur des communications. Il appert cependant que M. Trudeau l'aurait précisément choisi pour l'avoir vu oeuvrer de près dans les problèmes fiscaux au chapitre des relations fédérales-provinciales.

Les activités de la société dépendent essentiellement des subventions du Parlement et des budgets gouvernementaux. Mais le président sortant, M. Picard, exigeait constamment que le cabinet permette des projections budgétaires à long teme. Pour l'année fiscale 1975-76, le budget de la société s'établira à $352.89 millions.

Nouveau tarif aller-retour avantageux pour

Ottawa

(y compris par Turbo)

Economisez en profitant du nouveau tarif aller-retour "hors pointe" du CN.
Ce tarif est valable pour n'importe quel train, y compris le Turbo, tous les jours de la semaine si vous partez hors des heures de pointe, c'est-à-dire n'importe quand sauf entre 16h01 et 18h30 et revenez avant quatre jours.
Voyez ce que vous épargnez: vous ne payez qu'un tiers de plus qu'un tarif **simple normal** (Bleu) pour un voyage **aller-retour.**

Les tarifs entre Montréal et Ottawa sont ordinairement les suivants:

tarif rouge (jours d'aubaine)	$11.50
tarif blanc (jours d'économie)	$12.50
tarif bleu (jours normaux)	$14.00
Et maintenant, le nouveau tarif "hors pointe":	**$10.35**

Alliez confort et économie et partez pour Ottawa. Profitez de la souplesse de nos horaires. Service de restauration et bar. Voitures pour non fumeurs. Stationnement gratuit à Dorval. Service d'autobus pour le centre-ville d'Ottawa.

Consultez votre agent de voyage ou le bureau des Ventes Voyageurs du CN.

CN

Chez nous quand on déménage ça se fête!

Et pour mieux le partager avec vous, on a pensé vous proposer des réductions de 10 à 30% sur nos meubles et accessoires . . . histoire de faciliter notre déménagement.*

LA MAISON DANOISE

Ça se continue pour quelque temps encore à la Place Ville-Marie et au 9501 Côte de Liesse, Dorval (sortie avenue Renaud).

*Notre magasin de Fairview est fermé. Surveillez l'ouverture prochaine de notre nouveau magasin sur la Transcanadienne.

L'impôt scolaire serait réduit au profit des municipalités

QUEBEC (PC) — Le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Garneau, annoncera officiellement, le 17 avril prochain, lors de son discours du budget, la réduction immédiate du taux de la taxe foncière scolaire de 15 cents les $100 d'évaluation au profit des municipalités.

C'est ce que rapporte le quotidien québécois Le Soleil dans son édition d'hier, en affirmant détenir cette information de sources certaines.

Ce transfert fiscal, qui avait été souligné indirectement dans les prévisions budgétaires déposées la semaine dernière et qui rapportera $55 millions de plus aux municipalités, a été confirmé par le ministre lui-même au cours d'une rencontre privée, mardi de cette semaine, précise le quotidien.

Assistaient à la rencontre à huis clos, le ministre des Affaires municipales le Dr Victor C. Goldbloom; le ministre des Finances, Raymond Garneau; le président de l'Union des municipalités, M. Gilles Lamontagne; le président de l'Union des conseils de comtés, M. Jean-Marie Moreau, ainsi que quelques hauts fonctionnaires du gouvernement et quelques conseillers des deux unions municipales. C'est peu après cette rencontre que les deux présidents ont réclamé l'abolition, sur une période de cinq ans, de l'impôt foncier scolaire.

Pour l'année en cours, les deux organismes réclament une réduction de 25 cents par $100 d'évaluation.

Le ministre Garneau ne leur offrira qu'une réduction de 15 cents les $100 d'évaluation, soit un accroissement des revenus des municipalités de l'ordre de $55 millions au lieu des $100 millions réclamés.

A ce rythme, la disparition totale de l'impôt foncier scolaire s'étendrait sur 10 ans alors que les organismes municipaux réclament son abolition complète d'ici cinq ans.

Toutefois, ajoute le journal, comme il l'avait fait lui-même, à la première conférence provinciale-municipale de mai 1971 alors qu'il avait annoncé la réduction de l'impôt scolaire de cinq cents par année sur une période de trois ans, il est possible que le ministre des Finances réserve des surprises aux édiles municipaux en vue de la seconde conférence provinciale-municipale du mois prochain.

Cette deuxième conférence provinciale-municipale dans l'histoire du Québec, et dont aucun détail n'a encore été rendu public, aura lieu au Centre des congrès, à Québec, les 16, 17 et 18 mai, et portera sur la fiscalité municipale et l'aménagement du territoire.

C'est à ce moment-là, poursuit Le Soleil, que le ministre des Finances pourrait annoncer de nouveaux "adoucissements" aux administrateurs municipaux.

Contrairement à la première conférence du genre qui avait réuni près de 1,500 personnes dans la capitale, celle de la mi-mai ne rassemblera que 300 personnes environ.

L'Union des municipalités y déléguera cinq représentants pour chacune des 30 régions administratives de l'union, tandis que l'Union des Conseils de comté aura droit à deux représentants pour chacun des 72 comtés municipaux, soit le préfet de comté et un second délégué.

Même si cette réunion importante doit se tenir d'ici un mois et demi, conclut le quotidien, les préparatifs sont loin d'être terminés. L'ordre du jour n'est pas prêt, aucun maire ou préfet n'a reçu d'invitation officielle, et aucun dossier n'a été remis à qui que ce soit.

Sept figures nouvelles dans le cabinet albertain

EDMONTON (PC) — Le premier ministre a remanié l'ensemble de son cabinet, hier, laissant tomber trois ministres, ajoutant sept figures nouvelles, créant de nouveaux ministères et en fusionnant d'autres.

M. Peter Lougheed a confié à M. Don Getty le gros de la responsabilité de superviser les questions énergétiques de l'Alberta, grâce à un portefeuille de l'Energie et des Ressources naturelles. Dans le passé, après le premier ministre, il a été le principal porte-parole du gouvernement, en matières énergétiques. M. Hugh Horner, ancin ministre de l'Agriculture, demeure vice-premier ministre, mais hérite du nouveau ministère des Transports.

M. Lou Hyndman obtient la succession de M. Getty comme ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales, et demeure leader du gouvernement à l'Assemblée provinciale. Auparavant, il était ministre de l'Education.

M. Merv Leitch, du poste de Procureur général passe à celui de Trésorier provincial. Et M. Jim Foster, ancien ministre de l'Education, devient Procureur général.

Le premier ministre Lougheed, encore tout épanoui à la suite de sa victoire spectaculaire à l'élection générale du 26 mars en Alberta, a annoncé, durant une conférence de presse, qu'il entendait se préoccuper un peu moins des problèmes énergétiques et se concentrer de façon pratique sur les questions de portée sociale.

Avec ce remaniement, le cabinet compte maintenant 24 membres, au lieu de 22 auparavant.

Au dernier scrutin, les conservateurs ont remporté, sauf deux, les huit sièges du sud de l'Alberta, pour obtenir un total de 69 sièges sur un total de 75. Le Crédit social en compte quatre, le Nouveau parti démocratique, un, et il y a un député créditiste indépendant. Les membres du cabinet ont un traitement de $35,500 par année, et les ministres sans portefeuille reçoivent $29,500.

Huit militaires québécois décorés pour bravoure

QUEBEC (PC) — Huit Québécois membres des forces armées canadiennes ont été décorées, hier, par le gouverneur général Jules Léger, pour des actes de bravoure accomplis au cours de leur service au sein de la force des Nations Unies, à Chypre.

Deux soldats ont reçu l'Etoile du courage et six autres, la Médaille de bravoure. L'Etoile du courage vient immédiatement après la Croix de vaillance, la plus haute décoration canadienne qui peut être décernée pour héroïsme.

L'Etoile a été remise au capitaine Alain Forand, 30 ans, de Farnham, et au soldat Clarisse Plouffe, 20 ans, de Montréal.

Le premier a été décoré pour avoir, sous le tir des mitrailleuses, sauvé un officier blessé. Le deuxième a reçu la même décoration pour avoir donné les premiers soins au même officier, sous le feu, et pour avoir continué à prodiguer ces soins même après avoir été lui-même blessé.

Les titulaires de la Médaille de bravoure sont le soldat Michel Gingras, 18 ans, de Québec, décoré pour le sauvetage sous le feu d'un franc-tireur, d'un camarade blessé.

Le capitaine Normand Blaquière, 27 ans, de St-François d'Assise, comté de Bonaventure, décoré pour plusieurs exploits au cours de la période la plus intense du conflit, alors qu'il s'efforçait de maintenir la paix et d'empêcher les pertes de vies.

Le caporal Michel Whelen, 22 ans, de Maniwaki; le soldat Gilles Pelletier, 20 ans, de Les Méchins, comté de Matane, et le soldat Mike Belley, 22 ans, de Chicoutimi, décorés pour avoir effectué, sous le feu des mitrailleuses, le sauvetage d'un officier et d'un soldat blessés.

Le colonel Guy H. Lessard, 42 ans, de Montréal, commandant le Régiment canadien aéroporté, décoré pour avoir protégé un civil cypriote turc dont la vie était menacée.

La cérémonie d'investiture a été tenue à la Citadelle de Québec, qui sert de garnison au Deuxième bataillon du Royal 22e Régiment.

Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 15

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GCN-75-19055 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 20 mai 1975

Centrale nucléaire Gentilly 2 Comté de Nicolet

FOURNITURE DE SÉCHOIRS POUR LE SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION DE VAPEUR D'EAU LOURDE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS ($35,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

M.-A. DEMERS - W.E. JOHNSON

Montréal, le 28 février 1975

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 1CD 340-01-001

Rectificatif à l'Avis publié le: 26 mars 1975

DATE DE FERMETURE: le jeudi, 29 mai 1975 15h.30, heure de Montréal

AMENAGEMENT LG-2 RIVIERE LA GRANDE CENTRALE "EST"

Travaux d'excavation et de bétonnage du complexe souterrain et travaux connexes

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu sur paiement d'une somme NON REMBOURSABLE de $75, pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, en s'adressant au:

Service des Contrats SOCIETE D'ENERGIE DE LA BAIE JAMES 800 est, boul. de Maisonneuve 19e étage Montréal H2L 4M8, Québec Canada

Un dépôt de soumission au montant de cinq millions de dollars ($5,000,000) est requis sous forme de:

a) Cautionnement de soumission émis par l'une des sociétés choisie par le soumissionnaire dans la liste des sociétés mentionnées au document d'appel d'offres, ou alternativement
b) Chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne, ou caisse populaire canadienne, ou alternativement
c) Garantie banquaire émise par une banque à charte canadienne.

Les termes et conditions relatifs à ces dépôts de soumission et aux engagements requis quant aux garanties subséquentes sont décrits dans le document d'appel d'offres.

Le dépôt de soumission et l'engagement relatif à l'émission de garanties subséquentes, tels que choisis par le soumissionnaire, doivent accompagner la soumission afin qu'elle soit acceptée.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations ou entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement

Prenez avis que Lionel Charette, 9472 Parthenais, Montréal, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial Haulaway afin de pouvoir tirer les remorques de la Compagnie MAGNY Transport Inc., permis 4724-V selon toutes les clauses du permis de cette compagnie laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la Commission des Transports dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la dite commission au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Deveau & Lavoie,
Procureurs du requérant
Troisième parution

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES AOR-75-10069 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 22 avril 1975

8200 Esplanade, Montréal, P.Q.

FOURNITURE D'ENVELOPPES A FENETRES POUR LES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de NEUF MILLE DOLLARS ($9,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT(10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

M.-A. DEMERS - W.E. JOHNSON

Montréal, le 24 mars 1975

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES 6XC711-04-001

DATE DE FERMETURE: pour 15h30 heure de Montréal

Jeudi, le 17 avril 1975

Dix mille (10,000) tonnes de ciment en vrac, Portland type 10

POUR PROJET BAIE JAMES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement SOCIETE D'ENERGIE DE LA BAIE JAMES 800 est, boul. de Maisonneuve 19e étage Montréal, Qué. H2L 4M8 Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS ($40,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement

A. Rousseau

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er mars 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Entreprises de Ventilation Venco Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 25ième jour de mars 1975, sous le numéro 2587885.
Ce 1er jour d'avril 1975.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er mars 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Asep Steam Ltd — Asep Vapeur Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chambly le 26e jour de mars 1975 sous le numéro 423213.
Ce 1er jour d'avril 1975.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES AGB-75-10066 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 29 avril 1975

Divers endroits dans la Province de Québec

FOURNITURE DE QUINCAILLERIE DE LIGNE (MANILLES, CHEVILLES, MAILLONS, ETC.)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué., Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUARANTE MILLE DOLLARS ($40,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

M.-A. DEMERS - W.E. JOHNSON

Montréal, le 25 mars 1975.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES AGB-75-10064 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 22 avril 1975

Diverses régions dans la Province de Québec

FOURNITURE D'ADAPTEURS, DE SUPPORTS ET DE CONSOLES POUR ECLAIRAGE DE RUE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de VINGT MILLE DOLLARS ($20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

M.-A. DEMERS - W.E. JOHNSON

Montréal, le 24 mars 1975

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
MICHEL LAUZIER, Inspecteur
4347 Christophe Colomb,
Montréal, Québec

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CRÉANCIERS

Avis est par les présentes donné que MICHEL LAUZIER a fait cession de ses biens le 1er jour d'avril 1975 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21ième jour d'avril 1975, à dix heures quinze (10:15) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Le 2 avril 1975.

C.A. MICHAUD
SYNDIC

BUREAU DE:
C.A. MICHAUD — SYNDIC
1010 Côte Beaver Hall — Suite 607
Montréal, Québec Tél.: 866-5481

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCH-75-10067 pour 10h30 a.m. heure de Montréal

Mardi le 22 avril 1975

Manicouagan 3

FOURNITURES DE ROBINETS ET SOUPAPES DE SURETE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS ($4,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

M.-A. DEMERS - W.E. JOHNSON

Montréal, le 24 mars 1975

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES AGB-75-10065 pour 10h30 a.m. heure de Montréal Mardi le 22 avril 1975

Diverses régions dans la Province de Québec

FOURNITURE DE GARDES DE HAUBAN EN POLYETHYLENE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de VINGT MILLE DOLLARS ($20,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

M.-A. DEMERS - W.E. JOHNSON

Montréal, le 24 mars 1975

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
1ère publication

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

Prenez avis que Bécancour Express Transport Inc. Deschaillons, Cté Lotbinière, P.Q. permis no: 5115-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé de tirer les remorques de la compagnie Hamel Transport Lotbinière Ltée, en vertu de toutes les clauses du permis no. 312-V de Hamel Transport Lotbinière Ltée, laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

Benoit Groleau
Signe:
Paquette, Paquette, Perreault & Rivet

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-12-050049-752

"Dame Immacolata De Luca, Opératrice, épouse en communauté de biens de Francesco Del Duca, domiciliée et résidant au 6022 boulevard Couture des Cité de St-Léonard, District de Montréal, Requérante, versus, Francesco Del Duca, adresse inconnue, Intimé. Par ordre de la Cour: L'intimé Francesco Del Duca est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête a été laissée au Greffe des Divorces. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

SALIM NAGUIB,
Régistraire adjoint.

Mes. Lechter & Ségal,
Suite 804, 1440 ouest,
rue Ste-Catherine, Montréal".

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05-008037-72

GILLES LAFLAMME, contremaître, résidant et domicilié au 893, rue McEachran, Outremont, district de Montréal.

DEMANDEUR,

-VS-

LES HERITIERS DE FEU JOSEPH CLOUTIER, résidant et domicilié au 7332, rue Des Ecores, en les Cité et District de Montréal.

-ET-

SPECIAL CLOTHING INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires au 3637 est, boul. Métropolitain, en les Cité et District de Montréal.

-ET-

PAUL GIGNAC, gentilhomme résidant et domicilié au 6527-A, boul. St-Laurent, (dernière adresse connue) en les cité et district de Montréal.

-ET-

JOSEPHINE LEGAULT GIGNAC, résidant et domiciliée aux-mêmes lieux 6527-A. Boul. St-Laurent, (dernière adresse connue), en les cité et district de Montréal.

DEFENDEURS

SUIVANT ORDONNANCE DE CETTE COUR, les défendeurs PAUL GIGNAC et JOSEPHINE LEGAULT GIGNAC, sont enjoint de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie de l'Avis a été laissée pour chacun d'eux au bureau du Protonotaire de la Cour Supérieure de Montréal.

Montréal, le 1 avril, 1975.

Claude Dufour,
OFFICIER AUTORISÉ

MM. Pateras, Macerola & Ass., Avocats,
7200 rue Hutchison, Suite 301,
Montréal, P.Q.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES ARU-75-10070 pour 10h30 a.m. heure de Montréal

Mardi le 22 avril 1975 Région Richelieu

FOURNITURE DE BOITES D'EXTREMITE — 25kv

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant.

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal, Qué. Canada H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de NEUF MILLE DOLLARS ($9,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

M.-A. DEMERS - W.E. JOHNSON

Montréal, le 24 mars 1975

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

CARDIN, Jean Claude	4319 rue de Bordeaux, Montréal	Épicerie
CLOUTIER, Marcel "Montréal Meat Market Inc." (Changement de titulaire)	0108, rue Jean Milot, LaSalle	Épicerie
CÔTÉ, Roland (Suite à une vente)	5608, ave Verdun, Verdun	Épicerie
DARAS, Catherine Karafotia (Suite à une vente)	750 ouest, boul. Crémazie, Montréal	Taverne
GROU, Marcel (Suite à une vente)	1595 rue Barré, St-Laurent	Épicerie
JASMIN, Violette Marshall Pour le bénéfice de: Elle-Même Transfert par décès de: JASMIN, Roméo Pour le bénéfice de: Lui-Même	375 Président-Kennedy, Montréal	Taverne
JOLY, Jacques & Yvon Laramée (Suite à une vente)	5901, boul. Monk, Montréal	Taverne
LAFRENAYE, Micheline	82 A, rue Bélanger LaSalle	Épicerie
L'ÉCUYER, Musette (Suite à une vente)	5750, rue Hochelaga, Montréal	Épicerie
LEVY, Joseph André	1627-29, rue St-Denis, Montréal	Cabaret
NOËL, Louise	8560 Côte de Liesse, St-Laurent	Restaurant
PAPPAS, Paul "S.P.G. Restaurants Inc."	5680, Côte des Neiges, Montréal	Restaurant
PERREAULT, Denise Ladouceur	4048, rue Jean-Talon Est, Montréal	Épicerie
SANSOUCY, Michel "Arthur Sansoucy & Fils Inc" (Suite à une vente)	1285 rue Gilford, Montréal	Épicerie
SCHULZ, Karl	5143, boul. Décarie, Montréal	Épicerie
TREMBLAY, Claude "Marché C. Tremblay Inc" (Suite à une vente)	3526 Cuvillier, Montréal	Épicerie

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et **ASSERMENTÉE** dans les 15 jours du présent avis au :

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Case postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELEINE ARBOUR BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

LAURENT BERUBE
DÉCORATEUR ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

A. DADOUN, S.D.E.
DESIGNER DÉCORATEUR-ENSEMBLIER CRÉATION ET ÉDITION DE MEUBLES HORS-SÉRIE
CONSULTATION SUR RENDEZ-VOUS 842-8679
2020 STANLEY, MONTRÉAL.

JACQUES VIAU
décorateur-ensemblier designer d'intérieurs
Spécialités: **Bureaux et Résidences**
4335, rue Coolbrook, Montréal, Qué. H4A 3G1
Tél.: 484-8778

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College Suite 800
MONTRÉAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est, Sherbrooke
MONTRÉAL (H1X 2A7)
Tél.: 255-4033

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND GOUDREAU DOBUSH STEWART
842-1401
Montréal Ottawa

DESIGNER D'INTÉRIEURS

Les designers d'intérieur
CHOQUETTE-DEROME
S.D.E., D.I.C.
résidentiel et commercial.
510 est, Sainte-Catherine.
842-8811
postes 282 et 298.

YVON VALLÉE
Décorateur-Ensembliér Designer d'intérieurs
336-5877
Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels et commerciaux sur commande

Des parents occupent un CLSC

par Pierre Vallières

Depuis 16h, mercredi après-midi, une quarantaine de parents occupent le CLSC Hochelage-Maisonneuve, situé au 1618, rue de La Salle, dans l'est de Montréal, en vue d'obtenir du ministère des Affaires sociales le maintien des services gratuits de garderie dispensés dans ce quartier depuis trois ans.

Aucune limite de temps n'a été fixée à cette occupation qui doit se poursuivre 24 heures sur 24. Parents, enfants et animateurs doivent se relayer de façon à ce que le CLSC soit occupé en permanence sans pour autant empêcher certains d'entre eux d'aller à leur travail ou de s'occuper des soins ménagers.

La décision d'occuper les bureaux du CLSC avait été prise lors d'une assemblée publique convoquée le 21 mars dernier par les reponsables de la garderie que le ministère des Affaires sociales a décidé de fermer. Mise sur pied il y a trois ans dans le cadre du programme fédéral d'Initiatives locales, cette garderie s'est toujours définie comme populaire et gratuite. Le 30 octobre 1974, le ministère des Affaires sociales annonçait, par voie de communiqué, qu'il ne pouvait s'engager à financer les garderies créées dans le cadre des Initiatives locales, peu après que le gouvernement fédéral eût fait savoir, de son côté, que les programmes d'Initiatives locales n'incluraient plus les garderies à l'avenir. Un peu plus tard, le ministre d'Etat aux Affaires sociales, Mme Lise Bacon, annonçait que la garderie d'Hochelaga-Maisonneuve serait fermée le 31 mars 1975.

Dès lors, les responsables de la garderie et le personnel du CLSC ont mobilisé les parents et les organismes sociaux du quartier pour réclamer du MAS qu'il subventionne le garderie en tant que "programme complémentaire" intégré au CLSC. Le MAS répliqua en déclarant que les garderies ne seraient subventionnées que si elles appliquaient les modalités du "plan Bacon", c'est-à-dire qu'il n'était plus question, pour Québec, de subventionner des garderies gratuites.

A la gratuité, le "plan Bacon" substitue une échelle d'aide aux parents en fonction des revenus familiaux globaux et du nombre d'enfants bénéficiant de services de garde, mais ne tient pas compte des enfants à charge. Le calcul de l'aide se fait en additionnant le revenu annuel familial de l'année précédente, avant les exemptions personnelles d'impôts. Les familles ayant un revenu inférieur à $5,200 reçoivent le maximum, soit $5.50 par jour et par enfant. L'aide diminue de $0.25 par jour pour chaque tranche de $130 de revenus additionnels, ce qui signifie, par exemple, que pour un revenu familial de $7,600 (moyenne des revenus dans Hochelaga-Maisonneuve), les parents ne reçoivent plus que $0.50 par jour et par enfant en garderie. Ils doivent donc défrayer la différence entre cette aide et le coût de la garderie.

Tout comme le mouvement SOS Garderies, les animateurs du CLSC Hochelaga-Maisonneuve dénoncent le fait que "les parents demeurent responsables du paiement des services de garde pour leurs enfants" et réclament l'institution d'un service gratuit de garderies à travers le Québec, estimant que "la garderie gratuite" est aussi indispensable au milieu que l'école gratuite.

D'autre part, ils dénoncent le fait que les familles à revenus moyens, c'est-à-dire la majorité des familles, sont nettement désavantagées par le "plan Bacon" dont ne peuvent réellement profiter que les familles à très faibles revenus. Quant aux familles dont les deux conjoints travaillent au salaire minimum et qui ont deux enfants, par exemple, il leur en coûte $32:50 par semaine pour bénéficier des services de garderie.

L'occupation du CLSC Hochelaga-Maisonneuve vise un seul objectif: la reconnaissance par le ministère des Affaires sociales du droit des parents aux services gratuits de garderie, quels que soient leurs revenus. Le MAS soutient pour sa part que le gouvernement du Québec n'a pas les moyens d'établir un tel système.

Les occupants répliquent qu'avec le "plan Bacon" le gouvernement tue les garderies à but non lucratif et ne privilégie que les garderies privées à but lucratif qui "empochent des profits à même les fonds publics en plus de voler les parents qui y envoient leurs enfants". Ce qui amène les responsables de l'action entreprise hier à qualifier le MAS de "ministère des sales affaires".



Les enfants se sont joints à leurs parents pour occuper les bureaux du CLSC Hochelaga-Maisonneuve. Pendant que les adultes ont transformé l'occupation en lieu de discussions, les enfants cherchent le moyen d'en faire une récréation.

(Photo Alain Renaud)

Une recherche de l'ICEA

Le gouvernement n'a jamais vraiment cru à la participation

par Solange Chaivin

Le gouvernement du Québec n'a jamais souhaité la participation réelle des citoyens à l'organisation des services de santé et de bien-être. S'il a fait appel à la participation, par le biais de la loi 65, c'est tout simplement parce qu'il en avait besoin pour mettre un frein aux pressions des professionnels de la santé, assoiffés de pouvoir et d'argent.

Les citoyens qui ont accepté de jouer un rôle dans la structure de pouvoir — à l'intérieur des conseils d'administration des CLSC, des centres d'accueil et des centres hospitaliers — ont tout simplement été leurrés. Par contre, l'Etat a réussi son opération: il bénéficie aujourd'hui d'une prise en charge plus directe du champ de la santé et du bien-être au Québec.

Ces opinions sont tirées d'un rapport de recherche dont LE DEVOIR a réussi à se procurer un exemplaire. Intitulée "Les groupes populaires dans la structure du pouvoir", cette recherche a été effectuée par l'ICEA (Institut canadien d'éducation des adultes) pour le compte du Conseil des affaires sociales et de la famille (CASF). Ce dernier a le rapport de recherche entre les mains depuis six mois mais il n'a pas jugé bon de le rendre public. On sait que le CASF doit communiquer au ministre des Affaires sociales les résultats des études entreprises et lui faire les recommandations appropriées. Le ministre de son côté est tenu de rendre publiques les études du Conseil.

En plus de cette recherche commandée à l'ICEA en février 73, le CAST entreprenait une vaste consultation auprès des groupes populaires afin de connaître leur perception des nouvelles politiques sociales. Cette consultation est également terminée mais n'a pas encore été rendue publique.

Les citoyens concernés par ces deux études s'inquiètent. Il en est de même des auteurs de ces travaux envers lesquels le CASF s'était engagé à divulguer les résultats des études. Il faut dire que le contenu de la recherche de l'ICEA, dont les auteurs sont Jocelyne Valois et Pierre Paquet, est explosif et met en doute la bonne foi du gouvernement, face à une réforme de la santé dont les objectifs principaux étaient:

"L'accessibilité des services sociaux et médicaux et leur décentralisation;

"la participation de la population à la gestion de ces services, en particulier dans les CLSC;

"la décentralisation des pouvoirs de décision".

Or, page après page, l'étude de l'ICEA prouve que ces objectifs n'ont pas été atteints, à l'exception de l'accessibilité des services. L'étude de quelque 200 pages se divise en deux grands chapitres.

Le premier traite de la société québécoise, de sa dépendance, de son développement à l'intérieur du système capitaliste et de son évolution par le truchement de la politique sociale; le second, de la place qu'occupent les groupes populaires dans la réorganisation des services de santé et des services sociaux.

La première partie de l'étude démystifie l'approche de social-démocratie qui a auréolé toute la réforme de la santé entreprise par le ministre Claude Castonguay, il y a quatre ans, et poursuivie par son successeur, M. Claude Forget.

Statistiques à l'appui et reprenant certaines conclusions de la commission Castonguay-Nepveu, l'étude explique que l'économie canadienne se trouve dominée par le contrôle étranger, surtout américain, qui repose largement entre les mains des sociétés multinationales. Dans une telle conjoncture économique, il est normal que l'Etat développe, au point de vue social, un certain autoritarisme, de crainte que son pouvoir déjà miné sur le plan économique par le contrôle étranger, ne le soit également sur le plan social, par les citoyens eux-mêmes. Dans une telle perspective, la mobilisation des groupes populaires par l'Etat s'inscrit dans l'évolution normale d'une société de type capitaliste avancée.

Le développement même du capitalisme exige une redistribution du pouvoir d'achat, par le truchement des politiques sociales.

En fait, explique le document, dans un tel système, le rôle de l'Etat consiste non pas à développer des structures sociales avant-gardistes, mais bien à maintenir ou à contenir les écarts trop scandaleux qui pourraient exister entre riches et pauvres. De plus, les politiques sociales doivent être conçues de façon à décourager les travailleurs déjà sur le marché du travail de se retirer pour "profiter" de ces mesures.

L'émergence, vers les années 65, d'une conscience politique chez les citoyens des quartiers les plus défavorisés, s'accompagnait de la nécessité pour l'Etat de réformer ses services de santé et ses services sociaux. Au même moment, rappelle le document, l'Etat était aux prises avec la profession médicale et les administrations hospitalières qui refusaient toute évolution vers une médecine plus démocratique.

Comment reprendre en main ces structures et mettre un frein aux aspirations de pouvoir et aux exigences des professionnels de la santé? C'est par la promesse faite aux citoyens d'avoir d'une part de meilleurs services et d'autre part, une participation décisionnelle à l'intérieur de ces sercices qu'on pouvait faire échec à la soif de pouvoir des élites traditionnelles.

La loi 65 était née. Elle provoqua des affrontements chez les professionnels de la santé qui y perdaient quelques privilèges et chez les groupes populaires qui avaient réussi à établir à l'intérieur de certaines cliniques populaires, une médecine plus communautaire que celle proposée par la loi 65. L'Etat fit machine arrière et la version finale de la loi n'assurait plus la participation réelle et efficace des citoyens et ne conservait plus à l'Etat le contrôle des actes professionnels.

Entre une décentralisation réelle appuyée sur une participation décisionnelle de la population et une centralisation des pouvoirs entre les mains de l'Etat accompagnée de mécanismes de consultation, la deuxième option a été retenue.

A la lumière d'une telle analyse, on explique mieux le mécontentement des groupes populaires qui ont perdu non seulement leur enthousiasme pour la participation, mais ont développé un goût amer envers toute réforme gouvernementale.

Les représentants des groupes populaires se refusent de plus en plus à "donner leur avis"; tout projet de loi ou réforme comptant sur leur participation, est perçu comme une opération de récupération en vue de neutraliser leur action ou opposition.

Et les CLSC?

C'est peut-être à l'intérieur des CLSC que les groupes populaires se sentaient le plus à l'aise, le mieux acceptés. Mais encore là, ils ont perdu tout pouvoir décisionnel.

Le projet de loi 65 avait prévu que la population desservie par un CLSC devrait élire 5 des 10 représentants au conseil d'administration du centre. Or, la version finale de la loi 65 fait disparaître ces 5 postes au profit de 5 personnes élues par les seuls usagers. Pourquoi? La question a été posée lors de l'adoption de la loi. On a répondu qu'on craignait de se retrouver avec des contestataires, avec des "assemblées paquetées"...

Pour le MAS, il est clair que l'utilisation des CLSC par la population permettra de réduire les coûts de la santé puisque l'on prévoit que les CLSC devraient régler 90% des cas sans recourir aux hôpitaux. La participation consultative des usagers, qui exercent une surveillance sur ces établissements, devait également favoriser une réduction des coûts.

D'autre part, le développement des CLSC est une pierre dans le jardin des professionnels de la santé. Le MAS ne se cache pas pour affirmer qu'il veuille de plus en plus mettre l'accent sur les services de santé dans les futurs CLSC au détriment des services sociaux et de l'action communautaire.

Malgré l'opposition de la profession médicale, l'Etat a décidé de maintenir les CLSC qui permettent de développer un système de santé qui s'appuie non seulement sur les médecins, mais aussi sur les professions paramédicales, travailleurs sociaux, organisateurs communautaires, etc. Ce genre de pratique pourrait conduire à ce que les médecins deviennent des salariés et à ce que certains "actes médicaux" soient prodigués par d'autres travailleurs que les médecins.

La dernière partie du document est consacrée à une étude des différents groupes populaires issus de la classe ouvrière ou des élites professionnelles. On y fait part également des difficultés des uns et des autres à développer une idéologie commune et des activités concrètes.

Pour conclure, le document note que la grande réforme de la santé et des services sociaux n'a pas impliqué directement les groupes populaires et qu'elle menace même l'organisation et les pratiques que ces groupes avaient développées dans leurs propres quartiers, avant l'avènement de la loi 65: cliniques populaires, centres communautaires, etc.

Ça brûle dans Saint-Louis !

Ça brûle dans Saint-Louis! C'est le cri d'alarme que lance cette semaine le Comité logement Saint-Louis, suite aux centaines d'incendies qui ont détruit de nombreux logements dans ce quartier du centre-ville depuis deux ans.

Ainsi en 1973, 270 incendies ont ravagé le secteur. En 1974, il y en a eu 280. Depuis le déput de 1975, le même tragique scénario se répète: par exemple, le 26 février dernier, six logements étaient détruits par le feu sur la rue Drolet.

Le principales rues sinistrées sont Drolet, Rivard, Henri-Julien, Coloniale et De Bullion.

Selon le Comité logement, ces nombreux incendies dans le même secteur ne peuvent être "l'oeuvre du hasard". "C'est là que la spéculation est la plus forte", fait remarquer l'organisme en soulignant que, ces dernières années, plusieurs projets d'édifices en hauteur ont surgi dans ce secteur du centre-ville par suite de développements immobiliers comme celui de Concordia.

Aussi, le Comité logement Saint-Louis lance-t-il une campagne d'information et de sensibilisation dans tout le quartier, campagne qui sera marquée dimanche prochain d'une manifestation dans le quadrilatère Rachel-Drolet-Roy-Coloniale.

Le Comité logement compte se donner les moyens d'entreprendre des poursuites judiciaires "contre les vrais responsables de ces incendies", et d'exiger la relocalisation des sinistrés dans le quartier Saint-Louis, la rénovation des logements sinistrés et une meilleure inspection des immeubles par les autorités.

Richissime mendiante

WEST PALM BEACH, (Floride) — (AFP) — Bertha Adams mendiait dans le voisinage pour se nourrir. A sa mort, elle a laissé 800,000 dollars en espèces et quelque 40,000 dollars en actions.

Le CDS à la défense des autochtones

Les droits légaux et moraux des populations autochtones du Canada sont actuellement bafoués et il est temps que tous les Canadiens en soient conscients, déclare le Conseil canadien de développement social, qui appuie les populations autochtones dans leur tentative de parvenir à des ententes équitables avec les gouvernements.

Le CDS recommande que le peuple canadien ainsi que les différents niveaux de gouvernement reconnaissent le droit des populations autochtones du pays à la jouissance paisible des terres et des eaux qu'elles ont, traditionnement et historiquement, occupées et utilisées; il recommande en outre que le gouvernement canadien, auquel il incombe constitutionnellement de protéger les droits des autochtones, procure suffisamment de ressources financières ou autres, pour permettre à ces derniers d'entreprendre les travaux de recherche nécessaires pour étayer et présenter leurs revendications.

Il est indécent, dit le CDS qu'on exerce des pressions indues sur les autochtones en vue de les amener à un règlement hâtif de leurs revendications; on devrait en plus suspendre tous travaux de prospection ou d'exploitation minière ou autres tant que des accords n'ont pas été conclus de façon satisfaisante entre les autochtones et les autorités gouvernementales intéressées, sauf dans le cas d'entente préalable validement conclue.



Le Bluenose

Pour combler une faim de loup de mer.

Communicant avec le Carrefour, Place Ville Marie.

Stationnement $1.00 au Canadawide Parking de la Place Ville Marie a compter de 18.30 hres. Faites valider votre billet par le maitre d'hotel. Pour reservations 861 3511 Administre par Le Reine Elizabeth

Quand on a les moyens



122-E $14.80

COURVOISIER COGNAC

Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon

Représenté par J. M. Douglas International

"Le train sera rapide, et nous, comment allons-nous vivre?"

Iakoutes, Evenks et Bouriates pris dans l'essor de la Sibérie

IRKOUTSK, Sibérie (par Anne Vahl) de l'AFP) — La Sibérie recèle des richesses abondantes et mystérieuses pour les géologues et les économistes, mais elles intéressent également les ethnologues, étant donné la présence sur son territoire d'une trentaine de nationalités indigènes dont les plus connus sont les Bouriates, les Evenks et les Iakoutes.

L'industrialisation très rapide de la Sibérie n'est pas sans dangers pour ces ethnies qui, encore récemment, ne connaissaient que la chasse, la pêche et l'élevage.

Ainsi, le journaliste soviétique Leonide Chinkariov, dans un article consacré à la construction du deuxième transsibérien et publié dans la revue Novy Mir, se fait l'écho des inquiétudes de Ganiouguine, chef d'une tribu Evenk de la région d'Irkoutsk sédentarisée dans les années 1930.

"Le train sera rapide", dit en soupirant Ganiouguine, qui ajoute: "Est-ce que les constructeurs comprennent qu'il faut résoudre tous les problèmes en même temps? Est-ce qu'ils se rendent compte que les zibelines, le poisson, tous les animaux vont disparaître? et nous, comment allons-nous vivre?".

La région d'Irkoutsk compte actuellement 4,000 Evenks et 7,300 Bouriates, selon les autorités de son comité exécutif. Les Evenks vivent surtout de la chasse des animaux à fourrure, l'Etat leur fournissant armes et munitions, ils servent aussi de guides à des expéditions géologiques.

Ils ne se sont pas toujours très bien adaptés à la vie dans une société moderne. Par exemple, le dramaturge Alexandre Vampilov, l'un des plus brillants écrivains de la "génération d'Irkoutsk", montre dans sa pièce "l'année dernière à Tchoulimsk" un vieil Evenk qui a travaillé 40 ans au service d'expéditions scientifiques mais qui ne peut toucher la retraite à laquelle il a droit parce qu'il n'a pas conservé les attestations nécessaires. En outre, l'Evenk de Vampilov parle mal le russe.

En fait, la langue originale des Evenks a commencé à disparaître dès le 19ème siècle, principalement au profit du Bouriate et du Iakoute. Selon des témoignages de Soviétiques connaissant bien la région, l'alcoolisme a fait des ravages parmi cette population. De 1927 à 1970, la population est tombée de 40,000 à 25,000 seulement.

L'Etat assure entièrement l'entretien des enfants de nationalité Evenk et a créé des internats spéciaux à leur intention, mais ce système ne fonctionne pas aussi bien qu'en République populaire mongole et les autorités d'Irkotsk admettent que les fugues sont nombreuses. Et d'ailleurs, comment ne pas préférer les ressources de la Taïga aux quatre murs d'un internat?

Les Evenks ont encore un très joli artisanat. Ils fabriquent, comme les Iakoutes, des bottes de fourrure de renne brodées de perles et ils sculptent de petits animaux dans la pierre. Chinkariov, dans son article de Novy Mir, demande que cet artisanat soit encouragé par les autorités afin de fournir des emplois aux Evenks, sans leur faire perdre leur identité nationale.

Les Bouriates, des descendants de Mongols qui ont fui la Mongolie vers le 17ème iècle, sont essentiellement agriculteurs et éleveurs. Leur religion traditionnelle mélangeait le chamanisme et le lamaïsme venu du Tibet par la Mongolie. Ils pratiquent la chasse au phoque dans le lac Baïkal et les étrangers visitant le musée du lac peuvent voir un film montrant des Bouriates attraper des bébés phoques avec des filets au début du printemps.

Les Iakoutes étant beaucoup plus nombreux que les Evenks, et disposant en outre d'une république autonome, ont moins de difficultés pour conserver leur identité nationale et pour suivre les progrès techniques. La République autonome iakoute compte 286,000 Iakoutes, 9,000 Evenks, 6,500 Evens, une nationalité très proche de la précédente, et de très petites nationalités telles que les Tchouktcha et les Ioudokir (moins de 400 en tout).

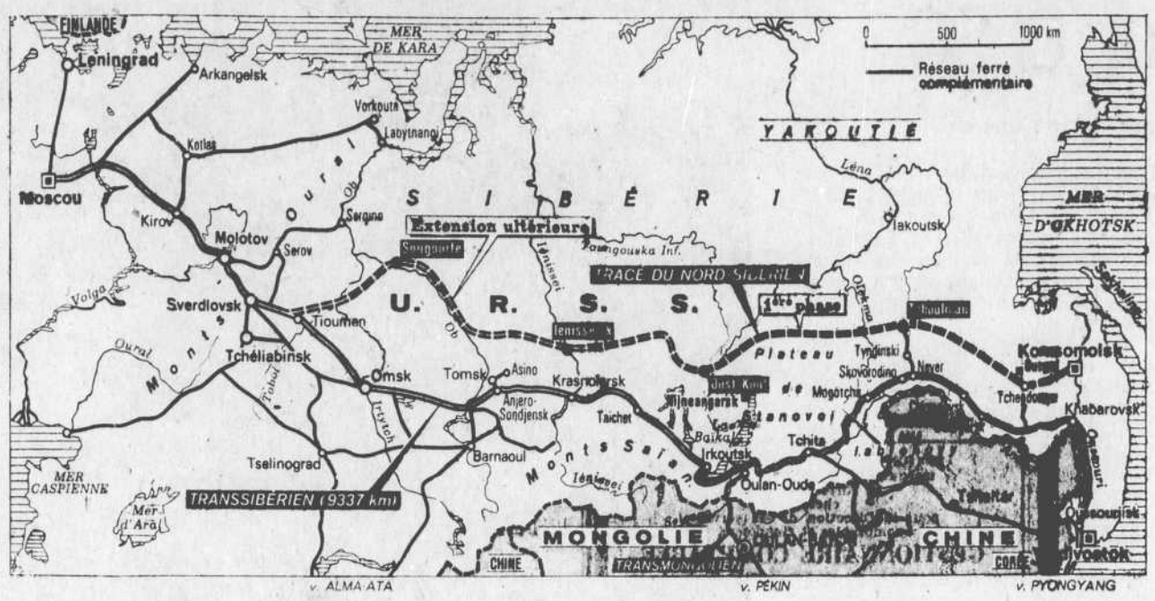
Les Iakoutes adoptent une attitude très souple devant le développement économique de la Iakoutie et de ses richesses minières.

L'écrivain iakoute Simon Danielov, lauréat d'un prix de poésie pour ses recueils où il chante avec lyrisme la beauté de la Taïga et les coutumes de son peuple, se plaît à répéter aux étrangers: "Notre mode de pensée est différent du vôtre. Si le blizzard fait rage dans la Taïga, seul un fou essaye de lutter de front contre lui. Mais également seul un fou peut s'abandonner totalement à la force du brouillard. L'homme sage lui s'appuie sur le blizzard et se laisse entraîner doucement au chemin qu'il voulait prendre. C'est notre façon d'agir en toute chose."

Des Iakoutes occupent de nombreux postes au gouvernement de la république. La présidente de la république, Alexandra Ovtchinnikova, est très célèbre, non du fait qu'elle est Iakoute, mais parce que son franc-parler et ses thèses féministes tranchent sur les habitudes de nombreux hommes politiques soviétiques. "C'est le privilège des femmes de pouvoir dire ce qu'elles pensent et j'en profite au maximum", a-t-elle coutume d'affirmer.

Les Iakoutes occupent 45 pour cent des postes de l'académie des sciences de Iakoutsk, principalement il est vrai dans les départements d'histoire, de littérature et d'ethnologie.

Le directeur de celui-ci, Dmitri Mikhail, interrogé par des journalistes occidentaux, souligne que les anciennes traditions de son peuple sont encore très vivantes. Un chasseur qui vient de tuer un ours, dit-il, imite encore actuellement le croassement de la corneille et chante "Ce n'est pas moi qui t'ai tué, c'est la corneille" afin que l'esprit de l'ours ne vienne pas se venger. Lorsqu'un Iakoute a pris un lièvre au collet, il le retire en le faisant passer par devant "Afin que le collet n'apprenne pas à laisser filer le lièvre en arrière".



Mikhail indique que les cultes primitifs de la chasse et de la pêche sont demeurés vivaces et il souligne que de nombreuses superstitions subsistent, même si le chamanisme a disparu en tant que religion. Il rappelle en souriant que la lutte nationale et les courses de chevaux demeurent, comme en Mongolie, les sports favoris, de même les courses à cloche-pied ou les pieds attachés.

Les Iakoutes sont très fiers de l'essor de leur littérature en langue nationale. Ils utilisent depuis 1939 l'alphabet cyrillique après avoir eu recours pendant quelque temps à l'alphabet latin. La forme la plus ancienne de leur litérature est l'"Olounkho" des épopées de plus de 3,000 vers brefs basés sur des altérations que récitaient par coeur des chanteurs sans s'arrêter pendant plusieurs jours. L'écrivain Kiounioukourastrov, de son vrai nom Bladimir Novykov (les écrivains Iakoutes aiment prendre des pseudonymes rappelant les noms païens de leurs ancêtres, avant qu'ils ne soient christianisés au 18ème siècle) chante volontiers, malgré son très grand âge, quelques dizaines de vers d'Olounkho aux étrangers de passage. Il leur assure décrire un banquet où l'on se régale de viande et de koumyss (lait de jument fermenté en usage en Asie centrale) ou le départ d'un preux pour la guerre. Mais son air malicieux incite les spectateurs à se demander s'ils ne sont pas eux-mêmes les sujets de l'Olounkho...

Aux journalistes américains leur rappelant l'essor récent d'une "littérature indienne" aux Etats-Unis, les écrivains Iakoutes se plaisent à souligner que celle-ci est en anglais. Mais ils indiquent également que leur écrivain occidental préféré est Jack London qui a été traduit en iakoute.

On peut se demander s'il existe une tension raciale entre les Iakoutes et les 330.000 Russes et Ukrainiens vivant dans la république. On rapporte que dans les années trente, les autorités soviétiques donnaient de l'argent aux Iakoutes leur apportant des oreilles de blancs car les seuls blancs se trouvant dans la forêt seuls et sans armes ne pouvaient être que des prisonniers échappés des camps de travail, nombreux dans la région.

En fait, de nombreux visages asiatiques aux yeux clairs témoignent des mariages mixtes et il est évident qu'il n'y a pas de discrimination raciale dans la république, même si une certaine réserve peut subsister entre les deux communautés.

La Croix-Rouge suspend son aide au Kurdistan à la demande de l'Irak

(par Reuter et AFP) — Le Comité international de la Croix-rouge (CICR) a annoncé qu'il mettait fin à son aide humanitaire aux victimes des combats entre les maquisards kurdes et les soldats irakiens au nord de l'Irak, à la suite d'une demande en ce sens du gouvernement de Bagdad.

L'Irak a exprimé cette requête à la suite de la conclusion d'un accord irano-irakien le mois dernier à Alger, a précisé la Croix-rouge. Un communiqué du CICR précise que l'Iran n'élève aucune objection à la poursuite de l'aide humanitaire au Kurdistan irakien à condition que l'Irak ne s'y oppose pas.

Des responsables de la Croix-rouge ont déclaré verbalement que le CICR souhaitait vivement aider les victimes des combats mais qu'il ne pouvait accomplir sa tâche humanitaire qu'à la condition que toutes les parties soutiennent son action.

Une équipe de deux hommes du CICR se trouve à Téhéran pour coordonner l'aide humanitaire aux victimes des combats et aux réfugiés. On précise de source bien informée que les secours, notamment des médicaments et des couvertures, sont parvenus aux Kurdes en transitant par l'Iran.

On ajoute de même source que Mullah Moustafa Barzani, leader de la révellion, a rencontré le mois dernier M. Philippe Grand-Hauteville, délégué du C.I.C.R. afin d'étudier les besoins des Kurdes.

Dans son communiqué, le C.I.C.R. précise d'autre part qu'à la demande de l'Irak, il a cessé de superviser le rapatriement en Irak des réfugiés kurdes passés en Iran. En février dernier, l'Irak avait demandé à la Croix-rouge d'assurer cette tâche.

Vingt-quatre heures après la fin de la "suspension" des opération militaires dans le Kurdistan, l'armée irakienne a pénétré au coeur de la zone rebelle, dans une région montagneuse située à deux mille mètres d'altitude et à quelques kilomètres de la frontière iranienne. Les soldats gouvernementaux ont pris position dans la petite localité de Galalah. C'est dans cette région frontalière de la vallée de Chouman, sur la route Rawandouz-Galalah-Haji Omrane, bordée de sommets enneigés culminant à 2.500 mètres, que se trouve le dernier bastion de la rébellion kurde. Barzani avait fait de ce secteur son quartier général.

Quatorze ans après le premier soulèvement autonomiste kurde contre le gouvernement de Bagdad, l'arrivée des forces gouvernementales au coeur de la région qui leur avait toujours été interdite traduit le désarroi des Kurdes après l'accord irako-iranien d'Alger. L'artillerie, les chars et l'aviation irakiens n'avaient pas pu soumettre cette région tant que l'aide de l'Iran parvenait aux autonomistes.

La progression de l'armée irakienne s'effectue sans combats, selon les informations parvenues à Beyrouth. L'agence irakienne d'information indique que "la vie a repris son cours normal" et les correspondants de la presse arabe rapportent que les rebelles ne se sont pas manifestés.

Un vaste programme de reconstruction doit maintenant être réalisé dans cette région où les villages ont été presque tous détruits par des années de guerre.

Isabelita dialogue

BUENOS AIRES (AFP) — Le chef de l'Etat, Mme Maria Estela Peron, a reçu hier les principaux leaders du "Front justicialiste de libération", qui regroupe tous les mouvements politiques d'obédience péroniste, et a amorcé ainsi sa nouvelle politique de "dialogue et d'ouverture" face à tous les partis argentins.

Après ces entretiens, qui se sont déroulés en présence de deux ministres, MM. Alberto Rocamora, titulaire de l'intérieur, et Jose Lopez Roga, ministre du Bien-être social et directeur du secrétariat particulier de la présidence, le Front justicialiste apparaît plutôt consolidé.

Le chef de l'Etat argentin doit recevoir d'ici une dizaine de jours M. Balbin, le leader des radicaux argentins, qui a réaffirmé hier son opposition à tout terrorisme ou tentative de coup d'Etat, et a développé son programme de "démocratie sociale", dont il compte s'entretenir avec Mme Peron.

Lalonde signe un accord avec La Havane

LA HAVANE (Reuter et AFP) — Le Canada et Cuba ont signé mercredi un accord bilatéral portant sur l'échange de médecins, d'hommes de sciences, d'infirmières et de spécialistes de la santé.

Cet accord, qui a été signé dans la capitale cubaine par le ministre canadien de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, et son homologue cubain, M. José Gutierrez Muniz, porte en outre sur l'échange des résultats d'expériences en matière d'organisation des services de santé, en particulier l'assistance médicale dans les zones rurales.

"L'accord marque une nouvelle étape dans les relations entre Cuba et le Canada dans le domaine de la santé.

Bourses pour des études à temps partiel à l'intention des ingénieurs des pâtes et papiers

Pour l'année scolaire 1975-76, le ministère de l'Éducation offre aux jeunes ingénieurs qui oeuvrent dans le domaine des pâtes et papiers la possibilité de se mériter une bourse pour des études à temps partiel conduisant à la maîtrise en sciences appliquées, mention Pâtes et papiers.

No du concours: A-5

Montant de la bourse:

- $1,200.00 payable en six versements semi-annuels;
- les versements sont assujettis à des nombres minimaux de crédits pour l'inscription à la session courante et de crédits obtenus pour l'ensemble des sessions écoulées.

Programme reconnu:

- programme spécial de maîtrise professionnelle en Pâtes et papiers offert par l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Admissibilité au concours:

- détenir un diplôme de premier cycle en sciences appliquées ou être jugé apte par le jury et l'établissement universitaire à suivre avec profit un programme reconnu;
- avoir exercé à temps complet sa profession depuis trois années dont une dans un secteur d'activité pertinent au domaine des pâtes et papiers;
- être citoyen canadien ou immigrant reçu depuis 18 mois et résider au Québec depuis un an au moins;
- être âgé d'au plus 40 ans.

Date limite pour les candidatures:

- le 30 mai 1975.

Demande de formulaire:

- Services aux étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières
- Secrétariat de la D.G.E.S.
  Section des bourses d'étude
  Ministère de l'Éducation
  1035, rue de la Chevrotière
  Québec, G1R 5A5

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
Direction générale de l'enseignement supérieur

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS
DE QUÉBEC
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal 351 — 342-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIERE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. — Yvon Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. — G.R. Normandin, C.A.
G. Barduas, C.A. — J.G. Beaulac, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
P. Dumont, C.A. — J.L. Richard, C.A.
G. Bouchard, C.A. — F. St-Aubin, C.A.
R. Lanctôt, C.A. — M. Gagné, C.A.
L. Lemay, C.A.

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN, ROY & ASSOCIES
Comptables Agréés
Montréal, Ottawa, Québec, Hull, Hawkesbury, Grand'Mère, Trois-Rivières, Cap de la Madeleine, Granby, Levis, St-Georges de Beauce, Chicoutimi, Baie Comeau
225 ouest, Notre-Dame
Montréal, Qué. — H2Y 1T4
(514) 844-4445

BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & ASSOCIÉS
3500, rue du Parc Lafontaine, Bureau 506,
Montréal, Québec H2L 3M2
527-9221
Lionel H. Benoît, C.A. — Jean Labrosse, C.A.
Réal Bertrand, C.A. — André Loubier, C.A.
P.Y. Brosseau, C.A. — André Paquette, C.A.
Robert Crevier, C.A. — Pierre D. Poisson, C.A.
Jean-Paul Diry, C.A. — Richard Téoli, C.A.
Marcel Lagarde, C.A. — Raynald Vermette, C.A.
Danièle Bourget, C.A. — François Laplante, C.A.
Robert Brunelle, C.A. — Yves Lussier, C.A.
Jean Grignon, C.A. — André Théoret, C.A.

BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TÉTREAULT & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Maurice Bergeron, C.A.
C. Raymond Souchereau, C.A.
Georges H. Hotte, C.A.
André Tétreault, C.A.
René Lemire, C.A.
614 St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2
842-9433

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques — Suite 601
Montréal — 845-0209

"CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIES"
MONTRÉAL-NORD
3737 rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
Poste Lussier, C.P. 30
424-5443

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. — R.V. Barnett, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. — J.C. Bonnycastle, C.A.
T.R. Burpee, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A. — J.P. Delisle, C.A.
H.R. Germain, C.A. — J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. — G. Gingras, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. — G. Limoges, C.A.
D.G.R. Lindsay, C.A. — M.A. Mackenzie, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — J.J. Peacock, C.A.
R. Pearl, C.A. — W.J. Smith, C.A.
Associés-résidents
Montréal -- Québec
St-Jean, T.-N.-L., Halifax, Saint-Jean, N.-B., Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL — LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, C.A. — Guy Charette, C.A.
Roger Paupart, C.A. — Martin Lajeunesse, C.A.
Hubert Mercier, C.A. — Jean-Paul Bertrand, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.
1 Place Ville-Marie
Suite 2220 — 514-866-9911
Montréal H3B-3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1 Place Ville Marie — 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIES
Comptables Agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
Jean Guy Lavoie, B.A., M.Sc.C., C.A.
Pierre Goulet, C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal — 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables Agréés
423 est, boul Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAULT, MARCHAND ET ASSOCIÉS.
110 Place Crémazie,
Suite 600
Montréal, Québec.

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
Chambre 914,
Édifice Sun Life,
Montréal, P.Q.
866-4375
Correspondants à Toronto
Smith, Nixon & Cie
Comptables Agréés

JARRET, GOOLD & ELLIOTT
Comptables Agréés
715 Carré Victoria — Suite 611
Montréal, Québec. H2Y 2H7
844-3307
VANCOUVER — KAMLOOPS — EDMONTON — CALGARY — LETHBRIDGE — MONTRÉAL — TORONTO — ORILLIA
Société internationale
ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O. boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIES
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et dans d'autres villes au Canada. Correspondants en Grande Bretagne et aux États-Unis d'Amérique
307 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 — 842-6651

MALLETTE & CIE
comptables agréés
Paul-E. Mallette, C.A. — André Roussel, C.A.
Bertrand Dumais, C.A. — Gilles Choquette, C.A.
J.-M. Turgeon, C.A. — Jacques G. Hébert, C.A.
J.-J. Lecavalier, C.A. — J.-E. de Repentigny, C.A.
André Massé, C.A. — D. Robert Gariépy, C.A.
Jean La Couture, C.A. — René Chénier, C.A.
G. De Grandpré, C.A. — Michel D'André, C.A.
Paul Sofio, C.A. — André Longpré, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal H3G 1R8, Québec
Tél.: 861-8241
SUCCURSALE ST-JÉRÔME

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50 Place Crémazie — Suite 921
Montréal 351 — 384-1020

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
5 Place Ville-Marie — 866-9701

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIES
Comptables Agréés
820, Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
514-878-2691
Société nationale affiliée
Raymond Campbell & Cie
Montréal - Rouyn, Toronto, Ottawa

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables agréés
BUREAUX:
Terreneuve - Nouvelle-Écosse - Nouveau-Brunswick - Québec - Ontario - Manitoba - Saskatchewan - Alberta - Colombie-Britannique, Région des Caraïbes.
Représentation dans le monde entier
2500-630, BOUL. DORCHESTER O. - 866-7361

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000 Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal 15 — 274-2797

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Chicoutimi, Sept-Iles
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint John, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande Bretagne et autres pays du monde
1 Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIES
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 avé Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T6
58A, Blainville Est,
Ste, Thérèse J7E 1L4
799-3871 - 435-4681

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, vendredi 4 avril 1975

Seule la Belgique penche pour le Mirage

'Marché du siècle': le YF-16 paraît s'imposer

BRUXELLES (d'après Reuter et AFP) — Les ministres de la Défense des quatre pays européens qui doivent conclure "le contrat d'armes du siècle" (Belgique, Pays-Bas, Norvège et Danemark) ont publié hier un communiqué affirmant que le chasseur américan YF-16 possédait à leurs yeux des "avantages incontestables" sur ses concurrents, au premier rang desquels figure le Mirage Français F-1 M-53.

Tout paraît donc réglé, et les partisans de la solution atlantique, c'est-à-dire de l'avion YF-16 ne cachent pas leur certitude quant à l'issue du "marché du siècle". Cependant les partisans de la solution européenne s'accrochent encore. Leur espoir se fonde sur une phrase du communiqué commun qui dit que certains pays continuent d'estimer d'autres aspects du marché, notamment dans les domaines industriels et économiques. Comme les ministres ont recommandé à leurs gouvernements de prendre leur décision avant la fin de ce mois, il est évident que ces évaluations compte tenu du temps, seront brèves et auront un caractère essentiellement politique.

La plupart des pays s'étant déjà prononcés, officieusement mais sans équivoque pour l'avion américain, on attend maintenant la décision que prendra la Belgique, a qui l'on attribue un préjugé favorable au Mirage français. Le ministre belge de la Défense, M. Paul Vanden Boeynants au cours de la déclaration qu'il a faite à la presse après la réunion des ministres s'est bien gardé de dire quoi que que ce soit à ce sujet, "C'est au gouvernement belge de prendre la décision", a-t-il dit. Mais en ce qui concerne l'éventualité d'un choix commun, il est évident qu'il ne pourra être qu'américain".

Interrogé sur la possibilité par "La Belgique ne peut être américain et de l'abandon que ce choix constituerait pour l'Europe, le ministre a répondu: "La Belgique ne peut-e-être accusée d'abandonner l'Europe, encore faut-il qu'elle ne soit pas la seule à la défendre".

D'ailleurs, la Belgique a obtenu des autorités françaises des garanties formelles en matière de prix, au cas ou elle choisirait seule le Mirage F-1, M-53, a-t-on appris dans les milieux spécialisés belges. Ces propositions de prix sont rigoureusement les mêmes que celles calculées dans l'hypothèse de l'achat de cet appareil par les quatre pays concernés (Belgique, Danemark, Norvège et Pays-Bas).

En outre, on assure de même source que le gouvernement français se serait engagé, dans l'éventualité du choix du Mirage par la Belgique, de passer un substantiel marché d'armes légères à la fabrique nationale d'armes d'Herstal (province de Liège).

Pour sa part, la compagnie Marcel Dassault, fabricant de l'avion Mirage sur les rangs pour remplacer la flotte de quatre pays de l'OTAN, a déclaré ne pas être découragée par le communiqué publié à Bruxelles par les ministres de la Défense des Etats concernés. Dassault voit encore la possibilité de se tailler une part dans le "marché du siècle", portant sur 350 avions. La compagnie souligne que d'après le communiqué, des aspects économiques et industriels du marché peuvent encore faire l'objet d'une négociation. Elle estime que ce point pourrait tourner à l'avantage du Mirage.

Toutefois dans les milieux autorisés à Paris, on voit dans le communiqué un échec de la France, et un recul pour l'industrie européenne. Ils considèrent que les Néerlandais ont joué un rôle important dans la négociations en réclament un avion américain à tout prix. Ils estiment que les Pays-Bas voyaient dans l'achat du YF-16 le moyen de s'assurer le maintien des engagements militaires américains en Europe.

La CEE tente de définir une stratégie pour la conférence énergétique de Paris

BRUXELLES (AFP) — Les Neuf se concerteront aujourd'hui à Bruxelles en vue d'élaborer une position commune de la CEE pour la conférence préliminaire sur l'énergie. Celle-ci doit préparer, à partir de lundi à Paris le dialogue entre producteurs et consommateurs de pétrole.

Le comité "ad-hoc" créé par le conseil européen de Dublin au niveau des hauts fonctionnaires devra définir cette position qui sera défendue au nom de la Communauté européenne par la présidence irlandaise et un haut fonctionnaire de la commission de la CEE.

On s'attend dans les milieux communautaires que cette attitude commune de la CEE revêtira un caractère assez général, permettant ainsi de masquer les divergences d'approche qui subsistent entre les différents Etats membres. La réunion préparatoire de Paris, estime-t-on, ne sera que la première d'une série de réunions préliminaires, les problèmes en litige étant trop importants pour être réglés en une seule fois.

La question de l'élargissement de la conférence internationale sur l'énergie aux matières premières est loin de faire l'unanimité entre les Neuf. L'Allemagne fédérale semble être la plus proche de la thèse américaine qui désire limiter la conférence au pétrole.

A l'opposé, les Pays-Bas et aussi la Grande-Bretagne, sont plutôt favorables à une conférence "globale" sur l'énergie et les matières premières, tandis que la France et l'Italie adoptent une position intermédaire. La France, croit-on savoir à Bruxelles, souhaiterait des conférences spécifiques par produit.

Le problème du nombre des pays participant à la conférence proprement dite est également délicat. En effet, la Grande-Bretagne a d'ores et déjà laissé entendre qu'elle voulait être représentée à la conférence sur l'énergie et non se contenter d'un strapontin dans une délégation communautaire. La position de l'Allemagne fédérale serait également ambiguë, Bonn n'étant, semble-t-il, pas encore fixé.

Les autres, en particulier le Bénélux, s'inquiètent de ce morcellement de la Communauté européenne et souhaiteraient que les Neuf soient solidaires sur ce problème important de l'énergie. Enfin, on note dans les milieux diplomatiques européens de Bruxelles que la CEE n'a même pas abordé le problème très difficile du prix-minimum du pétrole, ni les propositions présentées à ce sujet par M. Henri Simonet, commissaire européen chargé des questions de l'énergie.

Procès Conally: bande enregistrée plutôt accablante

WASHINGTON (AFP) — Le jury au procès de John Connally, accusé d'avoir touché des pots-de-vin d'une coopérative laitière, a entendu hier des extraits d'une bande enregistrée en 1971 à la Maison-Blanche dans lesquels on pouvait entendre l'ancien secrétaire au Trésor inciter le président Nixon à augmenter la subvention fédérale aux producteurs de lait.

Le département de l'Agriculture venait de refuser d'augmenter ces subventions mais on peut entendre, dans l'enregistrement, M. Connally, invoquant des raisons politiques et en particulier les prochaines élections faire valoir au président qu'il devrait passer outre cette décision ministérielle.

"Du point de vue politique, 1972 étant en vue, il me semble très clair que vous allez être obligé d'agir fortement dans le Middle-West. Ces laitiers sont organisés. Ils sont intransigeants, ils sont militants. Ils sont en train de ramasser énormément d'argent qu'ils vont dépenser pour des activités politiques," souligne M. Connally s'adressant au président.

"Si vous faites quelque chose pour eux cette année, ils penseront que vous l'avez fait parce que leur cause est bonne et que vous êtes leur ami. Si vous attendez jusqu'à l'année prochaine, je m'en fiche de ce que vous pouvez faire pour eux, ils ne vous en seront nullement gré," ajoute-t-il.

M. Connally, accusé d'avoir touché à deux reprises en 1971 des sommes de $5,000 chacune de la puissante coopérative Associated Milk Producers, est passible d'une peine maximum de deux années de prison et de 10,000 dollars d'amende par chef d'accusation.

M. Connally affirme avoir refusé ces offres, qui auraient été faites par l'intermédiaire du représentant de la coopérative, M. Jake Jacobsen, actuellement principal témoin à charge dont les déclarations n'ont pas encore été entendues.

Abandon du dollar recommandé à l'Opep

VIENNE (Reuter) — Les experts économiques de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ont décidé, hier à Vienne de recommander l'abandon du dollar comme monnaie de compte dans les transactions pétrolières, apprend-on de source bien informée.

La commission économique de l'OPEP suggère que les prix pétroliers soient exprimés soit en droits de tirage spéciaux (DTS), soit selon les parités de deux indices basés sur différentes devises. Les recommandations des experts n'affecteront pas le dollar en ce qui concerne son rôle de moyen de paiement.

Ces propositions doivent être soumises aux treize ministres de l'organisation. Ceux-ci doivent se réunir au début du mois de juin, à Libreville, mais il est possible qu'une réunion ait lieu fin d'avril.

Israël ne veut pas de nouveaux pays à la conférence de Genève

JERUSALEM (AFP) — Israël s'opposera à la participation à la conférence de Genève d'autres puissances que les Etats-Unis et l'Union soviétique, estime-t-on dans les milieux politiques à Jérusalem.

Ceux-ci, se référant à la demande égyptienne que des pays comme la France, la Grande-Bretagne, la Yougoslavie et l'Inde participent à la conférence, citent les récentes déclarations faites à la presse par le ministère des Affaires étrangères. Selon ces déclarations, Israël préfère une participation d'un nombre minimal de puissances à la conférence et ne voit pas la nécessité d'y mêler d'autres pays que les deux grandes puissances co-présidentes.

D'autre part, les milieux politiques israéliens indiquent que jusqu'à présent, ni la France, ni la GrandeBretagne n'ont montré une volonté particulière de participer à cette conférence. En outre, la radio du Caire a confirmé hier soir que le président égyptien Sadate avait adressé des messages écrits aux présidents Tito de Yougoslavie, Giscard d'Estaing de France, Indira Ghandi, premier ministre indien, et Harold Wilson, premier ministre britannique. Ces messages qui portent sur l'évolution de la situation au Proche-Orient ont été remis par M. Ismail Fahmi, ministre égyptien des Affaires étrangères, aux représentants diplomatiques de ces quatre pays au Caire, au cours des audiences qu'il a eues avec chacun d'eux séparément.

Les commandos porto-ricains frappent toujours à New-York

NEW YORK (AFP) — En moins de 35 minutes, quatre bombes ont explosé en plein centre de New York dans la nuit de mercredi à jeudi, causant des dégâts indéterminés.

Un jeune homme, qui a téléphoné peu après au siège de l'agence Associated Press a revendiqué la responsabilité des quatre explosions au nom du Mouvement national de libération de Porto Rico. "Ici le FALN, a-t-il dit, nous venons de lancer des bombes. Vous trouverez un communiqué dans une cabine téléphonique." Il s'agit du même groupe qui avait pris la responsabilité de l'explosion qui, le 24 janvier dernier, avait fait quatre morts et plusieurs dizaines de blessés dans un restaurant du bas de Manhattan.

Les engins qui ont explosé dans la nuit de mercredi à jeudi avaient été placés dans les immeubles de deux compagnies d'assurance, dans une succursale de la Chase Manhattan Bank et dans un restaurant japonais.

Quatre morts, cinquante-cinq blessés, une quinzaine d'attentats à la bombe: tel est le bilan de six mois d'activités aux Etats-Unis du Mouvement national de libération de Porto-Rico.

Le FBI et la police de New York ont constitué une unité spéciale de plus de cent hommes pour dépister les quelques membres — une douzaine estime-t-on — de cette nouvelle "armée". En vain jusqu'à présent. New York — avec sa population de plus d'un million de Portoricains — leur offre un terrain de manoeuvre idéal. Les enquêteurs, après chaque attentat, ne recueillent aucun témoignage ou indice valable.

Même si une partie de la communauté portoricaine désapprouve les méthodes d'actions — et même peut-être les buts — des Fuerzas Armadas de Liberaçion Nacional (FALN), elle fait preuve d'une étonnante solidarité face à la police.

Les FALN seraient une excroissance d'un premier groupe révolutionnaire, le Mouvement révolutionnaire armé pour l'indépendance (Movimento de independencia revolutionario en armas) ou MIRA constitué et organisé en 1966 à partir de Cuba. Ce mouvement est tenu responsable d'une centaine d'attentats perpétrés à l'aide d'engins incendiaires en 1969 à New York et Porto Rico. Des magasins, super-marchés et bâtiments officiels étaient particulièrement visés. Ce groupe a été démantelé à la suite d'une série d'arrestations en 1970 et 1971.

En 1972, une nouvelle formation, les "Forces armées unies pour l'indépendance" (Fuerza unida revolucionaria pro independencia armada) s'est manifestée avec les mêmes méthodes. Ce groupe s'est peu après transformé en "Commandos armés pour la libération" Commando armas liberacion (CAL). Ce n'est qu'au printemps ou à l'été 1974 que l'on situe la naissance des FALN qui seraient ainsi composé de membres issus des précédents mouvements activistes en faveur de l'indépendance de Porto-Rico.

Cette île est une ancienne colonie des Etats-Unis qui jouit depuis 1952 du statut d'Etat libre associé dans un régime de Commonwealth laissant au gouvernement fédéral américain la responsabilité de la défense, des relations étrangères et de la monnaie du petit territoire.

L'une des particularités des FALN est son utilisation d'engins explosifs puissants, à base apparemment de dynamite qui sont couplés avec des bonbonnes de gaz au propane. Ce dernier, hautement inflammable, ne fait pas partie intégrante de la bombe mais en augmente considérablement la puissance dévastatrice, relève le lieutenant O'Neil qui dirige la brigade de déminage (bomb squad) de la police de New York. C'est l'un de ces engins qui fut utilisé le 24 janvier dernier contre la Frances Tavern de Wall Street, tuant quatre personnes.

Les "independentistas", notent les enquêteurs, ont également, ces derniers temps amélioré la qualité de leur propagande. Les textes qu'ils publient maintenant sont nettement plus riches et mieux composés. Ils ne sont plus uniquement connus par le côté spectaculaire de leurs attentats.



Il est là pour vous être utile... dans chaque succursale. Faites-le servir à votre mieux-vivre. C'est gratuit!



On croit en plusieurs milieux que le choc du futur est inévitable. S'il l'est vraiment, une chose demeure: nous pouvons contribuer à l'amortir.

Qui et où que nous soyons.

À la Banque Provinciale, nous croyons que le meilleur moyen de préparer l'avenir est de bien vivre le présent en recherchant l'équilibre en toutes choses.

C'est la raison d'être du CENTRE MIEUX-VIVRE qu'on trouve aujourd'hui dans chaque succursale de la Banque Provinciale. Le CENTRE MIEUX-VIVRE de la Banque Provinciale offre gratuitement une documentation utile et intéressante sur plusieurs facettes du mieux-vivre. On y trouve des brochures sur des sujets tels que l'environnement, le plein air, le conditionnement physique, les droits du consommateur, etc. En somme, sur des thèmes d'équilibre.

Et puisque l'équilibre budgétaire joue, lui aussi, un rôle capital dans la réalisation du mieux-vivre de l'individu, la Banque Provinciale offre toujours un éventail complet de programmes d'épargne très avantageux. Vous verrez comme il devient facile, à la Banque Provinciale, de bâtir un programme à la mesure de vos moyens et de vos aspirations.

Équilibre en tout: telle est plus que jamais la devise à la Banque Provinciale. Arrêtez nous voir en passant. Nous ferons tout pour vous ouvrir la voie du mieux-vivre.

banque provinciale
LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE



Pauline Julien quittera Montréal le 8 mai pour s'envoler en Union soviétique où elle donnera une trentaine de récitals. Elle reviendra au Québec pour donner une série de récitals à la Comédie-canadienne en septembre. C'est également en septembre qu'elle fera un saut de deux jours à Paris pour y chanter au Gala de l'Humanité, les 13 et 14.

Théâtre/Beau mais monotone "Gilgamesh"

par Adrien Gruslin

Un spectacle peu banal, aux qualités visuelles surprenantes, dans des dispositifs scéniques, des costumes, des éclairages, des jeux... Mais aussi une production presque insupportable, voilà "Gilgamesh" de Michel Garneau. Ce dernier exercice publique de la saison de l'Ecole nationale de théâtre dure trois heures; c'est beaucoup trop! Le déroulement lent, extrêmement répétitif, exécuté dans un ton souvent monocorde, annihile les magifiques effets visuels de cette présentation.

"Gilgamesh" demeure, fondamentalement, une réflexion sur l'amitié et la mort. Deux personnages, Gilgamesh et Enkidov, vivent ce cheminement dans un long poème. Mi-réel, mi-imaginaire, ces deux héros ressemblent autant à Ulysse de l'Odyssée qu'au Rolland de la chanson moyen-âgeuse, ou encore qu'à des personnages plus modernes. La pièçe retrace l'évolution, inévitablement cyclique, de leur aventure. Avec le choeur, le spectateur devient témoin de la rencontre de deux êtres, de leur amitié, de leurs voyages épiques en forêt, de la mort de l'un désespérant l'autre et, finalement, d'une désolation peu à peu dépassée "plus loin que la lumière", comme le disent les derniers mots du spectacle.

Gilgamesh et Enkidou diffèrent énormément l'un de l'autre. A deux, ils représentent l'homme en complémentarité, presqu'un dédoublement. Enkidou est fort, costaud, homme de la forêt, espèce de prince poète. Il faut remarquer le choix judicieux des deux comédiens. On imagine aisément le Enkidou de Pierre Lebeau en vareuse à carreau, tandis qu'on pense au Gilgamesh de Pierre Claveu, en héros romantiques vêtus de dentelles. Physiquement, les incarnations sont impeccables. Tant qu'au jeu de ces deux finissants de l'ENT, il demeure convaincant; ils ont des rôles difficiles et les remplissent bien. Deux noms à retenir.

Ce poème épique summérien, où les héros affrontent des bêtes féroces, des dieux redoutables, où ils pleurent sur leur sort nous est représenté sous la tonalité peu variée d'un texte itératif. Souvent le choeur annonce, reprenant en chanson les paroles des protagonistes qui suivent. En somme, on dit deux fois la même chose. Cela pose un problème quand le procédé est exploité systématiquement. A la longue, l'efficacité s'effrite. La musique, signée André Angelini se révèle bonne créatrice d'atmosphère mais trop semblable; elle ne permet pas d'éviter la monotonie. On a l'impression d'entendre plusieurs fois le même air. Les guitares, sitares, luths, lyres, harpes, clochettes et tambours rituels ne suffisent pas, malgré leur originalité.

La mise en scène, signée Roger Blais, rehausse heureusement la double monotonie du texte et de la musique. A partir d'un plateau rond incliné, entouré d'un escalier, achevé à l'arrière-scène par un échaffaudage, aidé par des costumes très réussis de Raymonde Corriveau, (qui signe aussi les décors), dans des éclairages colorés, Roger Blais fait voir des trouvailles visuelles. Constamment, les membres du choeur, environ quinze personnes, entourent l'action. Leur jeu devient celui du témoin intéressé du drame, rejoignant par là l'idée du choeur ancien. Les choix de leurs évolutions sont toujours pertinents.

Roger Blais utilise fréquemment ces choeurs pour créer des tableaux précis. Ainsi, tous participent à la création du personnage, du Dieu gardien de la forêt, affronté par les deux héros. La descente d'Enkidou au tombeau, solennellement stylisé par ce même choeur, s'avère plus réussie encore. Le metteur en scène s'est soucié de la symétrie des images. Les mises en place des deux héros ainsi que des personnages secondaires ne pourraient être plus minutieuses.

"Gilgamesh", avec ses qualités esthétiques, reste plus ou moins prenant. Je me suis demandé, avec un peu de malice, si l'Ecole nationale avait voulu préparer ses finissants au théâtre professionnel. La longueur de la pièce rejoint, en effet, celle de certaines superproductions de la présente saison: "Hamlet", "Un Tramway nommé désir", "Long voyage vers la nuit". Parmi les spectateurs, plusieurs sont sortis avant la fin; à tort, sans doute, ne se donnant même pas la peine de faire attention. A raison aussi, ne parvenant pas à entrer dans un rythme, découragés par la monotonie du texte, des chansons, de la musique que la beauté visuelle du spectacle ne parvenait pas à faire oublier.

Forte participation de l'ONF à la semaine de cinéma Québécois

Au total, 34 oeuvres réalisées par l'Office national du film du Canada sont au programme de la Semaine du cinéma québécois, qui se déroule cette année du 14 au 19 avril tant à la salle Chevalier du cinéma Saint-Denis qu'à la salle Emile Legault du Cegep Saint-Laurent, à Montréal.

Ce chiffre représente plus de 60 pour cent de la programmation officielle, en salle, de ce festival.

Les cinéphiles seront d'autant plus comblés que l'ONF a accepté d'y présenter quinze de ses films en primeur. Ainsi sera-t-on en mesure de juger de sa production la plus récente.

Parmi ces nouveaux films, signalons la présentation les 14 et 15 avril de "Claude Gauvreau — Poète", une réalisation de Jean-Claude Labrecque. Egalement le long-métrage documentaire que Jacques Godbout a consacré à la race canine sous le titre de: "Aimez-vous les chiens?" On pourra aussi voir, au cours de cette semaine, le dernier film d'Anne-Claire Poirier, de la série "En tant que femmes" et traitant de l'avortement, à savoir: "Le temps de l'avant". Un film qui devrait aussi susciter beaucoup d'intérêt est "La plus belle vie au monde", un long-métrage documentaire de Claude Grenier sur l'univers des clochards à Montréal.

La Semaine du cinéma québécois réservera, par ailleurs, une soirée spéciale, le 18, en hommage à Jean Beaudin, dont on présentera quatre de ses films. Ce sont de courts-métrages de fiction qui portent les titres suivants: "Les indroguables", "Trois fois passera", "Cher Théo" et "Par une belle nuit d'hiver", cette dernière oeuvre étant une réalisation inscrite au programme de la série "Toulmonde parle français".

Extraites de la même série, on présentera également au cours de cette semaine les oeuvres suivantes: "Les tacots", d'André Mélançon; "Un fait accompli" et "La dernière neige", d'André Théberge; et "Les troubles de Johnny", de Jacques Godbout.


ANDRÉ NAVARRA
violoncelliste
..."l'un des plus grands violoncellistes de notre temps"
Programme: Strauss, Roger, Prokofieff, Tschaikowski
Dim. 6 avril 16h30
Billets $6, $5, $4, Étudiants 7 à 25 ans $2.50


JESSYE NORMAN
soprano
..."voix pure, d'une étendue remarquable" N.Y.
..."une voix étonnante, volumineuse et voluptée" Paris
Dim. 27 avril 16h30
Billets: $6, $5, $4 Étudiants 7 à 25 ans $2.50
Pro Musica
1270 ouest, Sherbrooke 845-0532

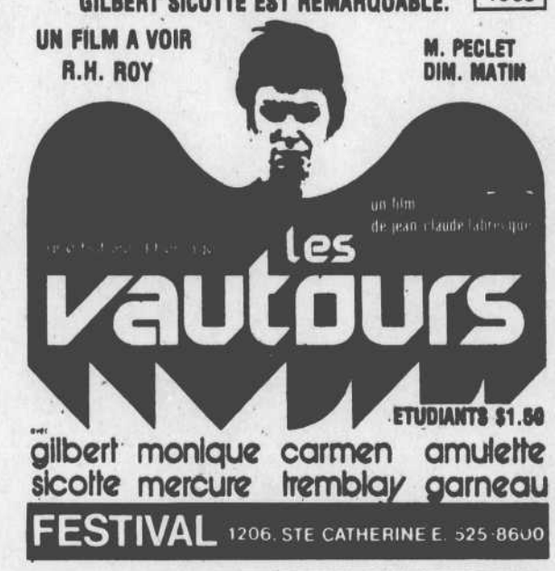
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel 842-2112



LUDMILA ZYKINA
CHANTE
les plus beaux airs folkloriques de la Russie
AVEC
L'ORCHESTRE DE BALALAIKAS DE MOSCOU
Ce soir et demain soir 20h.30
Billets: $7, $6, $5, $4
En vente CCA, 1822 ouest, rue Sherbrooke, Place des Arts, Mtl Trust, P.V.M.
Chargex 932-2234 Master charge
THÉÂTRE MAISONNEUVE















Boréal Express : à petits pas très sûrs

par Jacques Thériault

Le Boréal Express n'est pas une maison d'édition du genre tape-à-l'oeil ou accroche-coeur... Depuis sa fondation en 1962, et cela jusqu'en 1968, ses promoteurs ont oeuvré uniquement à la préparation de son prestigieux "Journal d'histoire du Canada" dont les trois tomes parus à ce jour couvrent les années 1534 à 1841. Présentement, compte tenu ses treize années d'existence, le Boréal Express ne compte pas plus de cinquante titres à son catalogue et l'équipe n'a pas l'intention d'accélérer ce rythme de production, comme nous l'a expliqué son directeur, Denis Vaugeois.

"Pour nous, chaque livre est une longue aventure. Jusqu'à ce jour, on n'a jamais fait plus de six à dix livres par année; cela nous permet de maintenir nos prix et de ne pas être forcé de lésiner sur la qualité. Je dirais également que nous sommes très sélectifs au chapitre des publications et que nous retenons à peine dix à douze pour cent des manuscrits qui nous parviennent. Le drame, c'est que la plupart des manuscrits rejetés par l'équipe trouvent généralement un autre éditeur et que ce dernier le publie tel quel, sans même demander à l'auteur un minimum de revision. Mais que voulez-vous? Ce n'est pas étonnant lorsqu'on songe que le pouvoir de négociation d'un éditeur est basé sur son fonds lorsqu'il a besoin d'une subvention de Québec ou Ottawa!"

Et d'ajouter Denis Vaugeois: "Jusqu'à l'an dernier, l'équipe du Boréal Express s'était toujours refusée à faire appel au Conseil des arts, mais on a fini par se dire qu'il ne fallait décidément pas être plus catholique que le pape et que les $8,000 de subvention nous permettraient d'être fidèle jusqu'au bout à notre politique d'édition".

S'attardant de nouveau sur la pratique de certains éditeurs qui ne contribuent qu'à inonder le marché de l'édition, ce dernier ne cache d'ailleurs pas son appréhension face à la Loi du prêt garanti à l'édition qui pourrait favoriser certains petits éditeurs, mais en inciter d'autres à publier des titres encore plus insipides qu'auparavant.

"Cette loi pourrait aussi déboucher sur une prolifération d'éditeurs, dit-il, et c'est un métier dans lequel on ne s'improvise pas. Qui fera les frais de tous les déchets? Le libraire bien sûr, puis le public. A mon avis, nos gouvernements devraient tenir compte de certaines priorités. Au niveau de la librairie, par exemple, on devrait penser à défrayer les coûts énormes encourus par le transport, les interurbains, la publicité, etc.; imaginez ce que cela peut coûter aux libraires qui ne sont pas installés à Montréal où la grande majorité des distributeurs et éditeurs ont établi leurs quartiers généraux! Et puis, est ce que le livre se vendra moins cher? Ce n'est pas sûr... De même, on pense aussi à l'imprimeur qui paye son papier de plus en plus cher; c'est notre bois, du bois coupé avec nos bras qu'on paye des prix de fou. A mon avis, j'insiste encore, c'est d'abord ces secteurs de l'industrie du livre qu'il faut subventionner."

Fondées par Mgr Albert Tessier, Gilles Boulet, Pierre Gravel, Jacques Lacoursière, Lévis Martin et Denis Vaugeois, qui avaient en commun des préoccupations d'éducation nationale et d'histoire, les éditions du Boréal Express étaient distribuées jusqu'à tout récemment par Fides, mais c'est par le biais de Diffusion Boréale qu'on rejoint aujourd'hui quelque 150 librairies et 250 points de vente divers.

Au même moment, on ouvrait une Librairie Boréale dans la Vieille Capitale où, d'ailleurs, est installée la maison d'édition. Inaugurée en décembre dernier, cette librairie compte trois salles respectivement destinées aux ouvrages habituels, à la littérature enfantine et à ce que Vaugeois appelle "les livres insolites et insolents". Comme l'explique ce dernier: "On a pris une chance en faisant le contraire des autres: on ne s'est pas installé dans un centre d'achats et on ne mise pas sur la vente des best-sellers. Mais jusqu'à présent, la réponse a été très positive".

Quant à la maison d'édition, Denis Vaugeois ne cache pas que sa bonne santé et sa survie tiennent à la vente des trois tomes de son "Journal d'histoire du Canada" dont les tirages se chiffrent respectivement à 35,000, 25,000 et 12,000 exemplaires vendues. Et le dernier n'a vu le jour qu'à l'automne 73. Parmi les autres livres qui ont remporté beaucoup de succès de vente en librairie, mentionnons "Les Québécois violents" de Marc Laurendeau (4,000 exemplaires vendus et actuellement en réimpression), "Le pouvoir québécois en négociation" et "Le combat québécois" de Claude Morin, "René Lévesque tel quel" de François Aubin, ainsi que les "Cours d'histoire du Canada" de Thomas Chapais, en huit volumes couvrant les années 1760 à 1867.

Parmi les ouvrages à venir, on cite entre autres: "Les mémoires" et "Les souvenirs en vrac" d'Albert Tessier, "Le patronage" (1944-1972) de Vincent Lemieux, une série de textes inédits du sculpteur Alfred Laliberté, puis "Consommation de masse et communication de masse", un livre de quelque trois cent cinquante pages qui, nous assure-t-on, sera certainement le plus prestigieux paru à ce jour à Boréal Express.

Comme quoi, peut-être, c'est souvent à petits pas que les choses les plus fascinantes nous arrivent en ce domaine de l'édition.

l'édition

Trois nouveaux titres viennent de prendre place dans la collection Idées/Gallimard: **La leçon d'Althusser,** essai de Jacques Rancière sur la démarche du célèbre philosophe communiste; **La tentation d'exister** de Cioran, auteur du fameux "Précis de décomposition paru dans la même collection; enfin, **"Un mythe moderne** de Jung.

●

Le 48ème titre de la collection Petite Planète, aux éditions du Seuil, est consacré à la **Birmanie.** Une autre magnifique réalisation visuelle et verbale signée E. Guillon et C. Delachet.

●

Marilyn Monroe jouit depuis déjà plusieurs mois d'un intérêt renouvelé et accru. Outre le déjà célèbre "Marilyn" de Norman Mailer, la traduction française de l'essai de Robert L. Slatzer voulant qu'elle ait été tuée par des agents de la CIA à cause d'une aventure avec Robert Kennedy ("Enquête sur une mort suspecte: Marilyn Monroe", chez Julliard) et une foule de numéros spéciaux de revues, il faut mentionner la parution récente de sa **Confession inachevée,** chez Robert Laffont. Traduite par l'excellente Janine Hérisson, cette biographie a été éditée par son ami photographe Milton Greene à qui elle avait remis le texte manuscrit. Le récit prend fin sur son mariage avec Joe DiMaggio.

●

Une deuxième édition de Ils sont fous ces libéraux de Robert Barberis nous parvient des éditions Robert Antoine; ce livre de quelque 150 pages décrit ce que fut la campagne électorale d'octobre 73 au Québec et "dénonce, sans inflation verbale, la méprisante efficacité de tirouge la terreur tout en regrettant certains enfargements péquistes".

●

Deux nouvelles de l'écrivain Adrienne Choquette constituent le 51ème volume de la collection du Nénuphar, chez Fides; il s'agit de **Laure Clouet** et de **La nuit ne dort pas.** Comme l'écrit Romain Légaré en préface, "l'impassible destin n'accorda pas à l'écrivain une suprême joie escomptée comme imminente: celle de voir rééditée Laure Clouet dans l'importante collection du Nénuphar". Scripteur, animatrice, annonceur et animatrice, Adrienne Choquette mourait en octobre 1973 à l'âge de 58 ans.

●

Dramaturge, journaliste et ami de Marcel Pagnol, Raymond Castans vient de publier un livre fort séduisant simplement intitulé **Marcel Pagnol m'a raconté.** Cette somme de souvenirs, d'anecdotes et de jugements de l'auteur de "Fanny" nous permet de cerner plus à fond certaines facettes de sa personnalité. Une coédition de la Table ronde/Provence.

●

Le texte des fameuses **Scènes de la vie conjugale** d'Ingmar Bergman est disponible aux éditions Gallimard. Ces scènes sont au nombre de six et ont tout d'abord été présentées pendant six semaines à la télévision suédoise; elles font maintenant les beaux jours des amateurs de cinéma au Québec. A lire et à voir.

●

L'auteur, Jacques Perry, n'est pratiquement pas connu, mais il a signé quinze livres à ce jour et méritait le prix Renaudot en 1952 pour "L'amour de rien". Son tout dernier-né, paru chez Albin Michel, ne deviendra peut-être pas un best-sellers, mais ne mérite pas de passer inaperçu. Intitulé **Le trouble-source,** ce roman fait vivre l'odyssée énigmatique d'un certain William D. envoyé par le ministère de l'Environnement pour étudier la dépollution d'une rivière: la Suine. Dans l'esprit de "Téoréma", ce livre de folie, de violence et de poésie se lit d'un seul souffle.

●

Deux ouvrages gargantuesques paraissent aux éditions Gallimard: **La troisième voie,** un essai d'Ota Sik sur la théorie marxiste-léniniste et la société industrielle moderne, dans la collection Bibliothèque des sciences humaines, puis, **Maîtres et esclaves,** un essai socio-anthropologique de Gilberto Freyre sur la formation de la société brésilienne, dans la collection Bibliothèque des histoires. Ces livres de quelque 500 pages sont respectivement traduits de l'allemand et du portugais; le deuxième est préfacé par Lucien Febvre.

●

Psychanaliser est le titre d'un essai de Serge Leclaire paru au Seuil, dans la collection de poche Points. Disciple de Jacques Lacan depuis 1949, l'auteur s'interroge ici sur l'ordre de l'inconscient et la pratique de la lettre.

●

Prix Goncourt en 1961 pour "La pitié de Dieu", Jean Cau nous livre un recueil de 14 nouvelles sous le titre **Les enfants,** chez Gallimard. Comme l'écrit l'auteur, "ce sont des histoires de vrais petits garçons qui m'ont été soufflées par mes enfances".

●

Un nouveau livre important de Gérard Parizeau paraît aux éditions Fides sous le titre **La société canadienne-française au XIXe siècle.** Cet ouvrage monumental de 550 pages est, comme le note son auteur, "le fruit de multiples lectures et recherches dans de vieux documents poussiéreux ou décolorés, mais qui ont gardé leur substance". Un essai sur le milieu et sur des personnages qui ont contribué à le faire: du clerc, passionné, mais profondément religieux et sincère, à l'intellectuel dur à la tâche qui fait fi de l'argent et à l'homme politique, imaginatif, mais gêné dans son oeuvre par le manque de ressources financières et surtout par les hommes qui l'entourent.

●

Le troisième volume de **Les vieux m'ont conté,** réunissant des contes folkloriques recueillis et annotés par Germain Lemieux du Centre franco-ontarien de folklore, nous arrive des éditions Bellarmin. Trois autres tomes doivent voir le jour au cours de la présente année et la collection complète groupera plus de 600 contes de style ancien transmis à notre siècle par voie de tradition orale. La version originale y côtoie la version remaniée. De référence.

●

Mentionnons enfin la réédition de l'**Histoire des patriotes** de Gérard Filteau à l'Aurore. Ce livre a été publié pour la première fois à Montréal à la fin des années 30 et comporte plusieurs pages de photos et dessins.

Nouvelles publications

Voici quelques nouvelles publications disponibles en ce moment sur le marché.

Deux albums illustrés, récemment parus chez Tad Publishing et distribués par Granger, voient le jour sans les titres suivants: **Montréal et ses attraits** et **Québec et ses attraits.** Les nombreuses photos couleur de Ted CseIewski sont remarquables et constituent l'essentiel de ces livres vendus au prix de six dollars; on regrette seulement les mamas du type Playboy 1950 qui illustrent les couvertures.



Photo de Patrick Charest

Avait lieu récemment à Montréal, l'élection du nouveau Conseil d'administration de la Société des Décorateurs-Ensembliers du Québec, composé de: (Sur la photo, de gauche à droite): M. Maurice Noël — administrateur —, Mme Anne-Marie D'Abbadie D'Arrast — administrateur —, M. Yves Dupuis — administrateur —, Mme Yvette Jaffart — administrateur —, M. Anselme Lapointe — président —, M. René Studler — vice-président, M. Réal Chevalier — trésorier —, Mlle Marie-José Ratelle — secrétaire —, M. Léo Lavallée — administrateur —. Absents sur la photo: Mlle Ginette Lévesque — 1ière vice-présidente —, M. Charles Vallières — administrateur. (publi-reportage)

2e semaine de succès !
RIVOLI-2 St Denis & Belanger 277-1125
LAVAL Centre d'Achats LAVAL 688-6164
GREENFIELD Pk. Pl Greenfield Park 671-6129
VERSAILLES 7765 Sherbrooke E 353-7880
FAIRVIEW Trans Can S 33 697-8097
PARC-Verdun 720 de l'Eglise 768-2509
"TOUT FEU TOUT FEMME" TOUT FOU !
14 ANS
écrit et réalisé par gilles richer
avec jean lapointe andrée boucher
•guy l'écuyer •réal béland •denis drouin •raymond lévesque
•gilles pellerin •marc gélinas et les miss
COULEUR

La Compagnie Jean Duceppe inc.
en collaboration avec CJMS
présente
le gardien
de Harold Pinter
Adaptation de Eric Kahane
Mise en scène Paul Blouin
Avec Jacques Godin Gérard Poirier et Jean Duceppe
Decor Gabriel Contant
Eclairages Michel Beaulieu
Costumes Solange Legendre
10 AVRIL au 4 MAI
LE CHEF-D'OEUVRE DE PINTER
Photo: RADIO-CANADA
THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec)
BILLETS EN VENTE 842-2112

LES PRODUCTIONS BEAU BEC ET CJFM PRÉSENTENT
LE FESTIVAL MUSICAL
7:30 AVRIL 18 10:00 TOUBABOU
JESSE WINCHESTER
*billets chez FANTASMAGORIA
7:30 AVRIL 19 10:00 Les Mimes Electriques
PLUME POU DIGNE
AVRIL 25 7:30 & 10:00 BEAU DOMMAGE
AVRIL 26 7:30 & 10:00 MANEIGE
$2.50 OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145
*billets en vente au cinéma et à L'ALTERNATIF

MONIQUE LEYRAC CHANTE NELLIGAN
REPRISE au GESU du 1 au 15 avril
mar. merc. 8h.30 • jeu. ven. 9h.30 • sam. 10h.30 • dim. 7h.30
GESU 1200 Bleury Rés. 866-8914
musique des chansons: ANDRÉ GAGNON

La Centrale d'Artisanat du Québec
20% à 50% solde du printemps
1450 rue St-Denis seulement 849-9415

françoise chartrand présente
ELISABETH SCHWARZKOPF
en récital d'adieu
LUNDI 7 AVRIL A 20 HEURES
Billets : $4.00 ... $8.00 - $10.00
En vente: P.V.M. Sauvé et Encore et aux bureaux de la Place des Arts
SALLE WILFRID-PELLETIER

LES FILMS MUTUELS présentent
le film le plus vrai et le plus drôle qu'ait inspiré le conflit de générations
avec Lino Ventura et Annie Girardot
et l'extraordinaire révélation du cinéma français Isabelle Adjani
POUR TOUS
Le film de l'année prix Louis Delluc 74 prix Elle 74
la gifle
un film de Claude Pinoteau
VILLERAY ST-DENIS-MARRY, 388-5577
Sem: 7.20 - 9.25
Sam. Dim.: 12.55 - 3.00 - 5.10 - 7.20 - 9.25

aux quatre coins du monde

TWA responsable de la mort d'un passager victime de pirates

NEW-YORK (REUTER) — Un tribunal fédéral de New-York vient de créer un précédent juridique par un arrêt reconnaissant la compagnie aérienne américaine "Trans World Airlines" civilement responsable de la mort d'un de ses passagers et des blessures subies par neuf autres à la suite d'un acte de piraterie aérienne.

Le président du tribunal, M. Charles Briant, qui a invoqué dans son jugement les dispositions de la Convention de Varsovie par laquelle un transporteur aérien est responsable des blessures subies par ses passagers, a annoncé qu'un délai serait donné à la "TWA" pour faire appel avant que le tribunal examine la question des éventuelles compensations financières à verser par la compagnie.

La procédure intentée contre la compagnie fait suite à une attaque lancée le 5 août 1973 par deux Jordaniens appartenant au mouvement "Septembre noir" contre l'aéroport d'Athènes. Trois grenades avaient explosé parmi un groupe de touristes américains attendant de monter à bord d'un avion les ramenant à New York.

Quatre personnes avaient été tuées et quarante-quatre autres blessées au cours de l'attaque. Les deux feddayin avaient reconnu par la suite au cours de leur interrogatoire, qu'ils avaient eu l'intention de s'attaquer à des immigrants israéliens se trouvant à bord de deux avions de la "TWA" en route pour Tel Aviv et avaient attaqué les Américains par erreur.

Au cours du procès, la "TWA" avait fait valoir que les passagers n'étaient pas encore sous sa protection, n'ayant pas embarqué à bord de ses avions. Mais le juge a estimé que les passagers avaient accompli les formalités et s'apprêtaient à embarquer au moment de l'attaque.

Moins d'un quart d'Italiens pour l'élection du pape

CITE DU VATICAN (REUTER) — Le cardinal italien Luigi Traglia a fêté hier son 80ème anniversaire, perdant du même coup le droit de voter lors de l'élection du prochain pape, et réduisant à moins du quart le nombre des cardinaux italiens membres du collège électoral.

On estime que la proportion actuelle, 26 Italiens sur un total de 105 cardinaux âgés de moins de 80 ans, est la plus faible depuis des siècles. 23 cardinaux ont plus de 80 ans. Il serait donc possible que pour la première fois depuis 1523, un non-Italien devienne pape.

Accident de téléphérique

SAAS-FEE (REUTER) — Une cabine de téléphérique, transportant une centaine de skieurs, a rompu ses amarres hier alors qu'elle quittait la station de départ à Saas-Fee, dans le Valais.

Un employé du téléphérique a été hospitalisé et cinq skieurs ouest-allemands ont reçu des soins sur place, a indiqué la police.

La cabine est tombée d'une hauteur de quelques mètres seulement. Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes de cet accident.

Moteur expérimental à hydrogène

WASHINGTON (AFP) — Les postes américaines expérimentent actuellement en Californie un camion dont le moteur utilise l'hydrogène liquide comme carburant. Elles trouvent à ce procédé le double avantage de produire beaucoup moins de pollution que la propulsion à l'aide de produits pétroliers, et d'employer un carburant aussi abondant que l'eau elle-même.

Ce moteur six cylindres construit par "American Motors" consomme environ 26 litres d'hydrogène aux 100 kilomètres (neuf milles au gallon); et ce carburant coûte aux Etats-Unis à peu près trois fois plus cher que l'essence.

Le service des postes déclare cependant que si l'usage de ce gaz liquéfié se développait substantiellement, son prix pourrait beaucoup diminuer. L'Université de Californie, à Los Angeles, participe aux essais du camion à hydrogène.

Vu la forte consommation de ce véhicule expérimental, il est doté d'un large réservoir sphérique contenant quelque 200 litres (50 gallons) d'hydrogène liquide maintenu, sous pression, à une température de moins 253 degrés centigrades (moins 423 fahrenheit).

Mariner-10 rate des photos

TUCSON (AP) — Les photos de Mercure prises par la sonde Mariner-10 lors de son troisième passage dans le voisinage de la planète ont déçu un spécialiste du laboratoire lunaire et planétaire de l'Université d'Arizona, M. Robert Strom.

Selon le professeur, chacun des 500 clichés pris par la sonde lors de ce troisième passage, en mars, n'a pu être tiré qu'à 25 pour cent, du fait de difficultés apparues à la station de repérage de Canberra, en Australie. Les caméras de la sonde n'ont pu photographier toute la région désirée, parce que Mariner n'a pu être orienté assez vite.

Toutefois, M. Strom estime que, dans l'ensemble, la mission de Mariner-10 a été un succès.

Mille-pattes: maximum 260

HAMBOURG (AFP) — Les mille-pattes en ont au maximum 260, telle est la conclusion de 70 savants qui participent depuis mercredi à Hambourg à un congrès de myriapodologie, la science des mille-pattes.

Les mille-pattes, qui vivent sur la Terre depuis déjà plusieurs centaines de millions d'années, revêtent un grand intérêt pour les scientifiques, notamment en raison de leurs tissus défensifs bio-chimiques qui les protègent de leurs ennemis, a indiqué l'organisateur du congrès, le professeur Otto Kraus, titulaire de la chaire de zoologie à l'Université de Hambourg.

Les techniques amoureuses des milles-pattes ont également éveillé l'attention des savants: selon eux, certains mille-pattes ont des pattes munies d'une sorte de matière adhésive qui leur permet de se cramponner au corps lisse de leur partenaire féminine tandis que d'autres sécrètent une substance qui étourdit les "dames".

Va pour les "chiens fumeurs"

LONDRES (AFP) — La querelle des "chiens fumeurs", qui avait provoqué plusieurs interventions de députés aux Communes, s'est provisoirement soldée par un échec mercredi pour les partisans de la fin des expériences sur les animaux.

Le président du conseil d'administration d'I.C.I. (Imperial Chemical Industries), la firme qui poursuit des expériences sur les chiens pour réduire la nocivité des cigarettes, a déclaré au cours d'une réunion du conseil d'administration à l'hôtel Dorchester à Londres que "trente mille morts par cancer du poumon justifient amplement la poursuite des expériences". Il a ajouté que "deux cent cinquante actionnaires seulement sur six cent mille" ont écrit à la société pour protester contre la poursuite des expériences.

Entre-temps, un sondage d'opinion "Gallup" révèle que trente pour cent des fumeurs britanniques ne croient pas que "la cigarette tue" et que seize pour cent seulement savent que cinquante mille personnes meurent chaque année des suites d'absorbtion de nicotine, soit six fois le chiffre des morts par accidents de la circulation.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 23 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
[illegible]

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

SALLE A MANGER Provincial français, bois pacane, 9 morceaux. Tél.: 684-9481. 7-4-75

MOBILIER DE SALON, unique, neuf, brûlé, sculpté. Fait à la main. Tél.: 1-774-6292 5-4-75

FAUTEUIL, table marbre, salle à manger, tapis 9' x 12', lampes, stéréo console. Condition parfaite. Tél.: 684-9481 10-4-75

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 J.N.O.

MAGNIFIQUE COMMODE antique en noyer massif, grain du bois très beau; dimensions: 50" H x 19"P. x 42" L. Excellent état; prix: $290. Aussi, petite commode en noyer solide, bois naturel ciré, très propre; dimensions: 29" H x 18" P. x 42" L; prix: $100. Tél.: 739-3714. 5-4-75

APPARTEMENTS DEMANDES

FILLE SERIEUSE cherche appartement tranquille de 3 pièces, chauffé (une chambre fermée) poêle-réfrigérateur. District Ahuntsic. Loyer raisonnable. Tél.: 387-1389. Pour mai-juin. 7-4-75

ANTIQUITES A VENDRE

ANTIQUITÉS
Styles Canadien et Européen
achat et vente
JEAN CARIS CANADA LTÉE
St-Jacques de Montcalm
Route 25, vers Joliette
Tél: (514) 839-6292
7-4-75

EBENISTERIE DES CHENES ENRG: décapage et finition. Spécialiste en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 ou 674-9843 (frais virés acceptés). Reconnu et renommé. 2-7-75

APPARTEMENTS A LOUER

FACE A UNIVERSITE de Montréal, 2½, building bien tenu, idéal pour étudiante ou infirmière. Tél.: 738-4614. 7-4-75

Iacombe 3435: sous-location, 4½, meublé, $125. Du 1er mai au 30 septembre. Tél.: 467-6867 ou 731-9277. 7-4-75

AUBAINE: appartement jardin, 4½, à sous-louer pour 1er mai. Domaine des Haut-Bois. Ste-Julie. 1er mois gratuit. Tél.: 284-0270 poste 188, (9-5 p.m. jeudi-vendredi) ou 844-9265 samedi-dimanche. 7-4-75.

VILLE St-Laurent: près station Côte Vertu, 4½ à sous-louer 1er juin, $300. cuisinière et réfrigérateur. Garage et piscine intérieurs. Tél.: jour 381-7281 poste 72, soir: 336-3211 7-4-75

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

AUTOS À VENDRE

CHEVROLET Impala 1972, 4 portes, toit rigide, radio, V8, servo-freins et direction. Parfaite condition. Tél.: 684-9481. 7-4-75

CHEVROLET Station wagon: 1973, V8, automatique, servo-freins et direction, radio, excellente condition. Tél.: 683-4968 7-4-75

AUTOS A VENDRE

OLDSMOBILE, 1968, Delmont 88, tout équipée, bas prix. Tél.: après 5 p.m. 679-4755 5-4-75

RENAULT 12L. 1974, 6,000 milles, radio AM-FM, 2 pneus d'hiver Michelin. Tél.: 669-5793 7-4-75

DATSUN 610, 1973, 17,000 milles, pneus radiaux. Tél.: après 5 p.m. 679-4755. 5-4-75

APPARTEMENT À PARTAGER

ILE DES SOEURS: maison de ville à partager. Professionnel ou homme d'affaires. 35-40 ans. Considérerais couple. Personnes matures et responsables. Tél.: 761-2785 ou 761-4504. 5-4-75

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

BATEAUX USAGÉS À VENDRE

Redline 25	$9,500
Tanzer 22	$7,500
HR 25	$9,750
Shark	$6,500

Pour plus de détails sur ces bateaux. Appelez **Steffens Yacht, 20, ave, Cartier, Pointe-Claire 697-0463, semaine 9 à 12 hres et 1 à 6 hres. samedi 10 à 2h.**
5-4-75

BUREAUX À LOUER

À SOUS-LOUER
801, RUE SHERBROOKE EST
près métro Sherbrooke
• 2,000 pieds carrés
7 BUREAUX
• 0.05 le pied carré
• Climatisés et moquettes
Tél: 878-2361, poste 362
5-4-75

CHALETS DEMANDÉS

FAMILLE DE 6, très soigneuse, louerait juillet, joli chalet tout confort, près lac. Prix raisonnable. Tél.: 731-4798. 5-4-75

CHALETS A VENDRE

ST-JOSEPH DE LA RIVE: Cté Charlevoix, 2 chalets d'été, meublés, site merveilleux, face à plage eau salée, terrain boisé, chemin d'accès privé, tranquillité absolue; 3 chambres à coucher, cuisinette, salle de séjour, chambre de bain. Chauffage à l'électricité. Intérieur fini bois naturel. Usage tennis. Piscine à proximité. Tél.: 1-418-651-1427 entre 18 et 19 heures. 7-4-75

CHALETS À LOUER

VAL-DAVID: chalet meublé, à louer. saison d'été, près du Mont Plante, lac, boisé. Tél.: après 5 p.m. 1-819-322-5524. 5-4-75

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, 5½, chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. Piscine chauffée. Terrain jeux. Location: saisons-semaines. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-5-75

COMMERCES À VENDRE

UN COMMERCE très féminin, artisanat, peintures originales, Vannerie, articles de finition. Tout pour la dernière touche de décoration. Revenu intéressant. Jacqueline Pineau, 334-5330 ou 332-3091. Immeubles Westgate, courtiers. 5-4-75

HOMMES DEMANDÉS

STAGIAIRE
Manufacturier de contreplaqué
recherche
une personne dynamique, bilingue et avec beaucoup d'initiative, pour apprendre ce commerce.
Le candidat devra avoir entre 20 et 25 ans, posséder des études secondaires et de préférence sa propre voiture.
Pour rendez-vous, téléphoner à:
322-9600
5-4-75

COURS

ATELIER LIBRE
CÉRAMIQUE
Session d'été: début mai
Pour renseignements:
844-4914
433, rue St-Louis
Vieux-Montréal 7-4-75

COLLECTIONS À VENDRE

COLLECTION "LE DEVOIR" 1910-1954, 96 beaux volumes reliés. Prix très raisonnable. Hull (819) 770-1927 après 5 p.m. (frais virés acceptés). 7-4-75

COLLECTION DE TIMBRES achetés surtout en France, Espagne, Portugal, Suisse, Hollande, Scandinavie, Canada et Palestine. Service d'évaluation pour assurance ou succession. Conseil d'investissement philatélique. Harold B. Gordon, consultant et évaluateur. 5507 Elgin, Tél.: 486-1028. 14-4-75

DEMANDES D'EMPLOI

JEUNE FILLE bilingue, distinguée, bonne apparence, avec expérience chez dentiste et ophtalmologiste, cherche emploi dans milieu paramédical. Bonnes références. Tél.: 467-6327. 8-4-75

DÉMÉNAGEMENTS

DEMENAGEMENT ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local,longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421 7-4-75

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

AMEUBLEMENT COMPLET de bureau, à vendre, état neuf. Prix à discuter. Cause départ. Tél.: 272-2086 avant 10 a.m. ou après 6 p.m.

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 731-1031 soir. 1-5-75

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique; menuserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137 669-2547. J.N.O.

FERMES À VENDRE

IBERVILLE: A seulement 25 minutes de Montréal, ferme équestre, belles constructions, bonne condition, site idéal pour centre d'équitation (photo MLS) Clément Larivière, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 5-4-75

CANTONS DE L'EST: près de Bromont. Très grande ferme, 300 acres, 2 érablières, grange, ruisseau traversant le domaine et en plus superbe maison neuve de style Campagnarde, pouvant servir de "maison d'invités", cuisine moderne, mezzanine, véranda, vue magnifique. Prix à discuter. (photo MLS) Marie-Paule Lizotte, 378-9821 (frais virés) Immeubles Westgate, courtiers. 5-4-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRETAIRE BILINGUE, 15 heures semaine - $50.00. Secteur Henri-Bourassa - St-Laurent. Tél.: 331-5550. 7-4-75

HOMMES DEMANDÉS

UNE COMPAGNIE PÉTROLIFÈRE DE L'OHIO offre GROS REVENUS plus boni en argent et entrainement à domicile, à individu sérieux, bilingue, dans la région de Montréal. Expérience non nécessaire. Écrire par avion. T.G. Read. Prés. American Lubricants Co., Box 696. Dayton, Ohio 45401. U.S.A.
7-4-75

DESSINATEUR INDUSTRIEL
(Mechanical Draftman)
Le candidat doit être de niveau intermédiaire, bilingue de préférence et l'expérience dans le dessin du métal en feuille serait un atout.
Bon salaire à personne compétente.
Tél: 352-2550, poste 156
5-4-75

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

Etes-vous qualifié pour faire $1,000 par mois à temps partiel? Pour entrevue, composer 658-6172 14-4-75

LOCAUX A LOUER

STE-GENEVIEVE: 15, rue Paiement. Local de 1,500 pieds carrés, chauffé plus sous-sol, libres immédiatement. Tél: 626-3842 5-4-75

LOGEMENTS A LOUER

MICHEL-BIBAUD: Côte-des-Neiges, duplex bas, 6 pièces et salle de jeux, 2 salles de bains, foyer, cuisinière-réfrigérateur, garage. $475. Tél.: 733-1565 5-4-75

LOGEMENT A LOUER GREENFILED PARK: duplex-haut-$200. bas-$225. Sous-sol, garage, 5½, moderne, clair, grand. Près parc, piscine publics, Juillet. Chauffage automatique. Tél.: après 6 p.m. 521-3110 10-4-75

BOUL. ST-JOSEPH 1451: coin Garnier, magnifique cottage, bas, 6 pièces ensoleillées; meublé, chauffé. Garage chauffé, une place, avec portes télécommandées. $350. Non meublé: $300. Libre 1er mai. Tél.: 521-4523; soir 521-9630. 5-4-75

LOGEMENTS DEMANDES

CHERCHE 6½, Outremont, Westmount, N.D.G. Côte-des-Neiges, jusqu'à $200. Tél: 271-3879 7-4-75

MAISONS À LOUER

BUNGALOW à louer, $350. par mois, 3 chambres à coucher, plus sous-sol fini avec bureau et garage. Secteur résidentiel à Brossard. Occupation 1er mai. Non sérieux s'abstenir. Tél.: 679-8220 Robert Meubier. 5-4-75

ON DEMANDE

ABSOLUMENT besoin anciens meubles, toutes sortes, salle manger, salon, chambre, porcelaine, bijou, petit piano, etc. Tél.: 374-1274 21-4-75

MAISONS DEMANDÉES

"MAISON DE LA FAMILLE"
L'OFAQ a un besoin urgent d'une grande maison bien située, pour regrouper les secrétariats des différents organismes familiaux.
La maison doit nous **ETRE DONNÉE** ou presque
L'OFAQ est une confédération qui représente une grand nombre de familles au Québec et nous sollicitons ce don afin d'accentuer notre action.
Pour information: 288-4261
Denise Laporte-Dubuc,
Secrétaire générale de l'OFAQ,
Organismes Familiaux Associés du Québec
5-4-75

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite E. Marthe Gaudette, b.a., b. péd. b. ph. L. ès lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

ASTORIA: Agence de rencontres de distinction et d'expansion dévouée, licenciés B.A., B. Ped. 3555 Berri, suite 402, Montréal, lundi-vendredi, 1 à 8 p.m. Tél.: 844-5415. 5-4-75

DU BONHEUR Enrg. Agence but amical, social, matrimonial veuf (ves) personnes seules. Ecrire case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Informations: 729-0680. 5-4-75

PROPRIÉTÉS A REVENUS À VENDRE

BEDFORD: 49 logements en 4 blocs, construction luxueuse 1973, revenu brut: $79,440. Première hypothèque 8½% fixe 25 ans avec SCHL. Deuxième hypothèque 10% avec propriétaire. Comptant requis: $50,000. (photo MLS) Robert Tétreault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 5-4-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-THERESE: Quartier résidentiel exceptionnel, split-level, 11 pièces, pierre brique, foyer, garage double, terrain 100' x 107' boisé. $80,000. MLS. Gérard Larocque, 622-4301 ou 438-7565. Immeubles Westgate, courtiers. 5-4-75

LAC AU SAUMON: ancien noviciat, 48 pièces, 25 chambres, construction récente, à l'épreuve du feu, plus ferme de 24 acres. Idéal pour projet audacieux. MLS. Consultez François Dussault, 418-658-6690 ou 418-683-5092. Immeubles Westgate, courtiers 5-4-75.

ST-JEAN: Bungalow, pierre et brique, 6 pièces, salle à dîner, porte patio, foyer, planchers bois franc. Prix: $39,500. (photo MLS) Odette Gagné, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 5-4-75

CLARENCEVILLE: Vous désirez une belle maison à la campagne sur grand terrain, j'ai ce joyau rare, 7 pièces, système chauffage et garage. $16,000. seulement. (photo MLS) Roland Arsenault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 5-4-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DOMAINE DES HAUT-BOIS
"Une Canadienne pour le connaisseur".
$66,000. Construction de haute qualité. Terrain de 10,000 p.c. boisé et élevé. Occupation immédiate.
Tél: 677-5051
5-4-75

OUTREMONT
26 Ainslie
Élégante résidence, très bien planifiée avec hall d'entrée central, 5 chambres à coucher; plafonds très hauts, fenêtres à vitres teintées, planchers et boiseries en chêne. Site de prestige sur parc Joyce. Prix: $115,000.
Pour rendez-vous seulement, appeler: W.P. Butt
733-7867
7-4-75

HAMSTEAD
Cottage semi-détaché en brique de 7 pièces: **Rez-de-chaussée:** vestibule en tuile, salon avec foyer naturel, salle à manger, cuisine, salle à déjeuner séparée. **Au 1er étage:** 4 chambres à coucher, grenier fini. **Sous-sol:** Salle familiale, salle de lavage. Garage double. Maison en excellente condition.
Stella Mongeau
Rés: 342-5747,
bur: 849-4553
SHERBROOKE TRUST
courtiers 5.4.75

MAISON CANADIENNE, pierre, 1815, route 2, 18 milles de la ville, 60 arpents, écurie de style, lac privé, parcs, érablière. Garage, remises. Certains meubles et accessoires $90,000. Tél.: jour 861-2458 5-4-75.

STE-JULIE DOMAINE: Split level, brique, foyer, salle dîner, garage, terrain 7,724 p.c. Faut vendre. Aubaine. Thérèse Bienvenu, 653-2496 ou 861-4431. Immeubles Westgate, courtiers. 5-4-75

NEUVILLE: Maison de bois, datant de 1821, déménagée face au fleuve, toiture, chauffage, foyer, fenêtres, cuisine neufs. Consultez François Dussault, 418-658-6690 ou 418-683-5092. Immeubles Westgate, courtiers. 7-4-75

STE-JULIE: (Domaine des Haut-Bois). Immense cottage, 4 chambres à coucher, bureau, salon, salle à dîner, portes patio vue sur boisé. Chambre des maîtres 13' x 12', salle de bain attenante. Prix: $54,000. Geneviève Renaud, 653-2496 ou 653-8505. Immeubles Westgate, courtiers. 5-4-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
FABREVILLE

FERME STE-THÉRÈSE
Une maison vraiment différente des autres dans un cadre champêtre très agréable. Terrain paysagé de 22,400 p.c. avec des beaux arbres en bordure de la rivière. 4 chambres à coucher, 3 salles de bains. Un coin intime autour du foyer avec cheminée remarquable en pierre volcanique. Cuisine moderne. Salle à manger avec vue sur l'eau. Piscine intérieure. Cette résidence exceptionnelle est de construction récente de 1er ordre. Renseignements: **Dora Brunet, 687-1010 ou 627-0348.**
5-4-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO: Joli cottage, 4 chambres, 3 salles de bains, sous-sol complètement fini avec foyer "Franklin". Salle de bricolage. Terrain arboré. Prix: $49,800. Appelez Jeff Thornton, 653-2496 ou 653-2496. Immeubles Westgate, courtiers. 5-4-75

LONGUEUIL (VIEUX) Cottage, brique, 1½ étage, 4 chambres, sous-sol fini, plomberie, chauffage électricité refaits à neuf, tapis mur à mur, partout. Entrée laveuse-sécheuse, dans salle bain. $41,000. près C.T.M. MLS. P. Corriveau, 678-8060 ou 656-0480. Immeubles Carbonneau, courtiers. 5-4-75

AU COEUR DE LA VILLE: Petit duplex avec garçonnière sur Maisonneuve, près de Guy, en face d'une bouche de métro. Emplacement de choix pour commerce. Baux commerciaux. Appeler Nicole H. Gohier, 334-5330 ou 735-3273. Immeubles Westgate, courtiers 5-4-75

VENISE: Bord de l'eau, bungalow presque neuf, chauffage électrique, grand garage, beau terrain, idéal pour famille nombreuse. A vendre $30,000. (photo MLS) G. Pinsonnault, 378-9821 (frais virés). Immeubles Westgate, courtiers. 5-4-75

CANTONS DE L'EST: Solide cottage, 13 pièces dont 10 chambres à coucher, salle à dîner 16' x 25', construit il y a plus de 140 ans, sur magnifique terrain de 80 acres avec ruisseau aux eaux limpides, vue superbe, magnifique boisé. Prix: $43,000. (photo MLS). Michel Duchesneau, 378-9821 (frais virés). Immeubles Westgate, courtiers. 7-4-75

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GENERAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière. Rembourreur. 521-5484. J.N.O.

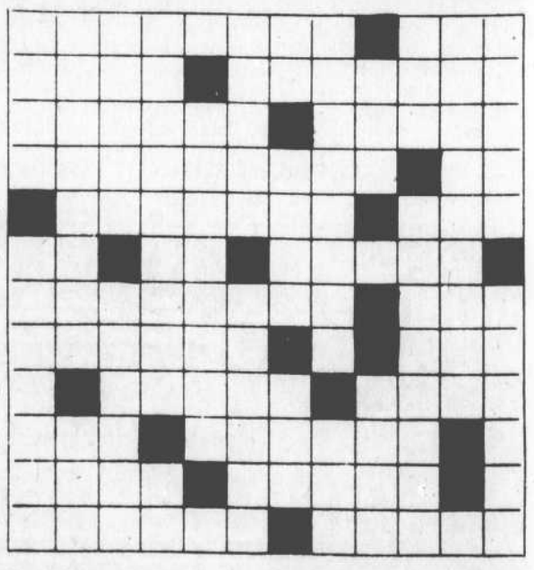
SERVICES DIVERS

FRANC-SCRIPT:
L'expression française correcte
Service de correction et de révision de textes offert aux associations, sociétés, agences, bureaux d'affaires, etc. qui désirent présenter dans un français correct les documents qu'ils publient: correspondance, rapports, comptes rendus, textes de réclames, etc... Le caractère confidentiel de la consultation est respecté.
Prière de communiquer toute demande de renseignements à l'adresse suivante:
DOSSIER 264
LE DEVOIR, C.P. 6033
Montréal
5-4-75

TERRAINS À VENDRE

CANTONS DE L'EST: Magnifique terrain, 5 acres avec petite rivière, cascades, petite chute, il y a même une île de 100' x 300' toute en gazon. Beaucoup d'arbres, de grands espaces verts, au pied du Mont Sherfford. Prix: $5,000. (photo MLS) Michel Duchesneau, 378-9821 (frais virés) Immeubles Westgate, courtiers. 5-4-75

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Vêtement de femme qui se porte par-dessus le corsage. — Pointe de terre élevée qui s'avance dans la mer.
2—Projectile lancé par une bouche à feu. — Couvert de poils rudes et épais.
3—Venir au monde. — Un peu pâle.
4—Auteur de films. (plur.). — D'un verbe gai.
5—Arôme. — Démonstratif.
6—Le meilleur en son genre. — A lui. — Voix d'homme la plus élevée.
7—Personne qui, dans un magasin, conduit les clients à la caisse, pour qu'ils paient leur dû. — Progrès.
8—Bruit d'une sonnette. — Trois.
9—Revenu annuel. — Crâne.
10—Bruit sec. — Petite erse.
11—Notion que l'esprit se forme de quelque chose. — Individus.
12—Clore. — Soi en culture.

Verticalement

1—Alliance. — Addition.
2—Faire descendre. — Poème lyrique.
3—Série de cinq numéros placés, au loto, sur la même rangée horizontale d'un carton. — Balancer un enfant dans son berceau.
4—Objet servant aux usages de la vie courante. — Eminence.
5—Ridé.
6—Proposition que l'on propose, qu'on soutient. — Pénétrer.
7—Titane. — Jupe de danseuse — Orient.
8—Considérera ce qu'il désire comme capable de se réaliser. — Unité de travail.
9—Progrès. — Unité monétaire chinoise.
10—Poil des paupières. — Abondante.
11—Aurait de l'affection pour.
12—Menu. — Cent ans.

Solution d'hier



AVEC LE PETIT ROBERT . . .
PAS DE PROBLÈME

Le Canada et la France reliés par "Symphonie"

PARIS (AFP) — Le satellite franco-allemand de télécommunications "Symphonie" a été utilisé pour la première fois, hier après-midi, pour assurer une liaison audio-visuelle en couleur entre la France et le Canada.

M. Gérard Pelletier, ministre canadien des Communications, et M. Aymar Achille-Fould, ministre des Postes et Télécommunications français, ont inauguré cette liaison par un échange de messages célébrant "l'amitié si ancienne mais si présente entre nos deux pays", a dit M. Achille-Fould, et "la vocation de dialogue qui existe entre la France et le Canada", a déclaré M. Gérard Pelletier.

Les deux ministres ont exprimé l'espoir de se rencontrer prochainement pour approfondir la coopération technique entre les deux pays, afin d'assumer une liaison permanente. Pour le moment, un mini-programme a été établi qui comporte: vendredi, un dialogue entre l'Université de Paris II et l'Université de Montréal sur le thème des communications audio-visuelles dans la société de demain; le 7 avril, une discussion entre responsables de l'information télévisée à Paris et Ottawa; le 8 avril, un entretien entre le directeur général de l'UNESCO, M. M'Bow, actuellement en visite au Canada, et M. Jean Cazeneuve, président de T.F.I.

La séance inaugurale de jeudi après-midi a été télévisée au forum du Salon national de l'audio-visuel et communications, qui se tient au Parc des expositions de la porte de Versailles. Si l'image était sans défaut, le son, en particulier lorsque parlait M. Pelletier, n'a pas toujours été parfaitement audible.

Les auditeurs ont pu heureusement plus facilement entendre le programme de "télépédagogie", première expérience intercontinentale du genre, qui a suivi et auquel ont participé, échangeant leurs impressions, des étudiants africains en journalisme appartenant à l'Institut français de presse de Paris et ceux du centre audio-visuel de l'Université de Montréal.

"Symphonie" a été lancé le 19 décembre dernier, du Cap Canaveral, avec une fusée américaine. Il a été placé sur orbite à 38,000 kilomètres au-dessus de l'océan Atlantique et peut desservir une grande partie de l'Europe occidentale, l'Afrique occidentale et l'Amérique centrale et nord orientale.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 8

AVIS

Avis est par les présentes donné en vertu de l'Article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R.Q. 1964, Chapitre 275) que la garantie créée par l'Acte de Fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage, consenti par MORIN CO LTEE en faveur de TRUST GENERAL DU CANADA, devant Me Jean Mousseau, notaire, en date du 14 mars 1975, enregistré à Montréal et Roberval respectivement sous les numéros 2586285 et 147837, est devenue exécutoire.

Trust Général du Canada
Montréal, 1er avril 1975.

AVIS

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 26 mars 1975 à Canadian Affiliated Financial Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à D.C.I. Footwear Limited a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 27 mars 1975, sous le numéro 2588476.

Le 1er avril 1975
Canadian Affiliated Financial Corp.

AVIS

Avis est par les présentes donné en vertu de l'Article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R.Q. 1964, Chapitre 275) que la garantie créée par l'Acte de Fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage, consenti par SCIERIE MORIN INC. en faveur de TRUST GENERAL DU CANADA, devant Me Jean Mousseau, notaire, en date du 24 février 1975, enregistré à Montréal et Roberval respectivement sous les numéros 2582201 et 147540, est devenue exécutoire.

Trust Général du Canada
Montréal, 1er avril 1975.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er mars 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Entrepreneur General G. Mancini Ltée 1974 Mancini General Contractor Ltd. 1974 a été enregistré au bureau d'enregistrement DE LA DIVISION D'enregistrement de Montréal, le 25ième jour de mars 1975 sous le numéro 2587884.

Ce 1er jour d'avril 1975.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROBINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC
1ère publication

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

Prenez avis que Hamel Transport Lotbinière Ltée, Ste-Croix, Lotbinière, P.Q. permis no: 312-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à tirer les remorques de la compagnie Bécancour Express Transport Inc., en vertu de toutes les clauses du permis no. 5115-V de Bécancour Express Transport Inc., laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

Benoit Groleau
Signe:
Paquette, Paquette, Perreault & Rivet

Prenez avis que Richard Rioux, 3965 Bélanger, app 2B, Montréal, demande à la Commission des Transports du Québec, un permis spécial Haulaway afin de pouvoir tirer les remorques de la Compagnie MAGNY Transport Inc., permis 4724-V selon toutes les clauses du permis de cette compagnie laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la Commission des Transports dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la dite commission au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

Deveau & Lavoie,
Procureurs du requérant
Troisième parution

AVIS

Avis est par les présntes donné en vertu de l'Article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R.Q. 1964, Chapitre 275) que la garantie créée par l'Acte de Fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage, consenti par EMILIEN L. MORIN (1973) LTEE en faveur de TRUST GENERAL DU CANADA, devant Me Jean Mousseau, notaire, en date du 24 février 1975, enregistré à Hébertville, Rivière-du-Loup et Montréal respectivement sous les numéros 115401, 198896 et 2582200, est devenue exécutoire.

Trust Général du Canada
Montréal, 1er avril 1975.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC
1ère publication

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que JACQUES ST-JACQUES INC. requérant de Pointe-aux-Chênes permis no: 1543-A s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation d'effectuer les deux voyages à charte-parte suivants: De Turso à Ville-Marie et retour; De Turso à Senneterre et retour; pour le transport de joueurs de hockey et de leur moniteurs pour le compte de l'association du Hockey Mineur de Turso. Les voyages s'effectueront les 10, 11, 12 et 13 avril 1975.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

PERREAULT FRANCOIS
SIGNE: PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT & RIVET
200 St-Jacques ouest 9e étage Mtl.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC
1ERE PUBLICATION

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que CONTAINER EXPRESS INC. 434 rue St-François Xavier, Montréal, P.Q. permis no: 10210-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le service suivant pour une période de 364 jours. CLASSE: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — RAYON — EQUIPEMENT SPECIALISE SERVICE: De Montréal et St-Jean, St-Hyacinthe, Drummondville, Granby, St-Henri de Lévis et Québec, pour le transport de contenants vides ou pleins réfrigérés, à l'aide d'équipement spécial muni d'un générateur de 220 volts, 3 phases et 60 cycles.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

BENOIT GROLEAU
SIGNE: PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT & RIVET

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
1ère publication

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que NESEL FAST FREIGHT INC. 8200 De L'Industrie, Ville d'Anjou, Québec permis no: 22406-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec De la frontière (Québec-Ontario) port d'entrée Hull, Pointe Fortune et Rivière Beaudette à Victoriaville pour le compte de Upholstering Ltd., Mobilier Vic Line Inc, Victoriaville Furniture Ltd et Victoriaville Specialities Co. Ltd et retour et à Princeville et retour pour le compte de Les Meubles Radisson Ltée, division Princeville Furniture et Division Royal Chesterfield dans chaque cas pour le transport de meubles.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: GAETAN CHAMPAGNE
PAQUETTE, PAQUETTE
PERREAULT & RIVET

CITÉ DE WESTMOUNT

Des soumissions seront reçues au Bureau du Greffier, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, Québec, jusqu'à midi, le 15 avril 1975, pour le travail suivant:

"Revêtement de deux fours incinérateurs"

Les formules de devis peuvent être obtenues au Bureau de l'Ingénieur de la Cité, au 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, Québec.

Un dépôt de vingt dollars ($20.00) est requis pour défrayer le coût des devis, lequel sera remboursé en dedans d'un mois de l'adjudication du contrat, sur retour des formules en bonne et due forme au Bureau de l'Ingénieur de la Cité.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

R. B. Seaman
Greffier

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 5e étage, 625, avenue du Président-Kennedy, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 5e étage, 625, avenue du Président-Kennedy, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE
No 75-58P — Igloolik, T.N.O. Clinique médicale

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations de la Construction à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Ottawa, Edmonton et Winnipeg.
Date limite: Le mercredi 23 avril 1975
Dépôt: $100.00

BUREAU DE SOUMISSIONS DÉPOSÉES DU QUÉBEC - Les sous-entrepreneurs pour les travaux de plomberie, chauffage, ventilation et électricité doivent présenter leur soumissions par l'entremise du Bureau de Soumissions déposées du Québec, 4970, Place de la Savane, Suite 215, Montréal (Québec) H4P 1Z6 au plus tard à 15h00 (heure de Montréal), le lundi 21 avril 1975, conformément au document "Procédure et Principes canadiens types régissant les Bureaux de Soumissions déposées lors des projets du Gouvernement fédéral", deuxième édition, 1er avril 1970.

En TREPRISE
No 75-59: — Frobisher Bay, T.N.O. Hôpital Général de Frobisher Bay, Agrandissement et modifications

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations de la Construction à Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Ottawa, Toronto et Edmonton et aussi aux bureaux du M.T.P. à Montréal, Québec, Toronto, Ottawa, Edmonton et Winnipeg.
Date limite: Le mercredi 30 avril 1975
Dépôt: $250.00

BUREAU DE SOUMISSIONS DÉPOSÉES DU QUÉBEC - Les sous-entrepreneurs pour les travaux de plomberie, chauffage, ventilation et électricité doivent présenter leurs soumissions par l'entremise du Bureau de Soumissions déposées du Québec, 4970, Place de la Savane, Suite 215, Montréal (Québec) H4P 1Z6 au plus tard à 15h00 (heure de Montréal), le lundi 28 avril 1975, conformément au document "Procédures et Principes canadiens types régissant les Bureaux de Soumissions déposées lors des projets du Gouvernement fédéral", deuxième édition, 1er avril 1970.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

L'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, "(Québec)"

D.B. Norwood

Transport Canada — Transports Canada

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

Projet no.: 600-2011 — Graphisme et signalisation
Section "A" enseignes illuminées;
Section "B" enseignes non-illuminées;
Section "C" stationnement.

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées au:

Bureau des Appels d'Offres
Bureau d'Aménagement du Nouvel
Aéroport International de Montréal
3e Aile, 3e Étage
Édifice du Port de Montréal
Cité du Havre
Montréal, Québec H3C 3R4

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (Heure de Montréal), mercredi, le 23 avril, 1975.

Les plans, devis et documents de soumission qui s'y rapportent peuvent être obtenus par les entrepreneurs à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de $100.00 émis au nom du Receveur général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les autres parties intéressées pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal,
4970, Place de la Savane, Montréal, Québec;
Association de la Construction de Québec,
375 Verdun, Québec, Québec;
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc.,
400 William, Trois-Rivières, Québec;
Association des Constructeurs du District de Hull,
3, rue Cholette, Hull, Québec;

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des Appels d'offres à (514) 283-6824.

Le ministère des Transports ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoît Baribeau, Administrateur délégué

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 5e étage, 625, avenue du Président-Kennedy, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 5e étage, 625, avenue du Président-Kennedy, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES
Numéro 78100/176 - maçonnerie en blocs et en briques, secteurs 3 et 4, phase III, Hull, Québec.

On peut aussi consulter les documents de soumissions aux bureaux des associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.
Date limite: le 8 mai 1875. Jeudi.
Dépôt: 250.00

PROLONGATION
Numéro 78145/737 - portes basculantes de garage, secteurs 1, 3, 4, 5 et 6, phase IIIN, Hull, Québec.

Veuillez prendre avis que la date limite de réception des soumissions du 3 avril 1975 est reportée au jeudi 10 avril 1975.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

L'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, "(Québec)"

D.B. Norwood

VILLE D'OUTREMONT

DEMANDE DE SOUMISSIONS

A) REFECTION DES PUISARDS
B) NETTOYAGE DES ÉGOUTS
C) NETTOYAGE DES PUISARDS
D) DÉCHIQUETAGE DES SOUCHES
E) ÉTAGÈRES MÉTALLIQUES
F) DÉMOLITION D'ÉDIFICES
G) FOURNITURE D'UN TRACTEUR SUR ROUES
H) PATROUILLE ANIMALE
I) PNEUS ET CHAMBRE À AIR
J) AMPOULES ÉLECTRIQUES

Des soumissions cachetées dans des enveloppes adressées et fournies à cette fin, et portant la mention ci-haut énumérée seront reçues jusqu'à midi, mercredi le 16 avril 1975, au bureau du Gérant.

Chaque soumission devra être faite sur des formules officielles fournies par la Ville. Les soumissionnaires pourront se procurer ces formules ainsi que le cahier des charges et les enveloppes de retour au bureau du Gérant, à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 543 chemin de la Côte Ste-Catherine.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

PIERRE FAIVRE, O.M.A.
GREFFIER DE LA VILLE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPÉCIAUX

PRENEZ AVIS que RIVERAINS TRANSPORTS INC., 201 ouest, boul. Curé-Poirier, Longueuil, Qué. permis 2957-A, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir deux (2) permis spéciaux en vertu du règlement 19 (transport saisonnier de personnes):

1) Pour le transport d'enfants fréquentant les camps, de jour, de leur domicile individuel, dans le Montréal-Métropolitain, à compter de 8 heures a.m., à destination du camp d'été à Vaudreuil, Québec, pour 9 heures 30 a.m., et retour, le soir à 5 heures, du camp à leur domicile, le tout selon parcours établi par les autorités du camps et ce, entre le 26 juin 1975 inclusivement, pour le compte de REDWOOD COUNTRY DAY CAMP;
2) Pour le transport d'enfants se rendant au camp d'été à Ste-Thérèse ouest, Québec, lieu d'origine: Montréal et sa banlieue, cueillette des enfants: 7.50 a.m., cinq (5) jours par semaine, du 25 juin 1975 au 18 août 1975 inclusivement, pour le compte de GREEN ACRES DAY CAMP LTD.;

Dans les (2) cas, par autobus de type scolaire et selon contrats signés les deux (2) organisations et le transporteur.

Tout intéressé peut contester cette demande dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à Commission des Transports du Québec-505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.

RIVERAINS TRANSPORT INC.

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-050-181-753

JEANNE D'ARC RIENDEAU, épouse commune en biens de Yvaneck Tremblay, résidant et domiciliée au 3, rue Richard, à Montréal Est, dans le district de Montréal,

Requérante

-vs-

YVANECK TREMBLAY, d'adresse inconnue,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé YVANECK TREMBLAY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 24 mars 1975

(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE

Mes Hargreaves, Monette,
Trudel, Leduc
6850 est, rue Sherbrooke, suite 350
Montréal, Qué.

(Aide Juridique)
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-050186-752

DAME HILDA DELONG

Requérante

C.

ALBERT RICHARDSON

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ALBERT RICHARDSON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

St-Hubert, le 1er avril 1975

(S) Wilfrid Lefebvre
REGISTRAIRE-Adjoint

Lamarre, Laviolette,
Tremblay & Côté
3258 Grande Allée
St-Hubert, Qué.
678-9936

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-008875-754

James Smith, avocat, domicilié au 373 avenue Grosvenor, Westmount, Québec,

Demandeur

versus

Dame Norma Dos Santos, domestique, d'adresse inconnue.

Défenderesse,

ET

Banque de Montréal, sise à 1 Plaza Alexis Nihon, Montréal, Québec.

Tierce-saisie.

Par ordre de la Cour

La défenderesse Dame Norma Dos Santos, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie du bref de saisie avant jugement en mains tierces ainsi que de la Déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement dans la présente cause.

Montréal, le 20 mars 1975.

Me Phillips et Vineberg,
1 Place Ville Marie,
Suite 930,
Montréal, Québec.
H3B 2A5.
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 700-12-000134-759

DAME JEANNINE TREMBLAY, ménagère, domiciliée à 157, boul. L'Achigan, à Saint-Hippolyte, district de Terrebonne,

requérante,

-vs-

EMILE MILLETTE, d'adresse inconnue,

intimé

La cour ordonne à l'intimé, Emile Millette, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la seconde publication de la présente ordonnance. Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme. Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Saint-Jérôme, ce 25 mars 1975.

GERARD COURSOL,
REGISTRAIRE-ADJOINT,
DIVISION DES DIVORCES.

Mes Charette, Soumis & Lussier
400, boul. des Laurentides,
Suite 210,
Ville St-Antoine, P.Q.
Avocats de la requérante.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 16

ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE

Institut de Cardiologie de Montréal

— Avoir un diplôme baccalauréat ou une maîtrise en informatique;

— Spécialités: statistiques et recherches opérationnelles. Connaissance du Fortran exigée.

Les personnes intéressées devront nous faire parvenir leur curriculum vitae, attestations d'études et diplômes à:

Institut de Cardiologie de Montréal,
5000 est, rue Bélanger,
Montréal, Qué. H1T 1C8
a/s Service du Personnel,
Tél: 376-3330, poste 266

LE CONSEIL SCOLAIRE DE NIPISSING

Nous recherchons pour septembre 1975 les professeurs suivants:

École Secondaire Algonquin
Rue Jane
North Bay, Ontario
Directeur: M.R. Perron
Tél: (705) 472-8240

— CHEF DE SECTION - FRANÇAIS
— ADJOINT DE SECTION - MATHÉMATIQUES
— PROFESSEURS

Anglais
Français
Français et art dramatique
Economie domestique
Mathématiques

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au Directeur de l'Ecole

W.E. Perry
Surintendant des Écoles

R. Linch
Directeur d'Education

PUBLICITAIRE DEMANDÉ

Un quotidien de Montréal recherche un publicitaire d'expérience, pour servir les annonceurs réguliers et recruter une nouvelle clientèle.

Le candidat doit:
— Parler et écrire les deux langues correctement;
— Posséder une voiture.
— Une expérience requise dans le monde des affaires serait un atout précieux.

Une excellente rémunération sera basée sur la compétence et l'expérience du candidat.

Toutes les candidatures seront confidentielles et soulignées d'un accusé de réception.

Veuillez écrire à:

DOSSIER 2486
Le Devoir,
C.P. 6033,
Montréal, P.Q.

ANALYSTE FINANCIER CONFIRMÉ

La Compagnie Steinberg désire engager un analyste financier confirmé pour son siège social.

Sous la direction générale du Directeur, l'analyste sera chargé d'élaborer et de mettre en application des techniques et systèmes d'analyse financière dans le secteur des investissements et de la planification opérationnelle; il sera également chargé de l'évaluation subséquente des résultats.

Le titulaire devra également faire des études stratégiques et conceptuelles de l'entreprise.

Les candidats doivent avoir obtenu ou être sur le point d'obtenir un diplôme au niveau universitaire du 2ième cycle (M.B.A., M.A.) et avoir au moins 3 années d'expérience connexe.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae en toute confiance, à l'adresse suivante:

Bureau d'emploi,
Steinberg Limitée,
Plaza Alexis Nihon,
1500, avenue Atwater,
Bureau 1105,
Montréal, Québec.
931-3538

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES

Secteur de Forestville

PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ RECHERCHÉS

Besoin immédiat de ressources supplémentaires pour assurer continuité des soins et services à une population de 10,000 habitants.

Recherchons:

2 Médecins omnipraticiens
- pour soins de santé courants,
- pour clinique d'urgence.

3 Infirmières licenciées
- 2 pour soins et services courants et clinique d'urgence,
- 1 pour soins préventifs (santé communautaire).

1 Dentiste
- pour soins curatifs et préventifs.

Pour toute candidature ou information supplémentaire, s'adresser à:

C.L.S.C. Secteur de Forestville,
2, 7e Rue, Case postale 790,
Forestville, Côte Nord, Québec.
587-2214 ou 587-2130 (à nos frais)
et demander

M. Normand Blais, *directeur général, ou* **Mme Nicole Normand,** *et demander secrétaire de direction.*

Carrières et Professions

LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE

requiert les services d'un:

PROFESSEUR A TEMPS PARTIEL

(pour stage clinique) au département de techniques infirmières (pédiatrie).

Date: du 14 avril 1975 à la fin mai

Exigences:

— Baccalauréat en nursing ou l'équivalent;
— Expérience dans l'enseignement;
— Etre en règle avec l'O.I.I.Q.

Faire parvenir son curriculum vitae et ses attestations d'études, avant le 11 avril 1975, au

Service du personnel
Collège de Maisonneuve,
3800 est, rue Sherbrooke,
MONTRÉAL H1X 2A2

CENTRE HOSPITALIER MARIE-ENFANT

recherche

PHYSIOTHÉRAPEUTES

Exigences:

— Membre de la Corporation des Physithérapeutes du Québec.

Pour travailler avec des enfants et adolescents en réadaptation physique.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Service du Personnel,
Centre Hospitalier Marie-Enfant,
5200 est, rue Bélanger,
Montréal H1T 1C9

Voir autres Carrières et Professions en page 15

PROFESSEURS DEMANDÉS

UNITÉ RÉGIONALE NO. 3

Nous invitons les professeurs éligibles, à faire une demande d'emploi pour les postes suivants. Afin d'être certifié à l'Île-du-Prince Edouard vous devez avoir complété quatre années d'études post-secondaires dont une année en pédagogique.

CLASSE D'IMMERSION
— Niveau de la première année

Qualifications
— Le professeur doit être bilingue, posséder un cours de méthodes primaires et de l'expérience dans les classes élémentaires.

FRANÇAIS LANGUE SECONDE
— Niveau élémentaire, intermédiaire, secondaire.

Qualifications
— Le professeur doit être bilingue et connaître la méthodologie du programme ICI ON PARLE FRANÇAIS.

VEUILLEZ SOUMETTRE VOTRE DEMANDE D'EMPLOI AU

Bureau Du Surintendant
C.P. 1840
CHARLOTTETOWN, I.P.E.

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 36¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - Tél.: 844-3361

Compétence: Bernard Lutz

REPRÉSENTANT SPÉCIAL

Importante institution financière établie depuis près d'un siècle au Québec.
Revenu minimum garanti - première année - $18,000.
Ouvertures prochaines: Ouest de Montréal et banlieue Nord.
Qualifications:
— Age: 25-45 ans
— Instruction équivalence 12 ans de scolarité
— Qualités: ambitieux, travailleur, autonome.
Préférence sera donnée à la personne mariée, ayant déjà un emploi.
P.S. Le revenu moyen de nos représentants québécois en 1974 dépasse $25,000.
Envoyer votre curriculum vitae à:
DOSSIER 2487, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

Université du Québec à Montréal

DOYEN DES ÉTUDES DU 1ER CYCLE

Tâches:

Le doyen du 1er cycle est responsable devant le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche:
— de l'organisation générale des programmes de premier cycle et de leur gestion,
— du fonctionnement des Familles et des Modules et de leurs relations avec l'ensemble de l'Université et en particulier avec les Départements,
— de l'application des règlements généraux de l'Université du Québec, des règlements internes et des politiques de l'Université du Québec à Montréal,
— de l'exécution de toute autre fonction de même nature que pourraient lui confier les autorités de l'Université du Québec à Montréal.

Qualifications:

— Diplôme de troisième cycle ou de 2e cycle avec expérience universitaire pertinente,
— expérience universitaire de direction d'enseignement ou de recherche,
— qualités d'animation dans le milieu académique,
— connaissance des structures de l'Université du Québec.

Salaire:

Selon l'échelle des cadres adoptée par le Conseil d'administration, selon l'expérience et les qualifications.

Les candidatures accompagnéesd'un curriculum vitae doivent parvenir au **Secrétariat général** avant jeudi le 10 avril 1975 à 17 heures, au **bureau 7210, Pavillon Louis-Jolliet ou à C.P. 8888, Montréal H3C 3P8.**

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD

Compétence recherchée:

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DES PROGRAMMES

Poste disponible immédiatement au siège social (Hauterive).

Responsabilités:
Sous l'autorité du directeur général, planifier, coordonner et contrôler la mise en application des différents programmes de Services Sociaux sur l'ensemble du territoire de la Côte-Nord, afin de s'assurer que la distribution des services à la population correspond à la mission et aux objectifs poursuivis par le Centre.

Exigences:
● Académiques:
Avoir complété avec succès des études universitaires en service social (ou dans une discipline connexe) ou en sciences de l'administration et de préférence au niveau du 2e cycle.

● Expérience:
Avoir cumulé plusieurs années de pratique dans le domaine des affaires sociales en milieu québécois, dont un minimum de 5 ans dans une fonction de gestion reliée directement aux services sociaux.

● Autres critères de qualification:
Capacités de travailler en équipe, d'initiative et de leadership sont essentiellement requises.

Conditions d'emploi:
Rémunération et autres avantages sociaux correspondant aux politiques et normes établies pour les **cadres de niveau supérieur.**

Offre finale tiendra compte des qualifications particulières du candidat.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 11 avril 1975.

Les demandes écrites accompagnées d'un curriculum vitae doivent être adressées comme suit

Service du personnel,
a/s Jury de sélection,
Centre de Services Sociaux
de la Côte-Nord,
774, rue Bossé,
Hauterive G5C 1L6

Université du Québec

Institut de Microbiologie et d'Hygiène de Montréal

Titre:

DIRECTEUR DES RELATIONS PUBLIQUES

Fonctions:

Sous la responsabilité du Directeur général, est responsable de la diffusion aux publics internes et externes de l'information d'intérêt général et de l'information officielle sur les objectifs, politiques et activités de l'Institut. Il gère également toute activité de sollicitation d'aide financière auprès du secteur privé.

— Recueille les informations d'intérêt général concernant l'Institut et les informations officielles du Conseil d'Administration, du Comité Exécutif et de la Commission des Études, en détermine le mode de traitement et en organise la diffusion au moyen de divers média;
— Établit la liste des divers publics internes et externes à qui sont tranmises les informations d'intérêt général et officielles;
— Établit des contacts soutenus avec la presse écrite et électronique et lui transmet des informations d'intérêt général ou officielles qu'il publie ou diffuse;
— Transmet au Directeur général des relations publiques de l'Université du Québec les informations d'intérêt général ou officielles qu'il publie ou diffuse;
— Voit à l'application des normes de qualité et de contrôle de publicité institutionnelle de l'Université du Québec et exécute le programme de publicité;
— Établit et maintient des relations appropriées avec divers groupes socio-économiques québécois;
— Participe activement aux associations et organismes à caractère universitaire ou connexe d'envergure nationale ou internationale;
— Accomplit toute autre tâche qui lui est confiée par le Directeur de l'Institut.

Exigences:

— Formation universitaire dans un discipline appropriée;
— Plusieurs années d'expérience pertinente.

Lieu de travail:

Laval-des-Rapides, Ville de Laval

Traitement:

Selon l'échelle de salaire des cadres en vigueur à l'Université du Québec.

Les candidats(es) intéressés(es) à ce poste doivent faire parvenir leur offre de service, avant 17 heures, le 11 avril 1975, au:

Directeur Général,
Institut de Microbiologie et d'hygiène de Montréal,
531, Boul. des Prairies,
Laval-des-Rapides, Ville de Laval,
Qué. H7N 4Z3

LE CEGEP DE LIMOILOU

requiert les services d'un

COORDONNATEUR GÉNÉRAL

(Directeur général)

Concours no 03-10-H

DÉFINITION DE LA FONCTION :
Conformément aux dispositions législatives, il veille à l'exécution des décisions du conseil d'Administration et du comité Exécutif.
— Il assure la liaison entre le Conseil d'Administration, le comité Exécutif et l'administration.
— Il est membre du conseil d'Administration et président du comité Exécutif.
— Il dirige l'administration.
— Il voit à l'élaboration des politiques du collège conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Il propose ces politiques au conseil d'Administration ou au comité Exécutif.
— Il voit à la réalisation des étapes du processus de gestion.
— Il assure le "leadership" de son administration.
— Il dirige les cadres supérieurs du collège.
— Il voit à la l'élaboration d'une politique de perfectionnement de l'ensemble de son personnel. Il voit au développement de la motivation et du "leadership" parmi son personnel.
— Il voit à l'élaboration d'une politique générale des communications à l'intérieur et à l'extérieur du collège.
— Il a la responsabilité de l'ensemble des champs d'activités du collège.
— Il voit à la délégation de l'ensemble de ses responsabilités aux personnes qui oeuvrent dans chacun des champs d'activités et ce sous son autorité. Il est le premier et le dernier responsable de son administration.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :
a) une formation universitaire (diplôme universitaire de premier cycle ou l'équivalent) exigeant au moins dix-sept années de scolarité et, de préférence, une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de second cycle ou l'équivalent;
b) une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
c) une expérience accumulée, de préférence, dans le système d'enseignement.

Toutefois, à titre exceptionnel, peut être admis, un candidat qui ne possède pas la formation académique requise pour l'exercice de la fonction mais possède une expérience pertinente à ladite fonction et supérieure aux critères minimums. Il en est de même, pour un candidat dont la formation répond aux exigences des critères d'admissibilité et dont les qualités supérieures compensent une expérience inférieure à celle prévue par les critères d'admissibilité.

ÉCHELLE DE TRAITEMENT :
de $25,452. à $28,710. conformément à la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

ENTRÉE EN FONCTION :
le plus tôt possible, contrat jusqu'au 30 juin 1977, renouvelable par la suite de trois (3) ans en trois (3) ans.

Faire parvenir votre "curriculum vitae" comprenant les attestations officielles de scolarité et d'expérience, au plus tard le vendredi 11 avril 1975 à 17 heures à :

Raymond Asselin, Secrétaire Général
CEGEP DE LIMOILOU
Case postale 1400,
Terminus postal, Québec
G1K 7H3

Université du Québec

Institut de Microbiologie et d'Hygiène de Montréal

DIRECTEUR DEL'EXPLOITATION

Fonctions:

Sous l'autorité du Directeur général de l'Institut, il planifie, rationnalise, organise, dirige et contrôle ses effectifs dans le but de fabriquer et vendre des produits biologiques à profit maximum:
— Élabore des politiques générales de fabrication et de vente qui tiennent compte des réalités et occasions du marché ainsi que des capacités de l'Institut de les exploiter à profit maximum;
— Planifie le développement et gère les trois services regroupés sous sa direction: fabrication, contrôle de la qualité, promotion des ventes et études de marchés;
— Gère le personnel de sa direction selon les protocoles, conventions ou règlements régissant les conditions de travail du personnel de l'Institut;
— Dirige les études de marchés de façon à identifier les produits qui peuvent être le plus efficacement fabriqués et distribués à profit maximum;
— Coordonne étroitement les prévisions de vente et le plan de fabrication;
— Toute autre activité pertinente à son poste.

Exigences:

— Formation universitaire de 3e cycle;
— Expérience de plusieurs années dans le domaine de la fabrication et de la vente de produits biologiques.

Lieu detravail:

Laval-des-Rapides, Ville de Laval

Traitement:

Selon l'échelle de salaire des cadres en vigueur à l'Université du Québec.
Les candidats intéressés à ce poste doivent faire parvenir leur offre de service, avant 17 heures, le 11 avril 1975, au:

Directeur Général,
Institut de Microbiologie
et d'Hygiène de Montréal,
531, Boul. des Prairies,
Laval-des-Rapides, Ville de Laval,
Qué. H7N 4Z3

LE CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES
(C.L.S.C.) de la Basse-Ville de Québec

recherche les services d'un

MÉDECIN

FONCTIONS:
— Il dispense et organise en collaboration avec une équipe multidisciplinaire (médecins, infirmières, nutritionniste, travailleurs sociaux, psychologue, etc. ..) des services de santé de 1ère ligne pour une population vivant en centre-ville.
— Il participe activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes de prévention, tels: le maintien à domicile des personnes âgées, l'hygiène maternelle et infantile, la planification des naissances et autres selon les priorités.

EXIGENCES:
— Être médecin omnipraticien reconnu par le Collège des Médecins possédant de préférence une expérience valable de la pratique générale dans un milieu socio-économiquement faible.
— Être intéressé et apte à composer avec d'autres professionnels.
— Avoir le désir de contribuer au développement du travail d'équipe

TRAITEMENT:
— Semaine de travail de 45 heures.
— Selon les échelles de traitement en vigueur dans les établissements du réseau des affaires sociales (Entre $24,945. et $30,210.)

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
A partir de mai ou juillet

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur demande écrite, accompagnée d'un curriculum vitae complet, au plus tard le 14 avril à 17 heures à :

C.L.S.C. Basse-Ville
a/s Directeur général,
645, Châteauguay,
Québec

LA COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA RÉGION BAS ST-LAURENT, GASPÉSIE, RIMOUSKI, ANNONCE UN CONCOURS POUR LE POSTE DE:

DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'ORGANISME:
La Commission de Formation Professionnelle est un organisme rattaché au Ministère du Travail et de la Main d'oeuvre, chargé de promouvoir la formation professionnelle des adultes dans une des dix (10) régions administratives du Québec.

FONCTIONS:
Le Directeur général est responsable devant la Commission de Formation Professionnelle de l'administration des activités qui découlent du rôle qui lui est dévolu par la loi sur la formation professionnelle (Chap. 51, Loi 69). Il doit notamment planifier les activités de la Commission de Formation Professionnelle et assurer l'organisation, le développement et le rendement optimal de ses divers services.

Le Directeur général doit travailler en étroite collaboration avec le directeur régional de la main d'oeuvre (MTM), établir et maintenir avec d'autres organismes, les relations susceptibles de permettre la réalisation des objectifs de la Commission de Formation Professionnelle.

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Diplôme universitaire en administration, en relations humaines ou industrielles ou autre discipline pertinente
ou
études équivalentes au niveau collégial jointes à une expérience pertinente exceptionnelle.
— Connaissance du contexte de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, en plus de posséder six (6) années d'expérience dans le secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.
— Aptitudes - attitudes et compétence reconnues en administration.
N.B. Une connaissance du milieu régional est souhaitable.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
Conditions de travail habituelles à un poste de direction à ce niveau.

TRAITEMENT:
$15,708.00 à $19,535.00

OFFRE DE SERVICES:
Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son "curriculum vitae" détaillé, incluant photocopies des attestations d'études, avant le 25 avril 1975, à l'adresse suivante:

Monsieur Pernand Lepage,
Agent de la gestion du personnel,
Direction générale de la Main d'oeuvre,
255 est, Boulevard Crémazie,
Montréal, Qué.

Concours No 03-175-04

LE COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU (CÉGEP)

requiert les services d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Description de la tâche:
Le directeur général veille à l'éxécution des décisions du consiel d'administration et du comité exécutif. Il est membre du conseil d'administration et président du comité exécutif.

Il assume la responsabilité des divers champs d'activités du collège.

Qualifications:
Formation universitaire (diplôme universitaire de premier cycle ou l'équivalent) exigeant au moins dix-sept années de scolarité et, de préférence, une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de second cycle ou l'équivalent;

Expérience démontrant une habilité à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexe;

Expérience accumulée, de préférence dans le système d'enseignement;

Expérience de trois ans au niveau I de cadre (directeur de service).

Traitement:
Selon les politiques administratives et salariales du ministère de l'Éducation.

Candidatures:
Les personnes intéressées doivent faire parvenir un bref curriculum vitae, avant le 30 avril 1975, à 16.00 heures, en mentionnant le numéro du concours, à:

M. Alain Rioux, C.A., Président du
Conseil d'Administration du CÉGEP Garneau,
Case Postale 37,
Sainte-Catherine,
Québec.
G0A 3M0

Dodgers et Cards favoris dans la LN

Les Expos au cinquième rang . . . ?

Ayez pitié des pauvres Reds de Cincinnati, obligés d'évoluer dans la même section de la LN que les Dodgers de Los Angeles. Placez-les partout ailleurs et ils remporteraient le titre facilement, mais avec la présence des Dodgers dans la section Ouest, ils devront travailler.

Les Dodgers seront encore dans la lutte avec leurs jeunes joueurs, y compris Steve Garvey, et leurs lanceurs Andy Messersmith, Don Sutton et Mike Marshall. Alors comment leur préférer les Reds? Voici, on doute de la valeur du bras de Marshall après 106 matches l'an dernier. Même avec lui, les Dodgers ont dû céder dans la Série mondiale devant les As d'Oakland.

Parce que Tommy John soigne encore un bras malade, les Dodgers devront recourir à Doug Rau et Al Downing comme lanceurs débutants, après Messersmith et Sutton, ce qui nécessitera la présence fréquente de Marshall et un bras ne peut effectuer qu'un certain nombre de lancers.

La réserve des Dodgers chez les lanceurs est tellement mince que Juan Marichal a été considéré une acquisition importante. Garvey, Dave Lopez, Bill Russell et Ron Cey forment un champ intérieur impressionnant tandis que Bill Buckner, Jim Wynn et Willie Crawford ou Joe Ferguson forment un solide champ extérieur.

Toutefois, les Reds les valent au bâton avec Pete Rose et Joe Morgan au début de l'alignement, plus Johnny Bench, Tony Perez, Cesar Geronimo, Dave Concepcion ainsi que les voltigeurs Dan Driessen et Ken Griffey. De ce groupe, seul, Perez, a affiché une moyenne inférieure à .280 la saison dernière, mais il a cogné 28 circuit et produit 101 points. Ce qui signifie plusieurs points pour les débutants Jack Billingham et Don Gullet, plus Clay Kirby et Fred Norman, ainsi que Gary Nolan, qui pourrait effectuer un bon retour. Clay Carroll, Pedro Borbon et Tom Hall sont de bons lanceurs de relève. La grosse différence entre les deux clubs réside chez les lanceurs. Marshall est le seul véritable pompier chez les Dodgers tandis que les Reds en comptent trois, ce qui pourrait s'avérer le facteur dominant en septembre.

Dans l'Est, la lutte se livrera entre quatre clubs et les Cards de St-Louis pourraient bien finir en tête, car leurs jeunes joueurs pourraient bien leur permettre de supplanter les Phillies de Philadelphie, les Pirates de Pittsburgh et les Mets de New York.

L'acquisition du premier-but Keith Hernandez et de l'arrêt-court Ed Brinkman du Détroit a consolidé un champ intérieur complété par le 2e but Ted Sizemore et le 3e-but Ken Reitz. Au champ extérieur, Lou Brock est bien secondé par Reggie Smith et la recrue de l'année 1974 Bake McBride. Ted Simmons est un solide receveur pour un personnel de lanceurs ayant à sa tête Bob Gibson, à sa dernière saison. Les autres lanceurs des Cards incluent Lynn McGlothen, Claude Osteen, John Curtis et Ray Sadecki, plus les lanceurs de relève Al Hrabosky et Mike Graham.

Les Pirates ont la puissance avec Willie Stargell, Richie Zisk, Richie Hebner, Manny Sanguillen et Al Oliver, mais le personnel des lanceurs est encore faible. Dock Ellis, Ken Brett et Jerry Reuss demeurent les débutants peu fiables du gérant Danny Murtaugh.

A New York, le gérant Yogi Berra connaît les mêmes problèmes avec ses lanceurs. A part Tom Seaver, John Matlack et Jerry Koosman, c'est une devinette, surtout en relève. Ainsi, en dépit des acquisitions de Del Unser, Joe Torre et Dave Kingman, les Mets ne sont pas les favoris dans l'Est.

Les autres aspirants seraient les Phillies, qui alignent deux bons cogneurs en Mike Schmidt et Greg Luzinski et une bonne combinaison au 2e but en Larry Bowa et Dave Cash, mais qui comptent trop de vides, surtout chez les lanceurs.

Montréal a échangé en vue de la jeunesse pendant la saison morte et on conçoit que les Expos bâtissent pour l'avenir. Parmi les jeunes du gérant Gene Mauch, on note Rich Coggins, acquis du Baltimore, et Pete Mackanim, du Texas. Les Expos comptent beaucoup sur le jeune Gary Carter, qui évoluera probablement au champ extérieur en compagnie de Coggins et Bob Baily. Le personnel des lanceurs aura à sa tête le vétéran Dave McNally, du Baltimore.

Fischer dépossédé de son titre

AMSTERDAM (Reuter) — Pour avoir ignoré avec superbe, de sa retraite de South Pasadena, en Californie, où il vit reclus, les deux ultimatums successifs de la Fédération internationale d'échecs-FIDE-l'enjoignant d'accepter de rencontrer son challenger Anatoli Karpov, l'imperévisible Américain Bobby Fischer a été déchu, hier, de sa couronne mondiale au profit du Soviétique, qui, à 23 ans, en devient le plus jeune titulaire dans l'histoire des échecs. Cette décision de rendre à l'Union soviétique, par défaut, les lauriers que Fischer lui avait arrachés au cours de sa rencontre historique contre Boris Spasski, en 1972, à Reykjavik, a été annoncée jeudi, à Amsterdam, par la FIDE, dans un communiqué laconimque de six lignes.

Le refus de Fischer de rencontrer le grand maître soviétique suit celui du congrès extraordinaire de la FIDE, réuni il y a 15 jours aux Pays-Bas, de se plier aux exigences de l'Américain, lequel insistait pour que le vainqueur de la rencontre ne soit proclamé qu'avec au moins une marge de dix à huit. Pourtant, la presque totalité des 89 pays qui composent la fédération avaient accepté une première demande de Fischer, concernant la suppression de la limitation de la rencontre à 36 jeux.

"Le cours des choses est regrettable pour Karpov, je crois qu'il aurait beaucoup aimé jouer pour le titre", a déclaré M. Max Uewe, président de la FIDE, ajoutant que le Soviétique avait fait preuve d'une grande sportivité en acceptant "presque tout ce que Fischer demandait".

Le représentant de la Fédération soviétique des échecs, à Amsterdam, a également regretté la tournure que les choses avaient prise "La décision de la FIDE, a confié M. Nikolai Ryndine, est une bonne nouvelle pour nous mais pas très satisfaisante pour nos échéphiles. Karpov, en tant que sportif, aurait pris un profond intérêt à jouer le match. Mais Fischer est responsable et c'est une honte qu'il se soit refusé à jouer".

De son côté, le colonel Edmund Edmunson, directeur de la Fédération américaine d'échecs, n'a pas voulu faire de commentaires mais il aurait estimé que la décision de la FIDE n'avait fait que des vaincus, rapporte-t-on. "Le pauvre Fischer n'aura pas le titre. Le pauvre Karpov aura un titre de papier et le monde n'aura pas son match", aurait-il soupiré.

Le nouveau champion du monde avait déjà remporté, en 1969, le titre mondial junior avec une brillante victoire de dix sur onze. C'est au cours de ce tournoi qu'il estime avoir joué la partie la plus serrée de sa carrière, contre le Philippin Eugenior Torre.

Il devient grand maître après s'être classé quatrième ex-aequo au tournoi international du Caracas. Par la suite, en tant que membre de l'équipe soviétique, il remporta, à deux reprises, en 1974, les Olympiades mondiales d'échecs.

Lors de celles de 1974, il dirigea l'équipe de son pays et réussit l'un des meilleurs résultats jamais enregistrés dans cette compétition: 12 points sur 14.

Maertens remporte le Tour de Belgique

HEVERLEE, Belgique, (Reuter) — Vainqueur sur le terrain mais disqualifié sur le tapis vert l'année dernière pour usage de stupéfiants, le Belge Freddy Maertens a pris sa revanche en remportant hier le 59e Tour de Belgique cycliste.

Maertens avait dévoilé ses intentions revanchardes dès le départ dimanche dernier et remporté brillamment les deux premières étapes. Il a ensuite déjoué les assauts de ses adversaires et conservé son maillot de leader jusqu'à la dernière ligne d'arrivée en dépit de conditions météorologiques exécrables et d'une douloureuse chute mardi.

Son coéquipier et compatriote Michel Pollentier a également conservé jusqu'au bout la seconde place qu'il avait décrochée lors de la première étape, un autre Belge, Frans Verbeeck, prend la troisième place du Tour.

●

MOHAMED ALI a renoncé à défendre son titre de champion du monde des lourds contre le Britannique Joe Bugner, classé aspirant numéro trois mondial. Ali a préféré la solution de facilité et il affrontera le Noir Américain Ron Lyle, classé numéro sept mondial, comme prochain adversaire. Le championnat du monde aura lieu le 16 mai prochain, vraisemblablement à Las Vegas. Ali recevra une bourse d'un million de dollars pour ce match, tandis que Lyle obtiendra $75,000.

●

La **TCHECOSLOVAQUIE** a battu la Pologne 5-0 lors du match d'ouverture du 42ème championnat du monde de hockeys sur glace (groupe "A,,), hier à Munich. Les Tchécoslovaques, qui espèrent reprendre cette années aux Soviétiques le titre conquis pour la dernière fois en 1972, ont fait une brillante démonstration de technique collective et individuelle. Lors de la 2e partie au programme de cette journée d'ouverture, l'URSS a vaincu, non sans difficulté, les Etats-Unis par le score de 10-5.

●

DANNY GRANT a été recommandé par l'Association des journalistes et commentateurs du Nouveau-Brunswick pour être admis au Temple de la Renommée des sports de la province. Grant, qui vient de réussir son 50e but dans la LNH avec les Red Wings de Détroit, est natif de Fredericton.

●

La **FRANCE**, victorieuse dans la coupe Latine de natation l'année dernière à Marseille, défendra son titre à partir de vendredi à Las Palmas. Elle aura pour principaux adversaires le Brésil, vainqueur à Rio de Janeiro en 1973, et l'Italie.

●

JOHN CONTEH Britannique qui a conservé son titre mondial des mi-lourds en battant aux points l'Américain Lonnie Bennett est désigné, pour mars, comme "Le boxeur du mois" par la World Boxing Council.

●

TIT RIGA, équipe soviétique de ballon-panier, a remporté pour la 15e fois la coupe d'Europe en battant le Sparta de Prague 72 à 56 en finale.

●

NICOLA SPIESS, 16 ans, s'est affirmée comme un des meilleurs espoirs de l'équipe féminine d'Autriche de ski en remportant le titre national en descente. Elle a battue dans l'ordre Brigitte Totsching et Wiltrud Drexel, la championne sortante. Anne-Marie Proell-Moser, qui a décidé de renoncer à la compétition à la fin de cette saison, ne participait à l'épreuve. Victorieuse de cinq Coupes du monde et championne du monde de descente à Saint-Moritz l'an passé, Proell-Moser n'a jamais été championne d'Autriche en descente.

baseball

A Daytona Beach:
Philadelphie 011 001 000—3 11 0
Montréal 010 000 03x—4 7 0
Garber, Hoerner 6e, Watt (p) 8e et Esslan; Renko, Moore (g) 7e, Taylor 9e et Foote; Carter 6e.
CC: Phl-Hutton.

A St-Petersburgh:
Houston 102 000 020—5 9 2
St-Louis 000 700 21x—10 10 0
Dierker (p), Cosgrove 6e, Granger 8e, Scherman 7e, K. Forsch 8e et Jutze; Osteen (g), Hrabosky 6e, Sadecki 8e et Simmons, Rudolph 7e.
CC: Hou-Cedemo, Johnson.

A West Palm Beach:
Richmond 100 000 100—2 9 1
Atlanta 120 000 00x—3 5 2
Devine, Freeman (p) 2e, Hanna 5e, Alexander 8e et Braezeala, Murphy 6e; P. Niekro (g), Harrison 4e et Oates.
CC: Baker.

A Miami:
Kansas City 000 040 000—4 9 1
Baltimore 000 231 00x—6 14 1
Splittorff (p), Mingori 7e, Bird 8e et Healy, Stinson 7e; Cuellar (g), Reynolds 9e et Hendricks.
CC: KC-Otis; Bal-May.

A Bradenton:
Chicago A 000 000 200—2 5 0
Pittsburgh 020 000 01x—3 9 5
Bahnsen, Forster (p) 7e et Varney; Ellis, Giusti (g) 8e Hernandez 9e et Dyer, Macha 6e.
CC: Pitt-Stargell.

hockey

Ligue Nationale

Mercredi
Montréal 6, Pittsburgh 0
Atlanta 3, Toronto 0
Los Angeles 5, St-Louis 2
Détroit 8, Washington 3
Vancouver 3, Californie 0
Hier soir
Rangers NY à Philadelphie
Boston à Buffalo
Kansas City à Chicago
Ce soir
Rangers NY à Atlanta
Minnesota à Vancouver

Les pointeurs
(Parties d'hier soir non comprises)

	b	p	pts
Orr, Bos.	44	87	131
Esposito, Bos.	60	66	126
Dionne, Dét.	47	73	120
Lafleur, Mtl.	52	62	114
Mahovlich, Mtl.	34	80	114
Clarke, Pha.	25	88	113
Robert, Buf.	40	57	97
Perreault, Buf.	39	56	95
Gilbert, NYR	35	60	95

Association Mondiale

Mercredi
Québec 5, Minnesota 3
Houston 7, Cleveland 6
Vancouver 6, Winnipeg 4
Hier soir
Québec à N.-Angleterre
Baltimore à San Diego
Ce soir
N.-Angleterre à Chicago
Phoenix à Minnesota
Winnipeg à Toronto
Vancouver à Edmonton

Les pointeurs
(Parties d'hier soir non comprises)

	b	p	pts
Hull, Wpg	75	61	136
Lacroix, SD	37	96	133
S. Bernier, Que	53	64	117
Nilsson, Wpg	24	89	113
Lund, Hou	32	70	102
Rivers, SD	53	46	99
Hedberg, Wpg	50	46	96
G. Howe, Hou	33	62	95

Ligue Majeure du Québec

Mardi
Montréal 4, Cornwall 0
Chicoutimi 2, Québec 5
Sherbrooke 7, Hull 2
Trois-Rivières 6, Laval 0
Hier soir
Sherbrooke à Hull
Québec à Chicoutimi
Trois-Rivières à Laval
Ce soir
Hull à Sherbrooke
Chicoutimi à Québec

LIGUE NATIONALE

Section I

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	77	49	18	10	282	177	108
ISLANDERS	78	32	24	22	257	213	86
RANGERS	77	36	28	13	311	267	85
ATLANTA	78	34	29	15	239	224	83

Section II

VANCOUVER	79	37	32	10	267	253	84
ST-LOUIS	78	33	31	14	262	262	80
CHICAGO	77	35	34	8	256	233	78
MINNESOTA	78	23	48	7	219	334	53
KANSAS CITY	78	15	52	11	178	319	41

Section III

MONTREAL	78	45	14	19	360	221	109
LOS ANGELES	78	41	17	20	263	181	102
PITTSBURGH	78	36	27	15	315	280	87
DETROIT	78	23	43	12	256	324	58
WASHINGTON	78	7	66	5	171	431	19

Section IV

BUFFALO	78	47	16	15	346	236	109
BOSTON	78	40	25	13	339	237	93
TORONTO	78	31	32	15	274	301	77
CALIFORNIE	78	19	47	12	208	310	50

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUEBEC	76	45	31	0	321	290	90
TORONTO	76	42	32	2	340	298	86
WINNIPEG	75	38	33	4	311	272	80
VANCOUVER	75	35	38	2	246	260	72
EDMONTON	75	34	37	4	266	270	72

Section Est

ANGLETERRE	75	42	28	5	267	270	89
CLEVELAND	77	34	40	3	231	256	71
CHICAGO	76	29	46	1	255	305	59
INDIANAPOLIS	76	18	55	3	210	326	39

Section Ouest

HOUSTON	75	51	24	0	354	239	102
SAN DIEGO	75	41	31	3	304	258	85
MINNESOTA	75	41	31	3	299	264	85
PHOENIX	76	38	30	8	292	257	84
BALTIMORE	74	19	51	4	187	318	42

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Série "A"

MONTREAL	4	4	0	18	16	8
CORNWALL	4	0	4	10	18	0

Série "B"

QUEBEC	3	2	1	17	10	4
CHICOUTIMI	3	1	2	10	17	2

Série "C"

SHERBROOKE	3	3	0	17	8	6
HULL	3	0	3	8	17	0

Série "D"

TROIS-RIVIERES	3	2	1	13	8	4
LAVAL	3	1	2	8	13	2

Olympisme

Le Portugal proteste

LISBONNE (Reuter) — Le gouvernement portugais a accusé hier le Secrétariat des comités nationaux olympiques européens de se joindre à la campagne de dénigrement qui, selon lui, est actuellement menée contre le Portugal et son gouvernement.

Le ministère de l'Education et de la Culture a publié un communiqué protestant vivement contre la décision du Secrétariat d'annuler l'assemblée des comités nationaux olympiques européens prévue à Lisbonne du 17 au 20 avril.

Le Secrétariat a informé le Comité Olympique portugais de sa décision en expliquant que cette annulation était due au report au 25 avril des élections générales au Portugal et la situation politique dans le pays.

Pour le Ministère portugais, le Secrétariat a fait preuve d'une "impolitesse incroyable" en informant le pays hôte de sa décision par une simple circulaire alors que les préparatifs de l'assemblée étaient déjà fort avancés.

Selon le Ministère portugais, les informations reçues directement à Lisbonne en provenance de Lausanne, où se trouve le siège du Secrétariat des comités olympiques d'Europe, prouvent que l'annulation de l'assemblée "fait partie de la campagne orchestrée dans la presse étrangère visant à discréditer le Portugal et son gouvernement provisoire".

La décision du Secrétariat a été imposée par des pays impliqués dans la campagne de dénigrement et liés à l'ancienne dictature de droite renversée par le coup d'Etat militaire de l'année dernière au Portugal, déclare le communiqué.

Il ajoute que le gouvernement portugais "considère particulièrement grave qu'un organisme faisant partie du mouvement olympique européen, qui a toujours affirmé son indépendance idéologique, puisse aujourd'hui adopter une attitude dont il ne cherche même pas à cacher les implications idéologiques."

Montréal vainc 4-3 Philadelphie

DAYTONA BEACH, Floride (d'après AP) — Les Expos de Montréal ont compté trois points au cours de la huitième manche, hier après-midi, pour s'assurer une victoire de 4-3 aux dépens des Phillies de Philadelphie, dans la ligue des Pamplemousses.

C'est le lanceur de relève Eddi Watt qui, accordant un but sur balles à Larry Bittner alors que tous les coussins étaient occupés, a procuré la victoire à "nos Amours".

Les Expos entreprirent la 8e en tirant de l'arrière par deux points. Larry Lintz, qui d'autre, débuta la remontée. Il frappa un double dans la droite, avança au troisième but sur un roulant à l'intérieur et compta sur un simple de Gary Carter. Jose Morales, venant frapper à la place de Balor Moore, le lanceur gagnant, et Jerry White frappèrent alors tous deux des simples, White poussant au marbre le point égalisateur. Watt passa alors Pat Scanlon et Bittner sur les buts en lançant huit "balles" consécutives pour le point victorieux.

Les Phillies avaient pris l'avance 3-1 en vertu de points comptés lors des 2ème, 3ème et 6ème manche. Tom Hutton a produit deux points pour Philadelphie en frappant un circuit et un roulant à l'intérieur.

Les Expos avaient compté leur premier point sur un simple de Bittner à la 2ème manche.

Contre Conners

Newcombe sera prêt

TUCSON, Ariz, (d'après PA) — L'as tennisman John Newcombe s'entraînera avec deux gauchers durant les trois prochaines semaines pour se préparer adéquatement en vue de son match contre Jimmy Connors, qui sera doté d'une bourse $1 million.

Newcombe, tête de série numéro un au tournoi de Tucson qui sera disputé cette semaine, a indiqué qu'il pratiquera avec les Australiens Tony Roche et Owen Davidson pour être fin prêt à affronter Connors à Las Vegas le 26 avril prochain.

Mais, il a déclaré qu'il ne se retirerait pas dans un endroit inconnu du public pour ne pas être importuné.

"Ce genre de réclusion ne va pas avec ma personnalité". Il a ajouté qu'il se rendrait cinq jours à l'avance à Las Vegas pour parfaire son entraînement.

Il complètera l'étude de son adversaire en visionnant le film du match entre Connors et Rod Laver, disputé plus tôt cette année, et celui de sa victoire contre Connors le premier janvier dernier.

Newcombe dit être plus intéressé par l'impact que ce match aura sur le tennis en général que par l'argent que ça pourra lui rapporter.

"Cet événement sera vraiment spécial, il revêtira une signification tout à fait exceptionnelle" a-t-il déclaré. "Ce match sera télédiffusé en direct en Australie, au Japon, un peu partout en Europe, et les estimés parlent de 30 à 50 millions de spectateurs aux Etats-Unis seulement.

Même s'il perdait, Newcombe recevrait $250,000 pour ce match.



télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les Oraliens
9.30 L'Univers de Sylvie
9.45 En mouvement
10.00 Au jardin de Pierrot
10.15 Clak
10.30 Départ
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Les animaux chez eux "Terre d'Igloolik"
12.00 Mini-fée
12.30 Les Coqueluches
1.30 télejournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma: "Un amour de Tchekhov" (drame — Franco-Russe 1969)
4.00 Bobino
4.30 Le Major Plum-Pouding
5.00 Pour tous: "Bestiaire d'amour" (documentaire — Français 1963)
6.30 Actualité 24
7.30 Marcus Welby M.D.
8.30 Avec le temps
9.00 Hors série: "Jalna" (d'après les romans de Mazo de la Roche"
10.00 Dossiers: "Questions de vie ou de mort".
10.30 Télejournal
10.45 Nouvelles du sport et météo
11.00 Appelez-moi Lise
12.00 Cinéma: "La part des Lions" (drame policier avec Charles Aznavour — Français 1971)
1.30 Cinéma: "La nuit est faite pour..." (comédie policière — Italo-Espagnol 1967)
3.00 Télejournal

CFTM 10

7.40 Horaire Bienvenue
7.45 Bonjour Montréal
8.45 Les bouts d'chou
9.15 36-24-36
9.30 Pour vous mesdames
11.00 Personnalités
11.30 La famille Stone
12.00 Les p'tits bonshommes
12.30 Les Tannants
1.30 Au jour le jour
2.30 Ciné-vendredi: "Terre de violence". (film de guerre — Espagnol) ■
4.00 Patofville
4.30 Jinny
5.00 Annie, agent très spécial
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 En première: "Le train de 16h50" (comédie policière — Américain 1962) ■
9.15 Fernand Gignac
9.30 Découvertes 75
10.00 Auto-Patrouille
10.30 Les nouvelles TVA
11.15 Sans pantoufles: "Amour d'Omar Kheyyam" (légende orientale — Américain 1956)
12.45 Sans pantoufles: "Le froid baiser de la mort" (drame — Italien 1965) ■
2.15 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Civilisations: "Palestine et chrétienneté"
19.15 Les touche-à-tout: "Le dépannage électrique"
19.30 A même la vie: "Les troubles d'apprentissage"
20.00 Rêver en couleurs: "Gaughin"
20.30 Retraite ouverte ou fermée?
21.00 La vie qu'on mène à l'Assemblée nationale

CBMT 6

9.30 Mon ami
9.45 Friendly Giant
10.00 Quebec school telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Elwood Glover's luncheon date
1.00 The Bob Newhart Show
1.30 Bon Appétit
2.00 Love American Style
2.30 The Edge of Night
3.00 Juliette and friends
3.30 Take 30
4.00 Family Court
4.30 Dr. Zonk and the Zunkins
5.00 The Flaxton boys
5.30 The Partridge Family
6.00 The City at Six
7.00 Man about the house
7.30 Howie Mecker hockey school
7.45 Mr. Chips
8.00 All in the Family
8.30 Mash
9.00 Hello
10.00 Rhoda
10.30 Gallery
11.00 The National
11.22 Viewpoint
11.30 Montreal Tonight
11.45 Midnight Movie Festival: "Reefer madness" (drame — Américain 1936) ■
1.15 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the air
6.30 Ed Allen
7.00 Canada A.M.
8.30 Romper Room
9.00 Yoga
9.30 The Community
10.00 Dick Van Dyke ■
10.30 McGowan and Co
11.00 Definition
11.30 The art of cooking
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with George Balcan: "The old dark house" (drame — 1963)
2.30 He knows she knows
3.00 What's the good word
3.30 Another world
4.30 Pay cards
5.00 Truth or consequences
5.30 It's your move
6.00 Pulse
7.00 Swiss Family Robinson
7.30 The six million dollar man
8.30 CTV Friday night movie: à communiquer
10.00 Kojak
11.00 The CTV National News
11.20 Pulse
12.00 The 12 midnight movie: "The victors" (drame - 1963)
2.00 Sign-off

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-5960 "Les cinglés à la maternité" 6.20, 9.55 et "Viva Max" 8.00.
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2943 "Les cinglés à la maternité" 2.50, 6.10, 9.30 et "Viva Max" 1.10, 4.30, 7.50.
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Towering inferno" 12.10, 3.10, 6.10, 9.10.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Scenes from a marriage" 6.00, 9.00.
AVENUE: 1224 ave. Greene, Westmount 937-2747 "Prisoner on the 2nd avenue" 12.45, 2.30, 4.10, 5.50, 7.40, 9.30.
BEAVER: 5117 ave du Parc 844-1932 "Siv a swedish girl" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 "Oona" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.
BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "L'homme au pistolet d'or" 1.10, 5.25, 9.40 et "Un homme est mort" 3.20, 7.35.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Extase de 5 à 7" 1.00, 4.30, 8.05 et "Rapport sur les maîtresses de maison du monde entier" 2.20, 5.55, 9.25.
CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 423-5180 "Les dernières neiges du printemps" 12.30, 3.45, 7.05, 10.25 et "Un colt et le diable" 2.05, 5.25, 8.40.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "La moutarde me monte au nez" 2.30, 6.15, 9.30 et "Mais où est donc passé la 7ème compagnie?" 1.00, 4.20, 7.55.
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "Un amour de pluie" 1.00, 3.15, 5.25, 7.40, 9.50.
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001 "Phantom of the paradise" 7.30, 9.30, 12.00 p.m.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Sweet movie" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Amarcord" (de F. Fellini) 9.25, et "Nada" 7.00.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil "Les cinglés à la marternité" 6.20, 9.55, et "Viva Max" 8.00.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7385 "Murder of the Orient-Express" 1.35, 4.05, 6.25, 8.50.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Vincent, François, Paul et les autres" 7.20, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien 721-6060 (Salle Renoir) "Scènes de la vie conjugale" 6.00, 9.00 (McLaren) "Toute une vie" 7.15, 9.30.
ELECTRA: 1114 Ste-Catherine E. 522-9177 "Et si on jouait au papa et à la maman" 12.35, 3.30, 6.30, 9.25 et "Dépravées sexuelles" 2.10, 5.10, 8.10.
ELYSEE: 35 Milton 842-6043) (Salle Resnais) "La femme de Jean" 7.30, 9.30 et (Salle Eisenstein) "Le fantôme de la liberté" 7.30, 9.30.
FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E. 525-8600 "Les vautours" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Sweet Movie" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "Les dernières neiges du printemps" 7.05, 10.25 et "Junior Bonner" 8.40.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Strongest Man in the World" 1.20, 2.25, 5.25, 7.30, 9.30.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "4 musqueteers" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "La dernière maison sur la gauche" dès 6.50 et "Dorothea" dès 8.20.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Les casseurs de gang" 6.20, 9.45 et "Mr. Majestyk" 8.00.
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "The conversation" 2.55, 7.30, "The Great Gatsby" 12.30, 4.50, 9.25.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 films d'animation publicitaire — 7.00 et "La planète sauvage" 9.30 et "Animal crackers" 12.00 p.m.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Brannigan" 12.40, 2.45, 4.55, 7.10, 9.25.
PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 (Salle no 1) "Le monde de l'Ouest" 2.50, 6.20, 9.45 "Soleil vert" 1.00, 4.30, 8.00 (Salle no II) "Super flics" 2.00, 5.40, 9.20 et "Pat Garrett et Billy le kid" 12.15, 3.45, 7.25.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le mouton enragé" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 377 Dorchester O. 861-4595, "Funny Lady" 7.00, 9.30.
PLACE VILLE MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Steppenwolf" 12.30, 2.30, 4.30, 6.30, 8.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Lenny" 12.45, 2.55, 5.05, 7.20, 9.30.
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "Les dernières neiges du printemps" 12.30 3.45, 7.05, 10.25 et "Un colt et le diable" 2.05, 5.25, 8.40.
PUSSYCAT: 4015 St-Hubert 845-4215 "The executives wives" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Mondo erotica" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50.
RIVOLI I: "Le moine" 2.45, 6.00, 9.20, et "Tu es fou" 1.15, 4.35, 7.50.
RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-4129 "Tout feu, tout femme" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "Que ça gaz... coccinelle" 1.00, 4.35, 8.10, et "L'homme sans visage" 2.30, 6.05, 9.40.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine, O. 932-1139 "Earth Quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.
SNOWDOWN: 5225 Décarie 482-1322 "Chinatown" 12.30, 2.45, 4.55, 7.10, 9.35.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Reincarnation of Peter Proud" 1.00, 3.00, 5.05, 7.05, 9.15.
VENDOME: Place Victoria 878-1451, "Sometimes Sweet Suzan" 1.00, 2.25, 3.50, 5.20, 6.45, 8.15, 9.40.
VERSAILLES: (Salle Rouge) 7625 Sherbrooke E. 352-4020 "Justice sauvage" 6.00, 9.25, "20 pas vers la mort" 7.50.
VERSAILLES: (Salle bleue) 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "Tout feu, tout femme" 7.00, 9.00.
VIDEOGRAPHE: 1604 St-Denis 842-9786. "Relâche".
VILLERAY: 8042 St-Denis 383-5577 "La gifle" 7.20, 9.25.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "Alice doesn't live here anymore" 12.45, 2.45, 4.45, 6.50, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Young Frankestein" 1.00, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "La Paloma" (de Daniel Schmid — Suisse 1974) 7h30 et "The extradition" (de P. Von Gunten — Suisse 1973) — 9h30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349 "Gigi" (de V. Minnelli — U.S.A. 1958) 7.00 et "Of mice and men" (E.-U. 1940) 9.00.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485-Sherbrooke O. 844-4691 "Denis Boucher et ses Missouris jaunes. Du jeudi au dimanche 22h30.
IN CONCERT: 2 Le Royer, 861-5669, "Trio de Jimmy Smith." 21h30, 23h30, 1h30 du mardi au dimanche.
LA GRANDE PASSE: 411 Ontario est 844-6284 "Musique traditionnelle de l'Acadie" avec Gilles Losier et Chis Rewlings. Vendredi et Samedi 22h.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 212 Bleury "Antigone" lundi au mercredi: 14h30, jeudi au vendredi: 19h30, Samedi: 20h30.
PATRIOTE: 474 Ste-Catherine E. 523-1131 Clemence Desrocher. Semaine et dim.: 21h Sam.: 20h et 23h.
PATRIOTE EN HAUT: "Ti-Guy Love Ginette" de J. Salvas. Samaine et dim.: 20h. Sam: 19h30 et 22h30 Relâ

toronto

Métaux en vedette

Les métaux de base ont clôturé hier à la hausse pour une sixième journée d'affilée à l'issue d'une séance modérément active à la Bourse de Toronto. Cependant, la plupart des autres secteurs ont enregistré une baisse sensible.

Les métaux de base se sont adjugés 0.96 point, à 71.27, atteignant ainsi leur plus haut niveau depuis le 23 août 1974, où il était de 73.30. Par contre, les aurifères ont été touchées par la chute du prix du lingot à Londres et l'indice de l'or a terminé en baisse de 13.0, à 418.52.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 213 contre 147 alors que 232 valeurs demeuraient inchangées. Un total de 2.98 millions d'actions d'une valeur de $15.38 millions ont changé de mains comparativement à 1.71 millions d'actions et $10.80 millions mercredi.

Le secteur des boissons a baissé de 12.43. Walker-Gooderham A a perdu 3 3-4, à $35 1-2 et Seagram 1-2, à $29 7-8. Les alimentaires et les raffineries ont également subi des pertes, tandis que les communications, les grands magasins et les valeurs mobilières ont avancé.

Moore Corp a perdu 1 point à $44 1-2, Canadian Vickers 3-4, à $14 3-4, Corby à 3-4, à $16 1-2, Pacific Pete 5-8, à $17 1-4 et Union Oil Canada 5-8, à $8 1-4. Westburne a gagné 1-4, à $8 1-4, Simpsons 1-4, $8 3-8 et Texasgulf 1-4, à $29.

Hollingers A a gagné 1, à $28, Placer 1-2, à $17 5-8 et Roman Corp 3-8, à $11 1-2. McIntyre a perdu 1 1-4, à $43 et Dome Mines 1, à $54 Canadian Merrill a perdu 60 cents, à $3.10, Ranger 1-2, à $22 1-2, Total Pete 3-8, à $11 3-8, Asamera 1-4, à $9 1-4 et North Canadian 20 cents, à $4.10.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	5700	295	285	285	−10
Aby Gln w	900	90	90	90	
Abitibi	5900	$9¾	9½	9½	
Acklands	z25	$12⅞	12⅞	12⅞	
Acres Ltd	494	$8⅛	8⅛	8⅛	− ⅛
Acres A pr	190	$35½	35½	35½	− ½
Afton Min	1100	365	360	360	
Agnico E	3700	$5⅜	5½	5½	− ¼
Agra Ind	450	$5¾	5¾	5¾	+ ⅛
Akaitcho	400	210	210	210	
Albany	41250	37½	34	35	+ 1
Alt East G	1000	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Alta Gas A	4704	$12	11¾	11¾	− ½
Alta G C p	130	$58	58	58	− 2
Alta Nat	900	$20½	20½	20½	
Alcan	9665	$21	20⅜	20⅞	
Alcan pr	z80	$25¼	25¼	25¼	
Algo Cent	1200	$13	13	13	+ ⅛
Algoma St	2636	$27	26⅜	27	+ ⅛
All-Can B	600	205	200	205	− 5
Alminex	500	$5⅜	5¼	5¼	− ⅛
Alum 4 pr	z40	$14	14	14	
Am Bonza	1400	200	197	200	+ 3
Am Leduc	7000	z5	5	5	
Andres W	1160	$8⅛	8	8	− ⅛
Ang CT 4½	210	$22	21½	21½	− ½
Ang CT 790	100	$30	30	30	+ 1
Ang U Dev	600	105	105	105	+ 2
Anthes C p	z25	$65	65	65	
Aquitaine	195	$17	17	17	
Argus B pr	130	$29	29	29	− 1
Arg C p	11455	$15⅛	14¾	15	
Asamera	4600	$9½	9¼	9¼	− ¼
Asbestos	155	$15¼	15¼	15¼	− ¼
Ashland C	400	$6½	6½	6½	− ¼
Asoc Porc	1000	110	110	110	
Atco A	100	$17½	17½	17½	
Auric R	21014	36	34	36	
Avoca M	500	20	20	20	− 2
Bad Boy	200	335	325	325	−15
Banister C	2300	$5½	5¼	5¼	− ½
Bankenno	2100	190	185	185	− 5
Bk Mtl	10861	$14½	14	14⅛	− ¼
Bank N S	5018	$40⅞	40	40½	+ ¼
B Cdn Nat	500	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ¼
Bary Expl	1000	57	57	57	+ 1
Bathst p	275	$12½	12½	12½	+ ¼
Baton B	350	$6⅞	6⅞	6⅞	
Beavr E A	500	400	400	400	
Becker B p	400	$5¾	5¾	5¾	− ⅛
Bell Can	10754	$46⅝	46⅜	46½	
Bell A pr	z56	$46¼	46⅛	46⅛	
Bell B pr	140	$47	47	47	+ ¼
Bell C pr	100	$27	27	27	− ¼
Bell D pr	2550	$51¼	50⅜	51	− ½
Beth Cop A	1600	$10⅜	10¼	10½	+ ⅛
Bl Hawk	5000	32	30	30	− 1
Black P A	100	310	310	310	
Bomac	100	190	190	190	
Bomac A	750	$5	475	475	−50
Bombrdier	z50	290	290	290	
Bovis Cor	z50	110	110	110	
Bowater	2000	250	250	250	+25
Bow-m pr	z20	$39	39	39	
Bow Valy	3500	$14	13¾	13¾	− ⅛
BP Can	280	$11⅛	11⅛	11⅛	− ¼
BP Can p	z20	$60	60	60	
Bralor Res	825	132	127	132	
Bramalea	405	$5½	5½	5½	+ ⅛
Brameda	5423	70	70	70	− 1
Brascan A	4861	$12⅞	12⅝	12⅝	− ⅛
Brenda M	3100	425	395	420	+20
Br Am Bnk	z3	$13¾	13¾	13¾	
BC Forest	1300	$14⅝	14½	14½	
BC Sugar A	200	$22¾	22¾	22¾	− ½
BC Suga p	345	$12⅞	12⅞	12⅞	
Brcan a	2800	$12⅞	12¾	12¾	− ⅛
BC Phone	505	$10¾	10¾	10¾	− ¼
CAE A	135	$8	8	8	
B Phone	630	$11	10⅞	10⅞	− ⅛
BCPh 4¾ p	210	$50	50	50	
BCPh 1956	170	$48½	48½	48½	−2½
BCPh 4.84	z85	$13	12½	12½	
BCPh 5.15	z100	$53	52	53	
BCP 7.04 p	100	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Broul R	z353	45	41	41	
Brunswk	3150	375	370	370	+ 5
Budd Auto	950	$5¾	5½	5½	
Budd A w	1100	300	250	260	+20
Bulora Cor	900	151	150	150	− 5
Cad Frvw	703	$13	12¾	13	+ ⅜
CAE A	2000	$8	8	8	
Cal Pow	500	$24¾	24¼	24¼	− ¼
Cal P 7½p	4000	$82	81	81	− 1
Calvrt Dle	1000	130	130	130	+ 5
Cambridg	2100	$16	15½	15⅞	+ ⅛
Camfl	14100	$14⅛	13¾	13¾	− ⅜
C Chib A	6050	445	420	440	+15
Camp RL	670	$33½	33¼	33½	− 1
Campau A	4800	$6⅛	6	6⅛	+ ¼
Can Cem L	749	$11½	11¼	11½	
C Cem L p	z32	$14⅜	14⅜	14⅜	
C Geother	z5	46	46	46	
Can Malt A	z40	$25½	25½	25½	
C Nor West	2200	345	335	335	− 5
C Pakrs C	200	$18⅜	18⅜	18⅜	− ⅜
Can Perm	562	$18⅛	17¾	18⅛	+ ⅜
C Safway p	z15	$79¾	79¾	79¾	
CS Pete	17300	195	183	183	−12
C Tung	1000	295	295	295	
C Cablesy	600	$13⅜	13⅜	13⅜	− ⅛
C Cable w	100	130	130	130	
Cdn Cel	2285	$5¼	490	5¼	+ ¼
C Ex Gas	3300	305	300	300	
CG Invest	1000	$18½	18½	18½	
C Hidrogas	4700	180	175	180	+15
C Homestd	700	465	460	460	− 5
C Hydr	3165	$5⅝	5⅜	5⅜	− ⅛
C Imp Bank	7920	$24¾	24	24½	− ⅛
C Ind Gas	5430	$6¾	6½	6½	− ⅛
CIL	400	$18	18	18	+ ½
C Int Pow	900	$12½	12½	12½	
C Manoir	800	380	370	370	− 5
C Marconi	1100	325	325	325	−10
C Merrill	1000	320	310	310	−60
C Ocdental	200	$8⅛	8⅛	8⅛	− ½
CP Inve	825	$14¾	14⅜	14¾	+ ⅛
CP Inve pr	z50	$29½	29½	29½	
CP Ltd	10402	$15⅝	15⅜	15⅜	− ⅜
CPL A p	341	$9	8¾	9	
CPL 4 p	100	$7	7	7	
CPL UK p	100	$5¾	5¾	5¾	
C Reserve	200	235	235	235	− 5
Cdn Salt	100	$13¾	13¾	13¾	
Cdn Sup O	3316	$32½	32¼	32¼	
Cdn Tire A	1310	$42½	42¼	42¼	+ ⅛
C Utilties	870	$9⅛	9⅛	9⅛	− ⅛
CUtil 6 pr	z50	$60	60	60	
C Util $1.25	220	$18½	18½	18½	
C Util w	200	230	230	230	
C Vickers	750	$15½	14¾	14¾	− ¾
CWN G 4 pr	z35	$8¼	8¼	8¼	
CWN 5½ p	z50	$11	11	11	
Candel Oil	100	$6⅞	6⅞	6⅞	− ⅛
Canron	319	$16¾	16¾	16¾	− ¼
Capit Div	3000	45	45	45	
Cara	100	430	430	430	+20
Carl OK	5050	289	281	284	− 4
Carl OK A p	z60	$18⅜	18¼	18⅜	
Carl OK B p	100	$21½	21½	21½	+ ⅜
Cassiar	2000	400	400	400	
CC Yachts	500	275	275	275	− 5
Celanese	2500	385	375	385	+ 5
Ctl Fund A	100	11	11	11	
CFCN	300	$6	6	6	− ⅛
Charter Oil	200	375	375	375	
Chib Kay	9000	16	15	16	
Chib M	3000	51	50	51	+ 1
Chieftan D	1000	$7¼	7	7¼	+ ⅛
Chrysler	6050	$10½	10⅜	10⅜	
CHUM B	4600	$8½	8½	8½	+ ⅛
Coldstm	z12	80	80	80	
Coles Book	100	$6½	6½	6½	
Cominco	6470	$29⅛	29	29⅛	+ ⅜
C Holiday I	400	345	345	345	
CHins A p	z50	$19¾	19¾	19¾	
Comtech	1300	370	365	370	+ 5
Conduit A	300	300	300	300	−10
Coniagas	3900	130	120	130	+ 5
Conn Chm	z50	355	355	355	
Con Bath	750	$23¼	23	23⅛	
Con Bath p	565	$18⅜	18⅜	18⅜	− ⅛
C Bldgg	35900	275	270	271	− 4
Con Fardy	3900	124	118	118	− 2
C Durham	5500	57	56	56	− 2
C Marben	1500	44	43	44	+ 4
C Morisn	6300	134	125	134	+ 8
Cons Prof	1500	47	47	47	+ 1
C Rambler	2000	175	174	175	+ 5
C Rexpr	33500	32	30	32	+ 2
Con Distrb	2100	$6½	6¼	6⅜	− ¼
Cons Gas	960	$14⅜	14½	14½	− ⅛
Con Gas D	350	$22¾	22¾	22¾	+ ¼
Conwest	2450	320	310	320	+ 5
Cop Fields	500	96	96	96	− 4
Corby vt	700	$17⅜	16½	16½	− ¾
Coseka R	1800	270	265	265	− 5
Costain R	200	$7¼	7¼	7¼	
Craigmt	4800	445	425	440	+20
Crain R L	100	$11¼	11¼	11¼	
Crestbrk	300	325	325	325	
Crwn Life	z41	$55	53¼	53¼	
C Zelrba A	420	$18	18	18	− ¼
Crush Intl	1180	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ¼
Cuvier	13300	118	110	115	− 3
Daon Dev	100	$8¾	8¾	8¾	− ¼
D Aragon	1000	19	19	19	
D Eldona	500	24	24	24	− 1
Delta Ben	600	275	270	270	−20
Denison	3970	$44	43¼	43¼	− ¾
Dicknsn	3000	$9⅜	9	9⅛	− ½
Discovry	800	205	205	205	− 1
Doman I	900	$7⅛	7	7⅛	
Dome	2020	$54¼	53½	54	− 1
Dome Pete	4550	$23⅝	23¼	23⅜	− ¼
D Bridge	2310	$22¾	22¼	22¾	
Dofasco	310	$23¾	23¾	23¾	− ¼
Dom Store	2030	$18⅝	18⅛	18¼	+ ⅛
D Text A	1205	$7¾	7½	7½	− ¼
Domtar	1935	$20⅛	20	20	
Domtar pr	100	$11⅝	11⅝	11⅝	− ⅜
DRG Ltd A	100	$7⅞	7⅞	7⅞	
Du Pont	z35	$20⅛	19⅞	20⅛	
Dylex A	100	$6⅜	6⅜	6⅜	
Dynsty	10010	$9⅜	8¾	8⅞	− ½
Estn Prov	100	275	275	275	
East Mal	530	380	380	380	− 5
East Sul A	300	169	165	165	+ 2
Econ Inv	1000	$11¾	11¾	11¾	− ¼
Eddy Mtch	z5	$15¾	15¾	15¾	
Ego Mines	4000	65	61	61	− 2
Electro A	1100	440	435	435	
Emco	2200	$6⅞	6⅞	6⅞	− ⅛
Exquisite	200	120	120	120	
Extnd	31100	495	450	495	− 5
Falcon C	4550	$6½	6⅜	6½	
Falcon	439	$31⅝	31½	31⅝	+ ⅛
Fed Ind A	300	400	400	400	
Fields S	100	$12⅜	12⅜	12⅜	− ⅛
Finning T	300	$10¼	10⅛	10¼	+ ¼
F City Fin	300	$6½	6½	6½	
Fod Ltd	787693	160	140	140	−10
Foodex S	1600	235	225	235	+15
F Seasons	300	365	365	365	
Francana	500	$10⅝	10½	10½	− ¼
Fraser A	425	$20	19¼	19¼	− ¾
GH Steel	100	$6½	6½	6½	
Galt Mt Irn	200	490	490	490	−10
Gaz Metr	1927	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅛
Gaz 5½ p	z5	$55	55	55	
Gen Baker	400	340	340	340	
GMC	388	$40¾	40¾	40¾	+ ⅛
Genstar L	400	$17⅛	17⅛	17⅛	− ⅛
Gnstar L w	z20	445	445	445	
Gt Masct	1000	56	55	56	− 1
Giant Yk	152	$10⅞	10⅞	10⅞	− ⅜
Gibraltar	9200	$5½	5	5⅜	+ ⅜
Glendale	700	135	135	135	− 8
Goldund M	2000	40	40	40	
Goldray	800	32	32	32	
Granduc	700	126	126	126	
Granisle	200	$12¼	12¼	12¼	
Gt Oil Sds	200	$6½	6½	6½	
GL Nickl	1000	65	65	65	
GL Paper	500	$18½	18¼	18¼	− ½
GL Pap w	500	355	355	355	+ 5
Gt West S	6650	$6⅛	5¾	5¾	− ¼
G West wt	500	165	165	165	
Grey G	100	315	315	315	+15
Greyhnd C	500	38	38	38	
Greyhnd	437	$16	15¾	16	
GSW B	680	$5	475	5	+25
GSW C pr	z5	$85	85	85	
Guar Trst	100	$5¾	5¾	5¾	− ½
Guard Cap	2000	275	275	275	
Gulf Can	2266	$29⅞	29¾	29⅞	
Gulfstrem	5500	22	22	22	
H Group	100	470	470	470	−10
Hard Crp A	3300	$5⅛	5	5	
Harris J S	2500	$5⅛	5	5	− ⅛
Hawker S	1675	$5⅛	495	5	− ⅛
Hawker pr	z10	$56¾	56¾	56¾	
Holin A	13565	$28	27	28	+ 1
Home A	1156	$21¼	20⅝	20⅝	− ⅜
Home B	z13	$19⅜	19⅜	19⅜	
Houston O	1600	125	120	120	− 5
Hoden DH	100	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
Hud Bay A	6050	$18¼	17⅞	18⅛	+ ¼
H Bay Co	245	$17	16⅞	17	+ ⅛
HB Oil Gas	800	$23⅛	23½	23⅝	
HB Oil G pr	100	$32	32	32	+ 1
Husky Oil	4035	$14¾	14¾	14¾	− ⅜
Husky E w	3150	440	425	440	−35
IAC	1100	$18¾	18⅝	18¾	− ¼
Imasco A	z25	$29	29	29	
Imascо A p	100	330	330	330	+ 5
Imp Gen	100	300	300	300	−10
IOil A	28003	$24⅞	24½	24¾	− ¼
Ind Adhes	100	$15	15	15	− ½
Inland Gas	473	$7⅞	7⅞	7⅞	− ⅛
Inter-City	500	440	435	435	
Intrmetco	900	$6⅛	6	6⅛	
IBM	270	$201	200	200	− 2¼
IMC	200	$41	40⅜	41	+ 1
Int Mogul	800	265	265	265	+ 5
I Mogul A	300	$8¾	8½	8¾	+ ¼
Inco A	13085	$24⅞	24⅜	24⅜	
Inco B	z40	$24⅜	24⅜	24⅜	
Int Obaska	1100	15	15	15	+ ½
Interpool	405	$13¼	13	13¼	+ ⅛
Int Div	600	240	229	240	+28
Intpr Pipe	2528	$13⅛	12⅞	13	
Int Pipe w	1050	178	176	176	− 4
Ipsco	1965	$17	16¾	17	+ ⅛
Inv Grp A	400	$7	7	7	+ ⅛
Inv Grp 5 p	158	$14	14	14	
Iron Bay T	220	485	480	480	−10
ITL Ind pr	z10	$11	11	11	
IU Intl	5055	$11⅜	11½	11⅜	+ ⅛
Ivaco A	400	$12	12	12	− ⅛
IWC Com	500	165	165	165	
Jannock	1400	$6	5⅞	6	
Jannock D	1100	$6⅛	6	6	− ½
Janock 6 p	z25	$64	64	64	
Jelex	46500	11	10½	11	
Joliet	1000	23	23	23	− 1
Jorex Ltd	1000	25	25	25	+ 2
Kaiser	19124	$8⅞	8⅜	8⅜	− ⅜
Kaiser w	7096	$6⅛	5½	5½	− ½
Kaps Tran	1850	247	245	245	− 3
Kerr A A	1645	$12½	12½	12½	
Kilembe	3400	55	55	55	−20
Koffler	2200	365	365	365	− 5
Koffler w	1000	36½	36½	36½	+4½
Labatt A	455	$17½	17⅜	17⅜	− ⅜
Labatt A p	100	$17	17	17	− ¾
Lab Min	200	$24	24	24	− ¼
Lacanex	500	119	119	119	− 1
Lacanex w	1000	6	6	6	
Laidlaw A	2000	485	470	470	−30
L Head	113000	10	8	9	+ ½
LOnt Cem	3000	345	335	335	−15
L Shore	545	335	330	330	−20
La Luz	200	$5⅞	5¾	5⅞	+ ⅛
La Vrndr A	200	$5⅛	5⅛	5⅛	+22
Lau Fin	700	$7¾	7½	7¾	+ ⅜
Lau F 1.25	500	$13¼	13¼	13¼	− ⅛
Lau F 2.00	100	$22	22	22	
Leigh Inst	z50	155	155	155	
Leons Frn	100	$8	8	8	
Lincoln Tr	100	$13¼	13¼	13¼	− ⅛
LL Lac	1000	180	180	180	
Living w	150	$5¼	5¼	5¼	− ¾
Lob Co A	200	$6¾	6¾	6¾	− ¼
Lob Co B	600	$7	6⅞	6⅞	− ⅛
Lob Co pr	100	$25½	25½	25½	+ ¾
Lob Ltd Ap	150	$14½	14½	14½	−1⅜
Lochiel	1200	100	98	100	
Loeb M	200	335	335	335	
Lost River	7210	415	410	415	+15
LyttonM	500	116	116	116	
MB Ltd	2785	$23½	23¼	23½	
Madeline	2900	264	256	262	+12
Magna Int	200	$8½	8⅜	8⅜	− ⅜
Majst Wil	1300	330	325	325	−15
Malartic	600	115	110	110	
M Lf Mills	875	$26⅛	26	26	− ½
Maritime	z13	$15⅜	15⅜	15⅜	
Martim A p	300	$7¼	7¼	7¼	− ¼
Markel F	100	265	265	265	−30
Mass Fer	7965	$15¾	15¼	15¼	− ⅜
Matchan	1000	13	13	13	
Mattgmi	7685	$16½	16¼	16⅜	+ ⅜
Mc Intyre	1210	$44	43	43	−1¼
McLaghln	3250	$10⅛	10	10⅛	− ⅛
MDS Helth	2700	200	200	200	− 5
Melton R E	1700	250	245	250	+10
Ment	14850	231	216	216	−19
MEPC w	600	200	190	190	−10
Mercantil	7297	$18¾	18½	18½	
Mercant r	7807	167	162	162	− 3
MICC	7500	$10¼	10	10	− ½
Microsyst	2207	300	280	300	−10
Micrsys w	4318	130	130	130	−10
Minda	30800	22	20	21	− 1
Mindustrl	100	$5½	5½	5½	− ⅛
MLW Wor	z25	$20⅜	20⅜	20⅜	
Molson A	2600	$18⅛	18	18	
Molson B	1100	$16½	16½	16½	
Mtl Trust	200	$12⅛	12	12	− ½
Moore	2200	$45	44½	44½	− 1
MTS I	11333	49	41	49	+ 8
Multi	17000	59	56	59	+ 7
Multi Acc	100	320	320	320	−20
Murphy	874	$5	5	5	
NaChrs I	6800	$9	8⅞	8⅞	
Nat Drug	z50	465	465	465	
N Hees Ent	100	115	115	115	
Nat pete	1500	32	32	32	+ 4
Nat Trust	132	$17⅝	17⅜	17⅜	+ ¼
N B Cook	1000	125	125	125	−25
NBU Mine	2300	280	278	280	+ 5
Neonex	1225	170	160	160	− 5
New Ath	1000	20	20	20	
NB Tel	393	$13⅜	13⅜	13⅜	
NB Tel A p	z50	$15¼	15⅛	15⅛	
New Cal	3300	12	12	12	
N Gvue	10000	6½	6½	6½	− 2
N Kelore	1500	23	22½	22½	− ½
N Provid D	3000	23	23	23	
N Que Ragl	100	265	265	265	+10
N Senator	3000	14	14	14	
N Yok Oil	5000	45	45	45	+ 1
Nfld LP	150	$11	11	11	− ⅛
Noranda A	6311	$33¾	33¼	33½	+ ⅜
Norbaska	z100	10	10	10	
Nordair L	100	280	280	280	+20
Norlex	1000	19	19	19	− 1
NC Oils	1000	415	410	410	−20
Nor Ctl G	412	$10⅛	10⅛	10⅛	
Nor Ct 150 p	250	$18¾	18¼	18¼	− ⅛
Nor Ctl w	500	180	175	180	+ 5
Nor Elect	3355	$22	21⅝	22	+ ⅜
NE B w	10550	400	390	400	+ 5
Northgat	4100	425	415	420	
NS Savngs	200	$14½	14½	14½	− ½
Nowsco W	100	$8	8	8	
NSI Mark	2500	100	98	100	+ 2
Nudlama	500	74	74	74	− 1
Nufort Res	2000	12	12	12	+ 1
Numac	2000	$11¼	11⅛	11¼	+ ⅛
Nu-Wst A	3030	$8⅜	8¼	8¼	
Obrien	3000	72	71	71	+ 1
Occdentl Pt	1000	$13¼	13⅛	13⅛	− ½
Oil Patch	400	220	215	215	−10
Orchan	2300	305	300	305	+ 5
Oshawa A	425	$5¾	5¾	5¾	
Osisko	1500	23	22½	23	+ 1
Pac Coper	3000	68	66	66	− 1
Pac Pete	3865	$17⅞	17¼	17¼	− ⅜
Page Pet	100	160	160	160	− 5
Paloma P	2153	105	100	105	−10
Pamour	580	$8⅜	8¼	8⅜	− ⅜
Pancana I	2000	92	92	92	+ 2
PanCdn P	z70	$11⅛	10⅝	10⅝	
Pan Centr	4516	170	166	166	+ 1
Pan Ocean	8767	$11⅛	10⅞	10⅞	− ⅛
Paulin A	500	290	290	290	
Pe Ben O	2100	300	295	295	+ 5
Pembin B	500	220	220	220	
Pennant	3000	150	145	150	+10
P Dept S	560	$7	7	7	
Petrofina	z25	$20¼	20¼	20¼	
Petrol	400	125	125	125	
Peyto Oils	4200	440	425	430	−10
Photd Eng	z30	$23	23	23	
Pick Crow	1000	28½	28½	28½	−1½
Pine Point	3795	$31½	31	31⅛	+ ¼
Pitt Eng C	300	$7	7	7	+ ¼
Place G	z100	20	20	20	
Placer	1910	$17⅝	17¼	17⅜	+ ½
Pominex	3700	53	53	53	+ 1
Pow Corp	3150	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Pow Crp pr	110	$24⅜	24⅜	24⅜	− ⅜
Pow C 5 pr	z50	$9½	9½	9½	
Precamb	5000	117	115	115	− 3
Pre Cable	6293	$8¼	8	8	
Preston	150	$11½	11½	11½	
Price Co	656	$14⅛	14⅛	14⅛	− ⅛
Pure Silv	3100	310	295	305	− 5
Q Mattgmi	1500	39	39	39	
Que Sturg	500	495	490	490	+10
Quenswer	500	145	145	145	+20
Ranger	1000	$22¾	22½	22½	− ½
Rnk Org A	100	400	400	400	+30
Realty A	500	330	330	330	
Realty w	z200	70	70	70	
Realty B w	z200	65	65	65	
Reed Pap A	750	$22	21½	21½	− ½
Reed Oslr A	z50	$7⅛	7⅛	7⅛	
Reeves	2000	16	16	16	
Reichhold	1700	$22	22	22	+ ½
Reitman A	600	$10	10	10	− ⅛
Res Servic	300	170	165	170	
Revelstk	500	$8⅜	8⅜	8⅜	
Revelstk p	z25	$11¾	11¾	11¾	
Revnu Prp	1835	104	100	102	+ 2
Rio Algom	6202	$23

Selon le président du Montréal Trust

Le taux hypothécaire pourrait baisser jusqu'à 9%

par Michel Nadeau

"Les taux d'intérêt sont engagés dans un mouvement à la baisse et le léger soubresaut des derniers jours n'est pas vraiment significatif. Par ailleurs, si le taux préférentiel des banques tombe à 7½%, comme l'affirment certains économistes, le taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires pourrait glisser à 9% dans le courant de l'année" a déclaré hier M. Paul B. Paine, président et chef de la direction de la Compagnie Montréal Trust.

M. Paine commentait la décision de trois ou quatre sociétés de fiducie de relever de 8¾ à 9% le taux de rendement sur les certificats de dépôts garantis pour une durée de cinq ans. La plupart de ces mêmes entreprises ont augmenté, dans une proportion identique, leur taux hypothécaire qui est passé à 10¾%, dans le cas des prêts de type conventionnel.

Cette hausse inattendue provient principalement d'un besoin de fonds de la part des "trusts" qui doivent répondre à une demande de fonds sur le marché du court terme. De plus, les programmes d'épargne-logement et d'épargne-retraite ont siphonné une masse importante d'épargne pour la diriger vers divers types de placement. Aussi, pour racler le fond des tiroirs, les cies de fiducie ont pris la décision de relever temporairement leurs taux.

Mais elles ne souhaitent pas pour autant une autre escalade des taux comme celle qu'elles ont connue l'an dernier. "Nous avons accueilli avec soulagement la baisse de plus de 400 points dans le coût des dépôts à court terme qui est passé en quelques mois de 10¾ à 6¾%. Le mécanisme des taux d'intérêt est tel que cette baisse exercera des effets bénéfiques... Nous avons lieu d'espérer qu'il en sera ainsi pendant toute l'année" d'ajouter M. Paine.

Cette ascension des taux a été néfaste pour le Montréal Trust, comme pour toutes les autres sociétés de fiducie, en raison de l'écart dans la durée des prêts consentis et des dépôts reçus. Les cies de fiducie possèdent près de $12 milliards en hypothèques au Canada (30% de l'ensemble) et le rendement de ces placements est fixé souvent pour des périodes d'au moins cinq ans.

Or, la montée subite des taux à très court terme incitait les épargnants à placer leur argent pour quelques mois seulement et forçait ainsi les cies de fiducie à payer des taux d'intérêts parfois aussi élevés que ce qu'elles obtenaient de cet argent.

On tente présentement de redresser la situation et M. Paine a souligné, tout au long de son exposé devant les actionnaires de la compagnie, l'importance pour les institutions financières de pouvoir compter sur des fonds disponibles pour une période assez longue.

Le pdg de la cie de fiducie de la Place Ville-Marie a fustigé ces investisseurs "tant publics que privés qui se muent en spéculateurs et négociants, achetant et vendant des titres sans guère se soucier de la prospérité à long terme des entreprises en cause."

Aussi, le gouvernement devrait adopter un régime fiscal qui offrira des garantis raisonnables aux bailleurs de fonds privés et publics tout en favorisant les placements en biens de production plutôt que de consommation.

Pour ce qui est de l'avenir, il faut voir deux horizons importants pour les cies de fiducie — la demande de fonds hypothécaires et les services de courtage immobilier.

"La demande d'emprunts hypothécaires a fortement baissé avec le ralentissement de la construction et la hausse prohibitive des coûts d'intérêt. Ces derniers devraient continuer à baisser pendant quelque temps encore, ce qui devrait stimuler l'activité et aider les pouvoirs publics à atteindre leurs objectifs dans le domaine du logement."

Dans le secteur du courtage immobilier (où le Montréal Trust touche le quart de ses revenus), la compagnie compte accroître le chiffre de ses ventes qui ont dépassé $245 millions en 1974, une hausse de 30% par rapport à l'année précédente. La tendance dans ce secteur est d'utiliser de plus en plus massivement l'informatique "on line" pour relier les différents bureaux. Cette opération s'avèrera particulièrement coûteuse pour le Montréal Trust qui possède 44 bureaux répartis dans neuf provinces canadiennes.

Enfin, la compagnie envisage avec optimisme l'avenir sur les marchés des actions et des obligations. Elle espère répéter en 1975 sa performance de l'an dernier au chapitre du financement des entreprises.

Au terme de l'assemblée, M. Paine a été élu président du conseil à la suite du départ de M. Frank E. Case qui prendra sa retraite. M. Paine cumulera ce poste avec ceux de président de la compagnie et chef de la direction.

Plusieurs actionnaires espéraient rencontrer, ou du moins entrevoir, M. Paul Desmarais qui siège au conseil d'administration de cette firme. Par l'intermédiaire d'Investors Group et de Power Corp., M. Desmarais contrôle 50.5% des actions émises. L'autre principal actionnaire est la plus importante banque américaine, Bank of America de San Francisco, qui détient 20.2% des actions en circulation. Il ne semble pas y avoir d'importants actionnaires individuels. Vingt-six des vingt-neuf administrateurs ne détiennent personnellement que 500 actions. Les trois autres en possèdent un ou deux milliers.

Profits des compagnies de fiducie

	1973	1974 (en millions, $)	Ecart
Royal Trust	$28.	$27.	(1.0)
Guaranty Trust	3.5	0.2	(3.3)
Montréal Trust	4.4	2.7	(1.7)
Huron & Erie	12.9	8.9	(4.0)
National Trust	12.9	12.1	(0.8)
Metropolitan Trust	1.2	0.7	(0.5)
Trust Général	1.9	1.3	(0.6)
Crown Trust	1.0	0.8	(0.2)
United Trust	1.0	(0.17)	(1.2)
Canada Permanent	13.7	11.0	(2.7)
Fiducie du Québec	(1.48)	(0.16)	1.32
Prêt et Revenu	.15	.185	.35

Parce que les compagnies de fiducie avaient consenti des prêts hypothécaires à des taux assez faibles et sur de longues périodes, elles ont vu fondre leurs profits l'an dernier alors qu'elles durent payer des taux élevés sur des placements à court terme. Seules, Fiducie du Québec et Prêt et Revenu ont réussi à améliorer leur position. Un redressement semble amorcé et déjà, par exemple, les bénéfices trimestriels du Trust National sont à la hausse. Pour la période de trois mois se terminant le 31 janvier, les gains nets du Trust National sont passés de $1.4 million à $1.55 million.

Montreal Trust Company devient en français Compagnie Montréal Trust

Toujours soucieux de se comporter en "bons citoyens du Québec" et de respecter "l'esprit de la loi 22 sur la langue officielle", les actionnaires du Montreal Trust ont voté massivement hier en faveur de l'adoption d'une raison sociale française pour la compagnie.

Au cours d'une assemblée spéciale, (tenue exclusivement en anglais), le président du conseil, M. Frank C. Case a expliqué aux actionnaires "le contexte linguistique nouveau du Québec" et a demandé à ces derniers de ratifier la décision des administrateurs en ce qui a trait à la francisation du nom de la compagnie. Seuls les détenteurs de 650 actions ont refusé cette concession à la langue de Molière et d'une bonne partie de la clientèle du Montreal Trust.

Donc, dorénavant, le "Montreal Trust Company" aura aussi une raison sociale française: Compagnie Montréal Trust.

La transaction Power-Argus

Les petits actionnaires accepteront-ils l'offre ?

C'est au tour des petits actionnaires d'Argus Corp. de passer sous la loupe des analystes financiers qui tentent présentement de déceler un mouvement parmi les détenteurs de près d'un tiers des actions ordinaires et des actions privilégiées classe C. Le 25 mars dernier, le groupe Power Corp. a offert de se porter acquéreur de la totalité des actions de la société de gestion torontoise au prix de $148.5 millions.

Pendant ce temps, un mouvement plutôt défavorable à un éventuel rapprochement Power-Argus se dessine dans la presse anglophone. Le Financial Times cherche à connaître les limites des ambitions de cette firme montréalaise "où la langue de travail est le français". Pour sa part, l'hebdomadaire torontois Financial Post a surpris la communauté financière en publiant hier un éditorial soulignant les "méfaits de la croissance démesurée". L'hebdomadaire, qui se fait fréquemment le porte-parole des milieux d'affaires canadiens, insiste "sur la primauté de l'intérêt public dans toute cette affaire" et conclut que certains mariages ne sont pas toujours souhaitables.

Pour sa part, la direction de la société de gestion de M. Paul Desmarais a adressé hier à tous les actionnaires d'Argus une circulaire d'offre et une lettre d'acceptation, stipulant les conditions de la transaction.

Pour les petits actionnaires d'Argus qui n'ont pas en tête la perspective de contrôle de la compagnie, l'offre est alléchante sur le plan monétaire.

Au cours des six derniers mois, les actions privilégiées classe C d'Argus ont oscillé entre $8.25 et $13. Power offre $17 soit un gain de $4 par rapport au cours à la fermeture le 24 mars dernier.

Pour ce qui est des actions ordinaires, les cours extrêmes ont été de $13 et $17.25. En présentant une offre à $22, le groupe de M. Desmarais donne une occasion de gain de $6 sur le prix en vigueur au moment de l'offre ($16).

Dans sa lettre aux actionnaires, M. Desmarais rappelle que la présente offre ne liera Power que si 80% des actions sont déposées. Toutefois, la compagnie se garde le privilège d'acheter toutes les actions remises aux bureaux du Montreal Trust d'ici le 25 avril. L'offre stipule en caractères gras: "Power aura le droit d'acquérir toutes les actions déposées même si moins de 80% des actions ordinaires et privilégiées classe C ont été déposées."

La compagnie est au moins assurée de recevoir les actions des fonds de pension des employés de deux de ses filiales, Canada Steamship Lines et Consolidated-Bathurst, qui possèdent, au total, plus de 72,000 actions privilégiées classe C.

Une autre inconnue dans cette affaire est l'attitude qu'adoptera le financier E.P. Taylor, un des fondateurs d'Argus en 1945, qui possède 10.4% des actions votantes et 16% des actions privilégiées classe C. On affirme que celui-ci avait pris sous son aile M. Desmarais au moment où ce dernier acheta 10.37% des actions d'Argus. Avec l'aide de M. Taylor, M. Desmarais siégea durant quelques années au conseil d'administration d'Argus.

Maintenant âgé de 74 ans, M. Taylor vit aux Bahamas et la rumeur veut qu'il ne s'oppose pas à la fusion des deux compagnies.

Une hypothèse qu'on formule de plus en plus, veut que l'acquisition éventuelle par Power d'une quantité importante de titres des mains de petits actionnaires accroisse la pression sur l'actionnaire majoritaire, Ravelston Corp. Contrôlée par trois administrateurs d'Argus, une fiducie et la firme Canadian General Investment, Ravelston possède près de 51% des actions ordinaires d'Argus et entre 40 et 60% des actions privilégiées classe C.

En raison du plancher de 80% imposé par Power, les petits actionnaires pourraient se voir priver d'une aubaine intéressante si Ravelston repousse l'offre.

La compagnie Ravelston n'a pas encore pris position. Seul le président d'Argus, et de Ravelston M. John Macdougald a montré publiquement certaines réticences. M. Macdougald possède environ le quart des actions de Ravelston et ses associés pourraient modifier cette opinion. Toutefois, le président de Canadian General Investment qui contrôle également près du quart des actions de Ravelston et 10.8% des actions privilégiées classe C a aussi manifesté son opposition à la transaction.

Cependant, si M. Desmarais mettait la main sur le quart des actions d'Argus, il serait en excellente position pour acquérir le reste. Il ne faut pas oublier que tous les autres actionnaires d'importance sont à quelques années de la retraite. En termes monétaires, les conditions du marché ne permettent pas d'entrevoir une ascension spectaculaire des actions d'Argus au cours des prochains mois.

A ce niveau, le passage d'Argus sous le contrôle de Power insufflerait un dynamisme nouveau à cette société de gestion qu'on dit administrée de façon "très conservatrice".

Ce regain de vie ne fait cependant pas le poids aux inconvénients possibles aux yeux du Financial Post qui a publié hier un éditorial sur les chances de bonheur de certains mariages.

"Il importe de se demander si l'intérêt public sera bien servi..." écrit l'éditorialiste en soulignant les dangers de la présence d'un "holding" monstre dans les activités d'entreprises avec actionnaires minoritaires.

"Dans cette conjoncture, il est difficile de voir les avantages réels d'une fusion Argus-Power et la croissance de la concentration à travers des firmes privées ou publiques pourrait créer un jour certains malaises dans notre pays."

Baisse des prix de gros aux ÉU

WASHINGTON (AFP) — Confirmant le ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis, les prix de gros ont diminué en mars pour le quatrième mois consécutif.

Selon le département du Travail, ces prix ont diminué de 0.6 pour cent, le mois dernier, après avoir déjà baissé de 0.8 pour cent en février, de 0.3 pour cent en janvier, et de 0.5 en décembre. C'est la première fois depuis 1966 qu'un repli est enregistré pendant quatre mois consécutifs.

Pour l'ensemble du premier trimestre, les prix de gros ont diminué à un rythme annuel de 6.7 pour cent alors qu'ils avaient augmenté à un taux de 13.4 pour cent au trimestre précédent et de 35.2 pour cent au troisième trimestre 1974. Le repli de mars a été dû à une baisse de 2.5 pour cent des prix des produits agricoles tandis que les prix des articles industriels n'ont augmenté que de 0.2 pour cent.

Accord de fabrication Thomson-Northern Electric

par Donat Valois

PARIS (PC) — La société Northern Electric du Canada et le groupe français Thomson signeront, le mois prochain, un important accord de coopération pour la fabrication de matériel téléphonique.

A la suite de plusieurs mois de négociations, les deux firmes en sont arrivées récemment à une entente de principe, a confirmé hier la Presse Canadienne, un porte-parole de Northern Electric à Amsterdam, où cette société canadienne a son siège européen.

Les négociations se sont déroulées discrètement, à Amsterdam, Montréal et Paris où Northern Electric a un bureau de liaison. Mercredi, le quotidien parisien Le Monde, dans ses pages économiques, faisait état des discussions en cours entre les deux compagnies, qui auraient abouti à un accord de principe. A l'ambassade du Canada, on semblait ignorer les résultats de ces discussions, mais on reconnaissait qu'elles étaient menées depuis longtemps.

Le groupe Thomson est l'un des entreprises françaises les plus importantes, ayant plusieurs filiales à l'étranger. Doté d'un personnel de plusieurs milliers de personnes, Thomson a réalisé un chiffre d'affaires de deux milliards de dollars en 1974.

Depuis longtemps, à Paris, Thomson veut se lancer dans la commutation téléphonique. Toutefois il se heurte à un obstacle, soit le manque d'un associé disposant d'une technologie sûre en matière de communication. Northern Electric sera cet associé. Cette société canadienne est l'un des tout premiers fabricants mondiaux de matériel de télécommunications.

Il y a deux ans, le ministère des Postes et Télécommunications de France, achetait, à titre d'essai, 5,000 appareils "Contempra", fabriqués par Northern Electric. Ces appareils téléphoniques furent installés notamment dans des édifices publics de la région parisienne et de quelques autres villes importantes. Il semble que les utilisateurs en furent satisfaits. Aussi n'a-t-on pas écarté, au ministère, la possibilité de passer d'autres commandes plus importantes. Un temps, on a même parlé d'achat de 100,000 appareils.

Quant à l'accord Northern Electric-Thomson, il resterait cantonné aux domaines technique et commercial. Il permettrait à Thomson d'obtenir des licences pour la fabrication d'un autocommutateur électronique, le PBAX, créé par la firme canadienne.

De plus, Northern Electric, dont les techniques sont fort appréciées à l'étranger, permettrait à Thomson d'obtenir une part croissance du marché public du téléphone en France.

Bref, l'accord de coopération de mai permettra à l'un d'acquérir la technologie qui lui manque et à l'autre de s'imposer davantage sur les marchés européens. Northern Electric serait d'ailleurs déjà, depuis plusieurs mois, en discussions avec des firmes suédoises et allemandes.

Il y a quelques années, la firme canadienne implantait en Irlande une unité de production et signait un accord de licence avec le groupe britannique Plessey.

l'Assurance Royale

Points saillants de l'exploitation 1974 au Canada

	1974 $m (1)	1973 $m
Primes nettes souscrites	183.7	161.6
Primes acquises (80%)	175.9	158.6
Sinistres	123.5	110.3
Frais généraux	31.5	26.1
Commissions	31.3	27.4
Permis et taxes (autres que l'impôt sur le revenu)	4.5	4.0
Perte d'exploitation	(14.9)	(9.2)
Revenu des placements	16.4	15.0
Bénéfice net avant impôt (1 "M": million)	1.5	5.8

Les primes nettes souscrites ont augmenté de 13.6%. Cependant, si on ne tient pas compte des conséquences de la confiscation des affaires d'assurance automobile par le gouvernement de la Colombie-Britannique, l'augmentation a été de 17.6%.

La perte d'exploitation de $14.9m est la perte la plus élevée qu'ait connue la Royale au Canada. La hausse continue du taux d'inflation et le bouleversement des prix dans certains secteurs importants des affaires sont les causes principales de ce résultat très insatisfaisant. Les paiements versés au profit des assurés, y compris les frais de règlement des sinistres, se sont élevés à une moyenne d'un demi-million de dollars par jour ouvrable.

La pression inflationniste a aussi accru les dépenses administratives d'une façon considérable. Le coefficient d'exploitation s'est accru de 105.3 en 1973 à 107.6 en 1974. Les salaires et les divers frais connexes ont augmenté à eux seuls de presque 20%. Pour faire face à cette situation, nous sommes en train de mettre sur pied une politique rigoureuse de réduction des dépenses.

L'accroissement continu des revenus issus des placements s'est maintenu. Ils ont atteint $16.4m. soit une augmentation de 9.3%. Le bénéfice net, avant impôt pour l'exercice financier de 1974, compte tenu de la perte d'exploitation, s'est élevé à moins de $0.01 par dollar de primes nettes souscrites.

Le secteur des assurances sur la vie a continué de progresser d'une façon favorable. Le revenu des primes a atteint $6.6m., soit une augmentation de 19%. Les nouvelles sommes assurées souscrites en 1974 ont atteint $90m., soit une hausse de 22% par rapport à l'année précédente et le chiffre d'affaires en vigueur était de $510m. à la fin de l'année.

Texasgulf: des projets d'expansion de $300 millions

La Texasgulf investira une somme record de $300 millions en 1975 en projets d'expansion de toutes sortes. C'est ce que vient d'annoncer la filiale à 30% de la Corporation de développement du Canada, à l'occasion de la remise de son rapport annuel. En 1974, la Texasgulf n'avait engagé que $104 millions au chapitre de son expansion.

La santé financière de l'entreprise est telle que la multinationale pourra financer ces $300 millions par autogénération de capital. De toute façon, la Texasgulf conservait à la fin de l'année dernière un crédit bancaire de $89 millions, qui pourrait éventuellement être utilisé.

Fait important, la moitié de ces investissements sera engagé dans l'industrie chimique, marquant bien la grande diversification atteinte par ce qui était à l'origine une simple entreprise minière.

Toutefois, près du quart des investissements consacrés à l'expansion de l'entreprise, le seront effectivement dans le secteur minier. $74 millions seront consacrés cette année à la construction de la fonderie et la raffinerie de cuivre que la Texasgulf doit construire près de Timmin, en Ontario. En Australie, l'entreprise canadienne entend mettre en production au coût de $17 millions le gisement de fer de Marandoo.

Du côté du secteur chimique, deux projets en particulier retiennent l'attention. $30 millions seront investis en Nouvelle-Ecosse pour ajouter une quatrième unité de production à l'usine de phosphate de Lee Creek. Au Wyoming, une usine de soude produisant 1 million de tonnes de cendres de soude annuellement sera érigée au coût de $50 millions.

Texasgulf est aussi active sur le front pétrolier, $10 millions seront dépensés pour mettre en production des puits de gaz et de pétrole. L'exploration pétrolière et gazière engoufrera $26 millions. Les concessions pétrolières de la compagnie en Alberta et dans le sud des USA accroîtront leur production cette année

La Texasgulf, important producteur de métaux de base, demeure le plus important producteur d'argent au Canada.

Pensez à l'avenir...

Nous vous offrons des terrains et/ou des chalets à des prix les plus raisonnables. Situés dans une magnifique région vierge des Laurentides, cependant à seulement 48 mi. de la ville et à 2 mi. du Club de Golf du Lac Carling et de la région du ski.

Vous aimez la tranquilité?

Nous avons de beaux sites boisés, mesurant jusqu'à 300,000 pi. ca. et à moins de 2 et 3 sous le pied! Les prix de nos chalets sont à compter de **$8,600.** Nous arrangerons la finance de banque pour vous.

INDIAN LAKE

Pine Hill, Qué.



DIRECTIONS: Prenez l autoroute des Laurentides vers le nord jusqu'à la sortie 25 — prenez la route 158 jusqu'à Lachute — traversez la ville ensuite tournez à droite après le pont — prenez la route 327 jusqu'à Brownsburg — tournez à droite au feu de circulation et dirigez-vous vers le nord jusqu'à Pine Hill — regardez pour un virage à gauche pour Lac Indien

Ouvert les fins de semaines

Information:

735-2792

MONTRÉAL CHICAGO

ALLER ★ RETOUR

AVEC AIR FRANCE?

VOL EN B747

AVEC PLAISIR!

départ: 13h50

retour: 16h45



Une occasion pour le secteur privé

Le ministère des Approvisionnements et Services invite les sociétés canadiennes à greffer à leurs installations de fabrication, un centre d'excellence de l'armement léger et de ses composants, qui serait destiné à desservir les Forces canadiennes.

En plus de pouvoir répondre aux besoins du gouvernement fédéral pour la remise en état, la révision et la conversion d'armes portatives ainsi que la construction de pièces de rechange, les sociétés intéressées seront également appelées à pourvoir aux demandes de l'État pour l'adaptation ou la production de nouveaux armements légers.

Actuellement, c'est la division des Armes portatives des Arsenaux Canadiens Limitée qui s'occupe, notamment, de l'usinage de précision, de la construction des pièces de rechange, du traitement thermique, du placage, du profilage du bois, de l'entretien et de l'assemblage. Ces activités fournissent un volume de travail permanent.

Les sociétés, que cette occasion intéresse, sont invitées à obtenir des renseignements additionnels auprès du:

Secrétaire
Administration des Approvisionnements
Ministère des Approvisionnements et Services
123, rue Slater
Ottawa, K1A 0S5

Approvisionnements et Services Canada | Supply and Services Canada

Matagami

Les prospecteurs font le siège du gisement de Selco

La découverte du tandem d'exploration Selco-Pickands Mather dans le canton de Brouillan, à quelque 70 milles à l'ouest de Matagami, s'avère comme la plus importante au Québec depuis le début des années '70. Comme le rapportait LE DEVOIR (samedi 20 février), le tandem anglo-américain a mis à jour trois zones minéralisées s'étendant sur 3,500 pieds. Il s'agit d'autant de gisements de cuivre-zinc-argent.

C'est après plusieurs mois de forage que Selco et Pickands Mather ont identifié les trois gisements. Les gisements A1, soit la découverte initiale, et A2 sont adjacents; tandis que le gisement B est distant des deux autres d'environ 1,800 pieds. Les trois formations révèlent des teneurs en cuivre, zinc et argent intéressantes, sur des longueurs impressionnantes.

Grosso modo, la teneur en cuivre est d'environ 1% sur le gisement A1 où les épaisseurs minéralisées varient entre 50 et 450 pieds; elle passe à plus de 3% sur les gisements A2 et B, où les épaisseurs ne varient toutefois qu'entre une dizaine et une cinquantaine de pieds. Le gisement A1 est le plus riche en zinc, les teneurs rencontrées dépassent toutes 2%, alors que sur les deux autres gisements, elles sont plus disparates. La teneur en argent est importante sur les deux gisements A1 et A2, touchant en moyenne 1%, tandis qu'elle est un peu plus faible sur le gisement B.

Cette découverte n'a pas manqué de se faire sentir et dans la région immédiate et sur les places boursières à travers le monde. Les spéculations vont bon train sur l'ampleur des réserves de minerai mises à jour.

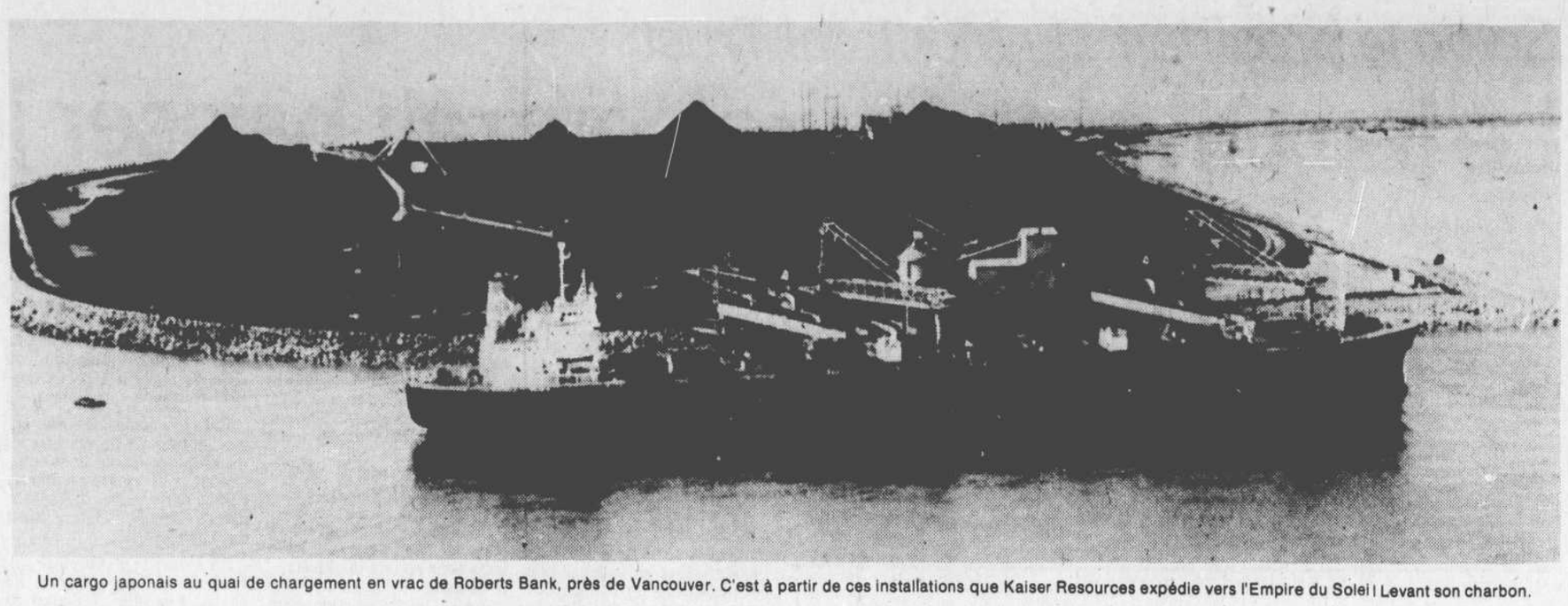
A ce sujet, l'hebdomadaire minier canadien, The Northern Miner, publiait à la une la semaine dernière "que la rumeur veut dans les milieux miniers que les réserves dépassent largement les 25 millions de tonnes de minerai". D'autres rumeurs, circulant sur les parquets de How Street, Bay Street et de la rue St-Jacques, font état de récents forages par Selco et Pickands Mather qui atteindraient de 400 à 500 pieds de cuivre d'une teneur de 4% à 5%.

Rejoint au téléphone, M. John Houston, directeur de l'exploration chez Selco Canada a tenu à nier catégoriquement la dernière rumeur. "Les derniers forages que nous avons faits rapportent des teneurs intéressantes en cuivre, zinc et argent.

Mais il ne saurait être question de 400 pieds et plus de cuivre à des teneurs de 4% et 5%. Cela est carrément faux. Nous croyons que pareille rumeur est le fait d'un promoteur de Vancouver qui cherche à profiter de notre travail pour tirer son épingle du jeu."

"Quant aux estimations de tonnage, bien qu'elles soient de la pure spéculation, elles apparaissent plus vraisemblables. Le gisement A1 nous semble jusqu'à maintenant le plus intéressant. L'ensemble des trois gisements doit bien receler des réserves de minerai variant entre 10 et 30 millions de tonnes de cuivre, zinc et argent. Toutefois, la formation géologique de tout cet ensemble nous apparaît comme particulièrement compliquée et l'entremêlement des trois minérais nous inquiète: le recouvrement ne sera pas chose aisée et pourrait nous causer de sérieux problèmes de métallurgie."

La découverte a provoqué une ruée de prise de claims dans la région de la découverte. Ainsi, Phelps Dodge Canada a pris 1,100 claims dans le canton de La Gauchetière, à l'est de la découverte. Noranda a réclamé 400 claims, dans le canton de Beschefer, à l'est du canton de Brouillan. Sa filiale Mattagami Lake Mines effectue des travaux de géochimie sur 300 claims adjacents à la découverte.



Un cargo japonais au quai de chargement en vrac de Roberts Bank, près de Vancouver. C'est à partir de ces installations que Kaiser Resources expédie vers l'Empire du Soleil Levant son charbon.

Le charbon divise les analystes financiers

par Jacques Forget

La demande pour le charbon est si forte que Kaiser Resources de Vancouver vient d'augmenter de 30% le prix de vente de son charbon métallurgique à destination du marché japonais. De $36.69 la tonne, le prix est passé en date du 1er avril à $47. Déjà au cours du premier trimestre de 1975, le prix de la tonne de charbon de cuisson avait subi une hausse de $6.45.

Cette décision, inattendue, a surpris tous les analystes miniers. En annonçant la nouvelle, M. Edgard Kaiser jr., président de la compagnie, a laissé savoir que ce prix n'est toujours que temporaire, en attendant la complétion des négociations actuellement en cours avec les aciéries nipponnes... Ce prix final prendra en considération les ententes qui seront conclues par l'autre grand producteur canadien de charbon, McIntyre Mines.

Les deux houillères de l'Ouest sont avec les uranifères les seules compagnies minières au pays à avoir profité de la crise de l'énergie. En deux ans, Kaiser Resources et McIntyre Mines seront passées du déficit et des lourdes dettes, au profit.

Kaiser Resources payera cette année les premiers dividendes de son histoire. Un premier dividende trimestriel de 15 cents a été payé à la fin mars. McIntyre Mines, pour sa part, vient de réaliser en 1974 sa première année de profitabilité depuis belle lurette. Contre un déficit de $952,000 en 1973, la compagnie a fait l'an dernier un profit de $5,873,000. Ce revirement de situation est évidemment dû à la hausse importante du prix du charbon et à l'accroissement de la demande tant pour le charbon bitumineux que métallurgique.

Kaiser Resources est une filiale de Kaiser Steel de Los Angeles, à près de 60%. Mitsubishi et Mitsui, deux des clients japonais de la houillère, contrôlent 30% des 24 millions d'actions en circulation. Quelque 2.4 millions d'actions sont dans les mains du grand public. L'an dernier, les actions se vendirent jusqu'à $3, elles se transigent maintenant à environ $9.

McIntyre Mines fait partie du groupe Superior Oil des USA qui contrôle au pays Canadian Superior Oil, Falconbridge Nickel et McIntyre Mines. Ces deux dernières entreprises sont étroitement liées. Alors que les opérations de McIntyre sont concentrées dans le nord de l'Alberta, Kaiser Resources exploite des gisements de charbon en Colombie-Britannique. McIntyre Mines se vend à plus de $44.

Les deux entreprises produisent surtout du charbon de cuisson métallurgique, par opposition à du charbon thermique bitumineux. Destiné aux aciéries, le premier charbon se distingue par un contenu en BTU plus élevé, moins de soufre et laisse peu de cendres.

LE DEVOIR a fait une revue des points de vue de différents analystes miniers de maisons de courtage montréalaises et torontoises, sur le comportement boursier de Kaiser Resources et de McIntyre Mines. Les deux titres pouvaient déjà être qualifés de vedettes boursières du secteur minier; or, le relèvement par 30% du prix du charbon de Kaiser remet les deux houillères sur la sellette.

Dès l'annonce par Kaiser du relèvement important du prix de vente de son charbon, Midland Doherty estimait à près de $2 par action le profit de l'entreprise en 1975. Pour ses investisseurs déjà détenteurs d'actions de Kaiser, le courtier suggère que le moment pourrait être opportun pour une prise de profit. Pour les autres, il recommande le titre comme un bon investissement à long terme.

M. Patrick Bradley de la maison Lévesque, Beaubien est tout aussi optimiste. A la mi-février, il prévoyait un profit par action de $1.15-$1.25. "Aujourd'hui, affirme-t-il, j'entrevois un profit pouvant toucher les $2. La hausse du prix de la tonne de charbon que vient de décréter Kaiser est très élevée. Beaucoup plus forte que la moyenne de $34, projetée lors de mes estimations initiales. Le relèvement à $47 la tonne entraîne une moyenne de $44 pour l'année." L'analyste minier de la rue St-Jacques a préféré ne pas faire de commentaires sur McIntyre Mines, titre qu'il connaît moins bien.

M. Jean-Guy Massé, spécialiste minier chez Brault, Guy, O'Brien, estime de même que le profit par action de Kaiser pourrait grimper jusqu'à $2. "La hausse du prix de la tonne de charbon par Kaiser est supérieure à ce que je m'attendais. Le profit pourrait maintenant jouer entre $1.50 et $2. Ce qui veut dire que le dividende pourrait grimper jusqu'à $1 cette année. Si cela se concrétise, le titre pourrait grimper jusqu'à $10 et même $12. Je dois avouer toutefois qu'au prix actuel des actions, une bonne partie des profits boursiers a été réalisée; l'achat à ce niveau-ci est plus risqué.

"Tant qu'à McIntyre Mines, l'autre houillère, elle subit un handicap certain par son contrôle de 35% des actions de Falconbridge Nickel. Cette dernière entreprise vient de perdre $8 millions aux mains du fisc ontarien, par suite d'une erreur fiscale.

John Lumb de la maison de courtage torontoise Greenshields est lui aussi surpris par le nouveau prix de $47 la tonne. Mais sa stratégie boursière diffère notablement de celle suggérée par ses confrères. "L'actuelle montée boursière des deux houillères constitue une excellente opportunité de vente. Il faut vendre car je ne crois pas que la vigueur actuelle du marché persistera longtemps. Surtout en ce qui concerne Kaiser qui vient de sortir la nouvelle que l'on sait. Quant à McIntyre Mines, la compagnie doit elle aussi annoncer d'ici peu son nouveau prix du charbon." Kaiser se vend à près de $9, alors que McIntyre touche plus de $44.

"J'estime maintenant à $1.75 le profit par action de Kaiser en 1975. Quant à McIntyre, le charbon devrait lui apporter $11.50 par action; sa participation dans Falconbridge Nickel et Madeleine Mines ne porterait le profit qu'à $12.35 l'action.

Cours des métaux

■ Les prix des producteurs

CUIVRE: Au Canada, le fil électrolytique, 63.625 cents la livre (depuis le 30 jan. 1975). Noranda aux Etats-Unis, 63.625 cents la livre (depuis le 30 jan. 1975). Aux Etats-Unis, la cathode, 63 cents la livre; le fil, 63.625 cents.

PLOMB: Au Canada, Cominco livré pur, 21.5 cents la livre; Noranda, aux Etats-Unis, 24.5 cents (depuis le 8-18 avril 1975).

ZINC: Au Canada, prix de l'ouest pour Noranda, Hudson Bay, Texasgulf, 37 cents. Vendu aux USA par producteurs canadiens, 38.3-39 cents. Aux Etats-Unis, 38.5 cents la livre. A l'extérieur du continent, 360£ la tonne métrique.

NICKEL: La cathode électrolytique Inco, $US 2.01 la livre f.o.b. (depuis le 20 déc. 1974); Falconbridge, $US 2.01 la livre f.o.b. Sherritt Gordon, briquette et poudre, $US 2.01 la livre f.o.b.

TUNGSTEN: Sur Londres, $91.43-$94.66 la tonne.

PLATINE: $US 170. l'once.

MOLYBDENE: American Metals Climax, 86-95% MoS2' $US 2.43 la livre.

FER: Hanna Mining, livré aux ports du Lac Erié, la tonne brute de 51.5% de fer naturel, en $US, en date du 24 déc. 1974, $17.28. Boulettes, vendues au pied, 44.559 cents.

■ Les marchés internationaux

CUIVRE: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 574- £-575£ la tonne. Sur le marché de New York, au marché à terme, avril 60.60 cents la livre, mai 60.90, juin 61.90, sept, 63.00, déc. 64.70, jan, 65.20, mars 66.20, mai 67.20.

ETAIN: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 3,045£ - 3,052£/ la tonne; à terme, 3,071£ - 3,072£.

PLOMB: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 205£ - 206£.

ZINC: Sur le marché de Londres, livraison immédiate, 326-327£; à terme, 326£ - 3265£.

OR: Prix en dollars US. A Londres; en baisse de $1.25 pour la semaine, de $177.50 à $176.25. Fermetures: à Paris $179.70; à Frankfurt $176.70; à Zurich $176.00; à Hong-Kong $172.95; à Beyrouth $5.713 le kilo.

A Winnipeg. Prix en dollars US. Fermetures. Contrats de 400 onces: avril. $174.85, Juil. $178.30, Oct. $181.06, Jan. $185.40. Contrats de 100 onces: mai $176.00, août $179.10, Nov. $182.70, fév. $186.50.

ARGENT: Au Canada, selon Handy & Harman, $4.18 l'once troye, à la fermeture. A New York, le marché à terme ferme en baisse. En cents. Avril 413.50, mai 415.40, juin 418.20, juil. 421.00, sept. 426.50, déc. 435.10, jan. 437.70, mars 443.50, mai 449.00, juil. 454.40. 7,900 contrats ont été transigés.

LYNX-CANADA EXPLORATIONS LTD.

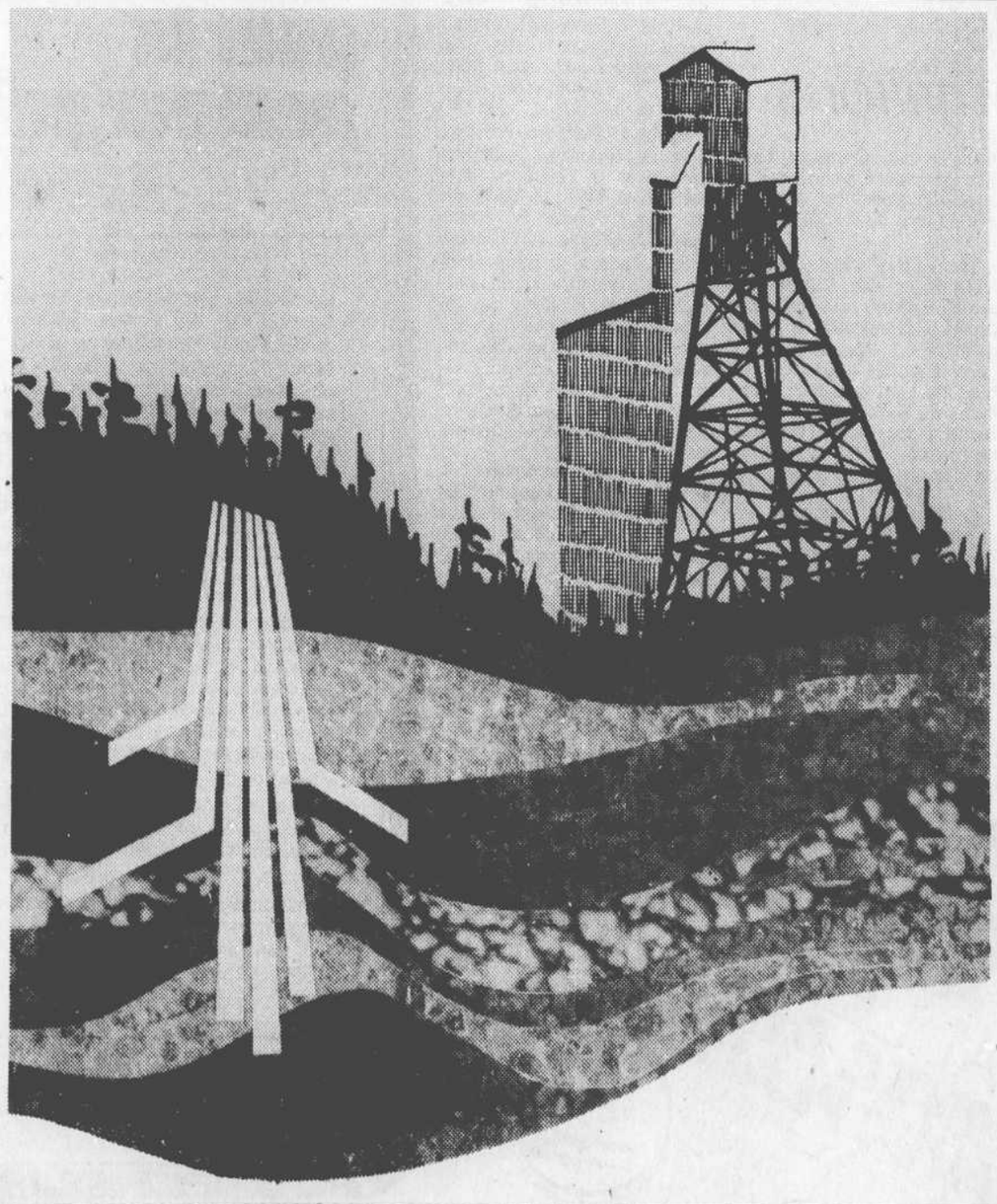
LYNX-CANADA EXPLORATIONS LTD. est une compagnie minière d'exploration qui a fait ses preuves. En 1970, nous avons découvert un petit gisement de zinc dans la région de Lader-Lake en Ontario. Avec l'aide de la Société canadienne des métaux Reynolds, nous en avons fait une mine.

Puis, en 1970, à l'occasion d'une association d'entreprise, nous avons découvert un gisement de cuivre dans le canton d'Hébecourt en Abitibi. La compagnie Noranda a assuré l'extraction du minerai de ce gisement, moyennant royalties.

Et maintenant, toujours aussi actifs dans l'exploration minière, nous venons de découvrir un important gisement de charbon au Nouveau-Brunswick. De même, nous avons fait l'acquisition d'une propriété aurifère en Ontario.

LYNX-CANADA EXPLORATIONS compte parmi les petites entreprises minières qui ont permis de découvrir les richesses minières du Canada...

Nos actions se transigent sur la Bourse de Montréal



voici UMEX

Des mineurs dynamiques avec un long passé.

Nous explorons. Nous sommes à la recherche de nouveaux gisements exploitables, dans toutes les régions du Canada. Nous explorons seuls, mais nous sommes aussi intéressés à le faire avec des associés canadiens. Sous forme d'entreprise en participation conjointe.

Nous développons. En ce moment, nous développons notre gisement cuivre-nickel du district de Pickle Lake, dans le nord-ouest de l'Ontario.

Si vous avez une propriété prometteuse, nous pouvons en faire autant pour vous. Nous savons que la qualité de la recherche et du financement décide de la réussite de la mise en exploitation d'un gisement.

UMEX—explore, développe et finance. Nous œuvrons pour prendre notre place dans la collectivité minière canadienne.

UMEX

Union Minière Explorations and Mining Corporation Limited
Filiale de l'Union Minière, S.A. (Belgique)

Cinq bureaux au Canada

1511 — 1, place Ville-Marie Montréal (514) 866-2461
1935, rue Leslie Toronto (416) 445-8832
200 — 4299, Canada Way Burnaby, C.B. (604) 437-9491
1068, 7e rue Val d'Or, Qué. (819) 824-2994
P.O. Box 174 Bathurst, N.B. (506) 546-5243